

la Mobilière



N°1

des assurances ménage, protection
juridique, entreprise, garantie de loyer
et vie risque

352

apprenties et apprentis

4,9

milliards de CHF de volume de primes

2,3

millions de clientes
et de clients

6593

collaboratrices et collaborateurs

390,7

MCHF de bénéfice

46

MCHF pour 172 projets de protection
contre les risques naturels depuis 2006

Assistance Mobilière, 24 heures sur 24
et 7 jours sur 7

80 agences générales

160 sites

97,1 % ratio combiné

Quotient SST de 518 %

Chiffres clés des comptes annuels consolidés

en millions de CHF	2024	2023 (chiffres ajustés) ¹	Variation en %
Groupe			
Primes brutes émises	4 943,2	4 766,6	+3,7
Primes acquises pour compte propre	4 658,7	4 490,9	+3,7
Provisions techniques brutes	12 549,5	12 307,8	+2,0
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	1 724,4	1 423,0	+21,2
Placements de capitaux	21 237,5	20 033,3	+6,0
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	1 746,8	1 437,2	+21,5
Résultat financier	416,7	241,4	+72,6
Résultat d'exploitation	456,5	392,5	+16,3
Bénéfice	390,7	347,7	+12,4
Fonds propres consolidés	7 074,8	6 190,7	+14,3
Rendement des fonds propres	5,9%	5,8%	
Non-vie			
Primes brutes émises	3 960,6	3 744,7	+5,8
Primes acquises pour compte propre	3 680,6	3 473,5	+6,0
Résultat technique	107,3	251,2	-57,3
Résultat financier	302,1	115,1	+162,4
Résultat d'exploitation	409,4	366,4	+11,8
Bénéfice	341,6	310,0	+10,2
Charge de sinistres pour compte propre	67,6%	64,1%	
Taux de frais pour compte propre	28,0%	27,2%	
Part des autres résultats pour compte propre	1,5%	1,5%	
Ratio combiné pour compte propre	97,1%	92,8%	
Vie			
Primes brutes émises	982,6	1 021,9	-3,9
Primes acquises pour compte propre	978,1	1 017,3	-3,9
Résultat financier	114,7	126,5	-9,3
Résultat d'exploitation	57,3	45,0	+27,3
Bénéfice	42,6	37,8	+12,6
Autres prestations			
Résultat financier	20,1	19,1	+5,6
Autres résultats	-9,6	-18,0	+46,6
Bénéfice / Perte	6,6	-0,1	n.a.

¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

Variation d'un chiffre du compte de profits et pertes en pour-cent (%), effet positif sur le résultat (+), effet négatif sur le résultat (-), n.a.: non applicable.

Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs; des différences d'arrondi peuvent également se présenter dans les taux en pour-cent.

5	Avant-propos
8	Objectifs et stratégie
21	Coopérative
41	Groupe Mobilière
61	Durabilité
104	Gouvernance d'entreprise
124	Rapport financier
158	Autres informations

**Madame, Monsieur,
Chère cliente, cher client,**
La Mobilière clôt l'année 2024 sur un bilan réjouissant. Avec un bénéfice de 390,7 MCHF, nous avons, une fois encore, dépassé le résultat de l'exercice précédent. Dans le secteur non-vie, nous avons enregistré une forte hausse du volume de primes de 5,8 %. Dans les assurances vie, les primes périodiques ont progressé de 5,5 %. Avec une augmentation de 3,7 % du volume global de primes, nous avons maintenu notre croissance et développé notre part de marché, ce qui nous rend plus forts pour aborder l'avenir et ses défis.

En effet, l'environnement de marché est de plus en plus concurrentiel et la pression sur la rentabilité dans les affaires non-vie augmente. En outre, les besoins des clientes et clients évoluent, avec une tendance toujours plus marquée pour des produits simples et des contacts par voie digitale. Durant l'année écoulée, nous nous sommes déjà préparés à relever ces défis. Notre credo? Nous concentrer sur l'essentiel: les assurances et la prévoyance. En ce sens, notre stratégie s'appuie sur nos racines solides que sont la Coopérative, les agences générales entrepreneuriales, le traitement des sinistres décentralisé – sans oublier notre modèle de distribution et de suivi intégré, qui permet aux clientes et clients de prendre contact avec la Mobilière comme ils l'entendent.

Grâce à ces bases solides, nous sommes en mesure de continuer à innover et anticiper les besoins futurs. Face à l'évolution du marché, des technologies et des attentes de la clientèle, nous adaptons en priorité nos systèmes informatiques et privilégions les mesures permettant de commercialiser plus rapidement des produits et services innovants.

Dans ce contexte, l'intelligence artificielle (IA) gagne en importance. Nous mettons donc à la disposition de nos collaboratrices et collaborateurs différents outils basés sur l'IA pour gagner en efficacité, tels qu'une version de ChatGPT propre à la Mobilière, un assistant de recherche de fichiers ou encore l'application «Ask My Document» pour interagir avec des documents. En outre, nous utilisons l'IA pour servir au mieux nos clientes et clients, par exemple avec le scanner grêle ou le traitement automatisé des sinistres lancé début 2024. Ces innovations sont utilisées dans les drive-in grêle installés dans les régions touchées.

En ce qui concerne les défis posés par le changement climatique, nous misons sur la prévention. En tant qu'assureur, nous avons en effet tout intérêt à éviter que des sinistres se produisent et à réduire autant que possible les coûts qui en découlent. C'est dans cette optique qu'en 2024, la Mobilière Coopérative a mis à disposition jusqu'à 4 MCHF pour des projets en faveur du climat et des villes-éponges, et jusqu'à 2 MCHF pour des projets de prévention. Car en plus de réduire les émissions qui affectent le climat, il est important aussi de s'adapter au changement climatique. En soutenant des projets de villes-éponges, lancés par des villes et communes, nous contribuons à atténuer les effets du changement climatique dans les zones densément peuplées et à réduire les dommages dus au ruissellement des eaux de surface. Nous finançons également le Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels à l'Université de Berne. Ses travaux aident à mieux comprendre les événements extrêmes, comme la grêle et les fortes pluies, et facilitent les prévisions.



Stefan Mäder, président du Conseil d'administration; Michèle Rodoni, CEO

«La hausse du volume de primes nous a permis de maintenir notre croissance et notre position sur le marché, ce qui nous rend plus forts pour aborder l'avenir.»

Stefan Mäder, président du Conseil d'administration, et Michèle Rodoni, CEO

La prévoyance est également au cœur de nos préoccupations. Nos clientes et clients, qui ont une grande confiance dans la Mobilière, en sont conscients. Ces dernières années, nous avons enregistré une croissance nettement supérieure à celle de nos concurrents dans les affaires à primes périodiques en prévoyance privée. De plus, la croissance des affaires à primes périodiques en prévoyance professionnelle nous a permis de consolider notre position sur le marché de l'assurance risque collective des caisses de pension. Cela dit, à nos yeux, la prévoyance ne se résume pas à un service que nous offrons, c'est aussi une responsabilité sociopolitique. Au vu des nombreuses motions portant sur le sujet et de la proposition du Conseil fédéral de réduire l'allègement fiscal sur les versements en capital des avoirs des 2^e et 3^e piliers, il est clair pour nous que la prévoyance doit être protégée. Le 3^e pilier en particulier ne doit pas perdre son attrait. Pour y parvenir, nous sensibilisons nos clientes et clients à l'importance de planifier leur prévoyance le plus tôt possible et leur expliquons en quoi les décisions qu'ils prennent aujourd'hui ont des conséquences sur leur retraite.

Cette vision à long terme est essentielle, comme le montrent les évolutions récentes, qu'il s'agisse de l'augmentation des dommages naturels ou encore des progrès fulgurants de l'intelligence artificielle. C'est pourquoi nous envisageons les défis de demain dans un contexte plus large. Nous voulons penser, façonner et vivre l'avenir en alliant différentes perspectives. La partie image du pré-

sent rapport illustre la façon dont la Mobilière prépare sa clientèle et son personnel, ainsi que les espaces de vie, pour demain.

En fin de compte, nos objectifs et mesures tendent vers une seule et même ambition: la satisfaction de notre clientèle. Nous vous remercions de votre fidélité et de la confiance que vous accordez à la Mobilière. Vous êtes au cœur de nos actions et nous motivez à développer des solutions innovantes. Ensemble, nous envisageons l'avenir avec optimisme et sommes prêts à relever les défis à venir.

Par le présent rapport, nous sommes heureux de vous informer sur nos activités et de vous communiquer les chiffres clés du dernier exercice.



Stefan Mäder

Président du Conseil
d'administration

Michèle Rodoni

CEO

- 9 Philosophie
- 12 Bases stratégiques
- 15 Évolution stratégique
des affaires
- 18 Compte de valeur ajoutée

Animée par des valeurs coopératives, la Mobilière place les besoins de sa clientèle au premier plan. Elle axe sa réussite économique sur la création de valeur ajoutée à long terme. En lieu et place d'un versement de dividendes à des actionnaires, la Mobilière partage son succès avec ses clientes et clients aussi bien du secteur non-vie que du secteur vie. Grâce à ses nombreux engagements en faveur de projets économiques, sociaux, culturels et écologiques, elle fait en outre participer la collectivité à la bonne marche de ses affaires.

Un ancrage coopératif qui a de l'avenir

Créée en 1826 en tant que coopérative, la Mobilière est la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse. Fondée à l'époque comme communauté dans le but de supporter solidairement les risques et les conséquences de sinistres, elle prouve aujourd'hui encore que le modèle et la forme juridique de la coopérative sont pérennes. Cette réussite présuppose une capacité intrinsèque d'adaptation, l'entreprise ne pouvant compter que sur elle-même en l'absence d'actionnariat.

En effet, selon ses statuts, la Mobilière Suisse Société Coopérative a pour but principal de promouvoir l'assurance directe sur une base coopérative. Les **déléguées et délégués** représentent les intérêts des sociétaires et, partant, ceux de la clientèle. Ils transmettent leurs suggestions directement à l'entreprise lors de séances régionales d'information, lors d'échanges personnels avec les agentes générales et les agents généraux ainsi que lors de l'Assemblée des délégués. Le Conseil d'administration de la Coopérative veille au respect de l'ancrage coopératif de la Mobilière et à la mise en œuvre de ses buts statutaires. Le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA répond de la conduite stratégique du Groupe.

Partager les fruits du succès

La forme juridique de la société coopérative permet de faire coïncider dans une large mesure les intérêts de l'entreprise et ceux de la clientèle. Unique propriétaire du Groupe, la Coopérative perçoit un dividende relativement modeste depuis des années. Lorsque la situation du marché et les bénéfices le permettent, les clientes et clients reçoivent une participation facultative aux excédents.

Le succès de la Mobilière profite avant tout à sa clientèle, mais ses collaboratrices et collaborateurs y prennent part eux aussi, sous la forme d'une participation au résultat. Des moyens considérables sont par ailleurs investis dans le développement de l'entreprise afin d'assurer sa pérennité.

Participation aux excédents dans les affaires non-vie

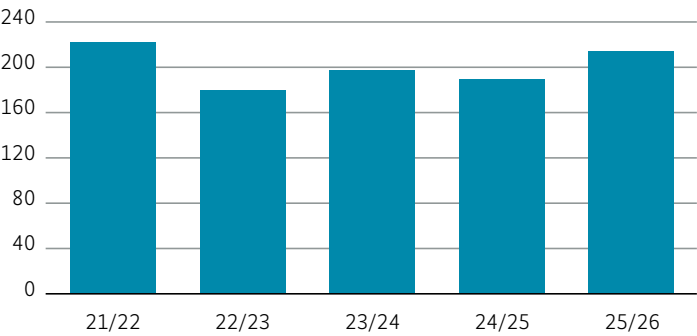
L'octroi d'une participation aux excédents aux clientes et clients est une pratique usuelle dans l'assurance vie. En revanche, faire profiter les particuliers et les PME de cet avantage dans le secteur non-vie également, à l'instar de la Mobilière, est inhabituel.

En 1939 déjà, alors qu'elle était exclusivement un assureur choses, la Mobilière a inscrit dans ses statuts la règle selon laquelle elle faisait participer les titulaires de ses assurances à la bonne marche des affaires, à travers des versements de son Fonds d'excédents. Ces dix dernières années, 1,8 milliard de CHF ont ainsi été reversés à la clientèle. Les décisions concernant l'utilisation des excédents et l'octroi d'une ristourne aux clientes et clients sont prises par l'Assemblée générale de Mobilière Suisse Société d'assurances SA. L'Assemblée générale de Protekta statue, quant à elle, sur les versements provenant du Fonds d'excédents de Protekta Assurance de protection juridique SA.



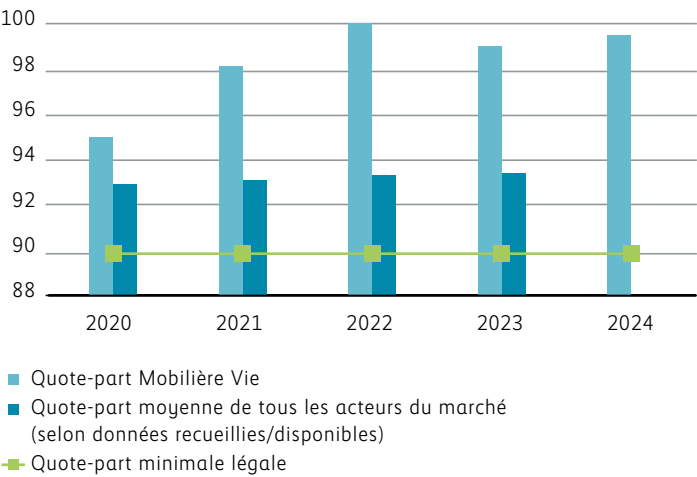
Ristournes à la clientèle dans les affaires non-vie

y compris les mesures d'accompagnement, en MCHF



Participation aux excédents dans les affaires collectives soumises à la quote-part légale

en %



Entre juillet 2024 et juin 2025, un montant total de 189 MCHF prélevé sur le Fonds d'excédents aura été octroyé aux clientes et clients sous la forme de réductions de primes de 10 % sur les assurances entreprise et véhicules, et de 20 % sur les assurances voyages. De juillet 2025 à juin 2026, des réductions de primes de 20 % sur les assurances ménage et bâtiment et de 10 % sur l'assurance de protection juridique seront accordées. Sur cette période, quelque 214 MCHF au total seront ainsi redistribués à la clientèle.

Pour les moyennes et grandes entreprises, il existe des plans de participation aux excédents basés sur des dispositions contractuelles et sur la sinistralité individuelle.

Participation aux excédents dans les affaires vie

Les primes d'assurance vie comprennent différents éléments. Si l'évolution effective du produit financier, de la sinistralité ou des coûts s'avère plus favorable que ce qui a été prévu dans la prime, il en résulte des excédents autorisant le versement d'une participation aux clientes et clients.

Assurances vie individuelles

En vie individuelle, l'offre proposée comprend à la fois des contrats assortis de primes nettes sans participation aux excédents et des polices assorties de primes brutes avec participation aux excédents. Les excédents se déclinent en excédents d'épargne, de risque et de frais. En général, les excédents d'épargne, crédités et porteurs d'intérêts de façon individuelle pour chaque contrat, sont versés à l'échéance, en cas de prestation ou lors d'un rachat. Les excédents de risque sont, quant à eux, déduits le plus souvent comme excédent anticipé des primes échues. Dans le cas des produits d'épargne de dernière génération, les excédents d'épargne sont fixés selon un mécanisme transparent fondé sur les rendements annuels des placements de capitaux des affaires vie individuelles.

Assurances vie collectives

En vie collective, on distingue les contrats avec un décompte individuel du bénéfice de ceux avec une participation collective au bénéfice. Les décomptes individuels de bénéfices sont réglés par un contrat individuel et la participation aux excédents dépend de l'évolution du risque. Les contrats avec participation collective au bénéfice sont soumis à une quote-part minimale fixée par la loi, qui oblige les assureurs à verser au moins 90 % des revenus déterminants à la clientèle. Les risques et les excédents sont compensés entre eux au sein de la communauté de solidarité.

Participation des collaboratrices et collaborateurs au résultat

La Mobilière partage les fruits de son succès avec son personnel, pour autant qu'elle ait créé de la valeur. Le montant de la participation au résultat est déterminé chaque année en fonction du résultat opérationnel et versé en sus du salaire fixe. Durant l'exercice sous revue, et malgré un contexte exigeant, la Mobilière a de nouveau enregistré une croissance réjouissante. En récompense, le Comité de direction et le Conseil d'administration ont décidé d'octroyer aux collaboratrices et collaborateurs, au printemps 2025, une participation au résultat équivalant à 60 % d'un salaire mensuel. Les apprenties et apprentis reçoivent au minimum CHF 720. En 2024, quelque 31,5 MCHF ont été consacrés aux participations au résultat. Le Comité de direction et le Conseil d'administration remercient ainsi les collaboratrices et collaborateurs de leur important engagement, ces dernières années, en faveur du succès constant ainsi que de l'évolution durable du Groupe Mobilière.

Une solide dotation en fonds propres

La philosophie qui sous-tend le statut de coopérative se reflète dans une gestion d'entreprise marquée par une réflexion et une action à long terme. La Mobilière cherche non pas à maximiser son profit, comme l'exigeraient des actionnaires, mais à réaliser un profit optimal à répartir entre les parties prenantes. Ses bénéfices permettent au Groupe de s'autofinancer et d'assurer son développement, ainsi que de verser des dividendes à la Coopérative et des participations aux excédents à la clientèle.

Les affaires d'assurance doivent reposer sur des relations à long terme, car le volume de sinistres peut fluctuer sensiblement au fil des années. Pour pouvoir réagir à ces variations et aux évolutions défavorables des marchés, le Groupe Mobilière, à défaut d'accès au marché des capitaux en particulier, doit disposer d'importants fonds propres. Répondre à cet impératif d'autofinancement durable exige une stratégie visionnaire. Les risques pris dans les affaires d'assurance et la diversification des placements de capitaux sont proportionnés aux fonds propres. Avec un quotient [SST de 518 %](#), le Groupe Mobilière est l'un des assureurs directs suisses les mieux dotés en fonds propres.

518 %

Quotient SST

La satisfaction toujours élevée de notre clientèle repose sur une forte présence locale, un conseil global ainsi que des produits et services de première qualité. Le suivi personnel dans les agences générales, l'assistance 24 heures sur 24 fournie par Mobi24 ainsi que des accès numériques sûrs sont garants d'une expérience clients cohérente sur tous les canaux.

La Mobilière concentre ses activités sur ses marchés domestiques, à savoir la Suisse et la Principauté de Liechtenstein. Assureur toutes branches, elle propose à sa clientèle une large gamme de solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises dans les secteurs vie et non-vie. En Suisse, un ménage ainsi qu'une entreprise sur trois sont assurés à la Mobilière.

Quelque 80 agences générales dotées de leur propre service des sinistres et présentes sur environ 160 sites offrent un conseil personnalisé, doublé d'un règlement des sinistres performant. La Mobilière a pour ambition d'être l'assureur suisse à visage humain, quel que soit le canal d'accès utilisé. Environ 6400 collaboratrices et collaborateurs et 330 personnes en apprentissage s'engagent au quotidien pour la clientèle et pour la Suisse.

Fondement de la culture d'entreprise de la Mobilière

Les valeurs fondamentales de la Mobilière se résument en trois mots: «humains, proches, responsables». Vécues au quotidien, elles transparaissent dans les actes de l'entreprise et dans ses relations avec toutes les parties prenantes. [La marque Mobilière](#) et sa réputation sont déterminantes pour son succès, dont les facteurs distinctifs sont un conseil global, des produits de première qualité et le règlement simple des sinistres sur place. La Mobilière a donc toutes les cartes en main pour réaliser sa vision «La Mobilière a sa place sous chaque toit.»

L'assureur à visage humain

La Mobilière entend fournir des services personnalisés de premier plan sur tous les canaux. La plupart des contacts avec la clientèle ont lieu personnellement et directement dans les agences générales ou par l'intermédiaire du personnel de Mobi24, la centrale d'assistance en cas d'urgence de la Mobilière, à disposition 24 heures sur 24, 365 jours par an. De plus, le portail clients en ligne et l'application «Ma Mobilière» offrent à tout moment aux assurées et assurés un accès sécurisé à la Mobilière, y compris à leurs données contractuelles et dossiers de sinistres.

Les agences générales entrepreneuriales, un modèle performant

La croissance supérieure à celle du marché que la Mobilière affiche depuis de nombreuses années tient à l'application systématique de son modèle d'affaires intégré, avec ses agences générales entrepreneuriales. Ce modèle a pour principe de base de proposer aux clientes et clients les mêmes offres aux mêmes prix sur tous les canaux et accès disponibles. Les agences générales y jouent un rôle central, unique dans la branche des assurances. Elles décident elles-mêmes de leur organisation et disposent de vastes compétences en matière de conclusion de contrats et de règlement des sinistres.

Approche intégrée pour les affaires de courtage

Dans les affaires vie et non-vie, la Mobilière gère le marché du courtage selon une approche intégrée, avec un succès qui ne se dément pas depuis trois décennies. Les courtières et courtiers travaillant localement sont suivis directement par l'agence générale la plus proche, tandis que celles et ceux qui opèrent à l'échelle nationale ou suprarégionale le sont par la Direction Affaires Courtiers de Zurich et de Nyon. La Mobilière profite ainsi dans ce domaine également de l'excellence de son organisation de distribution et de ses compétences en matière de sinistres. Dans le domaine du courtage, elle ne collabore qu'avec des spécialistes fournissant des prestations de première qualité.

Service de qualité personnalisé

Plus de 90 % des cas sont réglés en agence, rapidement et simplement. Les sinistres complexes et les cas de prestations d'assurance vie sont traités sur les sites de Direction. En matière de gestion des sinistres, la Mobilière possède un savoir-faire exceptionnel, qui repose en particulier sur le niveau élevé de compétences de ses collaboratrices et collaborateurs et sur la qualité de ses processus. Elle prend en charge les conséquences financières des sinistres et apporte son soutien sur les plans tant matériel qu'émotionnel, rapidement, simplement et avec compétence.

Principes de conduite

Un élément essentiel de la culture d'entreprise est la vision commune de la conduite qui a été élaborée en interne par les collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux de l'entreprise, sous l'appellation de «Nous@Mobilière». Cette vision gouverne les relations quotidiennes dans l'entreprise et sert de référence aussi bien pour les cadres avec fonction dirigeante que pour leurs collaboratrices et collaborateurs. Ses principes ne sont pas rigides, mais permettent de fixer des priorités en fonction de la situation. Ils favorisent ainsi une culture de la conduite ouverte et agile, qui laisse de la place à la responsabilité individuelle et place la clientèle au centre de l'attention. La vision commune de la conduite soutient la mise en œuvre de la stratégie sur le long terme et contribue à inscrire solidement les valeurs de la Coopérative dans toute l'entreprise.

Développement des compétences tourné vers l'avenir

La croissance continue de la Mobilière dans son cœur de métier, le changement de comportement de la clientèle sous l'effet de la numérisation, la rapidité des progrès technologiques, le développement de la gamme de produits et services ainsi que la réglementation croissante sont autant de facteurs qui requièrent une formation continue permanente du personnel. Les exigences en matière de compétences augmentent et les fonctions et les rôles se transforment parfois radicalement. La formation de base et la formation continue du personnel sont donc essentielles

pour acquérir les compétences techniques de demain et assurer le succès de la distribution de nouveaux produits et services. C'est pourquoi la Mobilière juge essentiel d'investir dans la qualification de ses collaboratrices et collaborateurs.

Engagement en faveur du développement durable

La responsabilité économique, sociale, culturelle et écologique fait aussi partie de la philosophie d'entreprise de la Mobilière, ce qui explique qu'elle s'engage en faveur du développement durable depuis de nombreuses années. À cet égard, ses valeurs d'entreprise «humains, proches, responsables» constituent des repères dans le cadre de son action durable. La Mobilière prend ses responsabilités au sérieux et défend les intérêts de toutes ses parties prenantes.

Structure de l'entreprise

Détenue à 100 % par la Mobilière Suisse Société Coopérative, Mobilière Suisse Holding SA réunit les entreprises de la Mobilière sous une direction unique (Groupe Mobilière). En font partie tant les filiales entièrement intégrées que les filiales autonomes sur le plan opérationnel (voir l'illustration sur la page suivante).

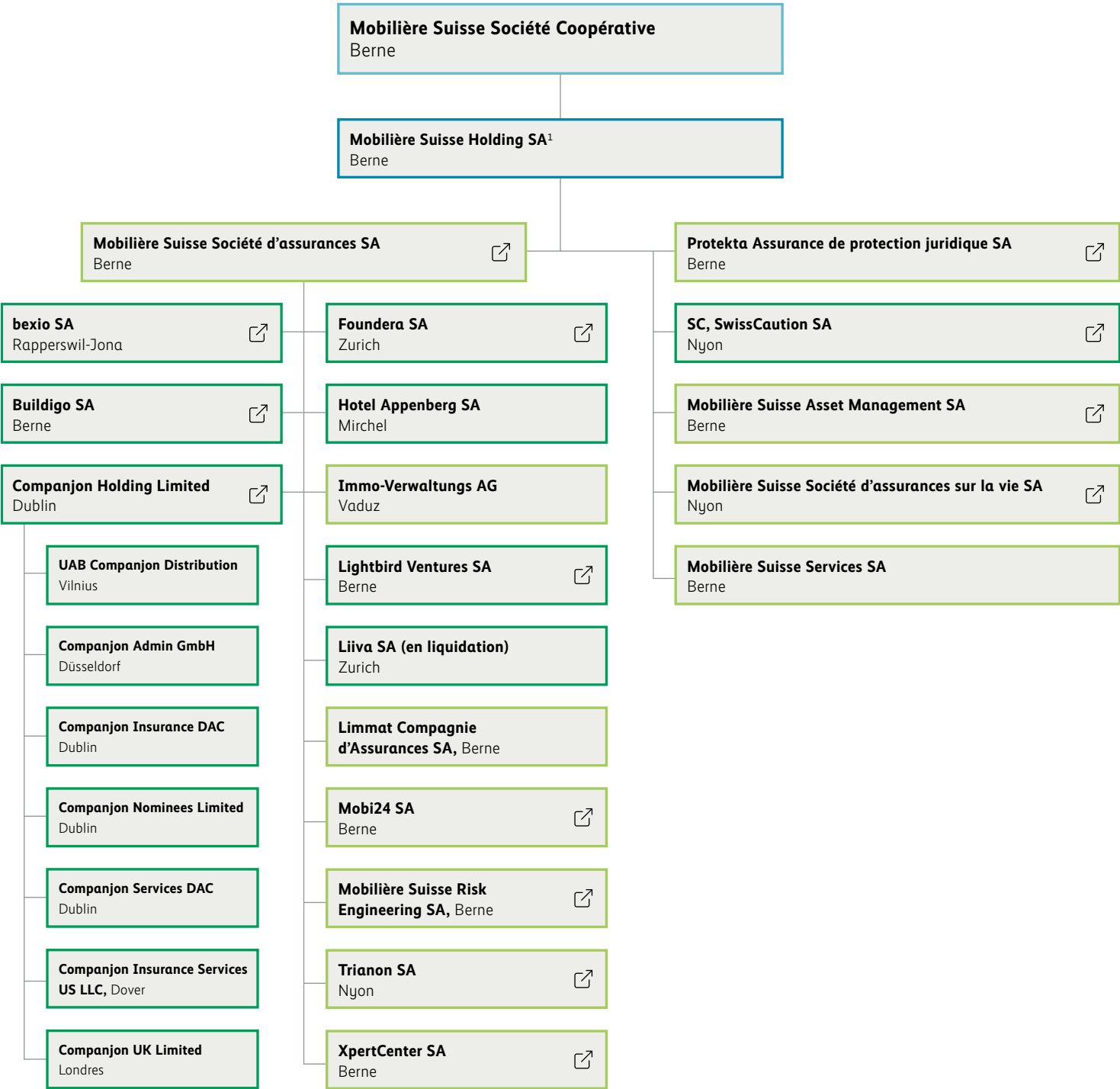
Le Conseil d'administration de la Coopérative détermine la philosophie et la stratégie de l'entreprise, tandis que la Holding représente le centre de conduite stratégique et opérationnelle du Groupe.

La Mobilière détient des participations qui relèvent directement de son cœur de métier ou qui le renforcent en contribuant à son succès.

Partenariats de distribution

Pour compléter son offre et exploiter des effets de synergie, la Mobilière collabore également avec des partenaires de distribution, notamment des assureurs maladie, des banques et des prestataires de solutions de prévoyance professionnelle.

Structure de l'entreprise au 31 décembre 2024



- Société Coopérative
- Holding
- Entièrement intégrée
- Autonome sur le plan opérationnel

¹ Sont représentées dans le schéma les filiales et sous-filiales de Mobilière Suisse Holding SA dans lesquelles cette dernière détient une participation de plus de 50%.

La Mobilière entend maintenir sa croissance rentable et supérieure à celle du marché sur le long terme.

Elle se concentre pour cela sur son cœur de métier et s'attache à conserver le taux de satisfaction clientèle le plus élevé du marché. Ce sont là les principaux éléments de son orientation stratégique pour les cinq ans à venir.

La mise en œuvre systématique de la nouvelle stratégie de la Mobilière est garante de la capacité de l'entreprise à relever les défis d'aujourd'hui et de demain ainsi que de son succès à long terme, afin que ses clientes et clients puissent continuer à compter sur ses prestations dans chaque situation de vie.

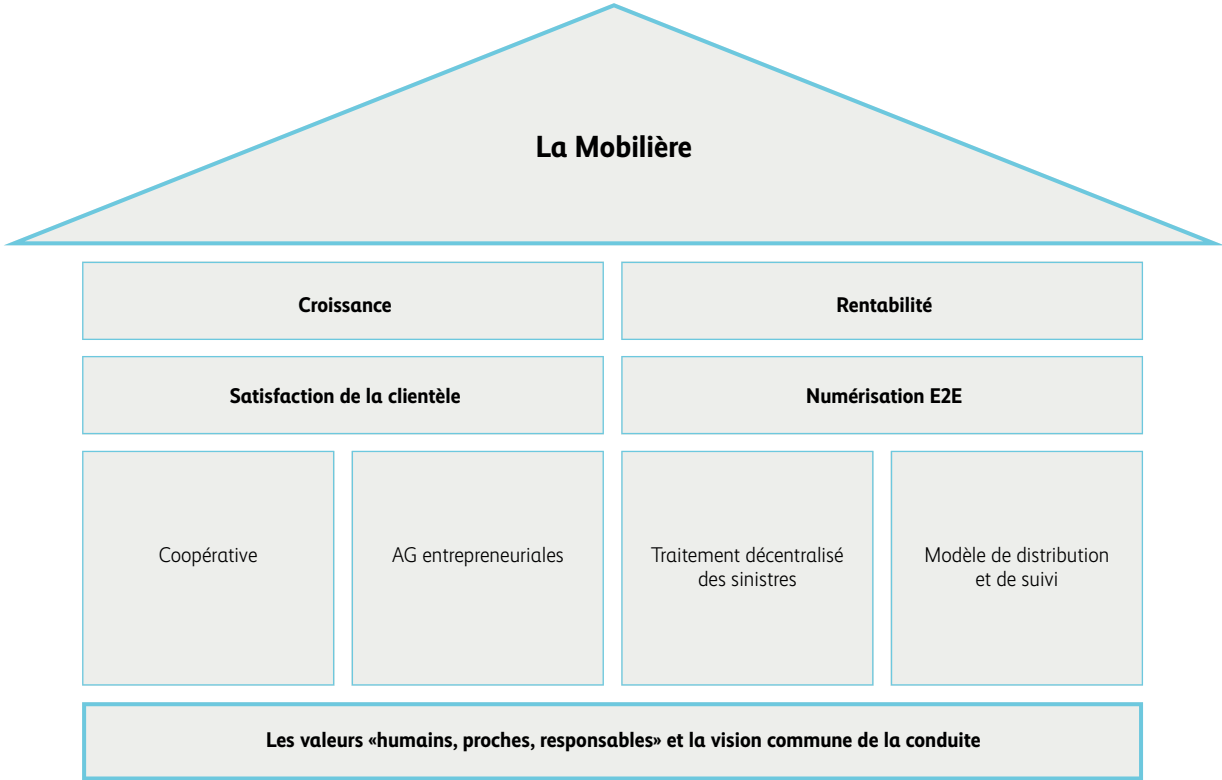
La Mobilière se concentre sur son cœur de métier pour assurer son succès sur le marché

L'environnement de marché est de plus en plus concurrentiel et la pression sur la rentabilité augmente, dans les affaires aussi bien vie que non-vie. En outre, les besoins des assurées et assurés évoluent et la demande se tourne toujours davantage vers des produits simples et transparents. Par ailleurs, le conseil personnel reste très apprécié, mais la clientèle souhaite aussi de plus en plus entrer en contact avec la Mobilière sur des canaux numériques. Enfin, le secteur de l'assurance est également confronté à une pénurie de spécialistes et à la difficulté toujours plus grande de recruter des collaboratrices et collaborateurs qualifiés. Pour être à la hauteur des ambitions de sa nouvelle stratégie, la Mobilière mise sur son cœur de métier que sont les assurances et la prévoyance.

Les piliers porteurs de la Mobilière demeurent inchangés

Les piliers fondamentaux de la Mobilière – le statut de société coopérative, les agences générales entrepreneuriales, le traitement décentralisé des sinistres et le modèle intégré de distribution et de suivi – sont les garants de sa proximité avec la clientèle, de la participation directe de cette dernière au résultat et de la flexibilité de l'entreprise quant à l'évolution des besoins des assurées et assurés. Ces piliers constituent la base de la nouvelle stratégie, car ils renforcent la position de la Mobilière sur le marché et soutiennent la réalisation de l'objectif consistant à poursuivre sur la voie du succès et à rester rentable sur le long terme.

Orientation stratégique de la Mobilière



- Ancrage coopératif: la Mobilière est et restera une société coopérative, qui vise non pas à maximiser ses profits, mais à les optimiser. Elle fait en outre participer les assurées et assurés à son succès et s’engage en faveur de la société en Suisse.
- Liberté d’entreprise des agences générales: la Mobilière continue de miser sur son modèle d’affaires reposant sur des agences générales entrepreneuriales. Véritables PME, ses quelque 80 agences jouent le rôle de centres locaux de compétence et de service, dont les collaboratrices et collaborateurs connaissent bien leur région et leur clientèle.
- Traitement décentralisé des sinistres: les sinistres non-vie sont traités de manière décentralisée, car la proximité avec la clientèle est essentielle en particulier en cas de sinistre.
- Modèle intégré de distribution et de suivi: pour entrer en contact avec la Mobilière, les clientes et clients peuvent choisir eux-mêmes le canal d’accès qu’ils préfèrent, physique ou numérique. Ils bénéficient dans tous les cas de la même offre de produits et de services, au même prix.

Progrès ayant marqué l’année sous revue

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie se poursuit. En 2024, l’accent a porté sur la mise en adéquation des thèmes, de la structure et de la culture de l’organisation avec les objectifs de la stratégie. C’est ainsi que les secteurs du Comité de direction ont procédé à des adaptations, qui doivent leur permettre d’assurer la

mise en œuvre optimale d’Avantage 2030. Le nombre d’initiatives stratégiques a en outre été réduit, afin de libérer des ressources pour la modernisation. De plus, le recentrage sur le cœur de métier implique de renoncer au rôle d’orchestrateur au niveau des écosystèmes et au développement de nouveaux secteurs d’affaires. La raison d’être du secteur du Comité de direction Développement des affaires ayant ainsi disparu, ce secteur a été dissous. Les tâches relevant du cœur de métier qui lui incombait ont été transférées à d’autres secteurs.

L’innovation revêt cependant toujours une grande importance pour la Mobilière, mais doit animer toute l’entreprise et non se concentrer dans une unité d’organisation dédiée. Pour assurer le développement et la mise en œuvre de la stratégie, la Mobilière a donc créé la fonction support «Stratégie & Portefeuille de projets». Cette nouvelle fonction est responsable non seulement des travaux stratégiques, mais également du pilotage de l’organisation agile.

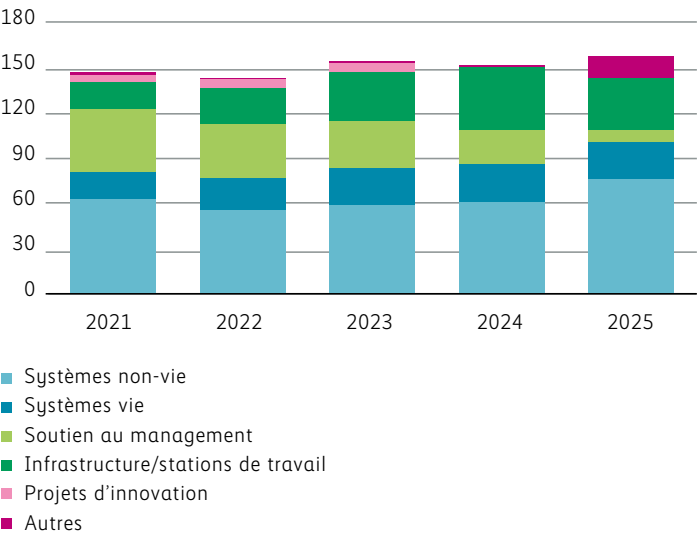
État de la mise en œuvre

Les premiers succès sont déjà au rendez-vous et profitent directement à la clientèle.

Début 2024, de nouvelles étapes du traitement des sinistres ont été automatisées. Les collaboratrices et collaborateurs chargés du traitement sont désormais assistés par une IA, qui évalue la couverture d’assurance. Si toutes les conditions sont remplies, le paiement a lieu automatiquement, sans examen préalable par

Répartition et évolution des investissements

en MCHF



Y compris frais de personnel interne, frais de prestataires externes ainsi que frais des immobilisations corporelles et incorporelles. Chiffres 2025 basés sur les valeurs planifiées.

une ou un spécialiste des sinistres. Cela permet à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des agences générales en contact direct avec la clientèle de s'occuper eux-mêmes des cas de sinistre simples, jusqu'au paiement. Les personnes concernées profitent ainsi d'un règlement plus rapide.

L'assurance bâtiments pour PME a été modernisée et implémentée avec succès. De nouveaux processus permettent de suivre les clientes et clients de bout en bout par des contacts personnels ou par voie numérique, selon leurs besoins. Dans le même temps, les collaboratrices et collaborateurs gagnent du temps lors du traitement, car ils peuvent utiliser les données saisies dans le système par la clientèle directement, sans rupture de média, et s'appuyer sur des processus de pointe.

L'utilisation de l'IA combinée à des règles bien réfléchies a permis d'automatiser le tri initial des e-mails reçus par l'assurance de protection juridique Protekta. Le temps de traitement est ainsi réduit, si bien que les clientes et clients obtiennent une réponse plus rapidement, même lorsque le nombre d'e-mails augmente.

Dans le service Sinistres de personnes de la Direction, on a progressivement déployé l'outil Legal-i, basé sur l'IA. Les documents de sinistre sont traités par cette dernière, les données reconnues et les pièces classées automatiquement par catégories. Cela permet par exemple de discerner des diagnostics, d'expliquer des termes médicaux, d'établir des résumés ou de traduire des textes en un clic. L'examen des dossiers, particulièrement chronophage, est ainsi nettement simplifié, d'où un gain d'efficacité dans le traitement des sinistres qui profite également à la clientèle.

Les collaboratrices et collaborateurs de la Mobilière disposent de divers outils basés sur l'IA leur permettant d'augmenter leur productivité. Outre le ChatGPT propre à la Mobilière, il existe désormais une reconnaissance de texte assistée par IA ainsi que l'application «Ask My Audio». Celle-ci permet de téléverser des fichiers audio ou de parler directement dans l'outil, qui procède ensuite à la transcription des contenus. Il en résulte un gain d'efficacité lors de la rédaction de procès-verbaux, de rapports ou de contenus de communication.

En matière de participations, l'accent est mis sur la propre rentabilité de ces entités et sur le renforcement du cœur de métier. C'est pourquoi la Mobilière a cédé en 2024 la majorité des actions de Flatfox SA à SMG Swiss Marketplace Group SA. La Mobilière conserve ainsi une participation indirecte dans Flatfox, ce qui lui permet de cibler une nouvelle clientèle pour ses affaires d'assurance et de prévoyance. Elle a en outre vendu sa participation minoritaire dans le fournisseur de logiciels de gestion KLARA et fermé sa plateforme numérique dédiée à la propriété du logement Liiva fin juillet 2024.

Le compte de valeur ajoutée présente la prestation globale résultant des affaires d'assurance et des autres prestations de service, ainsi que son utilisation en faveur des différentes parties prenantes. Durant l'exercice sous revue, le Groupe Mobilière a généré une valeur ajoutée de 5,173 milliards de CHF.

Les assurances offrent une protection contre les pertes financières et un gage de sécurité en assumant les risques transférés par leurs assurées et assurés. Plus de 2,3 millions de clientes et clients comptent sur la Mobilière pour être non seulement conseillés avec compétence, mais aussi indemnisés rapidement et simplement en cas de sinistre. Les assurées et assurés de la Mobilière sont ainsi à l'abri des conséquences financières d'une action en responsabilité civile ou d'un accident. De même, certains engagements, tels que l'achat d'une maison, ne peuvent souvent être souscrits que parce que le risque décès est couvert par une assurance. Enfin, l'activité économique des entreprises est largement tributaire de la certitude que les assurances les indemniseront en cas de besoin.

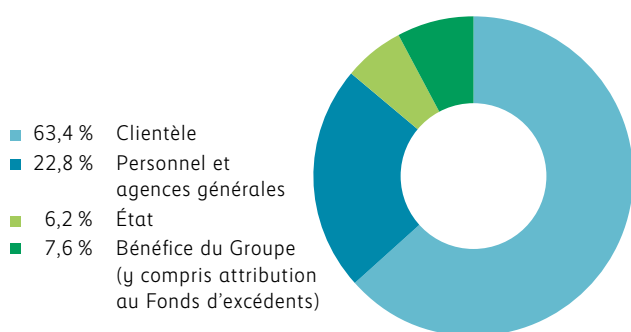
Fidèle aux principes de la coopérative, la Mobilière prend en outre des engagements particuliers, qui vont au-delà de la couverture de risques. C'est ainsi que ses objectifs d'entreprise sont systématiquement axés sur une création de valeur durable. La réussite économique est le moyen qui permet à la Mobilière d'assumer ses responsabilités envers sa clientèle, son personnel et la société.

Origine de la valeur ajoutée

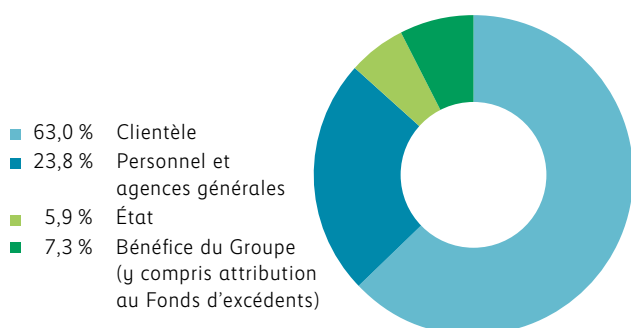
Le compte de valeur ajoutée de la Mobilière affiche une prestation globale de 5,677 milliards de CHF (2023: 5,230 milliards de CHF). Ce résultat est dû essentiellement aux affaires d'assurance, en raison de la croissance des volumes de primes à la fois dans les affaires non-vie et dans les affaires vie à primes périodiques, ainsi qu'aux opérations financières. Ces dernières enregistrent une nette progression par rapport à l'exercice précédent, grâce à une année de placement réjouissante et à la solidité de l'économie. La prestation globale des «Autres prestations de service», c'est-à-dire des affaires ne relevant pas de l'assurance, a légèrement augmenté.

La prestation globale est présentée déduction faite des prestations préalables relevant des affaires d'assurance et des opérations financières, ainsi que d'autres prestations préalables. Le compte de valeur ajoutée de la Mobilière affiche ainsi une création de valeur de 5,173 milliards de CHF (2023: 4,755 milliards de CHF). Durant l'année sous revue, l'entreprise a généré une valeur ajoutée d'environ CHF 880 000 par poste à temps plein, un montant élevé qui s'inscrit dans la norme pour un prestataire de services financiers. Étant donné qu'il est établi au niveau de la Holding, le compte de valeur ajoutée n'inclut pas les prestations de la Mobilière Suisse Société Coopérative.

Utilisation de la valeur ajoutée 2024



Utilisation de la valeur ajoutée 2023¹



¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

Place du secteur financier dans l'économie suisse

La fourniture de prestations financières et d'assurance à l'économie et à la population est essentielle pour la bonne santé économique du pays. Selon une analyse de BAK Economics¹, le secteur financier a généré en 2023 une valeur ajoutée brute de 73,9 milliards de CHF. Sa part dans l'économie totale est de 9,4 %. En 2024, plus de 243 000 postes à temps plein, soit un peu plus de 5,5 % des places de travail, étaient liés au secteur financier en Suisse.

La clientèle profite largement de la création de valeur

Unique propriétaire, la Coopérative a pour but statutaire de promouvoir l'assurance directe selon les principes mutualistes, si bien qu'il n'y a pas de conflit entre ses intérêts et ceux de la clientèle.

Comme le montrent les graphiques et le compte ci-après, la plus grande partie de la valeur ajoutée – 63,4 % pendant l'exercice sous revue, soit 3,281 milliards de CHF – est utilisée au profit des clientes et clients:

- un montant de 3,218 milliards de CHF – en hausse de 284 MCHF par rapport à 2023 – a servi pour les indemnités et les prestations d'assurance;
- 62,6 MCHF ont été affectés aux participations contractuelles aux excédents (2023: 60,6 MCHF).

Comme les années précédentes, le personnel des agences générales et des sites de Direction a bénéficié de la deuxième part la plus importante de la valeur ajoutée, soit 1,182 milliard de CHF.

S'élevant à 318,5 MCHF, les prestations à l'État, à savoir les impôts sur le bénéfice et sur le capital ainsi que les autres impôts et taxes, ont augmenté par rapport à 2023 (281,3 MCHF). Les prestations de la Mobilière à l'État comportent également – regroupés sous «Autres impôts et taxes» – les droits de timbre et la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi que les contributions au service du feu, à la prévention des accidents et à la sécurité routière.

La rétention de bénéfice sert à garantir le développement et la pérennité de l'entreprise. Le bénéfice du Groupe est net de l'attribution de 150,0 MCHF au Fonds d'excédents. Ce montant est destiné à de futurs versements, à bien plaisir, de participations aux excédents à la clientèle de la Mobilière.

¹ Analyse d'impact réalisée par BAK Economics sur mandat de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)



Compte de valeur ajoutée

en millions de CHF	2024	2023 (chiffres ajustés) ¹
Origine		
Prestation globale résultant des affaires d'assurance	5 128,3	4 850,5
Prestation globale résultant des opérations financières	480,3	312,0
Prestation globale résultant des autres prestations de service	68,8	67,9
Prestation globale	5 677,4	5 230,4
Prestations préalables perçues	-466,2	-441,9
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-38,7	-33,8
Valeur ajoutée	5 172,5	4 754,7
Utilisation		
Participations contractuelles aux excédents	62,6	60,6
Frais de sinistres non-vie	3 218,4	2 934,3
Prestations à la clientèle	3 281,0	2 994,9
Prestations au personnel et aux agences générales	1 182,2	1 130,9
Prestation globale résultant des affaires d'assurance	59,1	37,1
Autres impôts et taxes	259,4	244,2
Prestations à l'État	318,5	281,3
Rétention du bénéfice	210,7	154,0
Dividende à la Coopérative	30,0	30,0
Attribution au Fonds d'excédents des assurés	150,0	200,0
Bénéfice du Groupe	390,7	347,7
Valeur ajoutée	5 172,5	4 754,7

¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

22	Rapport de la Coopérative
24	Rapport annuel de la Coopérative
26	Déléguées et délégués
28	Conseil d'administration
30	Comptes annuels
33	Annexe aux comptes annuels
39	Rapport de l'organe de révision

Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative détermine l'orientation du Groupe Mobilière et définit son positionnement auprès du grand public. À cet égard, il est responsable non seulement de définir la stratégie, mais aussi de promouvoir des partenariats et des engagements qui reflètent les valeurs coopératives de l'entreprise. Qu'il s'agisse de soutenir des projets de recherche, de développer des mesures de prévention ou d'entretenir le dialogue avec les déléguées et délégués, le Conseil d'administration jette les bases requises pour donner à la Coopérative une orientation tournée vers l'avenir et responsable.

Assemblée des délégués

Lors de l'Assemblée ordinaire des délégués 2024, les déléguées et délégués ont approuvé le rapport de gestion, les comptes annuels 2023 et le rapport annuel de la Coopérative. Ils ont également pris acte des états financiers établis selon le référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. Les déléguées et délégués ont en outre décidé de la répartition du bénéfice résultant du bilan et donné décharge au Conseil d'administration.

L'Assemblée des délégués a réélu au Conseil d'administration Beat Brechbühl, Paul Philipp Hug et Jürg Stöckli pour un mandat de trois ans. Lukas Weber a été nouvellement élu pour trois ans. Ayant atteint la limite d'âge de 72 ans, Gabriele Eick a remis son mandat. De plus, Carole Hubscher a quitté le Conseil d'administration à la fin juin. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2024.

À l'automne, le Conseil d'administration et le Comité de direction ont par ailleurs organisé des séances d'information dans quatre régions de Suisse à l'intention des déléguées et délégués, afin de favoriser le dialogue en cercle plus restreint. Le résultat d'exploitation et les défis actuels ont également été présentés à cette occasion.

Conseil d'administration

En 2024, le Conseil d'administration a tenu trois séances:

Séance de printemps

Lors de sa séance de printemps, le Conseil d'administration a préparé l'Assemblée des délégués et pris acte du rapport d'activités du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA ainsi que du rapport du Comité de direction pour l'exercice 2023. En outre, il a procédé à des élections et réélections au sein de différents organes.

- Les membres du [Comité de gouvernance](#) ont été reconduits dans leurs fonctions pour une année.
- Les membres du [Comité de positionnement](#) ont aussi été réélus pour un nouveau mandat d'un an.
- Patrick Tharin a été élu au Conseil de fondation de la Fondation du Jubilé de la Coopérative pour trois ans. Mathias Morgenthaler et Marta Kwiatkowski ont été confirmés dans leurs fonctions pour un nouveau mandat de trois ans. De plus, le Conseil d'administration a pris acte du départ de Michèle Rodoni du Conseil de fondation.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport semestriel sur les activités de positionnement. Il a en outre décidé de continuer à développer l'engagement en faveur des jeunes et approuvé un partenariat de trois ans avec le Club Alpin Suisse (CAS) ainsi que le financement de nouveaux systèmes mobiles de protection contre les crues.

Lors de l'Assemblée générale de Mobilière Suisse Holding SA qui a suivi sa séance, le Conseil d'administration a exercé les droits attachés à la Mobilière Suisse Société Coopérative en tant qu'actionnaire unique. Barbara Rigassi et Nicola Thibaudeau ont été réélues au Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA pour trois ans. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2024. L'Assemblée générale a approuvé les comptes consolidés 2023 du Groupe, de même que les comptes annuels 2023 de Mobilière Suisse Holding SA et l'utilisation de son bénéfice. Enfin, conformément au Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise, l'Assemblée générale a pris acte du rapport sur la rémunération ainsi que des montants perçus par les membres du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA, la CEO et les membres du Comité de direction.

Séance de septembre

Lors de sa séance d'automne, le Conseil d'administration a été informé par le Comité de direction de l'évolution des affaires au deuxième trimestre ainsi que du résultat semestriel. Il a en outre adopté le rapport semestriel sur les activités de positionnement et approuvé la prolongation des contrats avec le Locarno Film Festival et le Festival du film documentaire Visions du Réel à Nyon ainsi que la reconduction du contrat avec l'EPFZ concernant le Laboratoire Mobilière d'analyse de données.

Séance de novembre

Lors de sa séance de novembre, le Conseil d'administration a confirmé le partenariat de recherche conclu avec l'Université de Fribourg. Il a également approuvé la planification annuelle 2025 des activités de positionnement.

Comité de positionnement

Durant l'année sous revue, le Comité de positionnement de la Coopérative a tenu quatre séances consacrées au traitement des thèmes de positionnement figurant à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

Comptes annuels

Les comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative présentent un bénéfice de 29,7 MCHF (2023: 29,9 MCHF). Le compte de profits et pertes comprend les produits des participations provenant du dividende de Mobilière Suisse Holding SA de 30,0 MCHF (comme en 2023), les produits d'intérêts de prêts accordés, soit 4,4 MCHF (comme en 2023), et ceux des créances en compte courant, soit 0,5 MCHF (comme en 2023), ainsi que les charges et les impôts, soit 5,2 MCHF (2023: 5,0 MCHF).

La fortune investie se compose principalement de la participation dans Mobilière Suisse Holding SA et du prêt accordé à Mobilière Suisse Société d'assurances SA, d'un montant de 290 MCHF. Les actifs circulants se montent à 37,6 MCHF (2023: 34,9 MCHF). Le Fonds d'excédents, qui constitue le principal poste des fonds étrangers, s'élève à 118,7 MCHF (2023: 117,8 MCHF). De ce montant, 17,4 MCHF sont réservés au financement de projets de prévention, 10,0 MCHF à la recherche fondamentale et 33,7 MCHF à d'autres thèmes. Les fonds propres (avant utilisation du bénéfice) se chiffrent à 965,1 MCHF, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (963,0 MCHF).

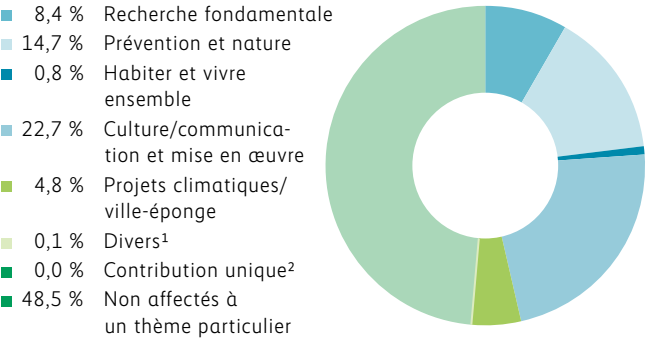
Utilisation du bénéfice

La proposition relative à l'utilisation du bénéfice résultant du bilan, d'un montant de 92,1 MCHF, est présentée dans l'annexe aux comptes annuels de la Coopérative. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués, qui se tiendra le 16 mai 2025, de l'approuver. Cette proposition prévoit notamment d'attribuer 22,0 MCHF au Fonds d'excédents, comme l'exercice précédent.

Rapport annuel de la Coopérative

Fonds d'excédents

État au 31.12.2024



¹ Couverture des prêts Covid-19 en faveur des sports de salle (fin du projet, maintien des garanties accordées)

² Contribution unique de la Mobilière à la Fondation Deep Tech Nation Switzerland, dans laquelle a été intégrée la Swiss Entrepreneurs Fondation (SwissEF)

But statutaire

Selon ses statuts, la Mobilière Suisse Société Coopérative a pour but de promouvoir l'assurance directe sur une base coopérative.

Conformément à la stratégie du propriétaire adoptée par le Conseil d'administration, la Coopérative assure la mise en œuvre de son but statutaire principalement par une participation directe dans Mobilière Suisse Holding SA et accessoirement par le renforcement du positionnement de la Mobilière comme coopérative auprès du public suisse.

Contexte législatif et réglementaire

Durant l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de modification législative ou réglementaire de nature à affecter spécialement la Mobilière Suisse Société Coopérative.

Engagement

Grâce à sa base coopérative, la Mobilière peut faire participer le public à son succès entrepreneurial. Elle s'engage en particulier en faveur de la collectivité, contribuant à la résilience de la société et, partant, à la construction de l'avenir de la Suisse. Cet engagement sociétal est aligné sur la stratégie de développement durable du Groupe et met l'accent sur la prévention et la résilience. La Mobilière soutient des projets économiques, sociaux et culturels de portée régionale ou nationale et s'engage dans la prévention des dangers naturels, la recherche et la promotion de la capacité d'innovation des PME suisses, ainsi que dans l'art et la culture.

Financement des investissements

La Mobilière Suisse Société Coopérative dispose d'une solide dotation en fonds propres. Dans les fonds étrangers, le poste le plus important est celui du Fonds d'excédents, qui est mis à contribution, par exemple, pour soutenir des projets de prévention, financer des chaires universitaires et promouvoir l'innovation. Les ressources de ce fonds sont affectées à hauteur de 51,5 % à des thématiques concrètes. En 2024, la Mobilière Suisse Société Coopérative a perçu de sa filiale, Mobilière Suisse Holding SA, un dividende de 30,0 MCHF.

Évaluation des risques

Sauf dispositions contraires inscrites dans la loi, les statuts ou le règlement d'organisation de la Coopérative, la gestion de la Coopérative est déléguée au Comité de direction et au Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. Ainsi, les décisions stratégiques sur les questions de positionnement appartiennent certes au Conseil d'administration de la Coopérative, mais la conduite et la mise en œuvre opérationnelle des activités qui en découlent sont déléguées à la Holding. Les tâches de conduite du Groupe, en l'occurrence des sociétés chapeautées par la Holding, y compris le positionnement de la Mobilière en tant que groupe d'assurance, sont aussi assumées par la Holding. De plus, la conception du système de contrôle interne de la Coopérative est du ressort du Conseil d'administration de la Holding.

La Coopérative est exposée à un risque stratégique, dans la mesure où le Conseil d'administration de la Holding pourrait assurer la gestion des affaires de façon non conforme au but statutaire. Pour parer à cette éventualité, le Conseil d'administration de la Coopérative – auquel il appartient d'exercer les droits d'actionnaire de la Coopérative lors de l'Assemblée générale de la Holding – doit choisir les membres du Conseil d'administration de la Holding avec toute la diligence requise, leur donner les instructions nécessaires et remplir ses obligations de contrôle et de surveillance. Afin de préparer ses décisions d'élection, le Conseil d'administration de la Coopérative est assisté par le Comité de gouvernance. La Coopérative est également exposée à un risque de marché, autrement dit de perte de valeur de sa participation dans la Holding, et à un risque de crédit lié à son prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA. C'est pourquoi le Conseil d'administration de la Coopérative est régulièrement informé de la marche des affaires.

Il vérifie en outre, lors de l'approbation des comptes consolidés de la Holding, que les sociétaires, en leur qualité de preneuses et preneurs d'assurance de Mobilière Suisse Société d'assurances SA, bénéficient d'une participation appropriée au résultat.

Enfin, la Coopérative est exposée à des risques stratégiques et de réputation découlant de son positionnement auprès du public suisse. Pour se prémunir contre ces risques, le Comité de positionnement effectue une analyse approfondie des thématiques de positionnement retenues, prépare en conséquence les décisions stratégiques de fond du Conseil d'administration et surveille la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées. Le Comité de positionnement et le Conseil d'administration de la Coopérative sont informés des activités de positionnement par la voie de rapports semestriels.

Changements dans la conduite

La gestion de la Coopérative tout comme les tâches de conduite du Groupe étant déléguées à Mobilière Suisse Holding SA, il n'existe, au niveau de la Coopérative, ni comité de direction ni cadres avec fonction dirigeante ou collaboratrices et collaborateurs. Le 17 mai 2024, Lukas Weber a été élu au Conseil d'administration, tandis que Gabriele Eick le quittait pour avoir atteint la limite d'âge. En outre, fin juin 2024, Carole Hubscher a quitté le Conseil d'administration.

Activités de recherche et développement

Le savoir est essentiel pour faire avancer les choses, mais ce qui joue un rôle déterminant, c'est son application dans la pratique. C'est pourquoi la Coopérative non seulement s'engage en faveur d'une recherche appliquée visant l'excellence à l'Université de Berne, à l'EPFZ, dans un partenariat avec la fondation Risiko-Dialog et à l'Université de Fribourg, mais veille également à mettre les résultats de cette recherche à la disposition de la collectivité.

Événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

Perspectives

La Mobilière Suisse Société Coopérative est la propriétaire unique de Mobilière Suisse Holding SA. Ses actifs sont constitués pour l'essentiel de sa participation dans la Holding et de son prêt de 290 MCHF à Mobilière Suisse Société d'assurances SA.

Comme indiqué dans le rapport de la Coopérative, le dividende annuel s'élève, en 2024 également, à 30,0 MCHF. Ce dividende sert notamment à garantir le financement des activités de positionnement. Dans le cadre de l'utilisation du bénéfice résultant du bilan 2024, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués 2025 d'affecter à nouveau 22,0 MCHF au Fonds d'excédents.

Le succès des activités du groupe d'assurance est une condition indispensable pour garantir la vitalité et l'évolution positive et durable de la Coopérative.

Déléguées et délégués

État au 1^{er} janvier 2025

Région Ouest

Canton de Berne	Walter Althaus, Aarwangen Thomas Baumann, Berne Bernhard Bischoff, Thoune Andreas Blank, Aarberg Beat Bräm, Anet Tasha Del Percio-Ziska, Berne Daniel Dünner, Moutier Barbara Hayoz, Berne Danielle Hess, Berne Pia Hirschi, Hünibach Jörg Huggenberger, Rüti bei Riggisberg Thomas Hurni, Sutz Eva Jaisli, Berthoud Fritz Leuenberger, Herzogenbuchsee	Tobias Leuenberger, Lüscherz Anita Luginbühl, Krattigen Andreas Michel, Meiringen Hans Jörg Rüegsegger, Riggisberg Hans Schär, Schönried Markus Scheidegger, Gümliigen Pierre Schneider, St-Imier Andrea Strasser, Thoune Nicole von Graffenried, Berne Hans Rudolf von Känel, Oberwangen Bruno Wägli, Aarberg Andreas Wälti, Worb Andrea Wenger, Goldswil
Canton de Fribourg	Ulrike Aebersold, Morat Fernand Andrey, St-Sylvestre Michel Beaud, Pâquier-Montbarry Pierre-Yves Binz, Morlon	Mireille Galley, Ecuwillens Johanna Gapany, Bulle Marc von Bergen, Domdidier
Canton de Genève	Louise Kasser Genecand, Genève Fabienne Monbaron, Plan-les-Ouates	Olivier Sandoz, Bellevue
Canton du Jura	Dorothée Krattinger, Les Bois	Nicole Mamie, Porrentruy
Canton de Neuchâtel	Alexandre Ciaramella, La Sagne Catherine Reichl, Neuchâtel	Henri Schaller, Colombier
Canton de Valais	Andreas Biner, Zermatt Gabriel Décaillet, Sion Grégoire Dussex, Ayent	Renato Kronig, Glis Laurent Multone, Monthey
Canton de Vaud	Christel Cavalli-Cavalli, Lausanne Arnaldo Fedrigo, Jouxten-Mézery Philippe Neri, St-Légier	Christian Rovero, Bettens Benjamin Zumstein, Nyon

Région Centre

Canton d'Argovie	Daniel Appert, Geltwil Marco Emmenegger, Hettenschwil Thomas Erb, Bözen Thomas Forrer, Birrwil Stephan Gurini, Lenzburg Dieter Lämmli, Aarau René Leuenberger-Zöllner, Laufenburg	Tobias Maurer, Aarau Matthias Mühlheim, Rheinfelden Marco Negri, Zofingue Sonja Ramsauer, Dättwil Dorothee Schwarz, Oberrohrdorf Birgitta Setz, Zofingue
Cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville	Gabriel Barell, Binningen Katharina Barmettler-Sutter, Muttentz Christina Bertram, Oberwil Damaris Buchenhorner, Ramlinsburg	Christoph Buser, Füllinsdorf Thomas Friedlin, Therwil Tobias Lutz, Bottmingen Daniel Müller, Bâle
Canton de Glaris	Hans-Jörg Marti, Nidfurn	
Canton de Lucerne	Adrian Affentranger, Sursee Alain Balthasar, Lucerne Daniel Gloor, Sursee Salome Krummenacher, Lucerne	Anja Meyer, Emmen Stefan Muff, Kastanienbaum Peter Pfister, Gunzwil Matthias Tobler-Kaiser, Meggen
Cantons d'Obwald et de Nidwald	Madeleine Michel-Windlin, Sachseln	
Canton de Schwytz	Reto Keller, Trachslau Sibylle Ochsner, Galgenen	Bernadette Reichlin-Durrer, Küssnacht am Rigi
Canton de Soleure	Roger Borer, Erschwil Michael Brüderli, Feldbrunnen Reinhold Gustav Dörfliger, Egerkingen	Federica Linder, Subingen Beat Loosli, Starrkirch-Wil Marc Thommen, Hägendorf

Région Centre (suite)

Canton du Tessin	Monica Duca Widmer, Arosio Marco Huber, Lugano Daniele Lotti, Bellinzona	Elia Ponti, Novazzano Mattia Tonella, Manno
Canton d'Uri	Urs Janett, Altdorf	
Canton de Zoug	Peter Hegglin-Hürlimann, Edlibach	Christoph Müller, Baar

Région Est

Cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures	Urs Koch, Appenzell	Katrin Nägeli, Appenzell
Canton des Grisons	Yvonne Brigger-Vogel, Zizers Christian Cavegn, Jenins	Marco Engel, Coire Marc E. Wieser, Zuoz
Canton de Saint-Gall	Dominique Bättscher, Zuzwil Peter Bruhin, Niederwil Paul Edelmann, Rorschacherberg Urs Gantenbein, Wildhaus Christoph Gautschi, St. Margrethen Otto Hofstetter, Uznach	Daniel Steiger, Rebstein Steffen Tolle, Saint-Gall Patrizia Wachter Tanner, Sargans Martin Zuber, Lütisburg Station Josef Zweifel, Mörschwil
Canton de Schaffhouse	Barbara Buchser, Beringen	
Canton de Thurgovie	Monika Brunner, Wallenwil Max Gimmel, Arbon Raphael Herzog, Müllheim	Christian Jäger-Huber, Hüttwilen Peter Schütz, Wigoltingen Suzanne Thür Brechbühl, Weinfelden
Canton de Zurich	Dorothee Auwärter, Rikon im Tössstal Matthias Baumberger, Winterthour Didier Brägger, Illnau Elisabeth Brand, Feldbrunnen Daniel Broglie, Eglisau Peter Brunner, Hombrechtikon Valérie de Montmollin, Zurich Andreas Dürst, Seegräben Roland Erb, Kloten Märk Fankhauser, Oberrieden Vito Fortunato, Zurich Eric Goessler, Uitikon Waldegg	Martin Haab, Mettmenstetten Celine Hartmann-Aecherli, Watt Michael G. Imholz, Zurich Konrad Kaufmann, Dietikon Stefan Krebs, Pfäffikon Patrick Kyburz, Dielsdorf Peter Neufeld, Kilchberg Manuel Rickenbach, Zurich René Schneider, Meilen Donato Trivisano, Winterthour Bruno Walliser, Volketswil
Principauté de Liechtenstein	Violanda Lanter, Ruggell	

Conseil d'administration

État au 1^{er} janvier 2025

		Membre depuis	Fin du mandat
Présidents d'honneur	Otto Saxer Docteur en droit, avocat, Berne		
	Urs Berger Therwil		
Président	Stefan Mäder Docteur en économie publique, Zurich	2013	2026
Vice-présidente	Irene Kaufmann Docteure en économie publique, Zurich	2013	2026
Membres	Beat Brechbühl Docteur en droit, LL. M., copropriétaire et Managing Partner de Kellerhals Carrard, Wabern	2018	2027
	Aymo Brunetti Docteur ès sciences économiques et sociales, professeur au sein du Département d'économie de l'Université de Berne, Biel-Benken	2020	2026
	Thierry Carrel Professeur en médecine et docteur honoris causa, professeur en chirurgie cardiaque à l'Université de Zurich, Vitznau	2014	2025
	Bruno Dallo Docteur en droit, avocat, Riehen	2014	2025
	Gina Domanig Managing Partner d'Emerald Technology Ventures, Uetikon am See	2013	2026
	Erica Dubach Spiegler Docteure ès sciences EPFZ, propriétaire de Dubach Digital Strategy, Zurich	2022	2025
	Roland Egli Licencié ès sciences économiques, HES Saint-Gall, Lachen	2023	2026
	Michela Ferrari-Testa Licenciée en droit, avocate et notaire, Tesserete	2019	2025
	Elgar Fleisch Docteur ès sciences économiques et sociales, professeur de gestion de l'information et de technologie à l'Université de Saint-Gall et à l'EPFZ, Saint-Gall	2003	2025
	Cristina Gaggini Membre de la direction et directrice romande d'economiesuisse, Lausanne	2022	2025
	Heinz Herren Président du conseil d'administration et CEO de hc herren-consulting GmbH, Bolligen	2017	2026
	Paul Philipp Hug Actionnaire majoritaire et membre du conseil d'administration de Hug Gruppe AG Lucerne, Meggen	2021	2027
	Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch Avocate, MBA INSEAD, Hinterkappelen	2023	2026
	Yvonne Lang Ketterer Licenciée en économie publique, Wädenswil	2017	2026
	Tobias Pfeiffer Économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable diplômé, Reinach	2015	2026
	Barbara Rigassi Docteure ès sciences économiques, HES Saint-Gall, présidente du conseil d'administration de BHP – Brugger und Partner AG, Muri bei Bern	2008	2025
	Laura Sadis Licenciée ès sciences économiques, experte fiscale avec diplôme fédéral, Lugano	2016	2025
	Rolf G. Schmid Licencié ès sciences économiques, HES Saint-Gall, et administrateur professionnel, Lenzburg	2017	2026



		Membre depuis	Fin du mandat
Membres (suite)	Carole Seppey Licenciée en droit, avocate, Vex	2019	2025
	Jürg Stöckli Entrepreneur et administrateur indépendant, Lanzenhäusern	2018	2027
	Nicola Thibaudeau Ingénieure en génie mécanique, La Foully (Orsières)	2014	2026
	Lukas Weber Docteur en économie, responsable Business Development chez Vontobel, Wettswil am Albis	2024	2027
	Anja Wyden Guelpa Entrepreneure, chargée de cours, Genève	2020	2026

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Gina Domanig possède en sus la double nationalité américaine et française, Elgar Fleisch la nationalité autrichienne, et Nicola Thibaudeau la nationalité canadienne.

		Depuis	Jusqu'à
Secrétaire du Conseil d'administration	Beat Haudenschild, avocat, Boll		
Organe de révision	KPMG SA, Zurich	2010	2024
Réviseur responsable	Thomas Schwarz, Zurich	2024	



Compte de profits et pertes

en milliers de CHF	Annexe	2024	2023
Produit des participations		30 000	30 000
Produit du prêt		4 350	4 350
Autres produits financiers	<u>1</u>	525	471
Produits		34 875	34 821
Frais d'administration	<u>2</u>	-4 914	-4 687
Autres charges financières	<u>3</u>	-0	-0
Charges		-4 914	-4 687
Résultat avant impôts		29 961	30 134
Impôts directs		-261	-275
Bénéfice annuel		29 700	29 859

Bilan au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2024	2023
Actifs			
Liquidités		11 223	11 603
Créances sur des participations	4	25 878	22 697
Autres créances à court terme		489	552
Comptes de régularisation actifs		32	50
Actifs circulants		37 621	34 901
Placements financiers	5	290 000	290 000
Participation	6	758 000	758 000
Immobilisations corporelles	7	1 031	1 256
Actifs immobilisés		1 049 031	1 049 256
Total actifs		1 086 652	1 084 157
Passifs			
Engagements envers des participations	8	87	1 284
Fonds de donations		956	561
Autres engagements à court terme		1 654	1 213
Comptes de régularisation passifs		193	280
Fonds étrangers à court terme		2 891	3 339
Fonds d'excédents	9	118 681	117 839
Fonds étrangers à long terme		118 681	117 839
Capitaux étrangers		121 572	121 177
Réserves légales issues du bénéfice		400 000	400 000
Réserves facultatives issues du bénéfice		473 000	473 000
Bénéfice au bilan		92 080	89 980
– Report de bénéfice		62 380	60 121
– Bénéfice annuel		29 700	29 859
Fonds propres		965 080	962 980
Total passifs		1 086 652	1 084 157



Tableau de financement

en milliers de CHF	2024	2023
Bénéfice	29 700	29 859
Revalorisations (-)/ Amortissements (+): immobilisations corporelles	526	715
Bénéfice (-)/ Perte (+) provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-24	0
Augmentation / Diminution: créances sur des participations	-3 181	-6 968
Autres créances à court terme	63	552
Comptes de régularisation actifs	17	-12
Fonds d'excédents	-21 157	-18 841
Engagements envers des participations	-1 197	452
Fonds de donations	-1 605	-1 580
Autres engagements à court terme	441	586
Comptes de régularisation passifs	-87	-51
Attribution aux caisses de pension	-3 000	-3 000
Attribution à la Fondation du Jubilé	-600	-600
Flux financiers relatifs à l'exploitation	-104	1 112
Achat (-)/ Vente (+): immobilisations corporelles	-276	-690
Flux financiers relatifs aux activités d'investissement	-276	-690
Flux financiers relatifs aux activités de financement	0	0
Variation des liquidités	-381	422
Total liquidités exercice précédent	11 603	11 182
Variation des liquidités	-381	422
Total liquidités exercice sous revue	11 223	11 603

Annexe aux comptes annuels

La présentation des comptes est adaptée aux particularités de l'entreprise, dans le respect du contenu minimal prévu par la loi (art. 958c, al. 3, CO). Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs.

Indications complémentaires conformément au droit des obligations

La Mobilière Suisse Société Coopérative établit un tableau des flux de trésorerie (art. 961, al. 2, CO).

Principes d'évaluation

Immobilisations corporelles: les immobilisations corporelles se composent de tableaux, d'autres objets d'art, d'un véhicule et d'installations publicitaires. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur cinq ans (tableaux, véhicule et autres objets d'art) ou quatre ans (installations publicitaires), sur la base de leur coût d'acquisition.

Transfert de l'obligation d'établir des comptes consolidés

La Mobilière Suisse Société Coopérative, ainsi que l'y autorise l'art. 963, al. 4, CO, transfère l'établissement de ses comptes consolidés à Mobilière Suisse Holding SA, laquelle réunit toutes les participations du Groupe sous une direction unique.

Participations

	Quote-part de participation et pourcentage de vote en %		Capital-actions en milliers de CHF	
	2024	2023	2024	2023
Participation directe				
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	100,00	100,00	200 000	200 000
Participations significatives indirectes				
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100,00	100,00	148 000	148 000
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100,00	100,00	25 000	25 000
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100,00	100,00	3 000	3 000
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100,00	100,00	1 000	1 000
SC, SwissCaution SA, Nyon	100,00	100,00	3 000	3 000
SMG Swiss Marketplace Group SA, Zurich ¹	29,32	29,34	2 454	2 452
Ringier SA, Zofingue	25,00	25,00	300	300

¹ Le pourcentage des droits de vote au 31.12.2024 est de 25,00%.

Engagements conditionnels

La société fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mobilière et répond solidairement de ses engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La Coopérative n'emploie pas de personnel. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à Mobilière Suisse Holding SA.



Explications relatives au compte de profits et pertes

1 Autres produits financiers

Les autres produits financiers de 525 kCHF (2023: 471 kCHF) comptabilisés en 2024 résultent des produits d'intérêts sur les comptes courants bancaires, de la rémunération des comptes courants envers les participations ainsi que des gains de change réalisés.

2 Frais d'administration

en milliers de CHF

	2024	2023
Frais d'administration	-4 914	-4 687
Dont amortissements d'immobilisations corporelles	-526	-715
Dont prestations de révision	-17	-17

La Coopérative n'emploie pas de personnel. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à Mobilière Suisse Holding SA. Les frais d'administration n'incluent donc pas de charges de personnel.

3 Autres charges financières

Les autres charges financières résultent des pertes de cours réalisées sur les positions en devises étrangères ainsi que des charges d'intérêt.

Explications concernant le bilan

4 Créances sur des participations

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Mobilière Suisse Société d'assurances SA (participation indirecte)	34	0
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	25 301	22 600
SC, SwissCaution SA (participation indirecte)	239	0
Mobilière Suisse Asset Management SA (participation indirecte)	1	0
Trianon SA (participation indirecte)	141	0
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (participation indirecte)	163	97
Total créances sur des participations	25 878	22 697

5 Placements financiers

Les placements financiers se composent du prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA.

6 Participation

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	758 000	758 000

Concernant les participations indirectes, nous renvoyons au tableau des participations.

7 Immobilisations corporelles

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Valeurs d'acquisition	8 722	8 544
Corrections de valeur cumulées	-7 691	-7 288
Valeur comptable nette	1 031	1 256

8 Engagements envers des participations

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Mobilière Suisse Société d'assurances SA (participation indirecte)	0	1 142
XpertCenter SA (participation indirecte)	62	0
Mobilière Suisse Services SA (participation indirecte)	26	0
SC, SwissCaution SA (participation indirecte)	0	142
Total engagements envers des participations	87	1 284

9 Fonds d'excédents

en milliers de CHF	Recherche fondamentale	Prévention et nature	Habiter et vivre ensemble	Culture/ communica- tion et mise en œuvre	Projets climatiques/ ville-éponge	Divers ¹	Versements uniques ²	Non affectés à un thème particulier	Total
État au 01.01.2023	4 713	18 605	2 240	14 386	4 500	180	0	70 055	114 680
Constitution de réserves	6 738	2 450	1 769	10 269	3 301	0	0	-24 528	0
Attribution	0	0	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-2 251	-2 873	-1 859	-9 982	-1 801	-75	0	0	-18 841
État au 31.12.2023	9 200	18 183	2 150	14 674	6 000	105	0	67 526	117 839
Constitution de réserves	2 504	2 816	448	23 917	2 168	0	100	-31 953	0
Attribution	0	0	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-1 704	-3 596	-1 628	-11 652	-2 477	0	-100	0	-21 157
État au 31.12.2024	10 000	17 403	970	26 938	5 691	105	0	57 573	118 681³

¹ Couverture des prêts Covid-19 en faveur des sports de salle (fin du projet, maintien des garanties accordées): 105 kCHF

² Contribution unique de la Mobilière à la Fondation Deep Tech Nation Switzerland, dans laquelle a été intégrée la Swiss Entrepreneurs Foundation (SwissEF)

³ Sur les 118 681 kCHF, il est prévu de verser environ 23 279 kCHF en 2025.

Utilisation du bénéfice

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Bénéfice annuel	29 700	29 859
Report de bénéfice	62 380	60 121
Bénéfice au bilan	92 080	89 980

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués du 16 mai 2025 d'utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:

Attributions:		
- Fonds d'excédents	22 000	22 000
- Caisses de pension	3 000	3 000
- Fonds de donations	2 000	2 000
- Fondation du Jubilé	600	600
Total attributions	27 600	27 600
Report à compte nouveau	64 480	62 380

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Mobilière Suisse Société Coopérative (la société), comprenant le compte de profits et pertes, le bilan au 31 décembre 2024, et le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les [comptes annuels](#) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition du conseil d'administration relatives est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG



Thomas Schwarz
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Olivier Gauderon
Expert-réviser agréé

Zurich, le 1^{er} avril 2025

42	Contexte économique et géopolitique
43	Résultat global
45	Non-vie
48	Vie
50	Asset Management
52	La marque Mobilière
56	Gestion des risques

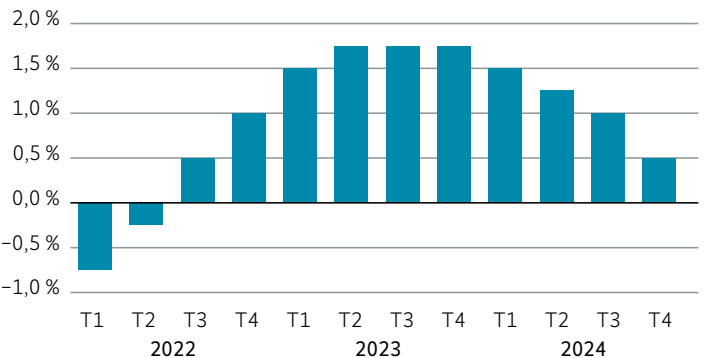


Malgré les incertitudes géopolitiques, l'année 2024 a été globalement très favorable pour les investisseurs et investisseurs grâce à une croissance économique solide. La normalisation de l'inflation a permis aux banques centrales d'abaisser plusieurs fois leurs taux directeurs.

Alors que l'inflation se montrait encore tenace en début d'année, tempérant ainsi les attentes d'un nouvel abaissement des taux directeurs, la situation a évolué au fil des mois. Le repli de l'inflation et les données économiques plutôt décevantes ont provisoirement fait ressurgir le spectre d'une récession, aux États-Unis également. Toutefois, ces craintes se sont vite dissipées. Au cours d'une année marquée par des conflits géopolitiques et différents scrutins de par le monde, les élections européennes et la présidentielle américaine ont été au centre de l'attention. Les législatives européennes ont généré en France des incertitudes politiques, ce qui a révélé la faiblesse politique et économique du Vieux Continent. En revanche, la victoire sans appel du parti républicain a mis en avant la solidité de la conjoncture américaine aux yeux des marchés. L'économie a renoué avec une croissance robuste en fin d'année.

Les marchés d'actions ont atteint de nouveaux records historiques, stimulés par les entreprises technologiques américaines et l'essor continu de l'intelligence artificielle. L'Europe est restée à la traîne, notamment à cause des incertitudes politiques. Les actions suisses ont moins progressé que les actions étrangères, les poids lourds du SMI ayant enregistré une faible performance. L'évolution des taux d'intérêt a été contrastée: alors que la plupart des banques centrales ont réduit leurs taux directeurs, les taux d'intérêt à long terme ont été légèrement orientés à la hausse en raison des inquiétudes causées par les importants déficits budgétaires. En Suisse, les taux d'intérêt ont fortement diminué, ce qui a permis non seulement aux obligations, mais aussi aux valeurs immobilières, d'enregistrer une performance remarquable. Face à l'aggravation des tensions géopolitiques liées aux conflits en Ukraine et au Proche-Orient ainsi qu'à la demande accrue d'or émanant des pays émergents, le prix du métal précieux a connu un pic historique. En 2024, le dollar US s'est nettement apprécié par rapport au franc suisse, tandis que l'euro n'a guère varié par rapport à l'année précédente.

Évolution du taux directeur en Suisse depuis 2022



Source: portail de données de la Banque nationale suisse

Le Groupe Mobilière poursuit sa croissance. Avec un bénéfice de 390,7 MCHF, il enregistre un résultat nettement supérieur à celui de l'exercice précédent, notamment grâce au résultat financier, qui a profité de la reprise des marchés en 2024.

Les comptes 2024 ont été établis au niveau de Mobilière Suisse Holding SA, filiale à 100 % de la Mobilière Suisse Société Coopérative. Le commentaire ci-après porte sur les chiffres clés et sur les comptes consolidés.

Résultat annuel

Pour l'exercice 2024, la Mobilière dégage un bénéfice consolidé de 390,7 MCHF (2023: 347,7 MCHF¹). Les affaires non-vie y ont contribué à hauteur de 341,6 MCHF (2023: 310,0 MCHF) et les affaires vie à hauteur de 42,6 MCHF (2023: 37,8 MCHF). Le segment des autres prestations de service, qui regroupe les affaires ne relevant pas de l'assurance, a accru le résultat de 6,6 MCHF (2023: perte de 0,1 MCHF).

Fonds propres et bilan

Les fonds propres consolidés ont progressé de 14,3 % par rapport à 2023, s'inscrivant à 7,075 milliards de CHF. Ce sont surtout le bénéfice du Groupe et l'augmentation des réserves de réévaluation (668,5 MCHF) qui ont eu un effet positif sur les fonds propres. L'utilisation du bénéfice de 230,0 MCHF (dont 30,0 MCHF sous forme de dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative et 200,0 MCHF attribués au Fonds d'excédents pour de futures participations aux excédents) et la compensation du goodwill avec les fonds propres (21,3 MCHF) ont entraîné une baisse de ces fonds.

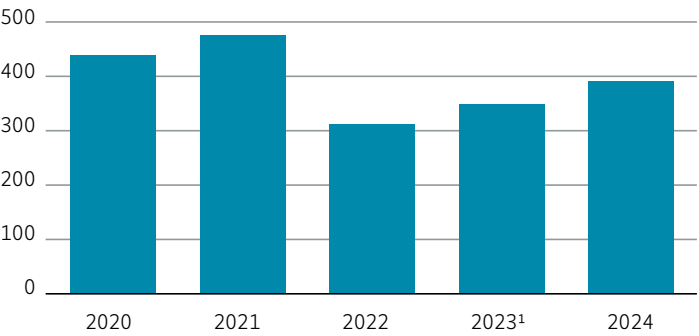
Le rendement des fonds propres a atteint 5,9 % (2023: 5,8 %). Pour toutes les sociétés d'assurances du Groupe, les fonds propres éligibles sont de loin supérieurs aux valeurs exigées par la FINMA. Calculé selon un modèle interne fondé sur les principes du Test suisse de solvabilité, le quotient pour le Groupe s'élève à 518 %.

La somme du bilan s'est accrue à 24,146 milliards de CHF, contre 22,585 milliards de CHF au 31 décembre 2023. Les placements de capitaux représentent 95,2 % des actifs du Groupe (2023: 95,1 %). La majeure partie des placements de capitaux de 21,237 milliards de CHF (2023: 20,033 milliards de CHF) est constituée de titres à revenu fixe, à hauteur de 7,436 milliards de CHF (2023: 7,229 milliards de CHF). Ces titres sont évalués au coût amorti. En cas de doutes fondés quant à la capacité de remboursement ou de paiement des intérêts de la part du débiteur, les titres à revenu fixe sont évalués à la valeur actuelle. Les provisions techniques ont, comme d'habitude, été évaluées avec prudence.

¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

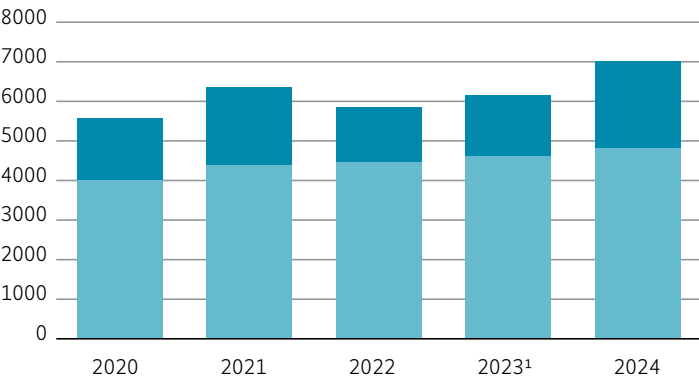
Résultat annuel consolidé

en MCHF



Fonds propres consolidés

au 31.12, en MCHF



- Réserves de réévaluation
- Fonds propres sans les réserves de réévaluation

¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

Résultat financier

Le résultat financier du Groupe s'est inscrit à 416,7 MCHF en 2024 (2023: 241,4 MCHF). Cette nette progression s'explique principalement par les produits élevés des placements de capitaux et par les bénéfices résultant notamment de la vente d'actions, de parts de fonds et d'or.

Non-vie

Dans les affaires non-vie, le volume des primes brutes a augmenté de 5,8 % à 3,961 milliards de CHF. Les chiffres de distribution ont aussi globalement progressé, les recettes des affaires nouvelles et des affaires de remplacement ayant dépassé les pertes de primes dues aux résiliations. Pour la quatrième année consécutive, des événements naturels d'une ampleur supérieure à la moyenne ont également grevé le résultat de la Mobilière en 2024. Plusieurs événements majeurs ont causé des dommages à hauteur d'environ 135 MCHF (2023: 147 MCHF). Le résultat technique a diminué de 251,2 MCHF à 107,3 MCHF. La charge de sinistres a atteint 67,6 % (2023: 64,1 %). Le taux de frais s'est accru à 28,0 % (2023: 27,2 %). Il en a résulté un ratio combiné de 97,1 % (2023: 92,8 %). En revanche, le résultat financier a augmenté, passant de 115,1 MCHF à 302,1 MCHF.

Vie

Dans les affaires à primes périodiques, la Mobilière a enregistré une hausse tant en prévoyance privée qu'en prévoyance professionnelle. À l'inverse, dans les affaires à prime unique, le volume de primes a reculé à la fois en prévoyance privée et en prévoyance professionnelle. Dans l'ensemble, le volume des primes brutes dans les affaires vie s'est réduit de 3,9 %, passant à 982,6 MCHF. Le résultat financier s'élève à 114,7 MCHF (2023: 126,5 MCHF).

Autres prestations de service

Le résultat financier dans les autres prestations de service est passé de 19,1 MCHF à 20,1 MCHF. Ce segment a enregistré un gain de 6,6 MCHF (2023: perte de 0,1 MCHF).

Dans les affaires non-vie, la Mobilière affiche une croissance supérieure à celle de l'année précédente et à celle du marché.

Tous les secteurs d'affaires y ont contribué. Dans le segment des particuliers, la progression du volume des primes des assurances mobilité, ménage et de protection juridique dépasse celle de 2023. Dans le segment des entreprises, les assurances de personnes ont contribué à l'augmentation du volume de primes pour plus de 50 %. Pour la quatrième année de suite, des dommages dus aux intempéries plus élevés que la moyenne ont été enregistrés.

Positionnement et parts de marché

Sur un marché suisse de l'assurance toujours plus compétitif, la Mobilière a opéré avec beaucoup de succès, malgré un contexte difficile encore marqué par des incertitudes géopolitiques et financières. Grâce à ses produits et prestations de service de qualité, à sa forte capacité de distribution et à la motivation de son personnel, elle a de nouveau gagné des parts de marché, consolidant ainsi sa position.

En 2024, le volume de primes a augmenté de 5,8 %, une hausse très réjouissante et supérieure à celle, déjà élevée, de l'année précédente (4,6 %). Les chiffres de distribution ont aussi globalement progressé, les recettes des affaires nouvelles et des affaires de remplacement ayant dépassé les pertes de primes dues aux résiliations. Par rapport à l'exercice précédent, il est à noter qu'en 2023, conformément à une directive de la FINMA, les primes pour dommages naturels de l'assurance bâtiment avaient dû être réduites, ce qui avait eu un impact négatif sur la croissance.

Une fois de plus, la Mobilière a enregistré une croissance supérieure à celle du marché. Selon le reporting des primes de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), durant l'année sous revue, sa part de marché a encore augmenté pour atteindre 20,7 %, les assurances de protection juridique, de personnes et choses affichant les plus fortes hausses. Avec des parts de marché nettement supérieures à 10 %, la Mobilière figure dans le peloton de tête dans tous les autres secteurs, hormis les branches accessoires (bateaux, aéronefs et transport).

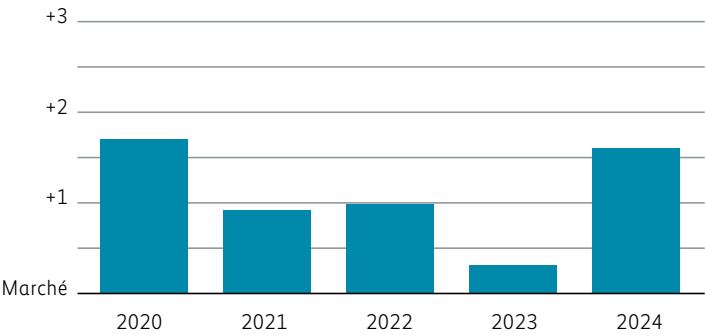
Secteurs d'affaires et produits

Tous les secteurs d'affaires ont contribué à la croissance du volume de primes. Dans le segment des particuliers, la progression du volume des primes des assurances mobilité, ménage et de protection juridique est supérieure à celle de 2023. Cette hausse est due principalement à la conclusion d'affaires nouvelles dans les assurances mobilité et de protection juridique. En outre, dans les assurances véhicules, les recettes provenant des affaires de remplacement, c'est-à-dire lors des renouvellements de contrats, ont augmenté. Dans les assurances ménage, la production a également évolué de manière réjouissante, se situant à peu près au niveau élevé de l'exercice précédent. Malgré l'introduction de rabais de fidélité, la croissance du volume de primes dans les assurances de garantie locative a pu être accrue.

Dans le segment des entreprises, qui affiche lui aussi une bonne évolution des affaires, les assurances de personnes ont contribué à la hausse du volume de primes pour plus de 50 %. Bien qu'elle ait maintenu l'accent sur la rentabilité, la Mobilière a pu poursuivre sa croissance. Les recettes résultant de la conclusion d'affaires nouvelles ont augmenté, tandis que les pertes de primes dues aux résiliations ont baissé. L'évolution des assurances entreprise pour PME est tout aussi réjouissante: par rapport à l'exercice précédent, les recettes générées par les nouvelles conclusions se sont accrues, alors que les pertes de primes ont diminué. De plus, le segment des moyennes et grandes entreprises a connu une

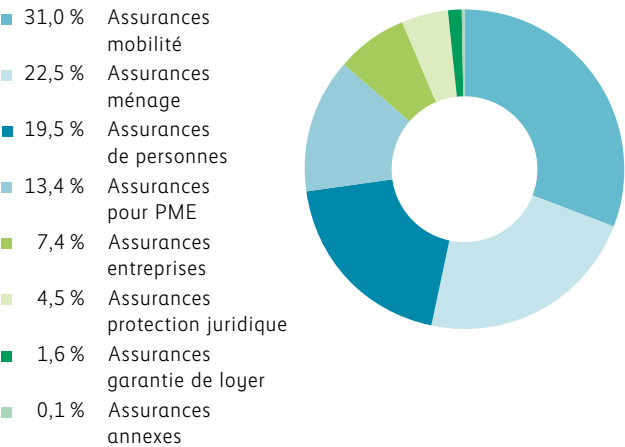
Croissance par rapport au marché

Affaires non-vie, sans réassurance active
(différence en points de pourcentage)



Au cours de l'exercice sous revue, la croissance du marché s'est élevée à 4% (base: reporting des primes ASA).

Portefeuille par secteur d'affaires



évolution positive, les pertes de primes ayant également baissé par rapport à l'exercice précédent, mais sa croissance n'atteint pas le niveau très élevé de 2023.

Ristournes du Fonds d'excédents

En 2024 aussi, la Mobilière, qui opère sur une base coopérative, fait participer ses clientes et clients à son succès. Au total, ce sont 189 MCHF provenant du Fonds d'excédents qui leur sont reversés entre juillet 2024 et juin 2025. Ils bénéficient d'une réduction de prime de 10 % pour les assurances véhicules ou entreprise. De leur côté, les titulaires d'une assurance voyages se voient octroyer une réduction de prime de 20 %.

Innovations et optimisation des processus

La Mobilière entend proposer à sa clientèle des produits et prestations de service de premier ordre, offrant un rapport prix-prestations optimal. Les assurances consistant en une promesse de prestation, il est essentiel de développer ces produits et prestations en permanence pour rester à la hauteur de cette promesse. Se basant sur l'évolution des besoins de la clientèle ainsi que sur des comparatifs de marché, la Mobilière vérifie régulièrement le positionnement de ses produits.

Nouveau produit d'assurance bâtiments pour PME

Durant l'année sous revue, un nouveau produit d'assurance bâtiments pour PME a été lancé dans le contexte de la modernisation globale des produits. Outre des processus modernisés – notamment la possibilité d'importer directement dans le processus de vente des données externes provenant du Registre fédéral des bâtiments et logements –, ce nouveau produit offre des couvertures étendues, telles que la clause préférentielle, des sommes d'assurance plus élevées pour les frais occasionnés lors de sinistres ainsi qu'une couverture tenant compte du critère de durabilité. Cette dernière prévoit la prise en charge d'éventuels frais supplémentaires résultant d'une reconstruction durable de bâtiments.

Cyberprotection pour PME

Les petites et moyennes entreprises sont de plus en plus des cibles de choix pour les cybercriminels. La Mobilière propose à sa clientèle PME deux prestations de service. La première, Cyber on Tour, consiste en une série d'événements mobiles permettant au personnel d'une PME de découvrir les cybermenaces de façon concrète. La seconde est une formation de sensibilisation aux cyberrisques, disponible en version numérique depuis février 2024. Ce service peut être commandé, installé et exécuté directement en ligne ou par l'entremise des conseillères ou conseillers en assurances compétents. De son côté, Mobi24 continue de répondre à toute question technique ou de contenu relative à la cybersécurité 24 heures sur 24. Pour une PME, adopter un comportement préventif est doublement payant: d'une part, en combinaison avec la cyberassurance FLEX, le personnel de l'entreprise assurée bénéficie tous les cinq ans d'une formation de sensibilisation gratuite. D'autre

part, si cette formation est suivie chaque année, la prime d'assurance est réduite.

Développement du processus de traitement des sinistres véhicules à moteur

La Mobilière entend simplifier l'ensemble du processus des sinistres véhicules à moteur et utiliser des outils de dernière génération basés sur l'intelligence artificielle (IA). En vigueur depuis décembre 2023, la réglementation pour la gestion des expertises est désormais bien ancrée dans la pratique et jouit d'une forte acceptation par les agences générales. Selon la nouvelle stratégie d'inspection, les seuils numériques fixes sont remplacés par des règles plus détaillées et plus rigoureuses, qui permettent de déterminer si une expertise est nécessaire. De plus, durant l'exercice sous revue, la plateforme des branches «e-Service», qui assure la communication électronique entre la Mobilière et les ateliers de réparation, a été mise à jour. Par ailleurs, de premiers essais d'utilisation de l'IA pour la reconnaissance d'images sont en cours depuis le début de l'année 2025. Cette technologie permet notamment d'obtenir des suggestions afin de savoir si une pièce endommagée peut être réparée ou doit être remplacée.

Guide juridique de la Mobilière: une aide gratuite pour toute question de droit

Conjointement avec sa filiale Protekta Assurance de protection juridique SA, la Mobilière a lancé un nouveau guide juridique librement accessible en ligne, y compris à la non-clientèle. Ce guide repose sur l'expertise des juristes de Protekta et traite de questions relevant des domaines de l'habitat, du travail, de la vie quotidienne, de la famille, de la santé, de l'entreprise, des véhicules et des voyages. Comprenant quelque 60 articles ainsi que des modèles de documents en français, allemand et italien, il est continuellement enrichi par de nouveaux contenus pertinents. Le guide a un caractère préventif: il informe sur de multiples droits et obligations et met des documents utiles à disposition, contribuant ainsi à ce que de potentiels litiges soient évités.

Évolution des sinistres

Pour la quatrième année consécutive, la Mobilière a enregistré des charges de sinistres imputables à des événements naturels supérieures à la moyenne. Six événements majeurs ont causé des dommages à hauteur d'environ 135 MCHF (2023: 147 MCHF), la plupart à la suite d'inondations. Ces intempéries se sont produites entre juin et septembre. Celles qui ont frappé le Jura, le Tessin et le Valais du 28 au 30 juin ont occasionné à elles seules des dégâts s'élevant à 56 MCHF. À Brienz (BE), les violents orages qui ont éclaté le 12 août ont causé des dommages à hauteur de près de 6 MCHF. Dans l'assurance véhicules à moteur, les charges de sinistres se sont de nouveau accrues en raison de l'inflation. Cette évolution est due principalement à la hausse des prix des pièces de rechange et des frais de réparation. Dans l'assurance ménage, une vague persistante de vols de vélos et vélos électriques a été

observée, si bien que, dans ce domaine, la charge de sinistres a globalement augmenté par rapport à 2023.

Mobi24: le service de dépannage se met au numérique

Demander un dépannage par chat, c'est simple et rapide à la Mobilière! Ces cinq dernières années, le Laboratoire Mobilière d'analyse de données à l'EPFZ et le service Customer Experience de la Mobilière ont étudié les besoins des personnes assurées et, en collaboration avec l'équipe Mobi24, ont amélioré le service de dépannage numérique MobiLeo. Les personnes assurées peuvent contacter ce service sur l'application «Ma Mobilière», sur le site de la Mobilière ou au numéro d'urgence joignable 24 heures sur 24. MobiLeo les dirige automatiquement vers le dépanneur le plus proche. La numérisation et la concentration sur son cœur de métier ont permis à la Mobilière de gérer encore plus efficacement les cas de panne en Suisse, pourtant en augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Durant la haute saison estivale, près d'une panne sur trois en Suisse a été déclarée via un support numérique. Ainsi, le personnel de Mobi24 a pu mieux se consacrer aux cas d'assistance complexes et aux personnes assurées souhaitant obtenir un soutien personnalisé.

Grâce à la meilleure joignabilité du service, en hausse de 5 %, les clientes et clients se sont cette année encore déclarés très satisfaits. Cela se reflète dans le Net Promoter Score de 85 % et la note de satisfaction globale de 4,8 sur 5 décernée à la qualité du service de Mobi24.

Filiales et participations

La Mobilière possède des filiales et détient des participations dans des sociétés dont les activités complètent ou renforcent son cœur de métier.

Informations complémentaires:

- [Évolution stratégique des affaires](#)
- [Durabilité](#)
- [Structure de l'entreprise](#)
- [Périmètre de consolidation](#)

Durant l'exercice sous revue, la Mobilière a maintenu sa croissance dans le secteur des affaires à primes périodiques, tant en prévoyance privée qu'en prévoyance professionnelle, et conforté ainsi sa position sur le marché. En prévoyance privée, les produits d'épargne restent très appréciés. Sur le marché de la réassurance d'institutions de prévoyance, la croissance du volume de primes résulte à la fois du renouvellement des affaires en portefeuille et de la conclusion d'affaires nouvelles.

Positionnement et parts de marché

Les affaires vie à primes périodiques de la Mobilière enregistrent une croissance continue, tant en prévoyance privée qu'en prévoyance professionnelle, avec un volume de primes en hausse de 5,5 % par rapport à 2023.

Dans le segment de la prévoyance privée, la Mobilière maintient sa politique de croissance rentable, nettement supérieure à celle du marché, à laquelle contribue une large gamme de produits attractifs. Avec une augmentation du volume de primes de 3,4 %, l'objectif fixé pour l'exercice sous revue est atteint. Les produits d'épargne restent très appréciés, ce qui a permis à la Mobilière de maintenir à un haut niveau sa part de marché dans les affaires nouvelles.

Dans le segment de la prévoyance professionnelle, la Mobilière enregistre une croissance au niveau du portefeuille d'affaires à primes périodiques, défendant ainsi sa position sur le marché de l'assurance risque collective des caisses de pension. Pour la Mobilière Fondation de prévoyance, la reprise des marchés financiers s'est traduite par un renforcement de la capacité de risque ainsi qu'une progression de la performance et du taux de couverture. Cette évolution positive permet à la Mobilière d'améliorer encore sa position sur le marché.

Secteurs d'affaires et produits

Prévoyance privée

En prévoyance privée, le volume de primes a globalement diminué par rapport à 2023. Alors que la production d'affaires à primes périodiques a augmenté, celle des affaires à prime unique a reculé.

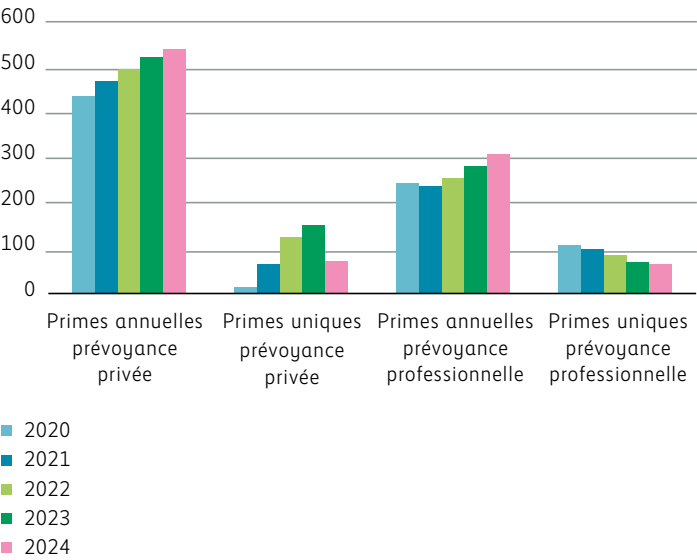
La croissance des affaires à primes périodiques a été alimentée par l'assurance épargne évolutive, qui allie transparence en matière de participation aux résultats et de coûts, possibilités de placement attrayantes et valeurs de rachat élevées dès le début du contrat. Les agences générales ont été les principaux artisans de cette croissance, avec une production une nouvelle fois en hausse par rapport à l'exercice précédent. Le volume de nouveaux contrats d'assurance risque accuse quant à lui un recul.

S'agissant des affaires à prime unique, leur évolution par rapport à l'exercice précédent varie d'un produit à l'autre. En raison des conditions attrayantes qu'il offre, le plan de versement a connu une demande accrue. Par contre, par rapport à 2023, les ventes du produit à tranches Mobiliar One Invest ont diminué, sous l'effet de la détérioration des conditions résultant de l'évolution des taux d'intérêt.

Prévoyance professionnelle

Sur le marché de la réassurance d'institutions de prévoyance, la Mobilière affiche pour l'année sous revue une croissance de son volume d'affaires à primes périodiques de 9,4 %. Cette augmenta-

Primes brutes en prévoyance privée et en prévoyance professionnelle
en MCHF



tion résulte à la fois du renouvellement des affaires en portefeuille et de la conclusion d'affaires nouvelles. Le volume d'affaires à prime unique a quant à lui légèrement baissé.

La Mobilière Fondation de prévoyance met l'accent sur une hausse durable des affaires nouvelles, ainsi qu'en témoignent la croissance du segment de petites PME et l'acquisition de nouveaux clients plus importants. L'objectif à long terme est d'accroître encore la notoriété de la Mobilière Fondation de prévoyance tant auprès de l'organisation de distribution que dans le segment de la clientèle cible.

Des excédents pour la clientèle

Tant dans la prévoyance privée que dans la prévoyance professionnelle, les polices donnent droit à une participation aux excédents. Ceux-ci peuvent provenir de gains réalisés au niveau des composantes coûts, risques et intérêts. Pour l'année 2024, ce sont 20,4 MCHF et 0,1 MCHF qui ont été attribués respectivement au fonds d'excédents de la prévoyance privée et à celui de la prévoyance professionnelle.

Prestations

La croissance réjouissante de ces dernières années dans la prévoyance professionnelle a entraîné une augmentation du portefeuille clientèle et, partant, des demandes de prestations provisoires d'invalidité. En valeur relative, celles-ci sont néanmoins restées stables. De ce fait, on observe aussi un nombre accru de réinsertions professionnelles. Un défi demeure cependant: le traitement définitif des demandes de prestations provisoires par l'assurance invalidité cantonale prend en général davantage de temps que par le passé. Dans le secteur de la prévoyance privée, la charge de sinistres invalidité est supérieure à celle de l'année précédente, en raison, principalement, de la plus faible proportion de réinsertions, en comparaison avec la prévoyance professionnelle.

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, comme en prévoyance privée, les charges pour décès sont inférieures à celles de 2023. En effet, le nombre de cas survenus durant l'année précédente était faible, en particulier au premier semestre, mais ces cas étaient assortis de prestations plus élevées.

Trianon

En 2024, la marche des affaires de Trianon a été globalement supérieure à celle de l'exercice précédent. L'évolution positive du segment Pension Services et la croissance du segment HR Services en sont les moteurs principaux. Autre nouvelle réjouissante: au mois de mai, Trianon a obtenu de la FINMA la licence de gestionnaire de fortune collective.

Informations complémentaires:

— [Participation aux excédents dans les affaires vie](#)

Durant cette année de placement globalement positive, la Mobilière a enregistré un résultat financier réjouissant. Grâce à une croissance économique solide ainsi qu'à la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt, les marchés d'actions américains ont connu de nouveaux sommets. Le prix de l'or a lui aussi atteint un niveau record. En Suisse, les taux d'intérêt ont nettement diminué, ce qui a profité aux obligations et à l'immobilier.

Pour les investisseuses et investisseurs, l'année 2024 a été globalement favorable. La croissance solide de l'économie et le recul de l'inflation ont permis aux banques centrales de réduire encore leurs taux directeurs. Alors que les élections européennes ont renforcé les incertitudes politiques sur le Vieux Continent, les marchés ont réagi très positivement à la victoire sans appel du parti républicain aux États-Unis. Soutenues par l'essor continu de l'intelligence artificielle, les actions technologiques américaines ont atteint de nouveaux sommets. En Suisse, les taux d'intérêt ont fortement diminué, ce qui a permis aux obligations et aux valeurs immobilières d'afficher une performance remarquable. Face à l'aggravation des tensions géopolitiques liées aux conflits en Ukraine et au Proche-Orient ainsi qu'à la demande accrue d'or émanant des pays émergents, le prix du métal précieux a connu un pic historique.

Stratégie de placement

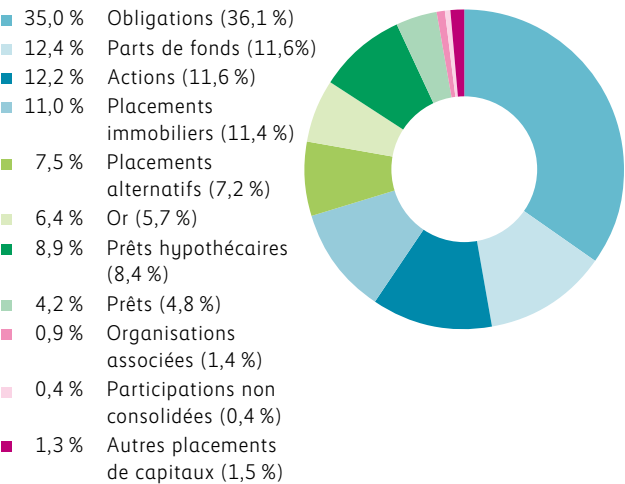
L'allocation des actifs n'a pratiquement pas évolué par rapport à l'exercice précédent et reste largement diversifiée entre les différentes classes de risque. Si l'on applique l'approche par transparence, ou approche «look through», selon laquelle les parts de fonds mixtes sont réparties en fonction des catégories de placements que ceux-ci incluent, la Mobilière détient une quote-part de valeurs réelles (actions, immobilier et placements alternatifs, y c. participations et or) d'environ 47 %.

Contribution de l'évolution du marché à la performance

L'évolution positive du marché a donné lieu à une année de placement très réjouissante, ce qui se reflète aussi dans la bonne performance des placements, qui s'est élevée à 9,1% (2023: 5,5%). S'agissant des valeurs réelles, ce sont surtout les actions, les parts de fonds et l'or qui ont été les facteurs propices. Pour ce qui est des valeurs nominales, l'augmentation des valeurs de marché des obligations, liée au recul des taux d'intérêt en 2024, a entraîné une évolution favorable. Hormis les liquidités, toutes les classes d'actifs ont contribué positivement à la performance des placements.

Répartition du portefeuille au 31.12.2024

Entre parenthèses: valeurs de l'exercice précédent



Résultat financier

Pour 2024, la Mobilière présente un résultat financier de 416,7 MCHF, nettement supérieur à celui de l'exercice précédent (241,4 MCHF). Bien que les valeurs réelles cotées en Bourse aient connu une évolution positive, une grande partie de cette progression ne se reflète pas dans le résultat financier, mais est inscrite dans les réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Le résultat financier repose donc notamment sur les produits courants provenant des intérêts perçus, des revenus locatifs, des versements de dividendes et des plus-values sur les ventes. Du fait des fortes valorisations, la Mobilière a réalisé des gains substantiels sur les ventes d'actions, de parts de fonds et d'or, en particulier, dans le cadre de repositionnements vers les valeurs cibles stratégiques. Une partie de ces gains a été utilisée pour optimiser le portefeuille obligataire et investir dans des placements assortis de taux d'intérêt plus élevés, qui augmentent les revenus à long terme. Durant l'exercice précédent, d'importantes dépréciations de taux de change avaient été enregistrées en raison de la faiblesse du dollar US. Celui-ci s'est toutefois redressé en 2024, s'appréciant nettement par rapport au début de l'année. Enfin, l'euro est resté pratiquement inchangé.

Les produits des placements de capitaux résultent principalement des paiements d'intérêts périodiques d'obligations, d'hypothèques et de prêts, suivis des versements de dividendes sur les actions et des distributions de parts de fonds. Les revenus locatifs d'immeubles de rendement ont eux aussi largement contribué à ce succès.

Globalement, les produits des placements de capitaux se sont élevés à 394,5 MCHF, en hausse de 51 % par rapport à l'exercice précédent. S'agissant des hypothèques, les revenus ont augmenté grâce à la croissance du volume réalisée dans le cadre du développement stratégique du portefeuille. Les placements alternatifs ont profité d'un environnement de marché favorable, ce qui s'est traduit par des distributions plus élevées notamment dans les Insurance-Linked Securities (ILS). Les distributions au niveau des parts de fonds ont elles aussi été supérieures à celles de 2023. L'immobilier a bénéficié de charges de construction inférieures à celles de l'exercice précédent. De plus, les organisations associées ont également enregistré des dividendes plus élevés.

Le résultat net des gains et pertes sur les placements de capitaux comprend aussi bien les gains et pertes sur les ventes que les revalorisations et amortissements résultant d'évaluations à la date du bilan. Le résultat net a diminué par rapport à l'exercice précédent, passant de 96,6 MCHF à 42,2 MCHF. Des plus-values substantielles ont été obtenues principalement grâce aux ventes d'actions. En raison de la forte évolution des cours, les repositionnements vers les valeurs cibles stratégiques et au sein de certains secteurs ou titres ont permis de générer des gains importants. Pour l'or également, les réalisations résultant de repositionnements ont donné lieu à des gains élevés. Les plus-values obtenues ont en partie été affectées à la réalisation de pertes sur obligations et à l'optimisation du portefeuille obligataire, ce qui explique la forte augmentation des pertes par rapport à 2023. Les coûts des couvertures de change se reflètent dans les dérivés.

Les charges liées à la gestion des placements de capitaux se situent au niveau de celles de 2023. Les autres résultats financiers sont influencés en particulier par l'évolution des taux de change. L'exercice précédent avait fortement souffert de la vigueur du franc suisse, ce qui avait pesé négativement sur le résultat. Durant l'année sous revue, c'est surtout le dollar US qui s'est quelque peu redressé, affichant à la fin 2024 une légère hausse par rapport à 2023, si bien que la Mobilière a réalisé des gains de change moins importants.

Évolution de la valeur et réserves de réévaluation

L'évolution positive du marché a profité aux réserves de réévaluation, qui reflètent la hausse des valorisations à la fin de l'année par rapport aux cours historiques (coûts d'acquisition ou de fabrication). Par comparaison avec l'exercice précédent, les réserves de réévaluation ont nettement progressé dans toutes les catégories de placement.

Le volume total des placements à la valeur comptable s'est accru de 6 % pour atteindre 21,237 milliards de CHF, les affaires d'assurance ayant généré un afflux d'argent frais de 271,4 MCHF.

Rendement des placements

Basé sur une valeur comptable moyenne de 20,635 milliards de CHF (2023: 19,796 milliards de CHF), la Mobilière a réalisé un rendement des placements, défini comme étant le résultat financier divisé par la moyenne des placements de capitaux, de 2,0 % (2023: 1,2 %).

La marque Mobilière compte parmi les marques suisses disposant de la meilleure réputation et jouit d'un important capital de confiance auprès de sa clientèle et du public. Depuis près de 200 ans, elle incarne l'identité de l'entreprise et constitue l'un des piliers de son succès. La marque Mobilière est la marque préférée des consommatrices et des consommateurs. Aucune autre assurance ne bénéficie d'autant de confiance. Plusieurs études menées en 2024 en attestent.

Clairement positionnée comme l'assureur suisse à visage humain, tant hors ligne qu'en ligne, la Mobilière offre depuis des années une expérience unique à ses clientes et clients. Elle transmet sa philosophie positive de manière sympathique, que ce soit lors d'un contact personnel, au téléphone ou sur son site web. À travers sa promesse de marque «humains, proches, responsables», elle garantit à sa clientèle une expérience cohérente et incomparable à tous les points de contact, se distinguant ainsi nettement de la concurrence.

Une marque faîtière forte avec un ancrage régional

La Mobilière se présente uniformément sous une marque faîtière et communique dans les quatre langues nationales de la Suisse. Ce plurilinguisme traduit le profond ancrage régional de l'entreprise. Ses clientes et clients sont toujours au centre de ses préoccupations et les contacts personnels ont lieu principalement via les agences générales ou Mobi24, la centrale d'assistance disponible 24 heures sur 24.

La marque faîtière réunit les sociétés Mobilière Suisse Holding SA, Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Mobilière Suisse Asset Management SA, Mobilière Suisse Services SA et Mobilière Suisse Risk Engineering SA. D'autres filiales de la Mobilière opèrent sous leur propre nom de marque.

Les agences générales de la Mobilière: ancrées au niveau régional et engagées

Avec 80 agences générales entrepreneuriales, la Mobilière est solidement ancrée dans toute la Suisse et la Principauté de Liechtenstein. Leur statut d'entrepreneur procure à nos agentes générales et agents généraux une liberté décisionnelle qu'ils mettent à profit dans l'intérêt de leur clientèle, des entreprises artisanales locales et de la société. Par leur engagement sous forme de sponsoring et le soutien apporté à des manifestations, associations, clubs et projets durables, ils contribuent activement à renforcer la marque Mobilière dans leur région.

Les agences générales de la Mobilière jouent aussi un rôle important en tant qu'employeurs et entreprises formatrices. Fin 2024, elles employaient 2942 collaboratrices et collaborateurs et offraient une possibilité de formation à 272 personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals.

«Profitez de la vie. Nous sommes à vos côtés.»

Cette promesse est au cœur des affaires d'assurance de la Mobilière, qui soutient ses clientes et clients rapidement et simplement, en particulier lors d'un sinistre, moment clé de la relation clientèle. La Mobilière peut être contactée de diverses façons: guichet, téléphone, e-mail, site internet, application mobile ou portail clients. En dehors des heures de bureau habituelles, elle reste joignable et offre son assistance au travers de Mobi24 Call-Service-Center.

Systématique de la marque

Marque ombrelle

die Mobiliar la Mobilière la Mobiliare la Mobiliar

Marques séparées



La marque Mobilière, première de classe

Tant les titulaires d’une assurance que la non-clientèle ont une grande confiance dans la Mobilière, ce dont attestent diverses études dans lesquelles la marque Mobilière a obtenu les meilleures notes.

Marketing Impact Monitor: la clientèle la plus satisfaite

Les résultats du Marketing Impact Monitor confirment la crédibilité élevée dont bénéficie la Mobilière. Elle tient sa promesse et sert de ce fait une clientèle très satisfaite, ce qui génère les taux de recommandation les plus élevés.

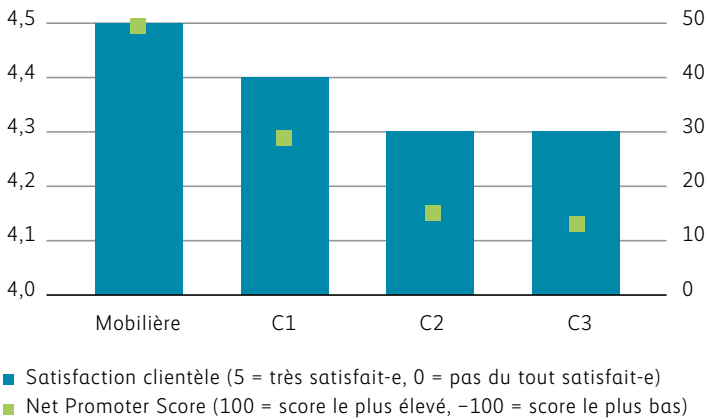
La Mobilière laisse en outre la meilleure impression générale. Cette perception positive repose sur les valeurs de marque vécues au quotidien et l’engagement constant de l’entreprise.

Pour la Mobilière, la satisfaction et la confiance des clientes et clients sont essentielles. La qualité de service, facteur décisif en matière de satisfaction clientèle, constitue la clé de la croissance de l’entreprise, supérieure à la moyenne, qui a aussi dépassé celle du marché en 2024. Les retours réguliers des clientes et clients contribuent dans une large mesure à garantir une orientation clientèle optimale. Les analyses de texte basées sur l’intelligence artificielle permettent d’enregistrer encore plus rapidement le précieux feed-back recueilli dans les enquêtes clientèle et de le transmettre de manière ciblée aux services correspondants au sein de l’entreprise.

Le suivi assuré par la Mobilière est toujours très apprécié des clientes et clients. En 2024, les personnes venant de conclure une assurance ont donné en moyenne une note de 4,8 sur 5 au conseil reçu, ce qui témoigne de leur satisfaction élevée.

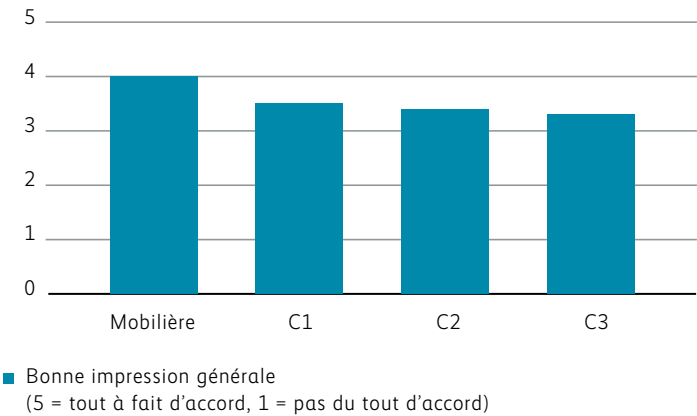
Satisfaction clientèle et propension à recommander la Mobilière par rapport à la concurrence

Marketing Impact Monitor 2024 (C1-C3: concurrents)



Impression générale par rapport à la concurrence

Marketing Impact Monitor 2024 (C1-C3: concurrents)



Deux nouveaux spots «Chère Mobilière» pour la saison froide

Pendant l'exercice sous revue, le public a pu découvrir deux spots «Chère Mobilière» adaptés à la saison froide. Le premier, dans lequel une jeune patineuse évolue sur du parquet, a été diffusé en janvier. Le second, une histoire typique de notre époque autour d'une surfaceuse à glace, illustrant aussi parfaitement l'humour typique de la Mobilière, a suivi mi-octobre. Les deux spots ont été très appréciés, renforçant ainsi la manière dont la marque est perçue.

Fonds d'excédents: les bonnes nouvelles, ça se vit à fond!

Basée sur trois histoires diffusées au niveau national, la nouvelle campagne sur le Fonds d'excédents lancée en avril 2024 s'est focalisée sur la joie des bénéficiaires de rabais sur les primes. Les réactions empreintes d'humour provoquées par l'annonce du rabais, et les sinistres en résultant, ont marqué les esprits. Le taux de notoriété de la participation au résultat a encore augmenté, et le taux de mémorisation de la campagne, supérieur à la moyenne, plaide en faveur de ces histoires.

Campagne ciblant la clientèle Jeunes

«Safe, quoi qu'il arrive.» Après le lancement du nouvel univers Jeunes, la campagne publicitaire correspondante a démarré au printemps 2024, avec une série de vidéos TikTok en nouveauté. Le rabais de CHF 50 sur l'AG Night des CFF n'est que l'un des nombreux avantages offerts par la Mobilière à sa clientèle de moins de 26 ans.

Afin de mieux comprendre l'univers et les besoins des jeunes, un format vidéo en plusieurs parties a été lancé sur TikTok en collaboration avec des créatrices de contenu suisses renommées. Dans chaque épisode, une collaboratrice ou un collaborateur de la Mobilière se retrouve dans une situation propre aux jeunes. La Mobilière montre ainsi qu'elle est toujours dans le coup et qu'elle propose des offres attrayantes à ce segment de clientèle.

Cyber on Tour: maîtriser les menaces numériques de manière ludique

L'étude sur la cybersécurité 2024 montre que des progrès ont été réalisés en Suisse en matière de cybersécurité. Toutefois, il subsiste un important potentiel d'amélioration concernant en particulier les mesures organisationnelles, telles que les formations régulières pour le personnel, l'établissement d'un plan d'urgence garantissant la continuité des activités ou la mise en œuvre d'un concept de sécurité. Il est essentiel que les PME continuent d'investir dans leur cybersécurité pour faire face aux menaces croissantes liées à la cybercriminalité.

Avec Cyber on Tour, la Mobilière propose aux PME un format d'événement unique en Suisse, qui leur permet de découvrir des mesures organisationnelles de manière divertissante. Les offres de sensibilisation telles que Cyber on Tour sont appréciées:

en 2024, cette manifestation organisée 365 fois sur 19 sites en Suisse alémanique et en Suisse romande a réuni quelque 2800 personnes.

La Mobilière est fidèle aux sports de salle

La Mobilière reste partenaire principal des sports de salle (basket-ball, handball, volley-ball et unihockey) jusqu'en 2030. Durant l'année sous revue, les contrats ont été reconduits pour une période de cinq ans.

Cet engagement trouve son origine dans un partenariat entre associations d'unihockey. Au vu de l'évolution positive, des expériences faites et des valeurs de cette discipline sportive, qui correspondent particulièrement bien à la Mobilière, il a été décidé d'étendre cet engagement. Regroupant les intérêts des fédérations de basketball, de handball, de volleyball et d'unihockey, la Mobilière entend renforcer l'attrait de ces quatre disciplines en Suisse, tant auprès des enfants et des jeunes qu'auprès des adultes.

C'est ainsi que des formats tels que la Supercup, les Kids Days ou le gala Topscorer ont pu voir le jour. Depuis le début de l'engagement de la Mobilière, le nombre de personnes licenciées dans les quatre disciplines a progressé de 16 %. Le nombre de retransmissions télévisées en direct a également augmenté.

Le soutien de la Mobilière en faveur des sports de salle a été récompensé par le prix spécial dans la catégorie «Pioneer» lors des Sponsoring Excellence Awards 2024. La Mobilière est également partenaire principal des équipes nationales de volleyball, de handball et d'unihockey. Grâce aux plus de 260 partenariats conclus par les agences générales, cet engagement permet de créer un trait d'union entre la relève, le sport amateur et le sport d'élite.

Le sponsoring des Topscorers de la Mobilière reste au cœur de cette démarche. Dans chaque équipe (masculine et féminine) de ligue nationale A (LNA), l'athlète ayant marqué le plus de points porte le maillot «Topscorer Mobilière». Au total, la Mobilière verse ainsi plus de CHF 400 000 par an aux quelque 80 clubs de LNA au titre de la promotion de la relève. Les plus de 1300 clubs de sport de salle sont présents partout en Suisse et dans toutes les régions linguistiques, tout comme les 80 agences générales de la Mobilière.

Informations complémentaires:

— [Sponsoring et manifestations](#)

Les processus de gestion des risques permettent d'identifier, d'évaluer, de surveiller, de piloter et de rapporter tous les risques principaux. De plus, les opportunités présentant des risques ne sont saisies que si cela en vaut la peine.

La gestion des risques à l'échelle du Groupe vise à protéger la base de fonds propres et l'excellente réputation du Groupe Mobilière, mais aussi à identifier les profils de risque et de rendement. Le Groupe Mobilière fait face aux risques ESG par la mise en œuvre de mesures ciblées dans les domaines de l'environnement, de la société et de la gouvernance d'entreprise. La Mobilière assume ainsi ses responsabilités écologiques, sociales et économiques envers sa clientèle, son personnel et la collectivité. Réfléchir et agir durablement fait partie intégrante de sa culture d'entreprise.

Politique et stratégie de risque

Dans la politique de risque, le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA définit les objectifs et les principes de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, ainsi que les compétences en la matière. La Mobilière a pour objectifs supérieurs:

- la protection de la base de fonds propres nécessaires pour couvrir les prétentions de la clientèle;
- la préservation de sa réputation;
- l'identification et l'optimisation des profils de risque et de rendement.

La stratégie de risque concrétise la politique de risque et soutient la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise. Elle définit la propension au risque – dont dépendent les besoins en capital-risque – et inclut d'autres directives qualitatives et quantitatives de pilotage des risques principaux. Ceux-ci sont répartis en sept catégories: risques d'assurance, de marché, de crédit, de liquidité et de réputation ainsi que risques stratégiques et opérationnels. La prise en compte active des risques en matière de durabilité est assurée dans le cadre des processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe selon ces sept catégories.

Gouvernance et responsabilités

Le Conseil d'administration assume sa responsabilité d'organe suprême en mettant en place une gestion des risques, un système de contrôle interne ainsi qu'une fonction de compliance à l'échelle du Groupe. Assisté par le Comité «Placements et risques», le Comité d'audit et le Comité «Transformation numérique», il adopte des directives d'ordre quantitatif et qualitatif, assorties de concepts d'application pour chaque catégorie de risque.

ESG

Sigle anglais désignant les domaines de responsabilité des entreprises en matière de durabilité: Environmental (environnement), Social (société) et Governance (gouvernance)

Risk Management Framework



Modèle des trois lignes de défense du Groupe Mobilière

1^{re} ligne de défense: preneur de risques	Identifier et gérer les risques dans son propre domaine de compétence et mettre en œuvre les contrôles s’y rapportant.
2^e ligne de défense: contrôle des risques	Mettre en œuvre un cadre de gestion des risques d’ordre supérieur, accompagné d’un système de garde-fous (checks and balances) par rapport à la 1 ^{re} ligne de défense.
3^e ligne de défense: assurance indépendante	Veiller à une assurance indépendante par le contrôle du cadre de gestion des risques, la réalisation de contrôles ciblés et l’établissement de rapports.

Il incombe au Comité de direction d’appliquer la stratégie de risque et les principes de la politique de risque. Il est assisté en cela par deux commissions de gestion: la commission Stratégie ALM (Asset Liability Management), qui pilote les risques d’assurance, de marché et de crédit, et la commission QLR (gestion qualitative des risques), qui s’occupe des risques opérationnels et de réputation. Le risque de liquidité est piloté directement par le Comité de direction. Quant au risque stratégique, il est traité par le Conseil d’administration, dans le cadre du processus de contrôle de la stratégie.

La gestion des risques à l’échelle du Groupe repose sur trois lignes de défense. Le Comité de direction répond de la gestion des risques. Il s’organise en désignant des responsables de processus, auxquels il incombe d’identifier, d’évaluer, de piloter et de surveiller les risques relevant de leur domaine de compétence, ainsi que d’en assurer le reporting (1^{re} ligne de défense). Opérant à l’échelle du Groupe en tant que fonctions centrales de contrôle des risques, les fonctions Gestion des risques et Compliance soutiennent le Conseil d’administration et le Comité de direction dans la gestion des risques (2^e ligne de défense). Elles mettent à disposition les méthodes et instruments de gestion des risques concernés et vérifient l’efficacité des contrôles clés instaurés par la première ligne. Enfin, la Révision interne et l’organe de révision externe, qui font partie intégrante du système de gestion des risques à l’échelle de l’entreprise, soutiennent le Conseil d’administration et son Comité d’audit dans l’exercice de leurs responsabilités en réalisant des contrôles indépendants et objectifs (3^e ligne de défense).

Gestion quantitative et qualitative des risques

La gestion des risques consiste à identifier, évaluer, surveiller et piloter les risques, ainsi qu’à en assurer le reporting. L’identification des risques fait appel à des méthodes appropriées et à des estimations de spécialistes.

Les risques des différentes catégories sont évalués sur la base de méthodes aussi quantitatives que qualitatives. Les risques d’assurance, de marché et de crédit sont quantifiés à l’aide d’un modèle de risques, ce qui permet de déterminer les besoins en capital-risque compte tenu de la propension au risque définie par le Conseil d’administration. La gestion qualitative des risques définit quant à elle les processus garants d’une gestion systématique des risques.

En complément à ces modèles et processus, la fonction Gestion des risques analyse les conséquences d’événements extrêmes au moyen de tests de résistance et d’analyses de scénarios. Le but est d’en tirer des enseignements sur la solidité du Groupe Mobilière dans des conditions critiques et d’avoir une meilleure compréhension de son exposition aux risques. Enfin, l’adéquation du capital est analysée par périodes de planification triennales à l’aide de divers scénarios prospectifs.

Reporting

Les méthodes de surveillance et la forme de reporting sont définies dans le cadre des processus de gestion des risques. Les fonctions Gestion des risques et Compliance surveillent le respect des prescriptions légales et réglementaires ainsi que des prescriptions régissant les risques stratégiques et autres prescriptions internes. Elles assurent la transparence requise en fournissant des informations de gestion pertinentes sur l'état des risques et du capital et des informations sur les mesures de réduction des risques. De plus, elles produisent des rapports en temps utile et contribuent à ce que ces questions soient régulièrement traitées au sein du Comité de direction et du Conseil d'administration ainsi que de leurs divers comités. Enfin, avec le rapport «Own Risk and Solvency Assessment» (ORSA), la fonction Gestion des risques informe la FINMA, sous une forme agrégée, de l'état des risques et des besoins en capital.

Catégories de risques

Risque d'assurance

Le risque d'assurance désigne le risque de subir des pertes économiques lorsque les sinistres et les prestations assurés ne correspondent pas aux prévisions en matière de survenance, de montant ou de calendrier. On distingue les risques d'assurance dans les affaires vie et les affaires non-vie.

Risques d'assurance, volume de primes par secteur d'affaires stratégique

Non-vie	en MCHF
Assurances mobilité	1 208
Assurances ménage	875
Assurances de personnes	761
Assurances pour PME	523
Assurances entreprises	288
Assurance de protection juridique	176
Assurances de garantie de loyer	61
Assurances annexes	2
Vie	en MCHF
Primes annuelles prévoyance professionnelle	307
Primes annuelles prévoyance privée	539
Primes uniques prévoyance professionnelle	65
Primes uniques prévoyance privée	71

Risques de marché et de crédit

Le risque de marché désigne le risque de pertes économiques résultant de variations des prix du marché (p. ex. actions, devises, spreads de crédit, matières premières ou biens immobiliers) ou des taux d'intérêt. Quant au risque de crédit, il désigne le risque de pertes économiques liées à la défaillance de contreparties, par exemple lorsqu'un débiteur de la Mobilière n'est plus à même d'honorer ses engagements. Les risques de marché et de crédit résultent en particulier du placement des actifs.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures ou à des systèmes internes, à des erreurs humaines ou encore à des événements extérieurs. Cette définition inclut les risques juridiques et de compliance. La gestion systématique et centralisée de cette catégorie de risques permet au Groupe Mobilière de garantir que des mesures et des contrôles appropriés sont appliqués pour limiter les risques au niveau de l'entreprise et des processus métier, ainsi que pour empêcher les graves conséquences financières et atteintes à la réputation pouvant en découler. Les risques liés au reporting financier, à la compliance ainsi qu'à l'exploitation sont gérés dans un système intégré orienté risques et aligné sur les processus métier. Cette gestion prévoit une surveillance des risques opérationnels critiques par la Gestion des risques et le Compliance Office Groupe.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité qu'en raison des risques liés à ses activités opérationnelles, d'investissement ou de (re)financement, l'entreprise ne puisse pas honorer entièrement et dans les délais des engagements de paiement échus. Pour que les prestations promises puissent être fournies à tout moment, les liquidités sont gérées de façon active et ciblée. Le risque de liquidité est évalué sur la base d'analyses intégrant les processus stratégiques, de planification et de placement, ainsi qu'à l'aide de tests de résistance.

Risque stratégique

Le risque stratégique désigne le risque découlant de la prise de décisions stratégiques opérationnelles erronées ou de l'incapacité à s'adapter aux changements touchant l'environnement de l'entreprise. La Mobilière applique un processus annuel de contrôle systématique de sa stratégie de risque. Cette dernière et les tendances qui se font jour sont analysées et évaluées, afin de garantir la pérennité du Groupe par des mesures appropriées.

Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque d'une perte d'image et, partant, d'une baisse de valeur de l'entreprise. Une telle situation peut résulter de décisions opérationnelles erronées, de comportements non professionnels, de conflits d'intérêts, de l'inobservation de lois et de règlements ou encore d'une culture de conduite et d'entreprise déficiente. Pour préserver son excellente réputation, la Mobilière agit de manière professionnelle et en toute intégrité à tous les échelons hiérarchiques. L'analyse des risques de réputation s'effectue essentiellement dans le cadre des processus de gestion des risques existants, ainsi qu'au moyen d'indicateurs précoces régulièrement relevés (key performance indicators et key risk indicators).

Risque en matière de durabilité

La prise en compte active des risques en matière de durabilité est assurée dans les processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe selon les catégories de risque définies. Par risque en matière de durabilité, on entend un événement ou une situation dans les domaines environnemental ou social ou en matière de gouvernance (risques ESG) qui pourrait avoir des effets négatifs avérés ou potentiels sur le patrimoine, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe Mobilière. Lors de l'évaluation des risques ESG, la double matérialité est prise en compte: sont examinés, d'une part, l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société (risques dits «inside-out»), notamment lorsque cet impact est perçu comme négatif, et, d'autre part, l'influence de l'environnement et de la société sur le profil de risque (risques dits «outside-in»). Ces risques peuvent avoir des conséquences financières et relèvent notamment des domaines suivants: risques d'assurance, placements, position sur le marché et développement de l'entreprise. Les risques en matière de durabilité peuvent avoir des répercussions sur les différentes catégories de risques et dépendent dans le même temps de ces dernières.

Le thème du développement durable et les risques qui y sont liés font partie du catalogue des risques à l'échelle du Groupe. Cette systématisation permet d'identifier, d'évaluer et de piloter les risques de façon méthodique.

Continuité des activités et gestion des crises

Le système de gestion de la continuité des activités et de gestion des crises du Groupe Mobilière a pour objectif de garantir la poursuite des activités opérationnelles même dans des circonstances extraordinaires et de limiter les conséquences de perturbations graves. En temps de crise, par exemple en cas de pandémie, de guerre, de pénurie d'énergie ou de cyberattaque, une organisation interne éprouvée entre en jeu, sous la forme d'un simple service de coordination, d'une task force ou d'une cellule de crise en fonction du degré d'urgence et du besoin de coordination. Le pilotage et la gestion de la crise sont ainsi assurés de manière centralisée. Les différentes formes d'organisation de crise ci-dessus ont des échanges réguliers et exercent leurs processus à l'aide de scénarios ad hoc.

Regulatory Affairs

Rattachée à la Gestion des risques, la fonction Regulatory Affairs fait office d'interlocuteur central pour la FINMA. Ses tâches principales consistent à assurer la coordination de toutes les questions relevant de la surveillance prudentielle ainsi que le suivi et l'analyse des nouveautés en matière de réglementation.

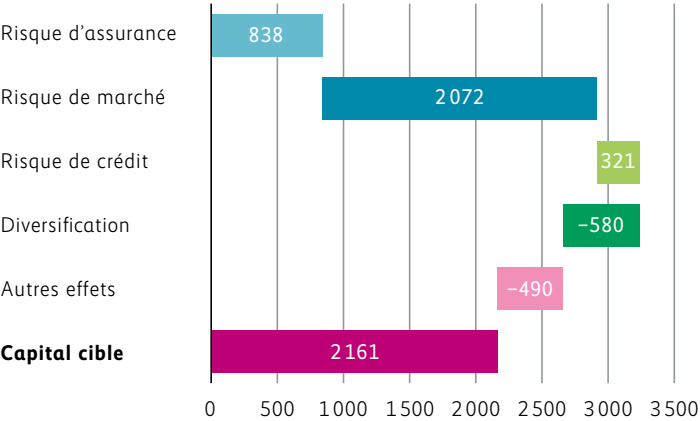
Capital de solvabilité requis

La Mobilière utilise à des fins de solvabilité un modèle de groupe consolidé approuvé par la FINMA, qui prend en compte Mobilière Suisse Holding SA et toutes les participations que celle-ci détient directement ou indirectement.

Le quotient SST du Groupe Mobilière, qui correspond au rapport entre le capital porteur de risque et le capital cible, était de 518 % au 31 décembre 2024. Le capital porteur de risque s'élevait à 2161 MCHF. Le risque de marché, qui se montait à 2072 MCHF, est le principal générateur de risque du capital cible.

Capital cible

au 31.12.2024, en MCHF



À l'aide d'un système prévoyant des seuils d'intervention, les besoins en capital sont périodiquement comparés avec la dotation en fonds propres du Groupe et de chacune de ses entreprises d'assurance. Il est ainsi possible d'intervenir précocement pour prévenir tout découvert. Les composantes actuelles du capital cible du Groupe sont présentées dans le graphique ci-contre.

Instruments de couverture

En raison de l'excellente dotation en fonds propres du Groupe Mobilière, le recours à des instruments destinés à se substituer au capital-risque n'est pas prioritaire. Les mesures de couverture visent à contenir les effets d'événements extrêmes et, partant, à réduire notamment la volatilité des rendements. Dans le concept de réassurance, par exemple, la protection contre les pertes éventuelles résultant de dommages causés par un tremblement de terre revêt une importance particulière. De plus, la Mobilière se protège contre les pertes de change en couvrant stratégiquement le risque de change lié aux placements en valeurs nominales. Enfin, selon la situation, elle se sert d'instruments financiers dérivés à des fins de couverture.

- 62 Ensemble pour demain
- 66 Durabilité dans la gestion d'entreprise
- 74 Produits d'assurance et prestations de service
- 77 Placements de capitaux
- 83 Personnel et univers de travail
- 91 Climat et énergie dans l'entreprise
- 94 Engagement sociétal
- 98 Matrice relative au rapport sur les questions non financières selon les art. 964a ss CO
- 101 Rapport sur les questions climatiques selon la TCFD
- 102 Principes pour une assurance responsable (PSI) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)

Avec sa clientèle, son personnel et ses partenaires, la Mobilière encourage la durabilité. En sa qualité d'assureur, la Mobilière prend en charge les risques qui pèsent sur sa clientèle et la protège ainsi contre les conséquences économiques et sociales des sinistres. Ce concept repose sur le principe historique de la communauté solidaire, dont le but est de supporter conjointement les risques et les effets des sinistres.

En Suisse, un ménage privé sur trois et une entreprise sur trois sont assurés à la Mobilière. Celle-ci propose à ses clientes et clients une large gamme de solutions d'assurance dans les secteurs non-vie et vie, qu'elle complète avec des prestations de ses filiales et participations. La stratégie de développement durable approuvée par le Conseil d'administration concrétise les principes et objectifs de durabilité qui, en tant que partie intégrante de la stratégie globale, contribuent à la prise en compte appropriée des aspects économiques, sociaux et écologiques.

Description du modèle d'affaires

Les assurances sont nées de l'idée des communautés solidaires. Les membres de la communauté se partagent les risques et les coûts en cas de sinistre, qu'ils sont ainsi mieux à même de gérer. Les affaires non-vie englobent pour l'essentiel des assurances choses et responsabilité civile, telles que les assurances véhicules à moteur ou responsabilité civile privée. Les assurances vie permettent à leurs titulaires de se prémunir contre les risques, par exemple, d'invalidité ou de décès et de bénéficier d'une sécurité financière au moment de la retraite. Outre les revenus provenant du cœur de métier (recettes de primes moins charges de sinistres et coûts), les résultats des placements sont aussi importants pour les affaires de la Mobilière.

La Mobilière entend fournir des services personnalisés de premier plan à tous les points de contact avec la clientèle. Au total, quelque 6600 collaboratrices et collaborateurs des sites de Direction et des agences générales et près de 350 personnes en apprentissage s'engagent pour la clientèle. La plupart des contacts avec les clientes et clients ont lieu personnellement et directement via le personnel des agences générales ou de Mobi24, la centrale d'assistance en cas d'urgence, qui est disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. Pas moins de 80 agences générales dotées de leur propre service des sinistres et présentes sur environ 160 sites offrent un conseil personnalisé doublé d'un règlement des sinistres performant. De plus, le portail clients en ligne et l'application «Ma Mobilière» offrent à tout moment aux personnes assurées un accès sécurisé à la Mobilière, y compris à leurs données contractuelles et dossiers de sinistres.

Structure de l'entreprise

Détenue à 100 % par la Mobilière Suisse Société Coopérative, Mobilière Suisse Holding SA réunit les entreprises de la Mobilière sous une direction unique (Groupe Mobilière). En font partie tant les filiales entièrement intégrées que les filiales autonomes sur le plan opérationnel (voir la [structure d'entreprise du Groupe Mobilière](#)).

Informations complémentaires:

- [Bases stratégiques](#)
- [Compte de valeur ajoutée](#)

Stratégie de développement durable

La stratégie de développement durable a été élaborée afin de définir le thème de la durabilité au vu des multiples rôles endossés par la Mobilière, mais aussi de l'ancrer à long terme dans l'organisation. La Mobilière considère que sa responsabilité première réside dans les cinq thématiques clés suivantes: produits d'assurance et de prévoyance ainsi que prestations de service, placements de capitaux, personnel et univers de travail, climat et énergie dans l'entreprise et engagement sociétal.

Basée sur les valeurs coopératives et la stratégie d'entreprise, la vision du développement durable décrit le positionnement recherché de l'entreprise: «Nous faisons vivre la durabilité et nous l'encourageons: au sein de l'entreprise, ensemble avec notre clientèle et dans l'intérêt de la société. Fidèles à l'esprit de la Coopérative, nous assumons nos valeurs «humains, proches, responsables» et nous sommes un leader thématique dans les domaines de la prévention et de la résilience.»

À partir de cette vision et d'une compréhension holistique du développement durable s'appuyant sur les critères ESG, à savoir les dimensions environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G), des objectifs de durabilité ont été élaborés pour les différents secteurs d'affaires. Au moins une fois par an, ces secteurs rendent compte de leurs progrès au Comité de direction et au Conseil d'administration.

Enjeux majeurs

D'une part, les activités de la Mobilière ont, tout au long de la chaîne de création de valeur, un impact à la fois positif et négatif sur la société et l'environnement. D'autre part, les évolutions au niveau des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance influencent également les activités de la Mobilière, pour laquelle elles recèlent autant d'opportunités que de risques. C'est pourquoi la Mobilière effectue périodiquement une analyse de matérialité avec le concours de spécialistes externes. À cet égard, les thèmes liés au développement durable sont considérés comme importants s'ils représentent un risque élevé ou une grande opportunité pour l'entreprise à court, moyen ou long terme et/ou s'ils peuvent avoir des effets positifs ou négatifs majeurs sur les personnes ou l'environnement.

Pour identifier les enjeux majeurs, la Mobilière s'est basée sur des normes scientifiques et des prescriptions en matière de durabilité telles que les recommandations de la Global Reporting Initiative (GRI), les Principes pour l'investissement responsable (UN PRI), les Principes pour une assurance responsable (PSI), le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (Sustainable Development Goals, SDG).

Intégration du développement durable dans les secteurs

	Produits et prestations de service	Placements de capitaux	Personnel et entreprise	Engagement pour la Suisse
 Environnement (E)	Prise en compte consciente des critères ESG dans le développement de nouveaux produits et services ainsi que lors du remaniement de solutions existantes	Prise en compte consciente des critères ESG dans les placements de l'Asset Management	Objectif climatique de l'entreprise, promotion du personnel et instauration d'une «bonne gouvernance»	Soutien du positionnement au travers de l'engagement sociétal, d'événements et du sponsoring
 Social (S)				
 Gouvernance d'entreprise (G)				

En 2023, les enjeux majeurs ont été complétés si nécessaire conformément aux prescriptions du droit des obligations (art. 964a ss CO). Celles-ci stipulent que, depuis l'exercice 2023, un rapport doit être établi sur les cinq domaines suivants: environnement, société, personnel, respect des droits humains et lutte contre la corruption. De plus, l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, qui rend nécessaire une extension du rapport basée sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), est entrée en vigueur en 2024.

Enjeux majeurs

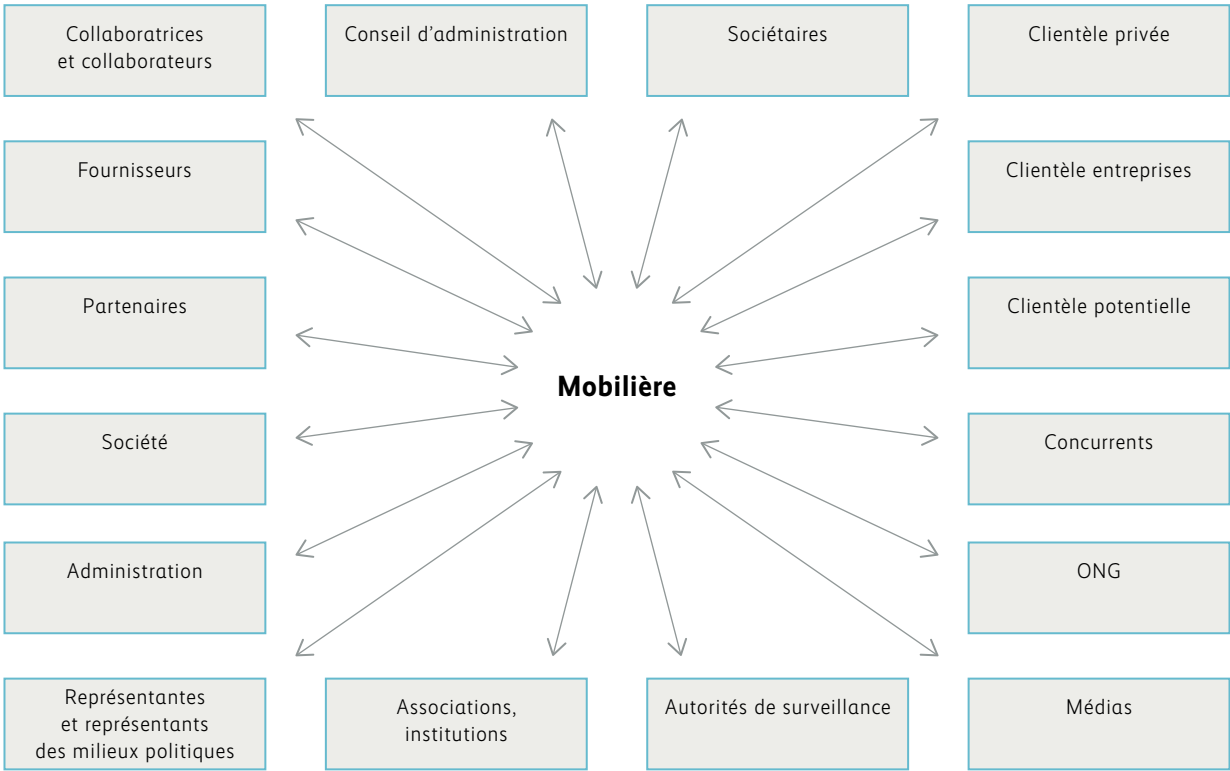
Thématiques clés	Enjeux majeurs
Produits d'assurance et prestations de service	Durabilité dans les affaires d'assurance Innovation
Placements	Investissements durables Gestion immobilière durable
Personnel et univers de travail	Culture de la conduite et du travail Diversité et égalité des chances
Climat et énergie dans l'entreprise	Émissions et énergie
Engagement sociétal	Coopérative active/engagement sociétal Dialogue et transparence envers les parties prenantes

Communication avec les parties prenantes

Du fait de son modèle d'affaires, de son ancrage coopératif et de son histoire, la Mobilière dispose d'un large éventail de parties prenantes. Elle mise sur une communication régulière et des échanges étendus avec son personnel, ses partenaires et le grand public. Au sein du Groupe Mobilière, la responsabilité de cette communication dépend des protagonistes.

La diversité des partis et le travail de milice constituent des piliers du système politique suisse. C'est pourquoi la Mobilière soutient ses collaboratrices et collaborateurs qui accèdent à des charges politiques, publiques ou sociales et qui assument des mandats politiques. De plus, la Mobilière dialogue avec tous les partis politiques. Conformément à sa directive sur le financement des partis, la Mobilière Suisse Société Coopérative soutient toutes les formations nationales disposant d'un groupe parlementaire. L'allocation versée se compose d'un montant de base et d'un montant supplémentaire, lequel dépend du nombre de conseillères et conseillers d'État. Pour les partis représentés au Conseil fédéral, le montant est pondéré selon le nombre de sièges au Conseil des États et au Conseil national. Durant l'année sous revue, l'allocation de financement des partis s'est élevée au total à CHF 188 400 (2023: CHF 186 800).

Parties prenantes de la Mobilière



Affiliations et partenariats

La Mobilière s'engage en faveur de questions liées à la durabilité dans le cadre des initiatives, partenariats de recherche et adhésions ci-après:

Initiatives

- [Principes pour l'investissement responsable](#) (UN PRI)
- [Principes pour une assurance responsable](#) (PSI)
- [Sustainable Switzerland](#)

Partenariats de recherche

- [Cluster de recherche interdisciplinaire sur le thème de la résilience économique et sociétale, Université de Fribourg](#)
- [Fondation Risiko-Dialog](#) (Mobilière Baromètre Numérique)
- [Laboratoire Mobilière d'analyse de données à l'EPFZ](#)
- [Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels et chaire de recherche en climatologie, Université de Berne](#)

Adhésions

- [AMICE](#) (Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe)
- [Association pour la formation professionnelle en assurance](#) (AFA)
- [Association Suisse d'Assurances](#) (ASA)
- [Association suisse pour des investissements responsables](#) (ASIR)
- [digitalswitzerland](#)
- [Eurapco](#) (réseau de coopératives d'assurances européennes)
- [Fondation Suisse pour le Climat](#)
- [idée coopérative société cooperative](#)
- [Institut d'économie en assurances de l'Université de Saint-Gall](#) (le forum Assurance, le séminaire «Fit for Insurance» et le programme diplômant de la HSG font partie intégrante du programme de développement du personnel de la Mobilière)
- [Klimaplatzform Bern](#)
- [swisscleantech](#)
- [Swiss Sustainable Finance](#)

En tant qu'entreprise opérant sur une base coopérative, la Mobilière ne se limite pas à la simple réalisation de bénéfices. À cet égard, pratiquer une gestion d'entreprise responsable joue un rôle important.

Pour le Groupe Mobilière, une gouvernance solide en matière de durabilité¹, la prise en compte des thèmes ESG dans la gestion des risques ainsi que des directives internes garantissant un comportement correct et intègre de tout le personnel sont des conditions essentielles à une gestion d'entreprise responsable.

Gouvernance en matière de durabilité

Des compétences et des responsabilités clairement définies de même qu'une interaction transparente entre direction et contrôle à tous les niveaux de l'entreprise sont une condition préalable à la mise en œuvre réussie de la stratégie de développement durable. Elles permettent en outre de gérer les risques en matière de durabilité de manière ciblée et d'exploiter les opportunités dans le domaine du développement durable pour le Groupe Mobilière, mais aussi de piloter l'impact des activités commerciales sur la durabilité, par exemple en lien avec le changement climatique.

Organisation

La gestion du développement durable fait partie intégrante de la gouvernance du Groupe Mobilière. En tant qu'organes de gouvernance les plus élevés, le Conseil d'administration et le Comité de direction de la Holding sont responsables de la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'une conduite des affaires conforme à la loi et aux règles de bonne gouvernance.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Holding édicte la stratégie de développement durable du Groupe Mobilière² et traite les risques en matière de durabilité³ dans le cadre des processus de gestion des risques appliqués au sein de l'ensemble du Groupe. L'établissement, la surveillance et l'approbation du reporting non financier incombent également au Conseil d'administration de la Holding.

Au niveau du Conseil d'administration, un comité dédié au développement durable évalue le bien-fondé et le caractère approprié des activités stratégiques dans le domaine de la durabilité, accompagne l'établissement du reporting non financier et soumet des recommandations correspondantes au président du Conseil d'administration. Le comité est régulièrement informé et formé par des spécialistes sur les évolutions réglementaires importantes dans le domaine ESG. Le Conseil d'administration et ses comités traitent de thèmes liés au développement durable aussi souvent que les affaires l'exigent. Durant l'exercice sous revue, le comité dédié au développement durable s'est réuni trois fois.

¹ La gouvernance en matière de durabilité englobe la gouvernance des questions climatiques.

² Champ d'application de la stratégie de développement durable: Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

³ Les risques en matière de durabilité incluent également les risques climatiques.

Comité de direction

Le Comité de direction de la Holding est responsable du développement et de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable approuvée par le Conseil d'administration de la Holding. Cela concerne en particulier les exigences en matière de gestion de la durabilité dans les différents secteurs de l'entreprise.

Le Comité de direction examine et définit les enjeux considérés comme majeurs pour le Groupe, élabore et pilote la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et informe le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de celle-ci. Il avise également le Conseil d'administration sur les évolutions actuelles dans le domaine de la durabilité ainsi que sur les opportunités et les risques liés aux enjeux majeurs, par exemple les prescriptions réglementaires. Enfin, le Comité de direction met à disposition les ressources humaines et financières nécessaires à la gestion de la durabilité à l'échelle du Groupe. Il traite les thèmes liés au développement durable régulièrement, ou aussi souvent que les opérations l'exigent.

Comité technique «Développement durable»

Pour accomplir sa mission en matière de développement durable, le Comité de direction est épaulé par un comité technique interne composé de membres des équipes dirigeantes de tous les secteurs du Comité de direction et de toutes les fonctions support. Placé sous la houlette de la fonction support Public Affairs & Développement durable, le comité technique interne coordonne les activités, suit les progrès réalisés et prépare le reporting non financier. Il agit également en tant qu'organe de préparation concernant les propositions de projets qui sont soumises au Comité de direction (ou au Conseil d'administration) pour décision.

Le comité technique interne «Développement durable» se réunit régulièrement, ou aussi souvent que les affaires l'exigent. Durant l'exercice sous revue, quatre séances ont eu lieu. À cet égard, les préparatifs pour le reporting sur les questions climatiques, le développement du reporting non financier et l'actualisation de la stratégie de développement durable ont constitué les thèmes centraux.

Gestion de la durabilité dans les secteurs du Comité de direction et les fonctions support

Au sein de la fonction support Public Affairs & Développement durable, l'équipe Développement durable est responsable de piloter et de coordonner activement la mise en œuvre de la stratégie de développement durable. Ses principales tâches consistent à soutenir les secteurs d'affaires dans l'intégration d'aspects liés à la durabilité dans le cœur de métier, à assumer la responsabilité thématique du développement durable dans le cadre de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, à mesurer et évaluer la performance en matière de durabilité, à établir le rapport non financier annuel et à remplir d'autres obligations de reporting externe, ainsi qu'à rendre régulièrement compte des progrès réalisés au Comité de direction et au Conseil d'administration. L'équipe est soutenue par le comité technique «Développement durable».

Les secteurs du Comité de direction et les fonctions support sont chargés de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable dans leur domaine de responsabilité. À cet égard, ils sont épaulés par l'équipe Développement durable de la fonction support Public Affairs & Développement durable.

Gestion des risques en matière de durabilité⁴

Dans la politique de risque, le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA définit les objectifs et les principes de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, ainsi que les compétences en la matière⁵. La Mobilière a pour objectifs supérieurs:

- la protection de la base de fonds propres nécessaires pour couvrir les prétentions de la clientèle;
- l'identification et l'optimisation des profils de risque et de rendement;
- la préservation de sa réputation.

La prise en compte active des risques en matière de durabilité est assurée dans les processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe selon les catégories de risque définies. Par risque en matière de durabilité, on entend un événement ou une situation dans les domaines environnemental ou social ou en matière de gouvernance (risques ESG) qui pourrait avoir des effets négatifs avérés ou potentiels sur le patrimoine, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe Mobilière. Lors de l'évaluation des risques ESG, la double matérialité est prise en compte. D'une part, l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société (risques dits «inside-out») est analysé afin de réduire au minimum les effets négatifs et de préserver la réputation du Groupe Mobilière. D'autre part, l'influence de l'environnement et de la société sur le profil de risque (risques dits «outside-in») est examinée. Ces risques peuvent avoir des conséquences financières et impacter notamment les domaines suivants: risques d'assurance, placements, position sur le marché et développement de l'entreprise.

Le thème du développement durable et les risques qui y sont liés font partie du catalogue des risques à l'échelle du Groupe. Cette systématisation permet au Groupe Mobilière de les identifier, de les évaluer et de les piloter.

⁴ Les risques en matière de durabilité incluent également les risques climatiques.

⁵ Inclut le Groupe Mobilière et ses filiales autonomes sur le plan opérationnel.



Risques liés à des thèmes d'ordre supérieur en matière de durabilité

Dans le cadre de l'extension du reporting non financier conformément aux prescriptions des art. 964a ss CO, des thèmes ESG susceptibles d'être des générateurs de risque ont notamment été identifiés au niveau de tous les domaines non financiers que sont l'environnement, la société, le personnel, les droits humains et la corruption.

Thèmes ESG générateurs de risque

Thème	Description	Principales mesures de réduction des risques
Prise en compte des facteurs ESG dans les affaires d'assurance	Une prise en compte inadéquate des facteurs ESG dans le domaine des assurances peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat d'exploitation. Parallèlement, elle peut avoir des effets négatifs sur l'environnement ou la société.	Prise en compte des aspects ESG dans le développement de produits Utilisation de modèles cat nat¹ dans la Souscription Affaires non-vie Prise en compte des aspects ESG dans la gestion des sinistres Soutien et encouragement de la capacité des villes et des communes à s'adapter au changement climatique Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe
Prise en compte des facteurs ESG dans les placements de capitaux	Une prise en compte inadéquate des facteurs ESG dans le processus de placement peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat financier. Elle peut aussi avoir des effets négatifs sur l'environnement ou la société, par exemple par le biais d'investissements encourageant des activités commerciales néfastes pour l'environnement ou le climat.	Ancrage d'une politique de placement responsable et de principes éthiques dans les prescriptions et les processus Intégration de critères de durabilité dans le processus de placement Identification des risques ESG dans la gestion de portefeuille Prise en compte des effets négatifs potentiels sur l'environnement et la société dans le cadre du processus de placement Actionnariat actif: exercice des droits de vote, engagement via l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) Mesure des effets de la politique de placement durable Critères d'exclusion liés aux thèmes ESG pour les placements Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe
Prise en compte des facteurs ESG au niveau des achats	Une prise en compte inappropriée des facteurs ESG au niveau des achats peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat d'exploitation. Parallèlement, l'achat de produits et de services peut avoir des conséquences sur les plans social et écologique.	Ancrage de normes sociales et écologiques dans le Code de conduite des fournisseurs Prise en compte des critères ESG lors de l'achat d'articles publicitaires Réalisation d'un examen de diligence concernant le travail des enfants Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe
Écoblanchiment	L'écoblanchiment, ou greenwashing, peut avoir des conséquences juridiques et réglementaires et nuire à la confiance dans le Groupe Mobilière ainsi qu'à sa réputation, ce qui peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation.	Ancrage d'une communication transparente dans les prescriptions, telles que le Code de conduite, et les processus Organisation de formations et de mesures de sensibilisation Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe
Pénurie de main-d'œuvre qualifiée	Une prise en compte inappropriée de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée peut entraîner un manque de couverture des besoins du Groupe Mobilière en matière de compétences.	Ancrage d'une politique du personnel responsable dans les prescriptions Mesures visant à renforcer l'image du Groupe Mobilière en tant qu'employeur attrayant Développement des collaboratrices et collaborateurs afin de les fidéliser à la Mobilière et développer les compétences de demain Réalisation annuelle d'une enquête de satisfaction du personnel Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe

¹ Modèle cat nat: modèle utilisé pour évaluer les conséquences financières et actuarielles des catastrophes naturelles. Il s'agit d'un outil important dans le secteur de l'assurance et de la réassurance, en particulier dans le domaine de la gestion des risques.



Thèmes ESG générateurs de risque (suite)

Thème	Description	Principales mesures de réduction des risques
Questions sociales	Une prise en compte inappropriée de thèmes sociaux, tels que la satisfaction de la clientèle ou les intérêts d'autres parties prenantes (p. ex. milieux politiques ou partenaires) peut avoir un effet négatif sur la confiance dans le Groupe Mobilière. Une telle situation peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat d'exploitation.	Ancrage d'une politique commerciale responsable et de principes éthiques dans les prescriptions Maintien d'un dialogue régulier avec les parties prenantes Mesure régulière de la satisfaction de la clientèle Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe
Réglementation	Le non-respect des lois, règlements et prescriptions internes peut avoir des conséquences juridiques et réglementaires et nuire à la confiance dans le Groupe Mobilière ainsi qu'à sa réputation, ce qui peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation.	Garantie de conditions-cadres propices à une gestion responsable des affaires Service d'alerte compliance pour le signalement des actes illicites ou contraires à l'éthique ainsi que des violations du Code de conduite et des prescriptions internes Prescriptions, processus et formations pour prévenir la corruption Prescriptions, processus et formations pour prévenir le blanchiment d'argent Prescriptions, processus et formations pour garantir la protection des données Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe

Changement climatique

En tant qu'assureur et investisseur, la Mobilière est concernée par les effets du changement climatique. À l'avenir, la Suisse devrait connaître des fortes précipitations plus fréquentes et intenses, des vagues de chaleur plus rapprochées, des étés secs et des hivers peu enneigés. Afin de déterminer en amont les conséquences possibles à moyen ou à long terme sur son cœur de métier, la Mobilière a identifié et évalué, durant l'exercice sous revue, les risques physiques potentiels influencés par les changements climatiques ainsi que les risques de transition liés au passage à une économie sobre en carbone. Pour ce faire, elle a appliqué une méthodologie à deux niveaux bien établie:

- Identification des risques principaux: dans un premier temps, les risques potentiels pour le Groupe Mobilière selon la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) ont été identifiés. À cet effet, des échanges ont eu lieu avec des spécialistes internes et externes, notamment dans les domaines des assurances et des risques naturels, des placements de capitaux, du développement durable ou de la gestion des risques. Les travaux se sont également basés sur des études sectorielles et des analyses internes sur les dangers naturels.
- Évaluation des risques identifiés: dans un second temps, les risques ainsi identifiés ont fait l'objet d'une évaluation qualitative au niveau des branches d'assurance et des classes d'actifs. À cet égard, il a été tenu compte de différents horizons temporels (court, moyen et long terme), de la probabilité de survenance, de l'importance du risque pour la Mobilière (mesurée à l'aune du potentiel de perte). S'agissant des risques physiques, l'ampleur de l'évolution potentielle du risque (c'est-à-dire à quel point le risque peut augmenter ou diminuer) a aussi été prise en considération. Les risques ont été examinés en termes bruts, c'est-à-dire sans tenir compte des mesures de réduction des risques.

En ce qui concerne les assurances, les fortes précipitations, le ruissellement de surface et les crues fluviales ont été classés comme des risques élevés pour la branche des assurances choses, tout comme la grêle pour la branche des assurances véhicules à moteur. Quant aux placements de capitaux, l'analyse a montré que les risques transitoires, tels que les nouvelles réglementations, pouvaient peser sur la rentabilité des investissements dans les classes d'actifs que sont les actions et l'immobilier. Durant l'exercice sous revue, le risque potentiel correspondant a été jugé moyen.

Risques climatiques physiques classés comme importants

Risque climatique physique	Importance pour la Mobilière
Crues (fluviales): le niveau des eaux est nettement supérieur à la moyenne à long terme et le cours d'eau peut déborder.	À la Mobilière, environ un tiers des sinistres dus à des inondations/crues et près de 50 % des charges résultent d'inondations provoquées par le débordement de cours d'eau.
Fortes précipitations et ruissellement de surface: précipitations d'une intensité élevée par rapport à leur durée. Les fortes précipitations entraînent un ruissellement de surface lorsque l'eau (provenant du débordement d'une rivière ou de la montée des eaux souterraines) reste à la surface du sol.	À la Mobilière, environ deux tiers des sinistres dus à des inondations/crues et 50 % des charges résultent d'un ruissellement de surface.
Grêle: lors d'un violent orage, la grêle est provoquée par le réchauffement des masses d'air à la surface de la terre.	Chaque année, elle cause des millions de francs de dégâts aux véhicules, aux bâtiments et à l'agriculture. L'exposition de la Mobilière est forte surtout dans le domaine des véhicules à moteur.

Analyses de scénarios

Les analyses de scénarios climatiques peuvent être utilisées pour évaluer les risques climatiques avec plus de précision, adapter les produits d'assurance en conséquence et élaborer des stratégies durables concernant la gestion des multiples effets du changement climatique. Cela permet de renforcer la résilience de l'entreprise et contribue à la promotion d'une société et d'une économie plus résistantes.

Durant l'exercice sous revue, la Mobilière a effectué pour la première fois une analyse de scénarios lors de laquelle elle a examiné d'un point de vue qualitatif les risques climatiques classés comme élevés sur deux horizons temporels (moyen terme – d'ici à 2030, long terme – d'ici à 2050) et sur la base de deux scénarios climatiques futurs, en s'appuyant sur les scénarios du [Network for Greening the Financial System](#) (NGFS):

- un scénario à faibles émissions, conforme aux objectifs climatiques de la Suisse (zéro net d'ici à 2050), avec des émissions réduites et, par conséquent, des températures plus basses à la fin du siècle (réchauffement d'environ 1,5° C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle); et
- un scénario à fortes émissions, avec des émissions importantes et, partant, des températures plus élevées à la fin du siècle (réchauffement supérieur à 3° C).

L'analyse a tenu compte des macrotendances, des générateurs de risque et de l'impact des risques climatiques sur les autres risques ainsi que sur la demande de produits d'assurance et les prétentions en dommages-intérêts.

L'analyse de scénarios effectuée pour le portefeuille d'assurances montre que les risques jugés importants constitués par les crues (fluviales), les fortes précipitations et le ruissellement de surface pour la branche des assurances choses ainsi que par la grêle pour la branche des assurances véhicules à moteur sont élevés, notamment dans le cas d'un scénario à fortes émissions et à long terme. Cet état de fait est aussi dû à l'incertitude croissante et à l'intensification du phénomène.

Dans le cas d'un scénario à faibles émissions, le risque est considéré comme moyen à moyen terme. Il en va de même pour la grêle, bien que les nouvelles technologies vertes, telles que les panneaux solaires, soient massivement développées et présentent une exposition élevée dans le cas d'un scénario à faibles émissions. Les dommages causés à ces installations sont toutefois pris en charge pour l'essentiel par les établissements cantonaux d'assurance. Les véhicules à moteur équipés de nouvelles technologies, comme les véhicules électriques, sont exposés à la grêle dans la même mesure que les véhicules à énergie fossile et n'augmentent donc pas le risque.

Atténuation des risques climatiques

Depuis l'exercice sous revue, les «risques climatiques dans les placements (immobilier inclus)» et les «risques climatiques dans le secteur non-vie» ainsi que la réalisation de l'objectif climatique de

l'entreprise à l'horizon 2030 sont traités parmi les risques opérationnels relevant du processus de risque à l'échelle du Groupe. En outre, le Groupe Mobilière et la Coopérative mettent en œuvre différentes mesures visant à réduire les risques climatiques physiques importants:

- [Soutien de projets de villes-éponges dans le cadre de l'engagement sociétal](#)
- [Soutien de projets de prévention des crues et d'autres risques naturels dans le cadre de l'engagement sociétal](#)
- [Partenariat de recherche visant à développer un savoir-faire et des bases scientifiques dans le domaine du changement climatique, des événements météorologiques extrêmes et de l'adaptation au climat dans le cadre de l'engagement sociétal](#)
- [La Souscription Assurances choses évalue les risques naturels et leurs conséquences financières potentielles \(modèles cat nat\).](#)
- [Règlement des sinistres respectueux des ressources](#)
- [Grâce à divers outils, les clientes et clients sont en mesure de prévenir les sinistres.](#)

Gestion responsable des affaires

Pour la Mobilière, pratiquer une gestion responsable des affaires courantes est hautement prioritaire. Elle a mis en place différents concepts et mesures afin d'y parvenir.

Code de conduite: la référence

Adopté par le Conseil d'administration de la Holding et contraignant, le Code de conduite est l'expression de la responsabilité entrepreneuriale et de la culture d'entreprise de la Mobilière. Il oblige les membres du personnel à tous les échelons du Groupe Mobilière et des agences générales à adhérer aux principes fondamentaux d'éthique professionnelle et à faire preuve d'intégrité, et garantit le respect des lois et prescriptions en vigueur. Par ailleurs, il définit la manière dont la durabilité s'intègre dans le quotidien professionnel. Il porte également sur le respect des droits humains et des normes internationales reconnues par la Suisse.

La Mobilière a ancré les principaux thèmes du Code de conduite dans des instructions et des prescriptions. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière⁶ et des agences générales, quel que soit leur échelon hiérarchique, sont tenus de suivre une formation sur le Code de conduite lors de leur entrée en fonction, puis tous les deux ans.

Les filiales autonomes sur le plan opérationnel doivent adopter le Code de conduite du Groupe Mobilière comme norme minimale et l'adapter si nécessaire à leur modèle d'affaires.

Entièrement remanié en 2024, le Code de conduite réunit des aspects essentiels de la Mobilière, comme les valeurs «humains, proches, responsables», la responsabilité sociétale ainsi que la vision de la conduite et de la clientèle. Il explique comment ces

⁶ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

aspects sont vécus au quotidien, comment se déroule la collaboration, comment les clientes et clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux sont gérés et comment la Mobilière s'engage au niveau sociétal.

Service d'alerte compliance

Le Code de conduite prévoit que tout acte susceptible d'être contraire à la loi ou à l'éthique ainsi que toute infraction au Code de conduite et aux prescriptions internes doivent être communiqués aux responsables hiérarchiques ou au Service d'alerte compliance. Tout soupçon d'acte de criminalité économique, en particulier de fraude et de corruption, doit être obligatoirement annoncé. Les signalements et les infractions peuvent être transmis de manière anonyme et confidentielle par l'intermédiaire du Service d'alerte compliance. Ce service est également à la disposition de la clientèle, des fournisseurs et des partenaires commerciaux.

Le Compliance Office Groupe étudie tous les signalements et prend les mesures nécessaires. L'ensemble des documents et informations sont traités de manière confidentielle et donc conservés en lieu sûr.

La Mobilière sanctionne toute violation des prescriptions légales, du Code de conduite ainsi que des instructions et prescriptions internes. La responsabilité incombe à la supérieure ou au supérieur hiérarchique concerné, avec l'assistance du Compliance Office Groupe, du Service juridique du Groupe et du secteur Ressources humaines. Les infractions peuvent entraîner des conséquences tant en droit du travail qu'en droit civil ou pénal (blâme, licenciement, dommages-intérêts ou plainte pénale).

Lutte contre la corruption

L'octroi d'avantages indus ou le paiement de sommes d'argent injustifiées dans l'attente d'une contrepartie ou d'une contre-affaire est préjudiciable tant pour l'économie que pour la société. La Suisse est généralement connue pour être un pays où le taux de corruption est faible et où la législation anticorruption est strictement réglementée et appliquée. Le risque de corruption dans les entreprises suisses du secteur de l'assurance est le même que dans d'autres branches du secteur des services en Suisse.

Le Groupe Mobilière ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence et n'accorde par conséquent aucun avantage indu (p. ex. invitations ou cadeaux de grande valeur) qui serait de nature à influencer agentes et agents ainsi que les décideuses et décideurs publics et privés dans l'exercice de leurs fonctions. Cet engagement est inscrit aussi bien dans le [Code de conduite](#) pour le personnel que dans le Code de conduite des fournisseurs, qui s'applique aux fournisseurs et prestataires de services. Une disposition d'exécution interne complémentaire règle en outre l'acceptation et la remise de cadeaux et d'autres avantages ainsi que le processus d'invitation.

Lorsqu'une collaboratrice ou un collaborateur se trouve dans une situation où ses intérêts personnels sont en contradiction avec ses obligations professionnelles, il peut en résulter des consé-

quences négatives pour la Mobilière et sa clientèle. Ces conflits d'intérêts potentiels doivent être évités. Si ce n'est pas possible, la personne concernée doit se récuser et informer immédiatement et de sa propre initiative sa supérieure ou son supérieur ou le Compliance Office Groupe. Le Groupe Mobilière a édicté des prescriptions ad hoc régissant l'obligation et les processus d'annonce concernant les mandats, les charges publiques et les activités accessoires. Ces processus permettent d'identifier les conflits d'intérêts à un stade précoce et d'en régler le traitement.

En outre, le Groupe Mobilière est attaché aux principes du marché libre et de la libre concurrence et ne tolère aucun accord ou pratique concertée avec d'autres entreprises ayant pour but ou pour effet de restreindre la concurrence de manière illicite. Il attend le même comportement de la part de ses partenaires commerciaux et des autres acteurs du marché.

Dans le cadre de la formation obligatoire sur le Code de conduite, l'ensemble du personnel du Groupe Mobilière⁷ et des agences générales suit une formation sur ces thèmes tous les deux ans.

En 2023, une procédure pénale a été ouverte à l'encontre d'un collaborateur d'une agence générale pour fraude et corruption, notamment au détriment de Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Le cas a été traité dans le cadre de l'enquête de compliance interne et les rapports de travail ont été résiliés. L'instruction pénale est maintenant terminée et la procédure pénale est imminente. Durant l'exercice sous revue, aucun autre cas de fraude ou de corruption au sens pénal n'était connu ni n'a été signalé.

Écoblanchiment (greenwashing)

La diffusion de déclarations fallacieuses, infondées ou trompeuses à l'intention de la clientèle, des partenaires commerciaux et des investisseurs peut véhiculer de fausses impressions quant à la durabilité d'un produit, d'un service ou d'une activité commerciale. Pour prévenir ce risque et garantir une communication transparente et claire en matière de développement durable, la Mobilière édicte des prescriptions, les ancre dans ses processus et sensibilise son personnel via des formations.

Mobilière Suisse Asset Management SA traite des risques d'écoblanchiment dans une instruction relative à la durabilité dans la gestion de fortune. En outre, depuis 2023, les collaboratrices et collaborateurs responsables des placements de capitaux collectifs durables suivent une formation obligatoire dans ce domaine.

Durant l'exercice sous revue, la Mobilière a participé, par le biais de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), à l'élaboration de l'Autorégulation relative à la prévention de l'écoblanchiment dans le cas d'assurances-vie liées à des participations se référant à la durabilité, qu'elle a signée. L'autorégulation définit une norme minimale uniforme pour les assurances vie liées à des

⁷ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

participations axées sur la durabilité et fixe des exigences en matière d'organisation, de conception de produits et de distribution. L'accent est mis sur trois thèmes principaux: la confirmation de la conformité ESG des produits et/ou des fonds, la formation des conseillères et conseillers qui les vendent, et l'adaptation du profil d'investissement. Dès 2023, la Mobilière a obtenu de la FINMA une autorisation quant à la conformité ESG du [Mobilière Community Sustainable Goals Fund](#).

Blanchiment d'argent

En tant qu'entreprise d'assurance opérant dans les domaines de l'assurance vie et des hypothèques, le Groupe Mobilière doit veiller à ce que des fonds illicites ne soient pas dissimulés dans des produits ni introduits dans le circuit financier ordinaire. Le Groupe Mobilière respecte toutes les obligations de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La mise en œuvre s'effectue au moyen de directives et de processus internes comprenant notamment des prescriptions relatives à l'obligation de vérifier l'identité, aux clarifications concernant l'ayant droit économique, à la surveillance des transactions et relations d'affaires présentant un risque accru ou à la procédure à suivre en cas de soupçon de blanchiment d'argent. Les collaboratrices et collaborateurs concernés par ces prescriptions dans leur domaine de travail reçoivent une formation lors de leur entrée en fonction, puis tous les trois ans et plus si nécessaire (p. ex. en cas de modification de la réglementation).

En outre, le Groupe Mobilière est affilié à l'Organisme d'autorégulation de l'Association Suisse d'Assurances (OAR-ASA) et doit se conformer aux obligations de diligence édictées par cet organisme. Des contrôles périodiques sont effectués par l'organe de révision externe, qui rend compte à l'OAR-ASA, qui est lui-même placé sous la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Protection et sauvegarde des données

En tant qu'assurance, la Mobilière traite une grande quantité de données à caractère personnel. Une protection insuffisante de ces données peut entraîner une perte de la sphère privée ou une usurpation d'identité, mais aussi nuire à la réputation et au résultat d'exploitation de l'entreprise ainsi qu'à la confiance qui lui est accordée. Des mesures appropriées doivent donc être prises pour garantir la confidentialité et l'intégrité de toutes les données et prévenir toute violation de la protection des données.

La Mobilière traite les données de sa clientèle, de son personnel et de ses partenaires commerciaux systématiquement avec soin et discrétion. Le traitement et la transmission des données ont lieu exclusivement dans le strict respect des dispositions légales et des réglementations internes. Disponibles sur le site web de l'entreprise, huit [déclarations de protection des données](#) décrivent de manière transparente, pour chaque domaine thématique, comment et à quelle fin les données personnelles sont

traitées. Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière⁸ et des agences générales suivent chaque année une formation sur la protection des données. Ils sont aussi formés régulièrement sur la cybersécurité et la sécurité de l'information. En outre, ils sont sensibilisés aux dangers actuels au moyen de tests d'hameçonnage. Les filiales autonomes sur le plan opérationnel sont responsables de la formation et de la sensibilisation de leur personnel en matière de protection des données et de cyberprotection.

Lors de la transmission, du traitement et de l'archivage d'informations et de données, seuls des instruments et des canaux offrant une sécurité suffisante contre tout accès ou toute modification ou perte non autorisée peuvent être utilisés. Lors de la planification de traitements de données personnelles, des mesures de protection des données sont systématiquement prévues (protection des données dès la conception, ou «Privacy by Design», et protection des données par défaut, ou «Privacy by Default»).

La Mobilière accorde une grande importance aux préoccupations de ses clientes et clients concernant la protection de leurs données. Toutes les demandes de renseignements et de suppression que la Mobilière a reçues durant l'exercice sous revue ont été traitées dans le délai légal.

En 2023, à la demande d'un client, l'Autorité de protection des données de la Principauté de Liechtenstein a ouvert une enquête sur la conformité de la déclaration de protection des données de Mobilière Suisse Société d'assurances SA avec le Règlement européen sur la protection des données. L'Autorité de protection des données de la Principauté de Liechtenstein ne s'étant plus exprimée à ce sujet depuis octobre 2023, nous pouvons partir du principe que l'affaire est close.

Achats

Durant l'exercice sous revue, le Groupe Mobilière a acheté des biens et des services pour une valeur de 312,8 MCHF (2023: 243,2 MCHF). La Mobilière étant une entreprise d'assurance, le groupe de marchandises «Prestations de conseil» est à l'origine de l'essentiel de ses achats.

Lors de ses achats de produits et de services, la Mobilière souhaite éviter d'enfreindre les normes sociales ou écologiques fondamentales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les processus d'achat sont régis par une instruction interne applicable aux trois unités d'achat décentralisées du Groupe Mobilière⁹. Cette instruction comprend le Code de conduite des fournisseurs en matière d'achats responsables. Certains fournisseurs¹⁰ des trois unités d'achat sont tenus contractuellement par le Code de conduite des fournisseurs de respecter les normes juridiques,

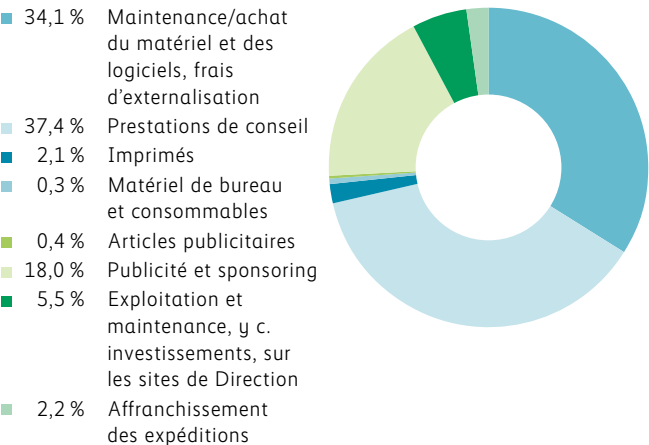
⁸ Groupe Mobilière, à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel

⁹ Champ d'application: Groupe Mobilière, à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel

¹⁰ En font notamment partie tous les fournisseurs pour lesquels l'examen de diligence annuel montre qu'il existe un risque accru ou élevé en matière de travail des enfants, selon l'indice de l'UNICEF «Children's Rights in the Workplace Index».

Répartition des achats des sites de Direction en 2024

par catégorie de biens ou de services



sociales et écologiques fondamentales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit notamment des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des conventions pertinentes sur la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. D'autres normes de conduite des fournisseurs de portée équivalente peuvent être reconnues après examen par le Service juridique du Groupe. Les filiales autonomes sur le plan opérationnel décident en toute indépendance de leurs achats. À cet égard, les prescriptions du [Code de conduite](#) doivent être respectées. En ce qui concerne les 80 agences générales, l'instruction s'applique aux achats informatiques ainsi qu'aux travaux d'aménagement, de transformation, d'agrandissement et de nouvelles constructions des agences générales.

S'agissant de l'achat d'articles publicitaires et de textiles, des règles d'identité visuelle prescrivent la prise en compte de critères de durabilité en ce qui concerne la qualité, l'origine, le transport et l'emballage de ces articles. Cette approche permet de proposer aux agences générales et au personnel du Groupe Mobilière¹¹, via l'e-shop, une large gamme de produits achetés de manière responsable, tout en réduisant les émissions de CO₂ de l'assortiment.

Examen de diligence relatif au travail des enfants

Conformément aux prescriptions du code suisse des obligations, le Groupe Mobilière procède chaque année à un examen de diligence concernant le travail des enfants. En tant qu'entreprise de services, la Mobilière n'est confrontée à aucun risque direct lié au travail des enfants. Chaque année, les achats effectués par les trois unités d'achat décentralisées sont contrôlés afin de déterminer l'existence éventuelle de risques indirects liés au travail des enfants. En 2024, les filiales autonomes sur le plan opérationnel ont elles aussi été invitées à examiner leurs achats et à signaler les cas suspects. De plus, il a été demandé aux fournisseurs présentant un risque accru selon l'indice de l'UNICEF [«Children's Rights in the Workplace Index»](#) de présenter une confirmation selon laquelle les obligations de diligence en matière de travail des enfants sont respectées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'examen a montré que le Groupe Mobilière ne collabore avec aucun fournisseur ou prestataire dans des pays présentant un risque élevé («heightened»). S'agissant des fournisseurs et prestataires présentant un risque moyen («enhanced»), le Code de conduite des fournisseurs mentionné plus haut est respecté. Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a eu aucun soupçon fondé de travail d'enfants dans la chaîne d'approvisionnement de biens et de services.

¹¹ Groupe Mobilière, à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel

Dans son cœur de métier, la Mobilière évalue constamment la manière de rendre plus durables ses produits et prestations de service, ainsi que les processus qui leur sont liés. S'agissant de l'ancrage stratégique des critères ESG dans ses activités de base, elle s'appuie sur des normes de durabilité internationales, telles que les Principes pour une assurance responsable (PSI).

En sa qualité d'assureur, la Mobilière prend en charge les risques qui pèsent sur sa clientèle et la protège ainsi contre les conséquences économiques et sociales des sinistres. Son cœur de métier englobe des produits d'assurance vie et non-vie, que complètent les prestations de service fournies par ses filiales et participations.

Approche

La durabilité dans les affaires d'assurance s'inscrit dans un cadre général défini par les prescriptions légales et réglementaires, par la conception des produits et la fixation des prix en fonction du risque, ainsi que par le principe de solidarité. Afin de soutenir l'intégration stratégique des critères ESG tout au long de sa chaîne de création de valeur traditionnelle, le Groupe Mobilière adhère à des principes de durabilité internationaux, tels que les [Principes pour une assurance responsable](#) (PSI).

La Mobilière tient compte de l'impact de ses activités sur l'environnement et la société, dès la conception des produits et au niveau de la gestion des sinistres. Comme les effets du changement climatique placent toutefois les entreprises d'assurance devant de nouveaux défis, par exemple en raison des dommages considérables pouvant être causés par les phénomènes météorologiques extrêmes, la Mobilière tient aussi compte des risques ESG dans cette perspective.

Les règles d'acceptation et de souscription de la Mobilière sont régies par une instruction interne. En non-vie, la politique de souscription du Groupe Mobilière n'est pas dictée uniquement par l'évaluation individuelle du risque; elle exclut les branches qui, pour des raisons éthiques, ne correspondent pas au Groupe. Avec le service «Analyse spatiale et risques naturels», la Mobilière dispose d'un centre de compétences interne pour l'évaluation des risques naturels. Dans les régions fortement exposées à ces risques, par exemple, la souscription de certains risques individuels requiert que certaines conditions soient remplies, l'accent étant mis notamment sur des mesures de prévention d'ordre architectural, dont l'effet protecteur rend possible la conclusion d'une assurance. Afin de comprendre encore mieux les risques physiques liés au changement climatique et les dommages en résultant, la Mobilière Coopérative soutient en outre la recherche en [climatologie et sur les risques naturels menée par l'Université de Berne](#). Dans la mesure du possible, elle intègre dans son cœur de métier les enseignements qui en sont tirés.

En prévoyance professionnelle, la Mobilière n'applique aucune exclusion uniquement en vertu de critères de durabilité. Toutefois, si elle décèle, lors de l'examen du risque, des indices d'infraction à la législation en vigueur ou de non-respect des droits humains par la personne qui soumet la proposition d'assurance, elle peut refuser cette dernière après clarification appropriée du cas.

En ce qui concerne le règlement des sinistres, la Mobilière prône la réparation plutôt que le remplacement des biens endommagés, et récompense notamment une telle démarche par des franchises avantageuses. Le Groupe Mobilière applique un modèle d'affaires basé sur un fort ancrage régional et faisant appel à des prestataires locaux. Son organisation de sinistres décentralisée favorise ainsi les circuits courts. De plus, le recours à la téléexpertise et à des services numériques permet de réduire les déplacements.

Produits

Divers produits d'assurance de la Mobilière intègrent des aspects liés à la durabilité.

- Afin de ménager les ressources naturelles, la Mobilière étudie l'applicabilité du principe «réparer plutôt que remplacer en cas de sinistres» pour différents produits. Au niveau des assurances véhicules à moteur, différentes variantes de franchise sont déjà proposées afin de privilégier la réparation plutôt que le remplacement, par exemple dans le cas d'un dommage au pare-brise. Ce principe est aussi appliqué, dans la mesure du possible, aux dommages au bâtiment consécutifs à une effraction.
- Le risque d'être victime de cybercriminalité est en hausse. La Mobilière propose aux particuliers et aux entreprises une cyberassurance qui couvre, entre autres, les conséquences d'attaques informatiques, de harcèlement et d'escroquerie sur internet. Ces produits sont conçus à la fois pour prévenir ou limiter les dommages et pour renforcer la capacité des personnes ou systèmes concernés à gérer les répercussions d'un sinistre et à s'en relever. Le facteur humain étant le plus grand facteur de risque en matière de cybercriminalité, la formation de sensibilisation aux cyberrisques constitue un service de prévention très efficace. Le personnel des entreprises y apprend le comportement à adopter en cas de cybermenaces et teste les connaissances acquises à l'aide de simulations. La Mobilière assortit sa cyberassurance pour PME d'incitations ciblées: lorsqu'une PME met en œuvre des mesures de prévention des sinistres ou de renforcement de la résilience, ces investissements ont un effet positif sur le tarif d'assurance.
- Le Mobilière Community Sustainable Goals Fund peut être intégré à l'assurance vie liée à des fonds. Il se concentre sur les placements qui soutiennent la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En 2024, la priorité a été donnée aux ODD «Bonne santé et bien-être», «Eau propre et assainissement», «Énergie propre et d'un coût abordable», «Consommation et production responsables» et «Mesures relatives à la lutte contre les changements clima-

tiques». S'agissant de la sélection des entreprises dans lesquelles il investit, le fonds retient uniquement celles qui ont un impact positif sur au moins l'un de ces objectifs, sans toutefois compromettre de manière significative aucun des 17 autres objectifs. Les investisseuses et investisseurs sont interrogés sur le choix des ODD que le fonds doit soutenir, par le biais d'une procédure de consultation.

La Mobilière propose des solutions d'assurance pour les équipements technologiques durables de particuliers et de PME, tels que les installations photovoltaïques, ou pour les voitures de tourisme à propulsion alternative et écologique. D'autre part, elle offre une protection contre les conséquences du changement climatique, par exemple via l'assurance météorologique basée sur les géodonnées destinée aux exploitations agricoles.

Prestations de service

À travers ses partenariats et participations dans des sociétés, la Mobilière offre ponctuellement à ses clientes et clients des prestations de service supplémentaires.

- Sur le plan de la prévention, les spécialistes de sa filiale Mobilière Suisse Risk Engineering SA conseillent la clientèle entreprises dans divers domaines: protection contre les incendies et les inondations, sécurité au travail, protection des personnes, sécurité informatique, protection contre les effractions et protection du patrimoine. Ce faisant, ils sensibilisent également aux risques liés aux substances et produits nocifs pour l'environnement et informent sur les possibilités de stockage et de destruction écologique de ces substances et produits. Les différents points identifiés lors de ces conseils sont ensuite intégrés dans les offres d'assurance individuelles.
- Aux propriétaires souhaitant remplacer leur chauffage, la filiale Buildigo SA fournit le conseil incitatif du programme «[chauffez renouvelable](#)» de la Confédération. En outre, un calculateur numérique gratuit établit une estimation des coûts de la rénovation envisagée et indique aux clientes et clients les subventions et options de financement disponibles.

Mesures, progrès et développements durant l'année sous revue**Manager CO₂ pour PME**

Les entreprises sont tenues d'atteindre l'objectif «zéro net» d'ici à 2050. Or, comme le révèle l'étude [«Swiss Sustainability Gap»](#) menée par BAK Economics sur mandat de la Mobilière, de nombreuses PME manquent de ressources pour évaluer leur situation et élaborer un plan de mesures approprié. C'est là qu'intervient le [Manager CO₂ pour PME](#), qui peut être diffusé grâce à la collaboration avec un éditeur de logiciels. Cette application analyse l'empreinte carbone de l'entreprise, émet des recommandations d'action et suggère une stratégie de décarbonation individuelle.

Couverture complémentaire dans l'assurance bâtiments PME

À travers une couverture complémentaire dans l'assurance bâtiments PME qui peut être souscrite depuis l'année sous revue, la Mobilière soutient la prise en compte de la durabilité dans l'élimination de dommages matériels ou la mise en œuvre de mesures ordonnées par les autorités (p. ex. passage à un système de chauffage durable, promotion de la propre production de courant, optimisation de l'enveloppe ou des vitrages du bâtiment, utilisation de matériaux de construction écologiques et mesures de protection incendie). La Mobilière prend à sa charge les coûts supplémentaires découlant de ces mesures de durabilité jusqu'à CHF 50 000 au maximum par événement.

Évolution des contrats d'assurance et des contrats portant sur des véhicules à propulsion écologique

En 2024, le nombre de contrats d'assurance conclus pour des installations photovoltaïques a augmenté de 29, % (2023: 42,7 %). L'assurance véhicules à moteur CleverDrive, qui récompense les conductrices et conducteurs jusqu'à 30 ans pour leur conduite douce et donc plus respectueuse des ressources, a elle aussi progressé, affichant une hausse de 9,7 % (2023: 11,4 %). Reflet de la tendance générale observée sur le marché automobile, le nombre de contrats concernant des voitures de tourisme à propulsion alternative et écologique s'est accru de 22,3 % (2023: 25,8 %).

Élargissement du projet pilote «Réparer plutôt que remplacer» aux smartphones

Durant l'année sous revue, la Mobilière a testé dans le cadre d'un projet pilote l'applicabilité du principe «réparer plutôt que remplacer» aux dommages causés aux smartphones. En cas de sinistre, la cliente ou le client pouvait opter soit pour un smartphone neuf soit pour un appareil reconditionné de manière professionnelle, tout en bénéficiant d'un règlement encore plus simple du sinistre (livraison à domicile le lendemain), sans franchise, et en réduisant son empreinte carbone. Afin d'évaluer les effets possibles d'une telle approche, la Mobilière en a fait calculer le potentiel d'économie de CO₂ tout au long de la chaîne de création de valeur d'un iPhone pour divers scénarios de sinistre.

Avec ses placements de capitaux, le Groupe Mobilière promeut une économie responsable et respectueuse du climat. La réalisation de rendements conformes au marché est donc toujours en harmonie avec l'orientation durable du Groupe.

S'élevant à près de 21 milliards de CHF, les actifs du Groupe Mobilière sont gérés par Mobilière Suisse Asset Management SA. Ils sont un puissant levier favorisant la réalisation des objectifs de durabilité de la Mobilière ainsi que la transition vers une économie à faibles émissions carbone.

Gouvernance de Mobilière Suisse Asset Management SA

Le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Asset Management SA surveille la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ainsi que la réalisation de ses objectifs à moyen et à long terme, définis en 2022.

Le Comité de direction de Mobilière Suisse Asset Management SA est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable dans le processus d'investissement. Il définit notamment la conception des directives régissant les exclusions de placements, l'engagement de l'entreprise et l'exercice des droits de vote, et en surveille l'application.

Dans les secteurs spécialisés de Mobilière Suisse Asset Management SA, des «champions ESG» sont responsables de la réalisation des objectifs de durabilité. Ils assument la responsabilité des thématiques relevant du développement durable dans leur secteur, créant des bases communes et développant une compréhension et des approches uniformes en vue de la mise en œuvre. La personne responsable des placements durables («Head of Sustainability») assure le développement de ces approches de la durabilité et veille à ce que les champions ESG puissent échanger régulièrement. Deux fois par an, Mobilière Suisse Asset Management SA rend compte au Comité de direction de Mobilière Suisse Holding SA des progrès effectués dans la réalisation des objectifs annuels et à long terme de la gestion des actifs du Groupe. Le Comité «Placements et risques» du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA en est aussi informé à intervalles réguliers, ou aussi souvent que la situation l'exige. La réalisation des objectifs annuels a été intégrée dans la convention d'objectifs annuels du Comité de direction de Mobilière Suisse Asset Management SA.

Placements de capitaux durables

Mobilière Suisse Asset Management SA veille à gérer et à investir les actifs du Groupe Mobilière de manière responsable, quelle que soit la catégorie de placements. Le but est d'investir de façon à réduire les éventuels effets négatifs des placements et à soutenir des actions durables. Or les questions de durabilité, telles que le changement climatique, peuvent agir comme des facteurs de risque et affecter la rentabilité du portefeuille de placements, en raison par exemple de dépréciations des actifs ou de pertes subies sur les marchés financiers ou le marché du crédit. Les changements politiques et de réglementation ainsi que les innovations technologiques peuvent aussi nécessiter de réévaluer les actifs. La prise en compte systématique des questions de durabilité permet à Mobilière Suisse Asset Management SA d'identifier ces risques, de les évaluer de manière appropriée et, le cas échéant, de les



réduire. Dans le même temps, de nouvelles opportunités s’offrent à la Mobilière en matière d’investissements, car les entreprises qui s’engagent dans la transition et proposent des solutions aux défis posés par les questions de durabilité se ménagent de futurs avantages concurrentiels et sont donc très intéressantes, tant dans une perspective de durabilité que sur le plan financier.

Approche

Avec la signature des Principes des Nations Unies pour l’investissement responsable (UN PRI), le Groupe Mobilière et Mobilière Suisse Asset Management SA se sont engagés à respecter les six principes fondamentaux qui y sont arrêtés. Le Groupe Mobilière a délégué leur application à Mobilière Suisse Asset Management SA dans l’instruction interne «Placements responsables». L’approche suivie dans ce domaine est également réglée dans une instruction relative à la durabilité de la gestion des actifs, édictée par Mobilière Suisse Asset Management SA. La part des placements conformes à cette approche est régulièrement mesurée.

Exclusions

Dans ses activités de placement et d’investissement, Mobilière Suisse Asset Management SA exclut systématiquement certaines entreprises, conformément à ses directives de placement internes. La liste «Recommandations d’exclusion» de l’Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) sert à la fois de base aux exclusions de placements directs et d’exigences minimales dans le choix des fonds de tiers. L’ASIR recommande à ses membres d’exclure les entreprises dont les activités sont en infraction avec sa base normative du fait de leurs produits ou de leurs pratiques commerciales et dans lesquelles des lacunes subsistent en matière de durabilité, malgré les mesures, par exemple de dialogue, qu’elles se sont engagées à prendre pour les combler. De plus, pour les placements directs en actions et en obligations, sont exclus les investissements dans les armes, le charbon, les énergies sujettes à controverse et la pornographie si ces activités sont à l’origine de plus d’une certaine part du chiffre d’affaires de l’entreprise concernée, car elles ne sont pas compatibles avec les valeurs de la

Mobilière. Pour ce qui est des fonds de tiers, la priorité va à ceux qui excluent également ces activités aussi complètement que possible. Les exclusions s’appliquant aux placements alternatifs couvrent les mêmes domaines.

Intégration de critères de durabilité

Dans son processus de décision de placements, Mobilière Suisse Asset Management SA intègre des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (critères ESG) basés sur les notations ESG et les données climatiques provenant d’agences de recherche et de notation reconnues, comme Inrate SA et MSCI Inc. Ses analyses tiennent compte des données climatiques aussi bien rétrospectives que prospectives, car elle évalue non seulement les actions passées des entreprises, mais également leur engagement pour l’avenir. De plus, l’efficacité de sa politique de placement durable est mesurée, agrégée et évaluée à l’aide des notations ESG des entreprises, aussi bien de manière absolue que par rapport à des indices de référence pertinents.

Portefeuille de placements et changement climatique

Mobilière Suisse Asset Management SA observe en permanence les éventuels risques ainsi que les opportunités que présente le changement climatique, car ils peuvent avoir des effets sur la situation financière des entreprises du portefeuille de placements. Afin de mieux identifier et piloter les risques climatiques liés aux placements en actions et en obligations qu’elle détient directement, elle se sert des données sur les équivalents CO₂ (CO₂e) publiées par MSCI, qui lui permettent d’évaluer les émissions en CO₂e de ses engagements en actions et en obligations. Pour faire face aux risques climatiques, Mobilière Suisse Asset Management SA entend réduire l’empreinte carbone de ses portefeuilles d’actions et d’obligations d’entreprises et la mettre en conformité avec les exigences de l’Accord de Paris sur le climat. S’appuyant à cet effet sur le scénario «zéro net» le plus ambitieux du sixième rapport d’évaluation du GIEC, elle vise une réduction de 84 % d’ici 2050 des intensités du chiffre d’affaires pour les émissions des scopes 1 et 2 des portefeuilles d’actions et d’obligations. La trajec-

Exclusions appliquées par Mobilière Suisse Asset Management SA

Thème d'exclusion	Critères appliqués	Source
Comportement / armes controversées	Exclusions relatives au comportement adopté (dialogue non fructueux), entreprises actives dans les mines antipersonnel, les armes à sous-munition ou les armes nucléaires en dehors du TNP ¹	ASIR
Armes	>20 % du chiffre d'affaires liés au commerce des armes ou entreprises appartenant au secteur «Aérospatiale et défense» selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard)	Inrate
Charbon	>25 % du chiffre d'affaires liés au charbon ou à des projets d'expansion dans les secteurs de l'énergie, des mines ou des infrastructures	Urgewald
Énergie controversée	>50 % du chiffre d'affaires liés à une production non conventionnelle (p. ex. sables bitumineux, fracturation hydraulique ou forages dans l'Arctique), à l'exception des entreprises définies comme «investisseur» ou «industrie» par Urgewald	Urgewald
Pornographie	>5 % du chiffre d'affaires liés au divertissement pour adultes	Inrate

¹ TNP: traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

toire de réduction se base sur les intensités du chiffre d'affaires de l'univers de placement de 2018. Enfin, un concept de réalisation d'analyses de scénarios ciblées est en cours d'élaboration. Il vise à assurer une meilleure compréhension des opportunités et des risques découlant de divers scénarios.

Traçabilité de l'or

En 2023, Mobilière Suisse Asset Management SA a reconnu l'importance de la traçabilité de l'or, s'engageant à faire de cette traçabilité l'exigence minimale à respecter lors de tout achat d'or physique. Durant l'année sous revue, elle a réalisé un filtrage sélectif du marché suisse de l'or, afin d'y repérer les produits responsables.

Engagement: améliorer le comportement des entreprises par le dialogue

En tant que membre de l'ASIR, Mobilière Suisse Asset Management SA s'engage à dialoguer et à collaborer de manière ciblée, par l'intermédiaire de l'association, avec les entreprises qui ne remplissent pas encore les critères de durabilité de cette dernière, afin de les encourager à améliorer leur comportement dans ce domaine. Elle continue en l'occurrence à mettre l'accent sur la question climatique, encourageant les entreprises à se développer dans le respect des exigences de l'Accord de Paris.

Exercice actif des droits de vote liés aux placements directs

Pour toutes les actions qu'elle détient directement, Mobilière Suisse Asset Management SA est soutenue dans l'exercice de ses droits de vote par Achmea Investment Management B.V., un partenaire Eurapco et prestataire européen spécialisé. Dans ce contexte, les principes de vote et d'élection du Groupe Mobilière et de Mobilière Suisse Asset Management SA sont appliqués aussi bien pour les actions suisses que pour les actions étrangères, conformément à des directives régulièrement réexaminées ainsi qu'aux recommandations de vote découlant des recherches effectuées par Institutional Shareholder Services (ISS) et Achmea Investment Management B.V.

Investissements à impact climatique

Depuis 2023, Mobilière Suisse Asset Management SA constitue un portefeuille qui doit non seulement offrir un rendement financier intéressant, mais également contribuer à limiter le changement climatique. Le but est d'encourager des placements dans des infrastructures favorisant la transition énergétique. Afin que l'impact climatique soit aussi crédible et important que possible, l'accent est mis sur des projets de construction dans des pays présentant un déficit de financement et une production d'électricité particulièrement intensive en CO₂. Fin 2024, environ 40 millions d'USD étaient à disposition de différents gestionnaires de fonds, qui se serviront de ces capitaux ces prochaines années.

Mesures, progrès et développements ayant marqué l'année sous revue

Placements conformes à l'instruction interne

«Placements responsables»

À la fin de l'année sous revue, 79 % des placements du Groupe Mobilière gérés par Mobilière Suisse Asset Management SA étaient conformes à l'instruction interne «Placements responsables», tandis que pour 21%, l'application du concept d'investissement responsable était à l'étude (p. ex. pour les emprunts d'État) ou n'était pas possible en raison de la catégorie de placements (p. ex. pour les dépôts à terme, avoirs bancaires, prêts).

Mesure des effets de la politique de placement durable à l'aide de notations ESG

Fin 2024, 88,4 % (2023: 87,2 %) du portefeuille d'obligations et 69,4 % (2023: 72,3 %) du portefeuille d'actions étaient investis dans des classes de notation allant de B- à A+ selon Inrate SA.

Indicateurs climatiques des placements

Durant l'année sous revue, les émissions de CO₂ en valeur absolue se sont élevées à 78 412 t CO₂e pour le portefeuille d'actions et à 54 449 t CO₂e pour le portefeuille d'obligations d'entreprises (scopes 1 et 2). L'intensité carbone moyenne pondérée (Weighted Average Carbon Intensity, WACI) du portefeuille d'actions a atteint 71,54 pour les scopes 1 et 2, et 956,55 pour le scope 3 (couverture: 99,7 %). Pour le portefeuille d'obligations d'entreprises, cet indicateur était de 25,28 pour les émissions des scopes 1 et 2, et de 446,1 pour les émissions du scope 3 (couverture: 43,8 %). Comme décrit dans le paragraphe précédent, des objectifs «WACI» sont fixés chaque année afin de réduire les émissions carbone. En 2024, ces objectifs ont été atteints au niveau tant des actions que des obligations d'entreprises.

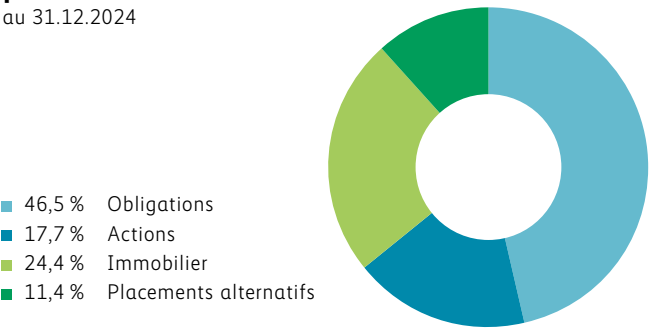
Test de compatibilité climatique PACTA 2024

Après 2017, 2020 et 2022, Mobilière Suisse Asset Management SA a pris part en 2024 à la quatrième édition du test de compatibilité climatique Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA), réalisé sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Au total, 146 établissements du secteur financier, dont 15 sociétés de la branche de l'assurance et 26 gestionnaires de fortunes, ont participé au test. En ce qui concerne les titres, l'analyse a porté sur les placements dans des secteurs ayant un impact sur le climat.

Mobilière Community Sustainable Goals Fund

Les clientes et clients ayant souscrit une assurance épargne évolutive de la Mobilière ou acheté des parts du Mobilière Community Sustainable Goals Fund directement auprès de leur banque peuvent participer à la définition des objectifs de développement durable (ODD) que le fonds doit poursuivre. Mobilière Suisse Asset Management SA organise à cet effet un vote consultatif au moins tous les deux ans. En 2024, la clientèle a ainsi eu

Répartition des investissements responsables
par classe d'actifs¹
au 31.12.2024



¹ La part des actifs gérés de manière responsable représente 79 % de la fortune totale. En ce qui concerne 21 % des placements, le concept d'investissement responsable n'est pas applicable ou est encore à l'étude.

la possibilité, pour la première fois, de participer au choix des cinq ODD sur lesquels le fonds doit mettre l'accent. À la suite de cette consultation, le fonds se concentre désormais sur les cinq ODD suivants: «Bonne santé et bien-être», «Eau propre et assainissement», «Énergie propre et d'un coût abordable», «Consommation et production responsables» et «Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques».

Gestion immobilière durable

Selon l'Office fédéral de l'environnement, le parc immobilier est à l'origine d'environ un tiers des émissions de CO₂ en Suisse. Il est donc essentiel d'investir dans des immeubles durables. Le Groupe Mobilière est particulièrement concerné, car avec des placements immobiliers directs atteignant 2,3 milliards de CHF, il figure parmi les principaux propriétaires privés d'immeubles et de terrains de Suisse. En investissant dans la création d'espaces d'habitation et de travail, il peut contribuer à augmenter l'attrait des sites concernés et améliorer le cadre de vie et de travail de nombreuses personnes.

Dans le même temps, les risques en matière de durabilité, tels que le changement climatique, peuvent affecter la rentabilité du portefeuille immobilier. Or les biens immobiliers offrant une bonne résistance aux risques climatiques perdent moins de valeur ou peuvent même en gagner. Lors d'acquisitions et de certaines rénovations, la prise en compte des critères ESG permet à Mobilière Suisse Asset Management SA d'identifier ces risques, de les évaluer de manière appropriée et, le cas échéant, de les réduire.

Approche

Mobilière Suisse Asset Management SA pilote l'intégralité du cycle de vie des immeubles en interne, ce qui permet d'intégrer les aspects de durabilité pertinents aussi bien lors de l'acquisition ou de la construction d'un bien immobilier que durant son exploitation. L'accent est mis sur une gestion équilibrée des risques, sur les exigences des personnes utilisant ces immeubles et sur la réalisation de rendements durables et conformes au marché.

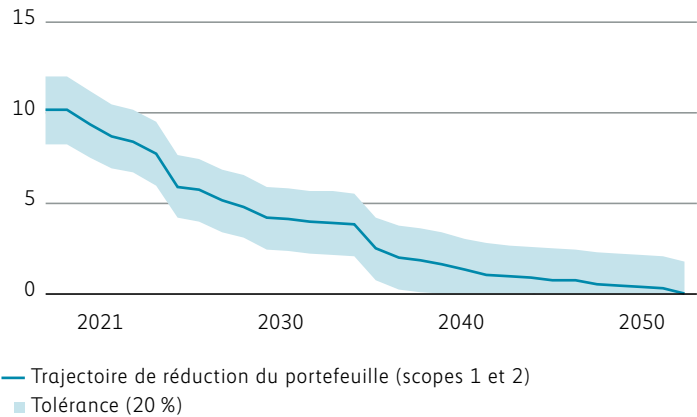
Une instruction de travail interne précise ce qu'il faut comprendre par durabilité dans le secteur immobilier et définit les principes d'une action durable. Les décisions reposent sur une approche globale de la durabilité et incluent toutes les dimensions ESG. L'engagement dans le domaine du climat est une priorité.

Immeubles et changement climatique

Mobilière Suisse Asset Management SA a pour objectif de réduire les émissions de CO₂ de son portefeuille immobilier d'au moins 40 % par rapport à 2021, cela d'ici à 2030. C'est pourquoi elle a chargé Wüest Partner AG, en 2021, de modéliser une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ de ses biens immobiliers. Il s'agit ainsi de s'assurer que les investissements prévus dans les rénovations sont compatibles avec la réduction visée des émissions de CO₂. Régulièrement mise à jour, cette trajectoire de réduction sert d'aide au pilotage de la planification des investissements. Dans le

Trajectoire de réduction des émissions de CO₂ du portefeuille immobilier du Groupe Mobilière (scopes 1 et 2)

Équivalents CO₂ en kg/m² par an



même temps, le changement climatique peut affecter la rentabilité du portefeuille immobilier, en raison par exemple d'une dépréciation liée aux risques de transition, notamment à un durcissement des prescriptions réglementaires. Ces risques sont réduits par la conclusion d'assurances bâtiment, par des mesures de remise en état et par le remplacement progressif des énergies fossiles par des énergies renouvelables. De plus, les enveloppes des bâtiments sont rénovées pour améliorer l'efficacité énergétique et aucun chauffage fossile n'est désormais installé dans les nouvelles constructions.

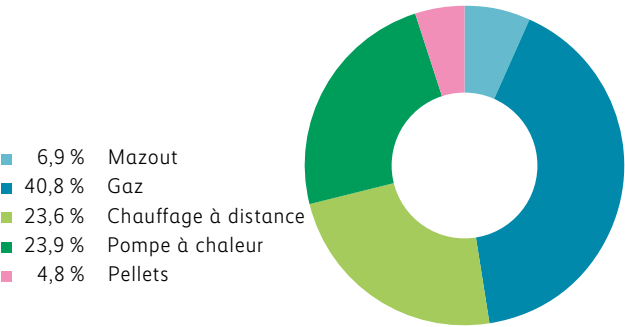
Considérer les immeubles comme des espaces de vie

Outre les facteurs écologiques, les aspects sociaux jouent aussi un rôle important: grâce à ses investissements dans l'immobilier, Mobilière Suisse Asset Management SA crée des logements et des espaces de travail et de rencontre confortables et sûrs, destinés aux utilisatrices et utilisateurs les plus divers. Agissant au nom du Groupe Mobilière, elle a des échanges réguliers avec toutes ses parties prenantes, dans un esprit de partenariat. Parmi ces parties prenantes figurent des investisseurs institutionnels, des partenaires commerciaux – tels que régies immobilières, bureaux d'étude et entreprises de construction – ainsi que les utilisatrices et utilisateurs et le voisinage des immeubles. Mobilière Suisse Asset Management SA communique directement et régulièrement avec eux, à l'occasion de réunions de coordination. Ces échanges directs sont indispensables pour prendre connaissance de leurs demandes et en tenir compte dans la gestion des immeubles.

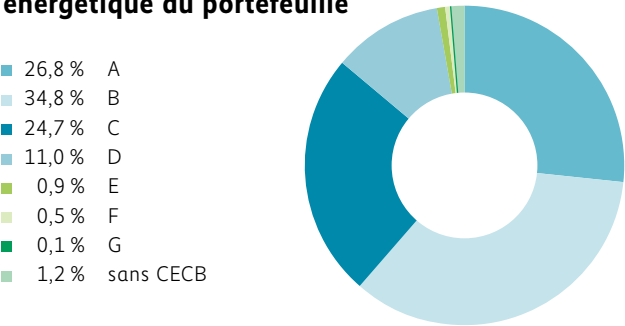
Élargissement des responsabilités en matière de construction

Mobilière Suisse Asset Management SA applique les normes usuelles en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans tous ses projets de construction. De plus, se fondant sur le [Code de conduite des fournisseurs](#) du Groupe Mobilière, elle veille à intégrer le respect des droits humains dans les exigences posées à ses partenaires contractuels. Enfin, pour garantir la rentabilité à long terme des biens immobiliers, elle privilégie de bons emplacements, des structures de bâtiments durables et des coûts du cycle de vie équilibrés.

Part des agents énergétiques par rapport à la surface de référence énergétique du portefeuille



Part des étiquettes-énergie de l’enveloppe des bâtiments CECB par rapport à la surface de référence énergétique du portefeuille



Valeurs: A = efficacité énergétique très élevée,
G = faible efficacité énergétique

Mesures, progrès et développements ayant marqué l’année sous revue

En 2024, l’analyse a porté sur 125 immeubles répartis dans toute la Suisse et propriété de la seule Mobilière. Lors de l’actualisation de la trajectoire de réduction du CO₂ effectuée en 2024, il a en outre été nouvellement tenu compte du scope 2 pour les émissions carbone du portefeuille immobilier. Une part de 47,7 % (2023: 51,7 %) de la surface de référence énergétique (SRE) de ces immeubles était encore chauffée avec des énergies fossiles, comme le mazout ou le gaz. En revanche, 28,7 % (2023: 25,5 %) de la SRE du portefeuille était déjà chauffée par des systèmes à énergie renouvelable, à savoir pellets ou pompe à chaleur. Les 23,6 % restants (2023: 22,8 %) bénéficiaient du chauffage à distance.

Impact climatique du portefeuille immobilier

Durant la période de reporting, les émissions de CO₂ en valeur absolue se sont élevées à 3 917 632 t CO₂e. En valeur relative, elles ont atteint 10,38 kg CO₂/m².

Installations photovoltaïques

Pour réduire encore l’impact climatique du portefeuille immobilier, Mobilière Suisse Asset Management SA avait effectué en 2023 une analyse visant à identifier les immeubles se prêtant à l’installation de panneaux photovoltaïques. Au cours de l’année sous revue, des travaux de ce type ont débuté dans une dizaine d’immeubles.

La Mobilière entretient une culture du travail valorisante et fondée sur le respect mutuel, où l’être humain occupe une place centrale. Elle fait vivre ses valeurs «humains, proches, responsables» à l’interne comme à l’externe. Les conditions de travail flexibles, l’encouragement du personnel par un dialogue ouvert et l’offre étendue de formations de base et de formations continues, entre autres, sont le reflet de cette approche.

Les 3651 collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière et les 2942 membres du personnel des agences générales s’engagent pour satisfaire pas moins de 2,3 millions de clientes et clients. Toutes et tous jouent un rôle clé dans le succès de l’entreprise. C’est pourquoi le Groupe Mobilière s’efforce de renforcer leurs compétences et de les encourager. La politique en matière de ressources humaines et les conditions de travail doivent contribuer à ce qu’il soit perçu comme un employeur attrayant. Convaincue que la pluralité des profils, des points de vue et des expériences fait avancer l’entreprise, la Mobilière s’engage en faveur de la diversité de son effectif et de l’égalité des chances.

La culture du travail comme facteur de succès

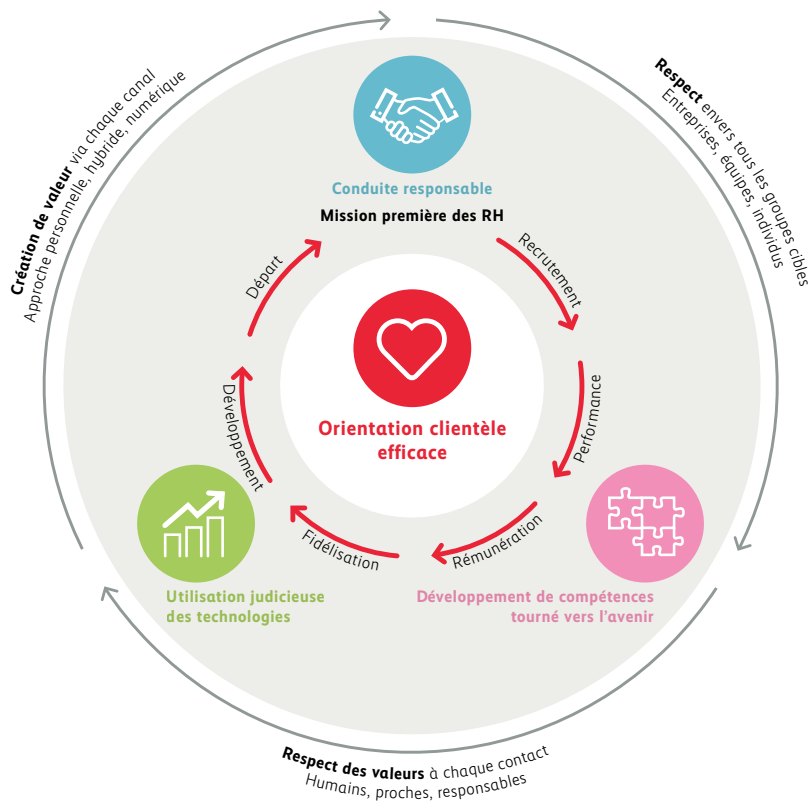
Valorisante et reposant sur le dialogue, l’égalité des chances et la tolérance, la culture du travail doit créer des conditions propices pour la satisfaction, l’engagement à long terme et la motivation des collaboratrices et collaborateurs, et procurer des avantages concurrentiels pour attirer les meilleurs talents.

Approche

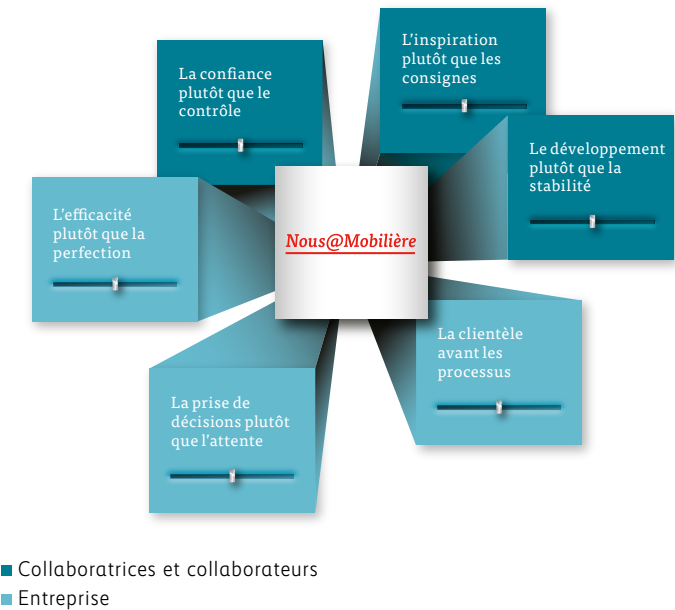
Une culture du travail et de la conduite fondée sur le respect mutuel et perçue positivement constitue la base d’une bonne coopération entre les membres du personnel. La stratégie RH¹, qui aide la Mobilière à rester l’un des employeurs les plus attrayants de Suisse, s’articule autour de quatre axes:

¹ Champ d’application de la stratégie RH: Groupe Mobilière, à l’exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel

Les quatre axes de notre stratégie RH



La vision de la conduite de la Mobilière



- Orientation clientèle efficace, du début à la fin des rapports de travail
- Conduite responsable
- Développement de compétences tourné vers l'avenir
- Utilisation judicieuse des technologies afin de pouvoir fournir les services RH avec efficacité

Vision commune de la conduite

La Mobilière donne aux membres de son personnel la possibilité d'assumer des responsabilités et de s'engager. Ce principe transparaît également dans la vision de la conduite², qui définit six principes applicables au Groupe Mobilière et aux agences générales.

Afin d'ancrer systématiquement la vision de la conduite dans le quotidien professionnel, la Mobilière recourt à diverses mesures, telles que des investissements dans la formation à la conduite, le réseautage lors d'événements sur la culture du travail et la conduite, ainsi que des initiatives spécifiques à un secteur ou une équipe pour aborder des aspects marquant la culture du travail (p. ex. événements et offres de formation spécifiques destinés aux personnes exerçant une fonction de conduite, ateliers d'équipe).

Possibilités de participation

Plusieurs canaux peuvent être utilisés par les collaboratrices et collaborateurs³ pour faire entendre leur voix, que ce soit via le processus de feed-back et de réalisation des objectifs, auprès des personnes responsables au sein des RH ou par l'intermédiaire de la Commission du personnel. Les Journées de traitement du marché, la tournée des agences générales ainsi que diverses formations et manifestations contribuent à promouvoir les échanges tant entre les agences générales qu'entre les agences générales et les sites de Direction.

Afin d'anticiper et de gérer les risques liés aux rapports de travail, la Mobilière prône une culture du dialogue et du feed-back ouverts. Les collaboratrices et collaborateurs⁴ peuvent ainsi faire état à tout moment de leurs préoccupations ou de leurs expériences concernant la santé mentale, les modèles de temps de travail, la culture du travail ou les formes de collaboration, ou les aborder lors des entretiens annuels standardisés. Les responsables de la conduite, les membres des équipes concernées et les RH cherchent ensuite des solutions ensemble. Le Service d'alerte compliance et l'entreprise de conseil social externe Movis AG⁵ figurent parmi les autres points de contact.

² Champ d'application de la vision de la conduite: Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et agences générales
³ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)
⁴ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)
⁵ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel, sauf SC, SwissCaution SA) et des agences générales

Mesures, progrès et développements ayant marqué l'année sous revue

- Vision de la conduite: dans le cadre d'une nouvelle filière de développement, la Mobilière propose aux collaboratrices et collaborateurs exerçant une fonction de conduite du personnel une formation continue complète sur la vision commune de la conduite et les principes de conduite. Les formats de dialogue tels que les ateliers de conduite mettent l'accent sur un principe de conduite spécifique et contribuent à l'ancrer dans le quotidien. Ouverts aux personnes⁶ exerçant ou non un rôle de conduite, ils favorisent une réflexion transversale, au niveau des hiérarchies et des secteurs, sur les principes qui sous-tendent la vision de la conduite. Des événements complémentaires spécifiques à un secteur ou une équipe contribuent à l'ancrage des principes de conduite.
- Le processus de gestion de la performance et des talents, qui a été remanié, aide les collaboratrices et collaborateurs à réaliser les ambitieux objectifs d'entreprise. La fixation d'un objectif stratégique pour l'ensemble des effectifs⁷ renforce le lien avec l'objectif commun prioritaire. Ce processus s'appuie sur la vision de la conduite. La Mobilière mise sur la transparence, des catégories d'objectifs claires et un processus de feed-back informatisé pour favoriser le développement personnel et professionnel. Grâce à la gestion des talents, elle fait d'une pierre deux coups: assurer la disponibilité des qualifications essentielles, et aider les personnes ayant de l'ambition et un fort potentiel à se développer de manière ciblée. Comme la Mobilière modernise son paysage système RH, le processus remanié de gestion de la performance et des talents s'appuie aussi sur le nouveau système RH.

- Possibilités de participation: la Commission du personnel est l'interlocutrice tant du Comité de direction que des collaboratrices et collaborateurs et doit avant tout faire valoir les droits de participation de ces derniers. Durant l'exercice sous revue, elle a notamment échangé avec le Comité de direction sur les expériences faites concernant la nouvelle vision de la conduite ainsi que sur le feed-back des collaboratrices et collaborateurs au sujet de la nouvelle stratégie. Elle a en outre participé au groupe de travail qui s'est penché sur l'utilisation du tutoiement dans l'entreprise.
- Dans le système de rémunération globale, le critère de la durabilité⁸ figurera à l'avenir dans la rémunération variable du top management.
- Chaque année, la Mobilière mène une enquête auprès de son personnel afin d'identifier les points forts de l'entreprise et les défis qui se posent à elle, et en tire des mesures ciblées.
- L'évolution du taux de fluctuation peut aussi servir d'indicateur pour évaluer la culture du travail. À 10,1%, la fluctuation brute est stable (2023: 10,4 %).

Employeur responsable

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la concurrence en résultant pour attirer les talents se font aussi sentir au sein du Groupe Mobilière, par exemple en ce qui concerne les spécialistes très recherchés dans le domaine informatique et dans notre cœur de métier, l'assurance. Pour relever ces défis, la Mobilière développe les offres de formation existantes et conçoit des programmes attrayants pour favoriser le développement personnel et professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs.

⁶ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

⁷ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel), sans les agences générales

⁸ Le critère de la durabilité comprend notamment la réalisation de l'objectif climatique de l'entreprise à l'horizon 2030.



Approche

La Mobilière investit dans la formation de base et la formation continue des membres de son personnel⁹, contribue à assurer leur sécurité financière à la retraite grâce à une prévoyance professionnelle solide et protège leur santé au quotidien.

Formation professionnelle et programmes d'entrée dans la vie active

Comptant parmi les principales entreprises formatrices du secteur de l'assurance, la Mobilière propose des places d'apprentissage dans toute la Suisse, tant sur les sites de Direction de Berne, Nyon et Zurich que dans les agences générales.

Elle entend offrir des perspectives de carrière aux apprenties et apprentis ayant terminé leur formation et fidéliser la relève qu'elle a ainsi constituée. C'est pourquoi elle soutient le passage de la formation à l'emploi fixe à l'aide de diverses mesures, comme sa Career Community interne. Au niveau de l'IT, elle a mis en place un programme de promotion de la relève qui permet aux personnes ayant terminé un apprentissage en informatique

de combiner un emploi à temps partiel et des études supérieures. Au terme d'une formation commerciale de base, les apprenties et apprentis ont la possibilité d'effectuer un séjour linguistique dans une agence générale d'une autre région linguistique ou sur l'un des sites de Direction.

Afin de recruter les talents dès la fin de leur formation, la Mobilière propose des programmes attrayants pour trainees, des stages académiques ainsi que des programmes d'entrée dans la vie active spécifiques, comme le programme Cross Company pour les personnes fraîchement diplômées dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles ou de la technique. Depuis 2014, la Mobilière est «Presenting Partner» des [SwissSkills](#), les Championnats suisses des métiers, qui ont lieu tous les deux ans. Cet engagement lui offre une plateforme importante pour positionner sa propre formation professionnelle. En outre, la Mobilière est partenaire national du programme [ICT Scouts/Campus](#) depuis 2019. L'association s'est donné pour objectif de susciter l'enthousiasme des jeunes pour l'informatique et d'autres métiers techniques. Grâce à son accès exclusif aux écoles publiques suisses, l'association peut identifier et promouvoir un potentiel encore inexploité. Sur le campus, les talents de la tech de demain sont encouragés et ont l'opportunité de développer leurs compétences.

⁹ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

Nouvelles recrues et fluctuation du personnel

État au 31.12			2024		2023		2022	
		GM ¹ AG ²	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Entrées / Entrées en pourcentage de l'effectif			480	13,1	524	14,6	501	14,7
Répartition	femmes / en % du nombre total d'entrées	•	223	46,5	227	43,3	240	47,9
	hommes / en % du nombre total d'entrées	•	257	53,5	297	56,7	261	52,1
Catégorie d'âge	personnes jusqu'à 30 ans / en % du nombre total d'entrées	•	176	36,7	174	33,2	180	35,9
	personnes entre 30 et 50 ans / en % du nombre total d'entrées	•	259	54,0	300	57,3	274	54,7
	personnes de plus de 50 ans / en % du nombre total d'entrées	•	45	9,4	50	9,5	47	9,4
Sorties / Fluctuation brute			369		372		348	
Répartition	femmes / en % du nombre total de sorties	•	179	48,5	181	48,7	157	45,1
	hommes / en % du nombre total de sorties	•	190	51,5	191	51,3	191	54,9
Catégorie d'âge	personnes jusqu'à 30 ans / en % du nombre total de sorties	•	60	16,3	84	22,6	82	23,6
	personnes entre 30 et 50 ans / en % du nombre total de sorties	•	200	54,2	191	51,3	194	55,7
	personnes de plus de 50 ans / en % du nombre total de sorties	•	109	29,5	97	26,1	72	20,7

¹ Groupe Mobilière (sans Hotel Appenberg SA)
² Agences générales



Formation de base et formation continue

La pérennité et la compétitivité du Groupe Mobilière sont étroitement liées au développement de ses effectifs. Les mesures de développement et la formation professionnelle permettent non seulement de former les collaboratrices et collaborateurs pour les besoins propres de l'entreprise, mais apportent aussi une contribution au marché du travail suisse. Une offre de formation et de développement interne étendue ainsi que de nombreuses possibilités d'apprentissage numérique sont proposées au personnel¹⁰. Il s'agit avant tout d'offres dans les domaines de la numérisation et de la technologie, de formations spécialisées dans le domaine des assurances et de la prévoyance ainsi que d'une formation à la conduite. À cet égard, les formations en ligne modulables dans le temps jouent un rôle de plus en plus important. La participation à des formations continues externes peut également faire l'objet d'un soutien financier et en temps. En outre, les collaboratrices et collaborateurs peuvent découvrir le fonctionnement d'une agence générale dans le cadre de «stages» internes de plusieurs jours et, dans la mesure du possible, les soutenir dans leurs activités. Afin d'améliorer en permanence son offre de développement et de formation continue, la Mobilière mesure le degré de satisfaction envers chaque offre de formation interne.

Bénévolat d'entreprise (Corporate Volunteering)

Fidèle à sa culture du travail, la Mobilière encourage activement l'engagement social de ses collaboratrices et collaborateurs¹¹ et leur permet de consacrer deux jours de travail au bénévolat d'entreprise. Les diverses missions effectuées en 2024 ont couvert différents aspects du développement durable. De manière collective ou individuelle, des membres du personnel ont ainsi nettoyé des alpages ou effectué des travaux d'entretien simples sur les chemins de randonnée suisses, contribuant de ce fait à leur préservation. Dans le cadre de différents modules proposés par l'association Young Enterprise Switzerland, des bénévoles ont par ailleurs expliqué à des jeunes les principes économiques fondamentaux, la gestion de l'argent et, en particulier, le processus de candidature.

¹⁰ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

¹¹ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Protection de la santé et prévention

La gestion de la santé en entreprise (GSE) du Groupe Mobilière promeut la santé de ses collaboratrices et collaborateurs¹² en leur proposant des offres préventives: cours axés sur une alimentation saine ou la réduction du stress, possibilité d'opter pour une place de travail ergonomique, offres avantageuses dans les domaines du sport et de la santé, etc. Par l'intermédiaire du service Corporate Resilience Management, la Mobilière met en œuvre des mesures visant à assurer la sécurité physique, concernant notamment la sécurité des personnes, la sécurité au travail, la protection de la santé, le service sanitaire, la protection anti-incendie, la sécurité des bâtiments et la sécurité événementielle. Leur mise en application concrète est régie par des instructions et des concepts internes.

Protection des droits de la personnalité

Malgré tous les efforts déployés pour instaurer une culture du travail valorisante et reposant sur le dialogue ainsi que la tolérance, des conflits interpersonnels peuvent éclater au sein d'une entreprise. C'est pourquoi la Mobilière a ancré la protection des droits de la personnalité dans son Code de conduite¹³. Une instruction de travail interne¹⁴ portant sur divers thèmes, tels que la gestion des risques psychosociaux sur le lieu de travail, le harcèlement moral et sexuel, la discrimination, le stress et le burn-out, règle la mise en œuvre concrète de ce principe. Le règlement d'engagement¹⁵ détermine notamment l'obligation de soins de l'employeur et régit le travail flexible. Pendant l'année sous revue, treize cas de suspicion de discrimination, de harcèlement ou de mobbing ont été signalés à la fonction support Droit & Compliance. Après enquête, aucun signalement n'a eu de suites disciplinaires ou relevant du droit civil ou pénal.

¹² Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

¹³ Champ d'application du Code de conduite: Groupe Mobilière et agences générales. De plus, la Mobilière demande à ses filiales autonomes sur le plan opérationnel d'intégrer des prescriptions relatives au droit du travail, concernant par exemple la discrimination et le harcèlement sexuel, dans leur règlement de travail. À l'instar des agences générales, les filiales autonomes sur le plan opérationnel décident en toute indépendance d'appliquer des concepts et mesures plus poussés en matière de personnel.

¹⁴ Champ d'application de l'instruction de travail: Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et agences générales

¹⁵ Champ d'application du règlement d'engagement: Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Informations complémentaires:

— [Code de conduite](#)



Des prestations de prévoyance attrayantes

Les prestations de prévoyance avantageuses offertes par la Mobilière renforcent son attrait en tant qu'employeur et favorisent la fidélité des collaboratrices et collaborateurs envers l'entreprise.¹⁶ La déduction de coordination est inférieure au minimum légal (50 % au lieu de 7/8^e de la rente AVS simple maximale); elle est adaptée en fonction du taux d'occupation afin que les personnes qui travaillent à temps partiel ne soient pas désavantagées.

Mesures, progrès et événements ayant marqué l'année sous revue

- Formation professionnelle et programmes d'entrée dans la vie active: face à la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée, la Mobilière a mis sur pied deux nouvelles formations avec les apprentissages «Agente/Agent Relation client» et «Développeuse/Développeur affaires numériques». La pre-

mière apprentie dans le domaine de la relation client a entamé sa formation professionnelle pendant l'été 2024. S'agissant des affaires numériques, la place d'apprentissage a déjà été pourvue et la formation débutera comme prévu à l'été 2025. Actuellement, 352 jeunes présentant cinq profils différents sont en formation au sein du Groupe Mobilière ou dans les agences générales.

- Développement et extension de la formation technique et de vente: la révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA; RS 961.01) et la révision de l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance (OS; RS 961.011) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elles visent à protéger encore mieux la clientèle grâce au renforcement des exigences en matière d'intermédiation d'assurance. Désormais, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs exerçant une activité d'intermédiaire d'assurance doivent passer un examen d'ici à fin 2025 afin de figurer dans le registre sectoriel. En guise de préparation, une offre de formation spécifique est proposée depuis juin 2024 dans différents formats d'apprentissage et trois langues nationales.

¹⁶ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel, sauf SC, SwissCaution SA) et des agences générales

Plans de prévoyance¹

	2024	2023	2022
Fonds distincts destinés au financement des engagements de prévoyance vieillesse:	Oui		
Volume estimé des engagements de prévoyance vieillesse qui peuvent être couverts par les placements effectués à cette fin (calcul actuariel de l'expert en caisses de pension au 31.12)	CHF 3 945 243 039	CHF 3 755 276 516	CHF 3 606 777 919
Les fonds constitués offrent-ils une couverture intégrale des engagements de prévoyance vieillesse? ²	Le fonds couvre intégralement les engagements. Mesures prévues si ce n'était pas le cas: – perception de cotisations d'assainissement – abaissement du taux de rémunération de l'avoir des assurées et assurés (dans le pire des cas jusqu'à 0 %) La couverture intégrale doit être reconstituée dans un délai de sept ans au maximum.		
Pourcentage ² du salaire brut	à la charge du travailleur	10 %	
	à la charge de l'employeur	15 %	
Taux de participation à des plans de prévoyance vieillesse (rapport de financement)	travailleur	40 %	
	employeur	60 %	

¹ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel, sauf SC, SwissCaution SA) et agences générales

² Ces pourcentages sont des valeurs moyennes pour l'ensemble de l'effectif.

Formation de base et formation continue: personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals

État au 31.12	GM ¹	AG ²	2024 Effectif	2023 Effectif	2022 Effectif
Total personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals	•	•	352	330	319
Personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals	•		80	75	74
		•	272	255	245

¹ Groupe Mobilière (sans Hotel Appenberg SA)

² Agences générales



- Caisse de pension: durant l'exercice sous revue, et pour la première fois, la Caisse de pension des collaborateurs du Groupe Mobilière a publié un rapport sur le développement durable pour l'année 2023.
- Sponsoring des technologies de l'information et de la communication (TIC): ICT Scouts est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de détecter dans les écoles les futurs talents informatiques de Suisse et d'encourager leurs compétences dans le cadre d'ateliers. À cet effet, ICT Scouts gère huit campus situés en Suisse alémanique. Sponsorisé par la Mobilière, le campus de Berne, au Centre pour l'innovation et la numérisation (ZID) à Stettlen, porte désormais le nom de Mobilière ICT Campus | Berne.
- Protection de la santé et prévention: l'évolution du nombre de jours d'arrêt maladie du Groupe Mobilière peut être un indicateur de l'efficacité des mesures en matière de protection de la santé et de prévention. En 2024, ce nombre s'est élevé à 6,0 jours (2023: 5,9 jours).

Diversité et égalité des chances

Il est avéré que des équipes diversifiées et une culture d'entreprise inclusive exercent une influence positive sur le succès économique d'une entreprise et la satisfaction de son personnel. Le Groupe Mobilière s'engage concrètement en faveur de l'égalité des chances et encourage l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la même manière. Il entretient une culture marquée par la diversité et l'équité et agit de façon systématique contre la discrimination et les comportements fautifs, ce qui lui permet d'éviter les risques de réputation et de responsabilité, les problèmes de loyauté et le manque d'engagement.

Approche

Fidèle à ses valeurs de société coopérative et respectueuse des lois et des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Mobilière mise sur une politique du personnel tournée vers l'avenir, qui contribue à la diversité du personnel et à l'égalité des chances. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement dans l'environnement de travail ne doit être tolérée. Ce principe se reflète dans les processus RH et est inscrit dans le [Code de conduite](#) ainsi que dans d'autres prescriptions internes.

Rémunération

La Mobilière s'efforce d'assurer une égalité salariale qui puisse être démontrée. Basé sur des critères neutres, son système salarial doit garantir une rémunération équitable et conforme au marché de l'ensemble du personnel¹⁷. Des analyses des salaires sont réalisées régulièrement depuis 2011. Les résultats des analyses sur l'égalité salariale effectuées en 2024 sont inférieurs au seuil de tolérance de 5 % prescrit par la Confédération.

Représentation des genres

Dans les entreprises suisses cotées en Bourse, la part de femmes au sein du conseil d'administration doit s'élever à 30 % au minimum d'ici à 2025. Au niveau de la direction, une valeur cible de 20 % s'applique jusqu'en 2030. En tant que coopérative, la Mobilière n'est pas tenue de satisfaire à ces exigences. Elle entend néanmoins assurer une répartition équilibrée dans les fonctions dirigeantes. Afin d'améliorer la diversité et de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui se fait sentir, la Mobilière cible en particulier les femmes dans le domaine informatique dans le but de pourvoir les postes vacants. En outre, la Mobilière rejoindra l'association [Advance](#) en 2025. Celle-ci s'engage avec ses membres en faveur d'un équilibre hommes-femmes dans l'économie et la société suisses.

Équilibre entre travail et vie privée

Pour bon nombre de collaboratrices et collaborateurs, l'équilibre entre travail et vie privée gagne toujours plus en importance. La Mobilière accorde un congé de maternité de 20 semaines ainsi qu'un congé de paternité de 30 jours ouvrables et propose des modèles de travail à temps partiel, ce qui permet aux membres du personnel¹⁸ de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée. En outre, un nombre limité de places de crèche sont mises à disposition à Berne et à Nyon.

¹⁷ Le système salarial s'applique au personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)
¹⁸ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Répartition par sexe et par type d'occupation

État au 31.12			2024		2023		2022	
		GM ¹ AG	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %
Répartition	femmes	•	1 561	42,8	1 525	42,6	1 460	42,8
	hommes	•	2 090	57,2	2 058	57,4	1 953	57,2
Temps partiel ²	effectif à temps partiel	•	1 253	34,3	1 137	31,7	1 095	32,1
Occupation ²	femmes à temps partiel	•	822	65,6	754	66,3	727	66,4
	hommes à temps partiel	•	431	34,4	383	33,7	368	33,6

¹ Groupe Mobilière (sans Hotel Appenberg SA)
² Temps partiel selon OFS = 1-89 %



Mesures, progrès et événements ayant marqué l'année sous revue

Durant l'exercice sous revue, la répartition par sexe et par âge se présentait comme suit:

Répartition par sexe et par âge

État au 31.12			2024		2023		2022	
GM ¹ AG ²			Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Total Groupe								
Effectif total, tous échelons confondus			3 651		3 583		3 413	
Répartition	femmes		1 561	42,8	1 525	42,6	1 461	42,8
	hommes		2 090	57,2	2 058	57,4	1 952	57,2
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans		433	11,9	454	12,7	454	13,3
	entre 30 et 50 ans		2 176	59,6	2 130	59,4	1 990	58,3
	plus de 50 ans		1 042	28,5	999	27,9	969	28,4
Comité de direction (Direction, Holding)								
Nombre de membres au Comité de direction			8	0,2	9	0,3	9	0,3
Répartition	femmes		2	25,0	3	33,3	3	33,3
	hommes		6	75,0	6	66,7	6	66,7
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans		0	0,0	0	0,0	0	0,0
	entre 30 et 50 ans		3	37,5	4	44,4	3	33,3
	plus de 50 ans		5	62,5	5	55,6	6	66,7
Effectif de direction (fonctions support / Direction)								
Effectif de direction au niveau des fonctions support et de la Direction			96	2,6	106	3,0	105	3,1
Répartition	femmes		24	25,0	25	23,6	23	21,9
	hommes		72	75,0	81	76,4	82	78,1
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans		0	0,0	0	0,0	0	0,0
	entre 30 et 50 ans		43	44,8	53	50,0	52	49,5
	plus de 50 ans		53	55,2	53	50,0	53	50,5
Cadres								
Nombre de cadres			1 587	43,5	1 531	42,7	1 428	41,8
Répartition	femmes		473	29,8	433	28,3	409	29,0
	hommes		1 114	70,2	1 098	71,7	1 019	71,0
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans		23	1,4	21	1,4	31	2,2
	entre 30 et 50 ans		1 046	65,9	1 034	67,5	937	65,5
	plus de 50 ans		518	32,6	476	31,1	460	32,2
Effectif des non-cadres								
Effectif des non-cadres			1 960	53,7	1 937	54,1	1 871	54,8
Répartition	femmes		1 062	54,2	1 064	54,9	1 026	54,2
	hommes		898	45,8	873	45,1	845	45,8
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans		410	20,9	433	22,4	423	22,5
	entre 30 et 50 ans		1 084	55,3	1 039	53,6	998	53,3
	plus de 50 ans		466	23,8	465	24,0	450	24,1

¹ Groupe Mobilière (sans Hotel Appenberg SA)

² Agences générales

Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs; des différences d'arrondi peuvent également se présenter dans les taux en pour-cent.

La Mobilière s'engage activement pour réduire son empreinte écologique. Avec l'objectif climatique 2030, elle entend diminuer ses émissions de CO₂ de 50 %. Au moins la moitié de cet objectif doit être atteint par le biais de ses propres mesures dans les trois champs d'action que sont la mobilité, l'énergie ainsi que le matériel et les déchets.

Les activités du Groupe Mobilière exercent un impact sur l'environnement dû, entre autres, aux déplacements professionnels et au trafic pendulaire des membres du personnel, à la consommation énergétique des locaux et de l'infrastructure informatique, ainsi qu'à la consommation et l'élimination du matériel de bureau. La Mobilière étant une entreprise de services, cet impact est modéré. Il existe toutefois des possibilités de réduction des émissions de CO₂ dans les trois champs d'action que sont la mobilité, l'énergie ainsi que le matériel et les déchets.

Approche

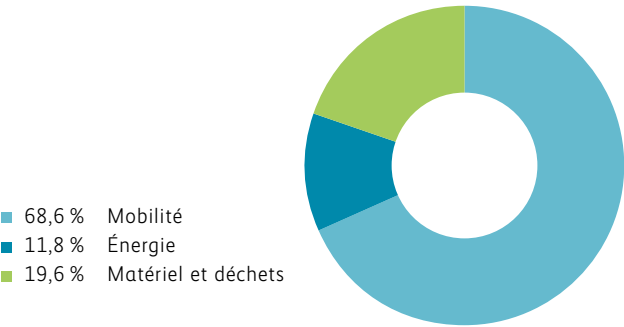
La Mobilière poursuit l'objectif de réduire de 50 % d'ici à 2030 les émissions de CO₂ de ses sites de Direction de Berne, Nyon et Zurich ainsi que de ses 80 agences générales (année de référence 2018: 17 669 tonnes de CO₂). Au moins la moitié de cet objectif doit être réalisé grâce à ses propres mesures. À cet effet, la mobilité, l'énergie ainsi que le matériel et les déchets ont été définis comme des champs d'action importants.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la loi sur le climat et l'innovation (LCI) exige que les entreprises en Suisse présentent au plus tard en 2050 des émissions nettes nulles dans le champ d'application 1 (émissions directes résultant des activités de l'entreprise) et le champ d'application 2 (émissions indirectes issues d'énergie achetée). Après 2030, la Mobilière continuera de développer son objectif climatique dans le respect des prescriptions légales.

Réduire

- Mobilité: la majeure partie des émissions carbone provient des déplacements professionnels et du trafic pendulaire des collaboratrices et collaborateurs de la Mobilière et des agences générales. Plus des deux tiers d'entre elles sont des émissions sur lesquelles l'entreprise peut exercer une influence directe. Les déplacements professionnels se justifient avant tout par la nécessité d'avoir un contact personnel (conseil à la clientèle) ou d'effectuer une visite sur place en cas de sinistre. L'organisation décentralisée et le règlement des sinistres au niveau régional permettent toutefois de restreindre le nombre de ces déplacements ainsi que les distances à parcourir. Les formats de réunion numériques, les incitations à choisir les transports en commun, telles que le remboursement des abonnements demi-tarif ou des billets de train en première classe, et les possibilités de travail nomade réduisent eux aussi les émissions de CO₂ dues au trafic pendulaire.

CO₂e des sites de Direction et des agences générales par champ d'action



- Énergie: la consommation d'électricité et de chauffage est un autre domaine sur lequel la Mobilière peut exercer une influence directe. Pour réduire ses émissions carbone, elle privilégie ainsi l'approvisionnement en énergie à partir de sources renouvelables, les systèmes de chauffage à faibles émissions, l'adaptation de la température de chauffage et l'augmentation de l'efficacité énergétique. Le Groupe Mobilière utilise déjà de l'électricité renouvelable sur ses trois sites de Direction de Berne, Nyon et Zurich, et améliore en permanence l'efficacité énergétique de ses installations électriques.
- Matériel et déchets: le matériel acheté et les déchets qui en résultent comptent parmi les principaux émetteurs de CO₂ après la mobilité et l'énergie. Afin de réduire ses émissions carbone dans ce domaine, la Mobilière met en place diverses solutions, telles que des directives claires pour l'achat et la sélection du matériel publicitaire, des initiatives visant à diminuer la consommation de papier, le recours à de la vaisselle réutilisable à l'emporter au restaurant du personnel et des mesures de sensibilisation à la gestion durable des déchets lors d'événements.

Évaluer l'efficacité des mesures grâce au bilan carbone

Indicateurs environnementaux et bilan carbone sont les deux principaux instruments permettant au Groupe Mobilière d'évaluer l'efficacité de ses mesures destinées à protéger le climat et l'environnement. Afin d'analyser correctement ces données dans le contexte des activités de l'entreprise et d'en interpréter l'évolution en connaissance de cause, la Mobilière collabore étroitement avec des spécialistes internes et externes.

Mesures, progrès et développements ayant marqué l'année sous revue

Mesures sur les sites de Direction

Au siège principal de Berne, l'offre de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le parking longue durée a été élargie et optimisée, afin de permettre au plus grand nombre de personnes possible de les utiliser. Ces bornes ont ainsi été positionnées de manière à être accessibles depuis au moins deux places de parc.

Par ailleurs, durant l'exercice sous revue, l'entreprise a acheté deux véhicules électriques et un véhicule hybride et mis à disposition l'infrastructure de recharge nécessaire.

L'efficacité énergétique sur les trois sites de Direction a encore été améliorée. Sur le site de Berne, l'éclairage LED à haut rendement énergétique avec détecteurs de présence a été étendu à des locaux annexes et des zones de bureaux supplémentaires.



Bilan carbone des sites de Direction et des agences générales

en t de CO ₂ e	2024	2023	2022	2021	2020
Scope 1 ¹	986	1 098	935	1 097	1 176
Scope 2 ²	242	263	276	470	433
Scope 3 ³	12 879	12 781	12 888	12 311	12 363
Total	14 108	14 141	14 099	13 878	13 973

Les émissions de gaz à effet de serre (CO₂e) ont été calculées selon le Greenhouse Gas Protocol (GHG).

¹ Émissions directes résultant des activités de l'entreprise (p. ex. combustion de carburant, utilisation des véhicules de l'entreprise)

² Émissions indirectes issues d'énergie achetée

³ Toutes les autres émissions indirectes (p. ex. achat de marchandises, trafic pendulaire et déplacements professionnels, élimination des déchets), à l'exclusion des émissions financées ou assurées

Bilan carbone du Groupe Mobilière

en t de CO ₂ e	2024	2023
Scope 1 ¹	88	98
Scope 2 ²	121	112
Scope 3 ³	6 820	6 414
Total	7 029	6 624

Les émissions de gaz à effet de serre (CO₂e) ont été calculées selon le Greenhouse Gas Protocol (GHG).

¹ Émissions directes résultant des activités de l'entreprise (p. ex. combustion de carburant, utilisation des véhicules de l'entreprise)

² Émissions indirectes issues d'énergie achetée

³ Toutes les autres émissions indirectes (p. ex. achat de marchandises, trafic pendulaire et déplacements professionnels, élimination des déchets), à l'exclusion des émissions financées ou assurées

Mesures dans les agences générales

Les 80 agences générales de la Mobilière contribuent activement à la réalisation de l'objectif climatique 2030. Elles peuvent définir elles-mêmes les mesures visant à réduire l'empreinte carbone. La consommation énergétique des immeubles utilisés par les agences générales est un important facteur d'émissions de CO₂. C'est pourquoi la Mobilière soutient le passage à des systèmes de chauffage respectueux de l'environnement et alloue, à ce titre, des fonds à concurrence de 7,5 MCHF d'ici à 2030 afin de remplacer le chauffage fossile dans ses agences. Pendant l'exercice sous revue, les installations de trois agences générales ont ainsi cédé la place à des alternatives écologiques.

Évolution des émissions de CO₂ des sites de Direction et des agences générales

Par rapport à l'exercice précédent, les émissions de CO₂ des sites de Direction et des 80 agences générales sont restées stables. En ce qui concerne l'objectif climatique 2030, les émissions de CO₂ des trois sites de Direction et des 80 agences générales enregistrées en 2024 sont inférieures, comme en 2023, d'environ 20 % à celles de 2018, année de référence. Différentes évolutions ont été observées dans les trois champs d'action que sont la mobilité, l'énergie ainsi que le matériel et les déchets. Dans le champ d'action «mobilité», les émissions carbone sont en recul par rapport à l'exercice précédent, grâce à l'utilisation plus répandue de véhicules à propulsion alternative. Dans le champ d'action «énergie», les émissions sont également en baisse, en raison de la diminution de la consommation de chauffage et de l'impact positif du passage aux énergies renouvelables. Enfin, dans le champ d'action «matériel et déchets», les émissions ont augmenté. D'importants achats d'appareils informatiques sont effectués de manière cyclique, ce qui a de nouveau été le cas durant l'année sous revue. En outre, de gros volumes de données ont été enregistrés et exploités dans le cadre de la modernisation du secteur informatique.

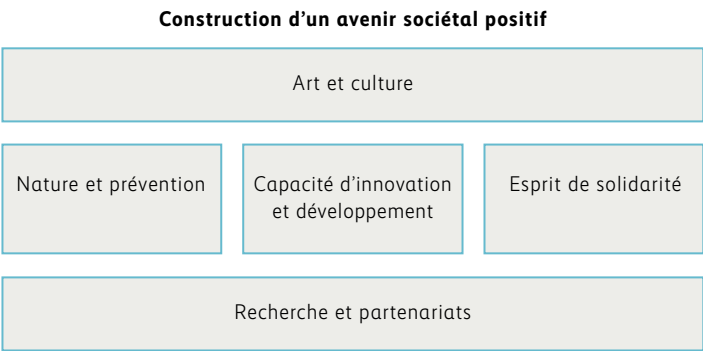
Évolution des émissions de CO₂ du Groupe Mobilière

Durant l'exercice sous revue, et pour la deuxième fois, les émissions de CO₂ des filiales autonomes sur le plan opérationnel disposant de leur propre site ont été intégrées dans le bilan carbone du Groupe Mobilière, afin de représenter le périmètre de consolidation selon les dispositions des art. 964a ss CO. Pour la première fois, il a aussi été tenu compte de l'hôtel Appenberg. Les filiales qui ont été vendues ne sont plus incluses dans le bilan, ou ne le sont que partiellement. Les émissions des petites filiales (jusqu'à 25 collaboratrices et collaborateurs) ont été modélisées compte tenu des effectifs, des surfaces et des systèmes de chauffage ainsi que du type de courant, sur la base de valeurs empiriques. Pour les grandes filiales, des données détaillées sur la consommation d'énergie et la mobilité ont été recueillies afin de calculer avec précision les émissions de CO₂. En raison d'une faible augmentation des émissions carbone sur les sites de Direction et d'un changement au niveau des filiales autonomes sur le plan opérationnel, les émissions de CO₂ sont en légère hausse par rapport à 2023.

La Mobilière Suisse Société Coopérative s’engage en faveur de la société. Ses activités sont alignées sur la stratégie de développement durable du Groupe Mobilière et participent à la construction d’un avenir sociétal positif. Grâce à divers projets et partenariats, la Mobilière contribue activement à la résilience de la société. Elle entend promouvoir des solutions innovantes permettant de relever les défis de notre époque et créer des perspectives durables à long terme.

L’engagement sociétal de la Mobilière Coopérative repose sur les principes de la stratégie de développement durable du Groupe et accorde une valeur particulière à la prévention et à la résilience. Cela se traduit par la promotion ciblée de partenariats et de projets dans les domaines de la prévention des risques naturels, de la recherche, de la capacité d’innovation, des questions sociales ainsi que de l’art et de la culture. Grâce à son engagement sociétal, la Coopérative entend contribuer à la résilience de la société et, partant, à la construction de l’avenir de la Suisse.

Les champs d’action de la Mobilière



Nature et prévention

Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels, Université de Berne

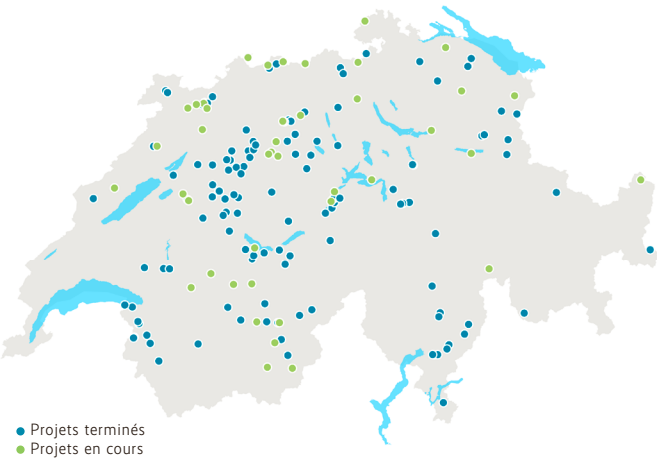
Le [Laboratoire Mobilière](#) de recherche sur les risques naturels est né d’une initiative conjointe du Centre Oeschger de recherche en climatologie de l’Université de Berne et de la Mobilière Coopérative. Il étudie l’origine des chutes de grêle, des inondations et des tempêtes ainsi que leur potentiel de dommages. Le but est de mettre les connaissances scientifiques en pratique et de promouvoir une gestion durable des risques naturels en Suisse. Le laboratoire a par exemple développé des modèles de dynamique des crues et calculé le potentiel de dommages dus au ruissellement en Suisse.

Durant l’année sous revue, ces connaissances ont fourni la matière d’une formation sur la protection de la population, qui s’est tenue à Berthoud. Le nouvel avis d’intempéries dans l’application «Ma Mobilière», qui informe sur les possibles dommages après des épisodes de grêle ou de fortes précipitations, a aussi bénéficié des travaux du laboratoire.

Dans le cadre de [l’Initiative de recherche sur le risque de crues](#), le laboratoire a en outre étudié comment le changement climatique pourrait se répercuter sur les dommages dus aux

Dynamique des crues

La dynamique des crues décrit comment celles-ci se développent dans le temps et dans l’espace. Elle tient compte d’aspects tels que l’origine, le déroulement et l’ampleur des crues, ainsi que d’autres facteurs d’influence (topographie, sols, imperméabilité, etc.).



inondations en Suisse. Se concentrant sur les grands cours d'eau et la hausse de leurs débits de pointe, il est arrivé à une importante conclusion: il suffirait de débits à peine supérieurs aux valeurs maximales mesurées jusqu'ici pour provoquer des dégâts nettement plus importants. Les résultats de ces recherches sont à disposition dans l'outil en ligne «Sensibilité aux risques», qui aide à identifier à temps les sections de cours d'eau à risque et à planifier des mesures de prévention permettant de limiter les dommages.

Projets de prévention

La Mobilière Coopérative contribue à la prévention de dommages en soutenant des projets communaux de protection contre les dangers naturels, tels que les crues, les chutes de pierres ou les avalanches. Depuis 2006, elle a soutenu 172 projets pour un montant total d'environ 46 MCHF. En 2024, quelque 2 MCHF ont été mis à disposition pour cinq nouveaux projets de protection, dont quatre contre les crues et un contre les chutes de pierres et les laves torrentielles. Ces projets sont répartis dans tout le pays, du Plateau au canton des Grisons, en passant par la Suisse centrale.

Les mesures de construction ne sont pas toujours suffisantes pour garantir la protection nécessaire. C'est pourquoi la Coopérative fournit aux corps de sapeurs-pompiers de régions particulièrement exposées au risque de crues des conteneurs avec un système modulaire et mobile de protection contre les crues. En 2024, cinq nouveaux systèmes se sont ajoutés aux quinze déjà fournis depuis 2019. Ils sont allés respectivement aux sapeurs-pompiers d'Uznach-Schmerikon, de Martigny et Monthey, de Schwytz, d'Arbon et du Mendrisiotto. Trois de ces systèmes ont été utilisés en juin et juillet 2024 sur les rives du lac de Constance. Les sapeurs-pompiers de Kreuzlingen se sont également servi de cet équipement, principalement à Gottlieben (TG), tandis que ceux d'Aarau et de Zofingue (AG) l'ont mis à la disposition d'autres corps de sapeurs-pompiers, par solidarité.

Projets de protection du climat et d'adaptation au changement climatique

En 2024, la Mobilière Coopérative s'est de nouveau engagée en faveur de projets de protection du climat et d'adaptation au changement climatique, à hauteur de quelque 4,5 MCHF. Au-delà de la réduction des émissions ayant un impact sur le climat, l'adaptation au changement climatique ne cesse de gagner en importance. En soutenant des projets de villes-éponges, la Coopérative entend contribuer à atténuer les effets du changement dans

Fonctionnement des villes-éponges

Les villes-éponges réduisent les dommages de ruissellement et d'inondation, car l'eau de pluie ne s'écoule pas en surface, mais est absorbée sur place et stockée comme dans une éponge. Pendant les périodes de canicule, cette eau s'évapore lentement, agissant comme un climatiseur naturel, et sert aussi à la végétation.

les zones densément peuplées ainsi qu'à réduire les dommages de ruissellement.

En effet, les surfaces imperméables des zones habitées font augmenter non seulement la température, mais aussi, en cas de fortes pluies, les eaux de ruissellement, qui sont à l'origine d'importants dommages d'inondation. Selon une étude du [Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels de l'Université de Berne](#), 62 % des bâtiments du pays sont exposés au risque de ruissellement.

Durant l'année sous revue, l'engagement en faveur des villes-éponges s'est développé. Après le soutien accordé en 2023 aux premiers projets à Berne, Lausanne, Locarno, Saint-Gall et Winterthour, d'autres ont suivi à Schaffhouse, Nyon et Bülach. De plus, en collaboration avec la ville de Berne et l'entreprise d'ingénierie Hunziker Betatech AG, la Mobilière Coopérative a développé une ville-éponge miniature – autrement dit un modèle réduit montrant comment l'eau de pluie peut être stockée et utilisée localement –, afin de présenter visuellement les avantages de ce type de solutions. Le but est de sensibiliser concrètement la société à cette problématique. Le soutien de la Coopérative est aussi allé au projet [«sponge-city.info»](#) de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), laquelle propose son expertise ainsi que des solutions pratiques aux villes et aux communes suisses.

Enfin, outre les projets de villes-éponges, il convient de mentionner le soutien accordé à la renaturation d'une tourbière au Niremout (FR) ainsi qu'à l'exploitation forestière optimisée en fonction du climat dans les régions de Prättigau (GR), Zofingue (AG) et Beatenberg (BE).

Chemins de randonnée et Club Alpin Suisse

Créé en 2019 dans le cadre du partenariat principal conclu avec l'association Suisse Rando, le «Fonds Mobilière ponts et passerelles» soutient les projets d'assainissement et de construction de ponts et passerelles sur les chemins de randonnée suisses, afin de rendre ces derniers plus attrayants et plus sûrs. Depuis la création du fonds, 66 projets au total ont été cofinancés dans tout le pays. Durant l'année sous revue, le fonds a bénéficié d'un nouvel apport de CHF 350 000 et a permis de soutenir douze projets.

Depuis 2024, la Mobilière Coopérative est partenaire principal du Club Alpin Suisse (CAS). L'approvisionnement en eau et en énergie des 152 cabanes du CAS est au cœur de ce partenariat. Les conséquences du changement climatique sur l'approvisionnement en eau des cabanes sont en effet clairement perceptibles. Or l'eau est essentielle pour les cabanes du CAS: si elle manque ou est insuffisante, il est impossible d'assurer leur exploitation régulière. Différentes mesures, comme l'installation de toilettes sèches, permettent de fortement réduire la consommation d'eau. De plus, grâce à l'utilisation de filtres, l'eau potable peut être produite sur place et des réservoirs plus grands permettent en outre d'augmenter la capacité de stockage des cabanes. L'objectif est de devoir acheminer le moins d'eau possible par les airs. Durant l'année

sous revue, trois premiers projets relevant de ce nouveau partenariat ont ainsi été soutenus. Il s'agit de la cabane du Vélán pour la section Genevoise du CAS, de la cabane Cavardiras pour la section de Winterthour et de la Chelenalphütte pour la section d'Aarau.

Capacité d'innovation et développement

Forum Mobilière

Le Forum Mobilière a pour but de développer la capacité des PME et des organisations suisses à assurer leur pérennité. Des ateliers permettent aux participantes et participants de réfléchir à l'avenir de leur entreprise ou organisation.

Durant l'année sous revue – celle de son dixième anniversaire –, le Forum Mobilière a proposé non seulement ses habituels ateliers de deux jours et demi, mais également un nouveau format d'ateliers décentralisés d'un jour, afin de mieux couvrir les besoins régionaux. Les ateliers ont été organisés en étroite collaboration avec les agences générales et des partenaires de réseau.

Gratuits, les ateliers offrent aux entreprises et organisations intéressées un espace où développer des solutions simples et axées sur la pratique. Dans le format de deux jours et demi, les équipes peuvent traiter de questions spécifiques à leur domaine d'activité, tandis que les ateliers d'un jour encouragent les échanges: deux à quatre personnes représentant une PME ou une organisation collaborent avec des participantes et participants provenant de jusqu'à trois autres entreprises et organisations et profitent de leurs connaissances et expériences. Durant l'année sous revue, au total 203 PME et OBNL ont participé à 83 ateliers.

Laboratoire Mobilière d'analyse de données

À l'EPFZ, le Laboratoire Mobilière d'analyse de données étudie comment les technologies numériques et l'intelligence artificielle peuvent être utilisées de manière responsable. Il met en lumière les opportunités qui en découlent – notamment des modèles de travail plus flexibles, comme le télétravail, ou de nouveaux canaux de communication –, mais aussi les défis que pose une utilisation excessive pouvant avoir des effets négatifs sur le bien-être individuel et la résilience sociétale.

Esprit de solidarité

Mobilière Baromètre Numérique

Le [Mobilière Baromètre Numérique](#) réalise chaque année une vaste enquête sur l'attitude de la population suisse face à la numérisation. L'enquête est effectuée par la fondation [Risiko-Dialog](#), avec le soutien de la Mobilière Coopérative. En 2024, elle s'est concentrée sur l'intelligence artificielle (IA) et l'inclusion numérique, et a livré des constats très intéressants:

- Compétences numériques: une grande partie de la population suisse se juge compétente dans le domaine du numérique, mais 31 % des personnes interrogées ont des lacunes en matière de compétences numériques de base.
- Inclusion numérique: l'isolement social est perçu par 34 % des personnes interrogées comme le plus grand défi. Elles

sont en outre 43 % à considérer les personnes âgées comme le groupe ayant le plus grand besoin de soutien en matière d'inclusion numérique.

- Intelligence artificielle: l'attitude à l'égard de l'IA est ambivalente. Elle est positive pour 35 % des personnes interrogées, négative pour 34 % et neutre pour 27 %.

Atelier du Futur

Dans le camp d'été Atelier du Futur, des jeunes de toute la Suisse prennent part à des ateliers consacrés à des thèmes tels que la numérisation, la consommation, l'art, la culture et l'environnement. À l'aide de différentes méthodes, ils découvrent comment relever les défis en suivant des approches orientées solutions et façonner ainsi activement leur avenir.

Durant l'année sous revue, le camp francophone, en Valais, a dû être annulé au dernier moment en raison des inondations ainsi que des conditions météorologiques et de circulation incertaines qui ont suivi. L'édition germanophone a réuni quelque 350 jeunes. Quant à l'édition tessinoise, elle s'est de nouveau déroulée dans le cadre du Locarno Film Festival, attirant 50 participantes et participants.

En 2024, après six ans de succès, l'Atelier du Futur a eu lieu pour la dernière fois sous la forme d'un camp d'été. Il se transformera en effet en un engagement en faveur de la jeunesse s'étendant à tout le pays, tout au long de l'année. Le but est d'atteindre encore plus de jeunes et de renforcer les offres régionales en collaboration avec des partenaires locaux.

Art et culture

Expositions d'art

En 2024, les sites de Direction de Berne et de Nyon ont accueilli chacun une exposition, avec des visites guidées proposées aux collaboratrices et collaborateurs et au grand public. À Berne, l'exposition «Réflexions» de Patric Sandri était consacrée à l'innovation, qui est à la fois, aux yeux de la Mobilière Coopérative, le fondement de l'avenir de la société et la condition de sa résilience. À Nyon, l'exposition «Passages» présentait des œuvres d'Elisa Larvego et d'Ishita Chakraborty. Les deux artistes explorent les formes de solidarité qui naissent dans les régions frontalières ou aux conditions extrêmes. Cette exposition a été conçue en collaboration avec le Festival international du film documentaire Visions du Réel.

Durant l'année sous revue, les expositions ont été complétées par trois ateliers artistiques pour enfants, dans lesquels des enfants de collaboratrices ou collaborateurs de la Mobilière ainsi que de visiteuses ou visiteurs externes ont pu s'initier à l'art sous la houlette d'une pédagogue spécialisée.

Prix Mobilière

Le Prix Mobilière – le plus ancien prix d'encouragement à la culture décerné par une entreprise d'assurance suisse – distingue de jeunes artistes abordant des thématiques sociétales. En 2024, le jury a attribué le Prix Mobilière à Deborah Joyce Holman. Dans ses

œuvres, cette artiste s'intéresse à la représentation des personnes de couleur et de l'identité queer dans la société et la culture populaire. Les œuvres de l'ensemble des artistes nominés ont été exposées pendant quatre jours au prestigieux salon artgenève.

Locarno Film Festival

Partenaire principal du Locarno Film Festival, la Mobilière Coopérative a de nouveau mis à la disposition d'un public passionné de cinéma et de la population locale un lieu de rencontre exceptionnel: la «Rotonda by la Mobilière». En 2024, quelque 115 000 personnes ont fréquenté ce haut lieu du festival. La Coopérative est également partenaire principal du programme Locarno Kids, qui propose tout un éventail d'activités et d'ateliers visant à stimuler la curiosité et la créativité des enfants et des jeunes, ainsi que leur intérêt pour le cinéma. En 2024, le «Locarno Kids Award la Mobilière» a été décerné au réalisateur suisse de films d'animation Claude Barras.

Fonds de soutien

Fondation du Jubilé

Depuis 1976, la Fondation du Jubilé de la Mobilière Suisse Société Coopérative soutient des projets dans les domaines de l'art, de la culture, de la science et de la recherche. En 2024, elle avait à disposition un montant global de quelque CHF 900 000 composé d'un nouvel apport de CHF 600 000 provenant du bénéfice de la Coopérative, de revenus provenant de la fortune de la Fondation ainsi que des contributions pour des projets approuvés au cours des années précédentes puis annulés. Pendant l'exercice sous revue, la Fondation du Jubilé a soutenu 50 projets au total.

Fonds pour des projets durables dans les régions

Ce fonds permet aux agences générales de promouvoir des projets écologiques, sociaux ou culturels dans leur région. En 2024, il avait à disposition un montant global de près de CHF 650 000 composé d'un nouvel apport de CHF 600 000, des contributions pour des projets approuvés au cours des années précédentes puis annulés, ainsi que du reliquat de la somme allouée au fonds en 2023. Pendant l'exercice sous revue, le fonds a soutenu 28 projets au total.

Fonds de donations

Créé au début des années 1970, le Fonds de donations a été doté en 2024 de 2 MCHF prélevés sur le bénéfice de la Coopérative. Il permet à cette dernière de soutenir de nombreux projets sociaux, culturels, économiques et d'utilité publique, ainsi que des projets de formation. En 2024, le nombre de projets ayant bénéficié de contributions du fonds s'est élevé en tout à 279. De plus, chaque année, plusieurs institutions sociales d'importance nationale sont soutenues par un don compris entre CHF 50 000 et CHF 100 000. En 2024, un don de CHF 50 000 a été accordé à la Maison de l'Autisme de la fondation la Pimpinière, tandis que l'association SemoNord et la fondation Pro Juventute ont reçu CHF 100 000 chacune.

Matrice relative au rapport sur les questions non financières selon les art. 964a ss CO

Le rapport non financier selon le CO a été approuvé le 4 mars 2024 à l'unanimité par le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. Les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous constituent les principales sources d'information pour

les thèmes abordés dans le présent rapport. Des informations supplémentaires peuvent figurer dans d'autres sections du rapport non financier.

Art. du CO	Le rapport sur les questions non financières rend compte...	Localisation des informations
Art. 964b, al. 1	des objectifs en matière de CO ₂	Produits d'assurance et prestations de service Placements de capitaux durables Gestion immobilière Climat et énergie dans l'entreprise
Art. 964b, al. 1	des questions sociales	Communication avec les parties prenantes Gestion responsable des affaires
Art. 964b, al. 1	des questions de personnel	Personnel et univers de travail
Art. 964b, al. 1	du respect des droits de l'homme	Code de conduite Achats Employeur responsable Diversité et égalité des chances
Art. 964b, al. 1	de la lutte contre la corruption	Lutte contre la corruption

Art. du CO	Le rapport contient les informations...	Localisation des informations
Art. 964b, al. 1	qui sont nécessaires pour comprendre l'évolution des affaires, la performance et la situation de l'entreprise	Ensemble pour demain
Art. 964b, al. 1	qui sont nécessaires pour comprendre les incidences de son activité sur le domaine...	Produits d'assurance et prestations de service Placements de capitaux durables Gestion immobilière Climat et énergie dans l'entreprise
	des objectifs en matière de CO ₂	Communication avec les parties prenantes Gestion responsable des affaires
	des questions sociales	Personnel et univers de travail
	des questions de personnel	Code de conduite Achats Employeur responsable Diversité et égalité des chances
	du respect des droits de l'homme	Lutte contre la corruption
	de la lutte contre la corruption	

Art. du CO	Ce rapport comprend notamment...	Localisation des informations
Art. 964b, al. 2, ch. 1	une description du modèle commercial de l'entreprise	Bases stratégiques
Art. 964b, al. 2, ch. 2	une description des concepts appliqués en ce qui concerne les questions mentionnées à l'al. 1, y compris les procédures de diligence mises en œuvre, dans le domaine...	Produits d'assurance et prestations de service
		Placements de capitaux durables
		Gestion immobilière
		Climat et énergie dans l'entreprise
		Communication avec les parties prenantes
		Gestion responsable des affaires
		Personnel et univers de travail
		Code de conduite
Art. 964b, al. 2, ch. 3	une description des mesures prises en application de ces concepts ainsi qu'une évaluation de l'efficacité de ces mesures dans le domaine...	Achats
		Employeur responsable
		Diversité et égalité des chances
		Lutte contre la corruption
		Produits d'assurance et prestations de service
		Portefeuille de placements et changement climatique
		Immeubles et changement climatique
		Climat et énergie dans l'entreprise
Art. 964b, al. 2, ch. 4	une description des principaux risques liés aux questions mentionnées à l'al. 1 et la manière dont l'entreprise gère ces risques; les risques déterminants sont...	Communication avec les parties prenantes
		Gestion responsable des affaires
		Personnel et univers de travail
		Code de conduite
		Achats
		Employeur responsable
		Diversité et égalité des chances
		Lutte contre la corruption
Art. 964b, al. 2, ch. 5	les indicateurs clés de performance dans les domaines mentionnés à l'al. 1, qui sont déterminants pour l'activité de l'entreprise, à savoir le domaine...	Gestion des risques en matière de durabilité
		Gestion des risques en matière de durabilité
Art. 964b, al. 2, ch. 5	les indicateurs clés de performance dans les domaines mentionnés à l'al. 1, qui sont déterminants pour l'activité de l'entreprise, à savoir le domaine...	Indicateurs climatiques des placements de capitaux
		Impact climatique du portefeuille immobilier
		Émissions de CO₂ du Groupe Mobilière
		Communication avec les parties prenantes
		Gestion responsable des affaires
		Personnel et univers de travail
		Code de conduite
		Examen de diligence relatif au travail des enfants
		Employeur responsable
		Diversité et égalité des chances
Art. 964b, al. 2, ch. 5	les indicateurs clés de performance dans les domaines mentionnés à l'al. 1, qui sont déterminants pour l'activité de l'entreprise, à savoir le domaine...	Lutte contre la corruption
		Lutte contre la corruption

Devoirs de diligence et transparence concernant les minerais et les métaux provenant de zones de conflit et du travail des enfants

Art. du CO	Les entreprises mettent en place un système de gestion et définissent les éléments suivants:	Localisation des informations
Art. 964k, al. 1, ch. 1	leur politique relative à la chaîne d'approvisionnement en minerais et en métaux provenant potentiellement de zones de conflit ou de zones à haut risque;	Non applicable. La Mobilière n'importe pas et ne traite pas non plus de minerais ni de métaux provenant de zones de conflit ou de zones à haut risque.
Art. 964k, al. 1, ch. 2	leur politique relative à la chaîne d'approvisionnement pour les produits ou services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants;	Achats
Art. 964k, al. 1, ch. 3	un système qui permet d'établir une traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.	Examen de diligence relatif au travail des enfants
Art. 964k, al. 2	Elles identifient et évaluent les risques d'effets néfastes dans leur chaîne d'approvisionnement. Elles élaborent un plan de gestion des risques et prennent des mesures en vue de réduire au minimum les risques constatés.	Achats Gestion des risques en matière de durabilité
Art. 964k, al. 3	Le respect des devoirs de diligence en matière de minerais et de métaux fait l'objet d'une vérification par un expert indépendant.	Non applicable. La Mobilière n'importe pas et ne traite pas non plus de minerais ni de métaux provenant de zones de conflit ou de zones à haut risque.



Rapport sur les questions climatiques: matrice TCFD

Les informations fournies dans cette section sont présentées conformément aux recommandations de la TCFD. Elles décrivent la compréhension de la Mobilière des effets potentiels des risques climatiques sur ses activités de souscription et de placement ainsi que sur ses propres activités commerciales, y compris sur la chaîne d'approvisionnement. Elles traduisent l'appréciation de la Mobilière de la capacité de résistance de sa stratégie face aux

risques liés au changement climatique. Elles présentent également les mesures de gouvernance que la Mobilière a introduites pour placer les thématiques du climat et de la durabilité sous la responsabilité du Comité de direction, ainsi que les processus de gestion des risques climatiques, les indicateurs et les missions définis pour suivre la réalisation des objectifs fixés.

Thème TCFD	Informations recommandées	Section (les termes sont mis en lien avec la section correspondante)
Gouvernance	Surveillance des risques et des opportunités liés au climat par le Conseil d'administration	Gouvernance: Conseil d'administration Placements: gouvernance
	Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	Gouvernance: Comité de direction Placements: gouvernance
Stratégie	Risques et opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme	Gestion des risques Gestion des risques: changement climatique Portefeuille de placements et changement climatique
		Gestion des risques: changement climatique Produits d'assurance et prestations de service Portefeuille de placements et changement climatique
		Gestion des risques: changement climatique
	Capacité de résistance de la stratégie compte tenu de différents scénarios climatiques, y compris un scénario avec 2° C ou moins	Gestion des risques: changement climatique
Gestion des risques	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	Gestion des risques: changement climatique Portefeuille de placements et changement climatique Immobilier: changement climatique
		Gestion des risques: changement climatique Portefeuille de placements et changement climatique Immeubles et changement climatique
		Gestion des risques
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques liés au climat dans la gestion globale des risques de l'entreprise	Gestion des risques: changement climatique Portefeuille de placements et changement climatique Immeubles et changement climatique
	Indication des métriques utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques	Gestion des risques: changement climatique Portefeuille de placements et changement climatique Immeubles et changement climatique
Métriques et objectifs	Émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 1, du scope 2 et, le cas échéant, du scope 3, et risques correspondants	Placements de capitaux: indicateurs climatiques des placements Impact climatique du portefeuille immobilier Évolution des émissions de CO₂ du Groupe Mobilière
		Portefeuille de placements et changement climatique Immeubles et changement climatique
		Personnel et univers de travail: critères de durabilité dans le système de rémunération globale
	Objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques, les opportunités et les performances liés au climat	Climat et énergie dans l'entreprise



Principes pour une assurance responsable (PSI) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE FI)

Les «Principes pour une assurance responsable» (PSI) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE FI) servent de guide aux entreprises d'assurance, afin qu'elles tiennent compte des critères du développement durable dans leur cœur de métier. La Mobilière a souscrit à ces principes en 2021.

La Mobilière s'engage à promouvoir la transparence. La publication d'informations sur les progrès réalisés en matière de PSI, telle qu'elle est prescrite dans les PSI, est intégrée dans le présent rapport de gestion. Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des thématiques relevant de nos différentes activités et commentées en référence aux PSI.

Principe 1: Nous intégrerons dans nos prises de décision les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour les métiers de l'Assurance.

Mesures	Réalisation / Renvois
Intégration stratégique	Définition de notre vision du développement durable Définition des critères ESG applicables aux placements Analyse de matérialité Stratégie climatique Rapports au Conseil d'administration et aux délégués
Personnel et univers de travail	Possibilités offertes aux collaboratrices et aux collaborateurs de faire entendre leur voix Diversité de l'effectif Stratégie «Environnement de travail» Formations de base et formations continues Code de conduite Encouragement du travail de milice auprès des collaborateurs Sensibilisation des collaborateurs
Gestion des risques et souscription	Responsabilité des processus de gestion des risques Critères d'exclusion spécifiques pour chaque branche Projets de prévention
Conception des produits et services	Produits d'assurance durables
Gestion des sinistres	Téléexpertise Mobi24 Réparation plutôt que remplacement
Distribution et marketing	Achats locaux et régionaux Contrôle des émissions de CO₂ dues aux articles publicitaires
Investissements responsables	Adhésion aux «Principes pour l'investissement responsable» (PRI) des Nations Unies Investissements durables Gestion immobilière durable Prévention de l'écoblanchiment



Principe 2: Nous collaborerons avec nos clients et nos partenaires pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les inciter à mieux maîtriser les risques et à développer des solutions concrètes.

Mesures	Réalisation / Renvois
Clients, partenaires et fournisseurs	Proximité avec la clientèle grâce à une organisation décentralisée
	Dialogue régulier avec la clientèle
	Aspects liés à la durabilité de nos produits
	Durabilité des prestations de service
	Procédure de consultation en relation avec l'assurance vie liée à des fonds
	Soutien aux PME

Principe 3: Nous coopérerons avec les gouvernements, les régulateurs et les autres parties prenantes pour promouvoir au sein de la société une action globale répondant à ses enjeux environnementaux sociaux et de gouvernance.

Mesures	Réalisation / Renvois
Dialogue avec les parties prenantes	En dialogue permanent avec nos parties prenantes
Initiatives, partenariats et affiliations	Initiatives
	Partenariats de recherche
	Adhésions

Principe 4: Nous rendrons compte de l'application des Principes et ferons preuve de transparence en publiant régulièrement l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Mesures	Réalisation / Renvois
Reporting	Rapport de développement durable depuis 2014



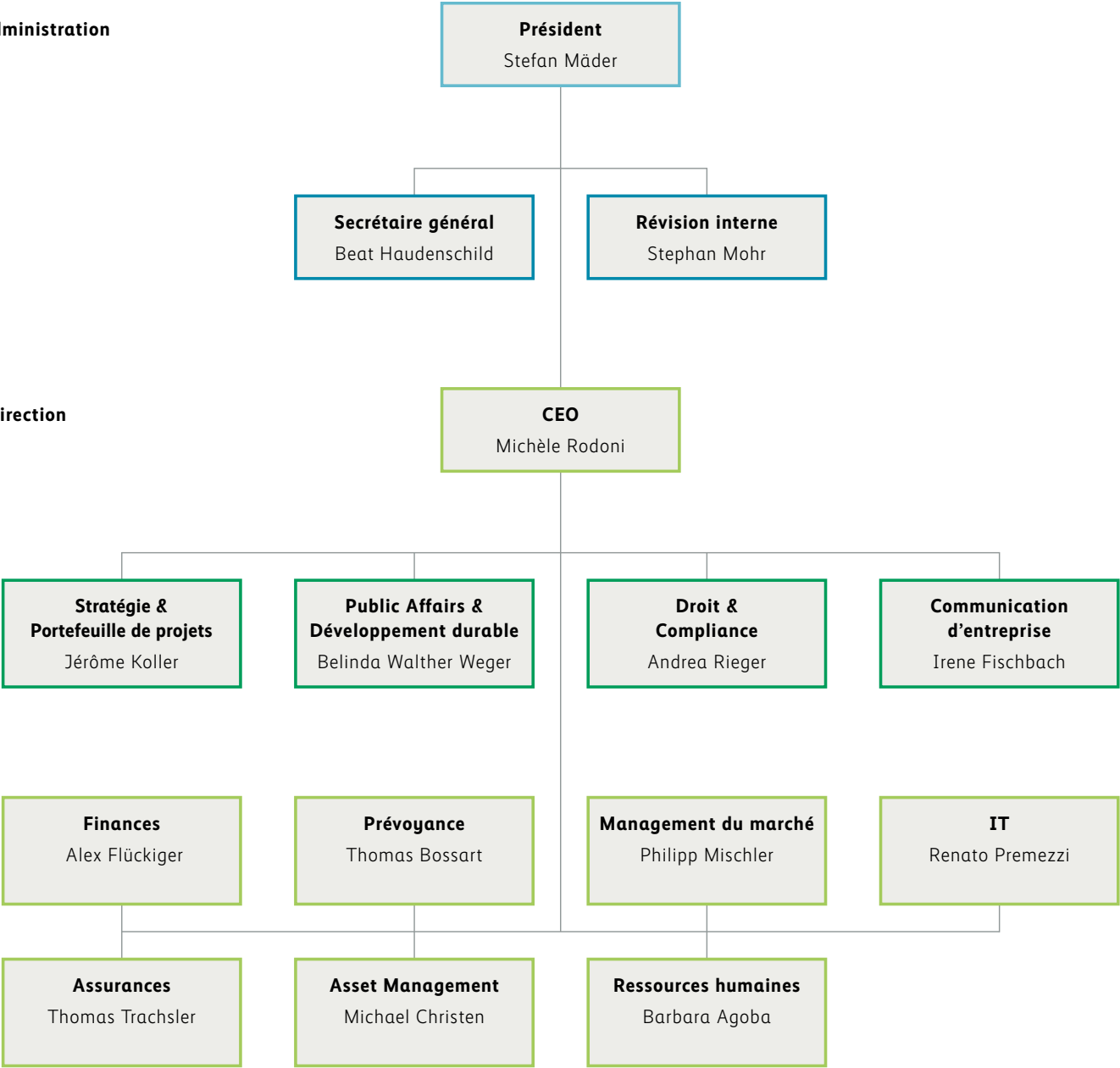
- 105 Structure de direction de
 Mobilière Suisse Holding SA
- 106 Conseil d'administration de
 Mobilière Suisse Holding SA
- 110 Comité de direction
- 114 Gestion et contrôle
 de l'entreprise
- 121 Rémunérations

Structure de direction de Mobilière Suisse Holding SA

État au 1^{er} janvier 2025

Conseil d'administration

Comité de direction



- Président du Conseil d'administration
- Font rapport au président du Conseil d'administration
- Membres du Comité de direction
- Comité de direction élargi



Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA¹

État au 1^{er} janvier 2025

		Année de naissance	Début du mandat	Fin du mandat
Président	Stefan Mäder, Zurich	1963	2017	2026
Vice-présidente	Irene Kaufmann, Zurich	1955	2014	2026
Membres	Bruno Dallo, Riehen	1957	2017	2026
	Elgar Fleisch, Saint-Gall	1968	2013	2025
	Heinz Herren, Bolligen	1962	2020	2026
	Yvonne Lang Ketterer, Wädenswil	1965	2023	2026
	Tobias Pfeiffer, Reinach	1958	2017	2026
	Barbara Rigassi, Muri bei Bern	1960	2018	2027
	Nicola Thibaudeau, La Foully (Orsières)	1960	2018	2027

¹ La composition des Conseils d'administration de Mobilière Suisse Société d'assurances SA et de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA est identique. Tous les membres du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA ont la nationalité suisse. Elgar Fleisch possède en outre la citoyenneté autrichienne et Nicola Thibaudeau, la citoyenneté canadienne.

		Depuis	Jusqu'à
Secrétaire du Conseil d'administration	Beat Haudenschild, avocat, Boll		
Révision interne	Stephan Mohr, Zurich		
Organe de révision	KPMG SA, Zurich	2010	2024
Réviseur responsable	Thomas Schwarz, Zurich	2024	



Stefan Mäder
Président du Conseil d'administration

Formation
Doctorat en économie, Université de Zurich

Parcours professionnel
1988–1994 Université de Zurich, collaborateur scientifique et chargé de cours
1994–1996 Banque nationale suisse, économiste
1996–2001 Zurich Financial Services (ZFS), différentes fonctions
2002–2004 Zurich Assurances Suisse, directeur des placements et membre de la direction
2004–2007 Zurich Assurances Suisse, directeur financier et membre de la direction
2007–2009 Zurich Europe General Insurance, directeur financier pour l'Europe et membre de la direction
2010–2017 SIX Group, directeur financier et membre de la direction du groupe

Mandats actuels
Membre du conseil d'administration de Ringier SA; président de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); membre du comité et du comité directeur d'économiesuisse; président du conseil de fondation de la Swiss Entrepreneurs Foundation (SwissEF)

Mandats précédents
Président du comité Économie et finances de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); divers mandats d'administrateur interne à la Zurich Assurances et à SIX; membre du conseil d'administration de Nexxiot SA; membre du conseil d'administration de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG); vice-président du conseil d'administration de Schroder & Co Banque SA; vice-président du conseil d'administration de Krüger & Co. AG



Irene Kaufmann
Vice-présidente du Conseil d'administration

Formation
Doctorat en économie, Université de Zurich

Parcours professionnel
1985–2008 Nabholz Beratung, responsable de projets et de mandats pour des administrations et des entreprises publiques, notamment dans le secteur des finances et de l'organisation; de 1980 à 2002: Dr. Nabholz Treuhand AG, mandats de révision et de conseil pour des entreprises privées

Mandats actuels
Membre de différents conseils de fondation

Mandats précédents
Présidente et vice-présidente du conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative; vice-présidente du conseil d'administration de la Banque Coop SA (devenue Banque Cler SA); membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés du Groupe Coop, dont Dipl. Ing. Fust SA



Bruno Dallo
Membre du Conseil d'administration

Formation
Doctorat en droit, Université de Bâle; avocat

Parcours professionnel
1985–1986 Société de Banque Suisse, service juridique
1986–2001 Groupe Bâloise, General Counsel (responsable droit et fiscalité) à partir de 1994
2001–2005 Groupe Bâloise, chef du Corporate Center et membre de la direction, responsable des services ressources humaines, développement de l'entreprise, service juridique, fiscalité et compliance
2006–2018 Scobag Privatbank AG, président du directoire

Mandats actuels
Vice-président du conseil d'administration de Scobag Privatbank AG; membre du conseil d'administration de l'Hôpital universitaire de Bâle; membre de plusieurs conseils de fondation et autres mandats pour des institutions à but non lucratif

Mandats précédents
Membre du conseil de fondation et vice-président de la caisse maladie Sympany; membre du conseil de fondation et vice-président de la Fondation Bâle Place Financière; président du conseil d'administration de Kickfund SA



Elgar Fleisch
Membre du Conseil d'administration

Formation

Doctorat en sciences économiques et sociales, Université de Vienne; thèse sur l'intelligence artificielle; habilitation à l'Institut d'informatique de gestion de l'Université de Saint-Gall (HSG) sur le thème des réseaux d'entreprise

Parcours professionnel

2000–2002 Université de Saint-Gall (HSG), professeur assistant
Depuis 2002 Université de Saint-Gall (HSG), professeur titulaire et directeur de l'Institut de gestion de la technologie (ITEM-HSG)
Depuis 2004 Département Gestion, technologie et économie (D-MTEC) de l'EPFZ, professeur en gestion de l'information

Mandats actuels

Membre du conseil de surveillance de Robert Bosch GmbH et associé de Robert Bosch Industrietreuhand KG (Allemagne); membre du conseil de surveillance d'UNIQA Insurance Group AG (Autriche, 2^e suppléant du président); vice-président du conseil de surveillance d'UNIQA Versicherungsverein Privatstiftung (Autriche); membre du conseil de fondation de Gebert Rütli Stiftung; membre du conseil d'administration de Kickfund SA; membre du conseil de fondation de START Foundation

Mandats précédents

Cofondateur de plusieurs entreprises spinoff de l'EPFZ et de la HSG



Heinz Herren
Membre du Conseil d'administration

Formation

Ing. él. de l'ETS de Bienne

Parcours professionnel

1988–1991 XMIT SA, chef de produit
1991–1993 Ascom Telematic SA, directeur des ventes et du marketing
1994–1994 Bedag SA, Business Development Manager
1994–2000 3COM Corporation GmbH, directeur général pour la Suisse et l'Autriche et directeur d'EMEA System Integrators
2001–2020 Swisscom SA, diverses fonctions, membre de la direction du groupe de 2010 à 2019, en dernier lieu en qualité de responsable des projets stratégiques

Mandats actuels

Vice-président du conseil d'administration de HC Holding Eta AG; membre du conseil d'administration de Securitas SA et de Securiton SA; membre du comité consultatif d'investissement de Swiss EF Direkt; divers mandats de conseil en rapport avec des projets stratégiques

Mandats précédents

Divers mandats dans le cadre de son engagement à 60 % en tant que responsable des projets stratégiques de Swisscom SA, dont président du conseil d'administration de Cablex SA; membre du conseil d'administration de Swisscom Broadcast SA, de Fastweb S.p.A. (Italie), de BICS SA (Belgique) et de Tiko Energy Solutions AG; membre du conseil de fondation de Switzerland Innovation; membre du comité et du comité directeur d'économiesuisse



Yvonne Lang Ketterer
Membre du Conseil d'administration

Formation

Master en économie (lic. oec. publ.), Université de Zurich

Parcours professionnel

1991–2007 Zurich Assurances, diverses fonctions
2007–2008 Responsable de Zurich Connect
2008–2013 CEO de Zurich Vie Suisse; membre de la direction de Zurich Suisse et Global Life
2009–2014 Présidente de Zurich fondation de placement

Mandats actuels

Vice-présidente du conseil d'administration d'AGEAS SA/NV (Belgique) et membre du conseil d'administration d'AGEAS Portugal Holding (Portugal); vice-présidente du conseil d'administration de Hotz Partner AG; membre du conseil d'administration de GZO AG; présidente de l'association Spitex de Wädenswil et de la résidence Wohnzentrum Fuhr

Mandats précédents

Présidente de l'association Spitex du canton de Zurich; membre du conseil d'administration de l'association Artisana; membre du conseil de surveillance de la Finanzmarktaufsicht (FMA) (Liechtenstein)



Tobias Pfeiffer
Membre du Conseil d'administration

Formation
Économiste d'entreprise (Haute École d'économie et de gestion) et expert-comptable diplômé

Parcours professionnel
1983–2016 Deloitte, révision d'entreprises suisses et internationales de divers secteurs d'activité
1999–2015 Deloitte, associé
2006–2010 Deloitte, directeur du bureau de Bâle
2010–2015 Deloitte, directeur du secteur audit d'assurances

Mandats actuels
Aucun



Barbara Rigassi
Membre du Conseil d'administration

Formation
Doctorat en économie, HSG

Parcours professionnel
1987–1993 Office fédéral des affaires économiques extérieures, cheffe de section
1994–1996 Collaboratrice personnelle du conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz
1996–1998 Société de Banque Suisse, secrétaire générale
1999–2002 Office fédéral de l'économie et du travail, directrice adjointe et membre de la direction du Secrétariat d'État à l'économie SECO avec rang d'ambassadrice
2002–2023 BHP – Bruggen und Partner AG, associée

Mandats actuels
Vice-présidente du conseil de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich; vice-présidente du conseil d'administration d'ewb (Energie Wasser Bern); divers mandats au sein de conseils de fondation; présidente du conseil d'administration de BHP – Bruggen und Partner AG; présidente de la fondation AO Alliance Foundation

Mandats précédents
Vice-présidente du conseil de fondation de la caisse maladie Atupri; membre du conseil d'administration de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) et de SpitalNetz Bern AG



Nicola Thibaudeau
Membre du Conseil d'administration

Formation
Ingénieure en génie mécanique de l'École Polytechnique de Montréal

Parcours professionnel
1984–1989 IBM Canada, ingénieure
1990–1994 Cicorel S.A., directrice technique
1994–2002 Mécanex, directrice
2003 Divers mandats de conseil
2003–2024 CEO de MPS Micro Precision Systems SA

Mandats actuels
Vice-présidente du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura (BCJ); conseillère communale d'Orsières; divers autres mandats au sein de conseils d'administration et de conseils de fondation

Mandats précédents
Membre du conseil d'administration de CSS Assurances, de la Banque Cantonale Vaudoise, de La Poste Suisse SA et d'Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation



Comité de direction

État au 1^{er} janvier 2025

		Année de naissance	Membre depuis
CEO	Michèle Rodoni, Bougy-Villars	1969	2012
Responsable Assurances	Thomas Trachsler, Kirchberg	1965	2010
Responsable Ressources humaines	Barbara Agoba, Rüfenacht	1974	2022
Responsable Prévoyance	Thomas Bossart, Céligny	1987	2022
Responsable Asset Management	Michael Christen, Riehen	1975	2023
Responsable Finances ¹	Alex Flückiger, Wiesendangen	1969	2024
Responsable Management du marché ²	Philipp Mischler, Unterseen	1975	2025
Responsable IT	Renato Premezzi, Felben-Wellhausen	1968	2023

Tous les membres du Comité de direction possèdent la citoyenneté suisse.

¹ Peter Brawand, jusqu'au 15 avril 2024; Daniel Luder, ad interim jusqu'au 11 août 2024

² Patric Deflorin, jusqu'au 31 décembre 2024



Michèle Rodoni
CEO

Formation
Actuaire ASA

Parcours professionnel
1991–2005 La Suisse, actuaire, membre de la direction (dès 2003)
2006–2008 Swiss Life, responsable du département Finances et Business Development de la division internationale
2009–2012 Aviva, directrice des programmes Solvency II pour l'Europe
2012–juin 2017 Groupe Mobilière, responsable Prévoyance
Juillet 2017–2020 Groupe Mobilière, responsable Management du marché
Depuis le 1^{er} janvier 2021 Groupe Mobilière, CEO

Mandats
Membre du conseil d'administration de Swiss Marketplace Group SA (SMG); membre du conseil d'administration de Ringier SA; membre du comité directeur de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); membre du conseil d'administration de la Chambre de Commerce Suisse-Américaine (Swiss Amcham); présidente du conseil de fondation de la Fondation pour les Arts et la Culture, Nyon; vice-présidente et membre du conseil d'administration de European Alliance Partners Company AG (Eurapco)



Thomas Trachsler
Responsable Assurances

Formation
Économiste d'entreprise et titulaire d'un Executive MBA HSG Financial Services and Insurance

Parcours professionnel
1986–1997 Groupe Mobilière, fonctions et secteurs divers
1998–2009 Groupe Mobilière, agent général
2010–juin 2017 Groupe Mobilière, responsable Management du marché
Juillet 2017–mars 2021 Groupe Mobilière, responsable Operations
Depuis le 1^{er} avril 2021 Groupe Mobilière, responsable Assurances

Mandats
Membre du conseil de surveillance et d'administration de la Wirtschafts- und Kaderschule KV Bern (WKS KV Bildung); président du conseil de fondation de la fondation WKS Stiftung KV Bern; membre du comité et membre de la section de Berne de l'Union du commerce et de l'industrie du Canton de Berne (Chambre de commerce bernoise); membre du conseil d'administration du Swiss Venture Club (SVC); membre du comité de l'association Verband der Arbeitgeber Region Bern; membre de la commission Tierparkkommission Bern et membre du conseil de fondation de la fondation Stiftung Bärenpark Bern



Barbara Agoba
Responsable Ressources humaines

Formation
Lic. en droit, Université de Fribourg

Parcours professionnel
1999–2013 Groupe Mobilière, en dernier lieu juriste chez JurLine et suppléante de la responsable Support de conduite de Protekta Assurance de protection juridique SA
2013–2015 Groupe Mobilière, responsable Affaires PME
2015–2017 Groupe Mobilière, responsable Souscription PME
2017–2020 Groupe Mobilière, responsable Mobi24
2020–2022 Groupe Mobilière, responsable Marché Ouest
Depuis le 1^{er} février 2022 Groupe Mobilière, responsable Ressources humaines

Mandats
Membre du comité en charge de la politique de la formation et de l'emploi de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)



Thomas Bossart
Responsable Prévoyance

Formation
Bachelor of Arts en économie, HSG; Master of Science in Accounting and Finance, London School of Economics; MBA INSEAD, France/Singapour

Parcours professionnel
2008–2009 Credit Suisse, différentes fonctions, Suisse et Royaume-Uni
2009–2011 SIX Group (Division Financial Information), différentes fonctions
2013–2022 McKinsey & Company, partenaire associé spécialisé dans le secteur de l'assurance en Suisse et en Europe
Depuis le 1^{er} avril 2022 Groupe Mobilière, responsable Prévoyance

Mandats
Membre du comité Vie de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)



Michael Christen
Responsable Asset Management

Formation
Lic. rer. pol., Université de Bâle; Financial Risk Manager FRM; CFA Charterholder

Parcours professionnel
2000–2005 Winterthur Assurances, Asset Management, différentes fonctions
2005–2018 Zurich Insurance Group, différentes fonctions
2018–2023 Divers mandats au sein de commissions de placement et de conseils de fondation de fondations de prévoyance professionnelle; Quantula GmbH, associé-gérant
Depuis le 14 août 2023 Groupe Mobilière, responsable Asset Management

Mandats
Associé-gérant chez Quantula GmbH; membre de la commission de placement de la caisse de pension des CFF



Alex Flückiger
Responsable Finances

Formation
Économiste d'entreprise ESCEA; diplôme fédéral d'expert-comptable; SKU Advanced Management Diploma (IMP-HSG de l'Executive School de l'Université de Saint-Gall)

Parcours professionnel
1997–2002 PricewaterhouseCoopers Suisse, expert-comptable
2002–2006 Zurich Group, différentes fonctions, en dernier lieu Regional Group Controller Europe
2007–2008 Zurich Global Corporate in Europe (GCiE), Head of Planning & Controlling
2009–2016 Zurich Suisse, différentes fonctions, en dernier lieu Chief Risk Officer (CRO)
2016–2017 Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie, Head of Governance & Transformation
2017–2024 Pax, Société suisse d'assurance sur la vie, Chief Financial Officer (CFO), membre du comité directorial
Depuis le 12 août 2024 Groupe Mobilière, responsable Finances

Mandats
Membre du comité Finance et régulation de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)



Philipp Mischler
Responsable Management du marché

Formation
Executive MBA HSG; diplôme fédéral d'expert en conseil financier; brevet fédéral de spécialiste en assurances

Parcours professionnel
1995–2001 Groupe Mobilière, différentes fonctions au service interne et au service externe
2002 Credit Suisse, responsable Financial Planning Team Région Berne, assistant vice-président
2003 Credit Suisse Private Banking, conseiller financier, assistant vice-président
2004 Groupe Mobilière, agent général désigné
2005–2018 Groupe Mobilière, agent général
2018–2022 Groupe Mobilière, responsable Sinistres
2022–2024 Groupe Mobilière, responsable Jubilé
Depuis le 1^{er} janvier 2025 Groupe Mobilière, responsable Management du marché

Mandats
Membre du conseil d'administration de Société Coopérative KPT; membre du conseil d'administration de Rugenbräu AG



Renato Premezzi
Responsable IT

Formation
Informaticien de gestion HES; conseiller en organisation systémique, MTE IMD

Parcours professionnel
1987–1999 Crédit Suisse / Credit Suisse First Boston, ingénieur logiciel et analyste business, responsable de projet et d'équipe IT, vice-président
1999–2006 Swiss Reinsurance Company, responsable de programme mondial CRM & Claims, responsable Business Application Services, Director, IT Business Partner Client Markets, Managing Director
2007–2022 Credit Suisse, différentes fonctions de conduite IT pour les systèmes bancaires centraux mondiaux et régionaux dans les domaines du retail banking, du private banking et de l'investment banking, Managing Director
2014–2023 FIDES Treasury Services SA, vice-président du conseil d'administration
2022–2023 Credit Suisse, CTIO de Credit Suisse (Suisse) SA par intérim, Global Head Site Reliability Engineering, Managing Director
Depuis le 14 août 2023 Groupe Mobilière, responsable IT

Mandats
Membre du conseil d'administration d'EcoHub SA; membre du conseil d'administration de GARAIO REM AG

La Mobilière pratique un reporting transparent et présente ses principes de gouvernance d'entreprise de façon ouverte et compréhensible. Elle répond ainsi aux attentes de ses parties prenantes. Même si elle n'est pas cotée en Bourse, elle s'appuie sur des normes établies, ce qui permet de mettre en place des structures transparentes favorisant une traçabilité claire des processus et des décisions.

Non cotée en Bourse, la Mobilière n'est pas soumise aux prescriptions en matière de publication de la directive SIX sur les informations relatives à la gouvernance d'entreprise. Elle adhère néanmoins à ces principes de transparence, ainsi qu'au Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise, tout en prenant la liberté de s'en écarter dans certains cas dûment motivés. Les explications ci-après relatives à la gestion et au contrôle de l'entreprise suivent pour l'essentiel la structure de la directive SIX. Les dispositions visant spécifiquement les sociétés ouvertes au public ne sont traitées que succinctement. La Mobilière observe en outre les prescriptions de surveillance prudentielle, tant pour la Holding que pour les compagnies d'assurances détenues par cette dernière, en particulier la circulaire de la FINMA «Gouvernance d'entreprise – assureurs». Les rémunérations de l'exercice 2024 sont présentées au chapitre [«Rémunérations»](#). Lorsque les informations requises sont fournies ailleurs dans le présent rapport de gestion, un renvoi le signale expressément.

Structure de l'entreprise et actionnariat

Tant la Coopérative que la Holding sont des sociétés de droit suisse ayant leur siège à Berne, la première détenant la totalité du capital-actions de la seconde. Il n'y a pas de participations croisées au sens de la directive SIX. Les informations sur la [structure de l'entreprise](#), sur le [périmètre de consolidation](#) et sur la [structure de direction](#) opérationnelle sont présentées dans les chapitres correspondants.

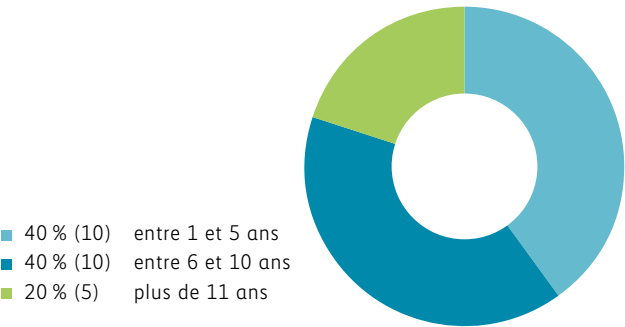
Structure du capital

La structure du capital ressort du [bilan de la Coopérative](#) et du [bilan consolidé](#). Les statuts de la Holding ne prévoient pas d'augmentation de capital, ni autorisée ni conditionnelle. Au cours des trois derniers exercices, le capital n'a subi aucune modification. La Coopérative dispose d'un droit de souscription. Le capital-actions de la Holding est entièrement libéré. Les statuts ne prévoient pas l'émission de bons de jouissance ou de participation ni l'inscription de nommées, pas plus que l'émission d'emprunts convertibles ou d'options.

>1,9 mio.

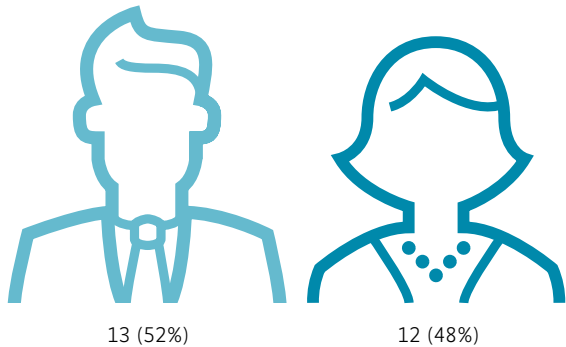
de sociétaires

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative, répartition par durée de mandat
en % et (nombre de membres) au 31.12.2024



La durée de mandat est de trois ans.
La durée de fonction maximale est de quinze ans.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative
Répartition hommes-femmes au 31.12.2024



Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative

La Coopérative compte actuellement plus de 1,9 million de sociétaires – personnes physiques ou morales et collectivités publiques –, qui ont acquis cette qualité en concluant un contrat d'assurance avec Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Les sociétaires n'ont pas l'obligation de faire des versements supplémentaires, ni d'autres obligations financières. Leurs intérêts sont défendus par 150 **déléguées et délégués** (effectif réglementaire) provenant de tous les cantons suisses et de la Principauté de Liechtenstein. Les déléguées et délégués représentent les régions ainsi que les divers groupes de titulaires d'assurances, tels que les particuliers, les entreprises agricoles et artisanales, l'industrie, le commerce, les sociétés de services et les pouvoirs publics. Ils sont élus pour une durée de six ans. Un tiers des mandats environ est renouvelé tous les deux ans. Il n'y a pas de durée de fonction maximale, mais une limite d'âge de 72 ans s'applique.

Les déléguées et délégués approuvent chaque année le rapport de gestion, les comptes annuels ainsi que le rapport annuel de la Coopérative. De plus, ils prennent acte des états financiers, établis conformément au référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. Ils décident également de la répartition du bénéfice résultant du bilan et d'une éventuelle révision des statuts. Enfin, ils élisent les membres du Conseil d'administration de la Coopérative.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative
Membres

Conformément aux statuts, le **Conseil d'administration** de la Coopérative est formé d'au moins quinze personnes afin de concrétiser la volonté d'un ancrage aussi large que possible dans les régions et les divers groupes de titulaires d'assurances. Pour des raisons de bonne gouvernance, il doit comporter une majorité de membres ne faisant pas également partie du Conseil d'administration de la Holding.

Au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'administration de la Coopérative comptait 25 membres. La durée ordinaire du mandat de ses membres est de trois ans. La limite d'âge est de 72 ans et la durée de fonction maximale de quinze ans. Le Conseil d'administration de la Coopérative compte douze femmes et treize hommes.

La limitation de la durée de fonction ne s'applique pas tant qu'une personne membre du Conseil d'administration de la Coopérative est aussi membre de celui de la Holding. Les statuts ne prévoient pas d'échelonnement du renouvellement des mandats.

Aucune personne membre du Conseil d'administration n'exerce de fonction exécutive au sein de Mobilière Suisse Holding SA. Toutes les personnes membres du Conseil d'administration sont réputées indépendantes au sens du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise. Aucune des personnes membres de cet organe n'exerce de fonction dirigeante dans une autre société d'assurances suisse.

Tâches

Le Conseil d'administration assure la conformité de l'orientation de l'entreprise avec les principes de la coopérative. Il est responsable du rapport de gestion, des comptes annuels statutaires, du rapport annuel ainsi que de l'établissement des états financiers de la Coopérative conformément au référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. En outre, il prend des décisions fondamentales relatives à l'organisation des élections de déléguées et délégués et exerce les droits d'actionnaire de la Coopérative à l'Assemblée générale de la Holding. En vertu de ces droits, il approuve les comptes annuels et les comptes consolidés, décide de l'utilisation du bénéfice, prend acte du rapport sur les rémunérations, élit le Conseil d'administration de la Holding et lui donne décharge.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion opérationnelle de la Coopérative, qui est déléguée à la Holding. Il lui appartient également de prendre les décisions stratégiques de principe relatives au positionnement de la Coopérative auprès du public, notamment de choisir les thèmes de ce positionnement et de définir les conditions-cadres des engagements en faveur de la collectivité qui en découlent.

Méthode de travail

Régulièrement informé de la marche des affaires, le Conseil d'administration tient habituellement trois séances par année.

Comités du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Deux comités permanents soutiennent le Conseil d'administration de la Coopérative:

Comité de positionnement

Pour préparer ses décisions stratégiques de principe et surveiller la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées, le Conseil d'administration a créé en son sein un comité permanent de positionnement de la Coopérative. Comptant cinq personnes membres élues pour un an, ce comité est placé sous la direction d'Anja Wyden Guelpa, ses autres membres étant Stefan Mäder, président du Conseil d'administration, Thierry Carrel, Michela Ferrari et Rolf G. Schmid. Durant l'exercice sous revue, il s'est réuni à quatre reprises. En règle générale, la CEO ainsi que les responsables Public Affairs & Développement durable et Engagement sociétal prennent part aux séances du Comité de positionnement de la Coopérative. Le comité formule des prises de position et des recommandations à l'intention du Conseil d'administration de la Coopérative in corpore.

Comité de gouvernance

Il existe en outre un Comité de gouvernance, composé du président et de la vice-présidente du Conseil d'administration de la Coopérative, ainsi que de trois autres de ses membres. Il s'agit actuellement de Beat Brechbühl, Paul Philipp Hug et Laura Sadis. La durée du mandat est d'un an. Le Comité de gouvernance a en particulier pour tâche de préparer les décisions de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration de la Coopérative en matière de nominations, autrement dit de préparer l'élection des déléguées et délégués et celle des membres du Conseil d'administration de la Coopérative. En outre, s'agissant de la Holding, il incombe au Comité de gouvernance d'examiner, d'une part, les décisions de l'Assemblée générale en matière de nominations, en particulier l'élection des membres du Conseil d'administration de la Holding, et, d'autre part, la nomination du ou de la CEO, qui relève de la compétence du Conseil d'administration.

Enfin, il est chargé de contrôler les propositions relatives à la rémunération des déléguées et délégués ainsi que des membres du Conseil d'administration de la Coopérative, mais aussi d'étudier les propositions relatives au système de rémunération et au cadre salarial des divers échelons de fonction du Groupe Mobilière. Le Comité de gouvernance a pour seul pouvoir décisionnel celui de fixer le montant des rémunérations des membres du Conseil d'administration de la Holding. La responsabilité générale des autres tâches qui lui sont confiées est du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative ou de celui de la Holding ainsi que de l'Assemblée générale de la Holding. Selon les thèmes à l'ordre du jour, la CEO et la responsable Ressources humaines participent aux séances du Comité de gouvernance. Durant l'exercice sous revue, ce dernier s'est réuni à trois reprises.

Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA Membres

Le Conseil d'administration de la Holding doit compter au moins cinq membres. La durée du mandat est de trois ans, et la durée de fonction est limitée à douze ans. Il n'est pas prévu d'échelonner le renouvellement des mandats. La limite d'âge est de 72 ans. La majorité des membres du Conseil d'administration de la Holding doit également faire partie de celui de la Coopérative, ce qui est le cas de l'ensemble des membres. Ces prescriptions s'appliquent aussi aux administratrices et administrateurs des sociétés opérationnelles du Groupe, soit Mobilière Suisse Société d'assurances SA et Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

Le Conseil d'administration de la Holding présente la même composition que ceux des deux sociétés opérationnelles précitées. De plus, la pratique qui veut que la présidence et la vice-présidence des Conseils d'administration de la Coopérative, de la Holding et des sociétés du Groupe ci-dessus soient respectivement exercées par une seule et même personne est constamment respectée. Enfin, les mandats des personnes membres du Conseil d'administration de la Holding coïncident en règle générale avec ceux qu'elles exercent au sein des Conseils d'administration de la Co-

pérative et des sociétés du Groupe. La gestion et le contrôle de l'entreprise se fondent sur la législation en vigueur ainsi que sur les politiques, les instructions et règlements internes de même que sur le [Code de conduite](#) adopté par le Conseil d'administration de la Holding. Le Code de conduite est publié sur le site internet de la Mobilière.

Tâches

Le Conseil d'administration de la Holding dispose d'un règlement d'organisation et d'un règlement des compétences, qui sont réexaminés chaque année et, si nécessaire, adaptés. Ces documents régissent notamment la conduite opérationnelle du Groupe ainsi que l'organisation, les tâches et les compétences des organes de la Holding et des deux sociétés du Groupe (Mobilière Suisse Société d'assurances SA et Société Suisse d'assurances sur la vie SA). Le règlement d'organisation définit en particulier la conduite à suivre en cas de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction règlent leurs affaires personnelles et professionnelles afin d'éviter autant que possible tout conflit d'intérêt avec l'entreprise et le Groupe Mobilière. Ainsi, une personne membre du Conseil d'administration ne peut pas être membre simultanément du Conseil d'administration et d'un autre organe d'une société ou d'un groupe d'assurances qui se trouve en concurrence avec le Groupe Mobilière. Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction informent le président du Conseil d'administration immédiatement et de manière exhaustive au sujet des conflits d'intérêt les concernant. L'existence d'éventuels conflits d'intérêts est abordée lors de chaque séance du Conseil d'administration, lequel prend les mesures nécessaires pour préserver les intérêts de l'entreprise.

Le Conseil d'administration délègue au Comité de direction les tâches relevant de la gestion de la Holding, sauf dispositions contraires de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation. De plus, il définit la stratégie d'entreprise axée sur la durabilité et la structure organisationnelle du Groupe, arrête notamment la planification annuelle et pluriannuelle de ce dernier et décide de la politique de risque et de placement, ainsi que de la stratégie de placement.

Il définit également la conception de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Enfin, font aussi partie de ses attributions la nomination et la révocation du ou de la CEO – responsable de la conduite opérationnelle et de la direction globale du Groupe –, des membres du Comité de direction, du responsable de la Révision interne et du secrétaire général.

Méthode de travail

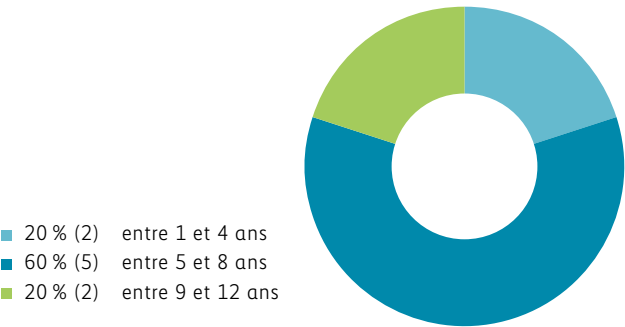
Le Conseil d'administration in corpore se réunit pour délibérer et prendre des décisions aussi souvent que les affaires l'exigent. Durant l'exercice sous revue, il a tenu sept séances ordinaires, pour un total de huit jours de séance.

Les membres du Conseil d'administration se forment continuellement. De plus, tant le Conseil d'administration que ses comités évaluent régulièrement leurs prestations et leur efficacité. À cette fin, le Conseil d'administration procède régulièrement à une auto-évaluation dans le cadre de laquelle il vérifie l'état d'avancement des tâches qui lui sont confiées par la loi et le règlement d'organisation. Il se penche également sur l'organisation et la collaboration en son sein et au sein de ses comités ainsi que sur la coopération avec les différentes parties prenantes. Les résultats de cette auto-évaluation sont intégrés dans la planification des sujets traités par le Conseil d'administration, dans la définition de ses thèmes prioritaires et dans la planification de la succession. L'ensemble des membres du Comité de direction prennent part aux séances du Conseil d'administration lorsque l'examen de la planification annuelle, le reporting ou la clôture des comptes semestriels ou annuels sont à l'ordre du jour. S'agissant d'autres sujets, le Conseil d'administration peut inviter, au besoin, tout ou partie du Comité de direction, ainsi que des spécialistes internes ou externes. La CEO assiste en principe toujours aux séances du Conseil d'administration, à moins qu'une clause de récusation s'y oppose ou que certains thèmes doivent être traités à huis clos.

Le Comité de direction informe le Conseil d'administration de la marche des affaires dans le cadre du reporting trimestriel. Chaque trimestre également, la Révision interne présente au Conseil d'administration un rapport sur l'état d'avancement des contrôles et sur leurs résultats, ainsi que sur l'état d'avancement de l'application des recommandations. Le secteur Droit & Compliance rend également compte trimestriellement de ses activités au Conseil d'administration.

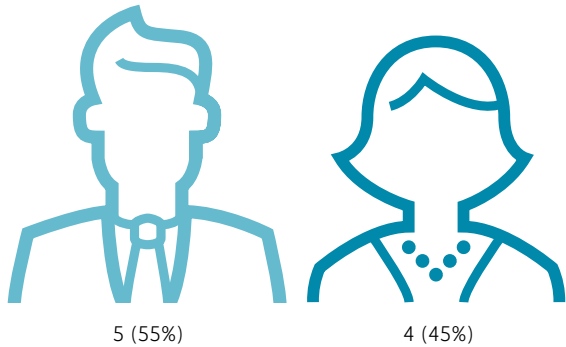
En ce qui concerne les autres informations internes au Groupe ainsi que les instruments de contrôle du Comité de direction, il est renvoyé, entre autres, aux indications relatives à la [révision](#) interne et externe ainsi qu'à la [gestion des risques](#). Enfin, le Conseil d'administration procède à des vérifications de la pertinence de la stratégie mise en œuvre et traite de questions d'importance stratégique dans ses séances.

Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA, répartition par durée de mandat
en % et (nombre de membres) au 31.12.2024



La durée de mandat est de trois ans.
La durée de fonction maximale est de douze ans.

Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA
Répartition hommes-femmes au 31.12.2024



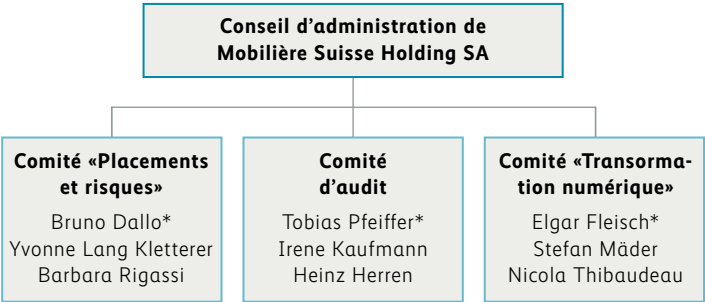
«Fit & Proper»

Les membres du Conseil d'administration doivent impérativement offrir toute garantie d'une activité irréprochable et jouir d'une bonne réputation. En d'autres termes, ils doivent être «Fit & Proper», c'est-à-dire disposer des connaissances ainsi que de l'expertise professionnelles nécessaires (Fit) et présenter une honorabilité sans tache (Proper). Alors que l'exigence d'honorabilité s'applique à chaque membre individuellement, celle de l'expertise doit être considérée du point de vue de la conduite stratégique et opérationnelle dans son ensemble (Conseil d'administration et Comité de direction). Cela signifie que le Conseil d'administration doit être composé de manière à être «collectivement» à même d'assurer la surveillance et la haute direction de l'entreprise et du groupe de manière irréprochable.

Les membres du Conseil d'administration de la Holding disposent de solides connaissances dans des domaines essentiels ainsi que d'une vaste expérience. Le Conseil d'administration vérifie lui-même régulièrement si sa composition et celle de ses comités sont appropriées. De plus, pour s'assurer qu'il réunira les compétences nécessaires et présentera la diversité requise à l'avenir également, il évalue à l'avance des candidatures potentielles. Lors du processus annuel de planification de la succession au Conseil d'administration, le Comité de gouvernance de la Coopérative se penche sur les départs qui auront lieu au cours des années suivantes, actualise le profil d'exigences, évalue les candidatures correspondantes et soumet des propositions concrètes aux organes compétents en matière d'élections. Le profil d'exigences se fonde sur les prescriptions légales, notamment en matière de surveillance prudentielle. Il est complété par les besoins spécifiques du Groupe Mobilière.

Les graphiques à gauche présentent la composition du Conseil d'administration selon la durée de fonction et le genre. La composition du Conseil d'administration de la Holding est restée inchangée au cours de l'année sous revue.

Les comités du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA



*Président

Comités du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA

Pour se faire assister dans ses activités de gestion et de contrôle, le Conseil d'administration de la Holding a constitué en son sein trois comités permanents de trois membres chacun. En règle générale, les comités se réunissent quatre fois par année. Au cours de l'année sous revue, leur composition est restée inchangée.

Le but, le rôle et les tâches des comités du Conseil d'administration sont définis dans le règlement d'organisation. Le Conseil d'administration a en outre édicté un règlement détaillé pour chacun d'entre eux. Faisant régulièrement appel aux compétences de spécialistes internes et, au besoin, externes, les comités approfondissent certains thèmes et questions sur mandat du Conseil d'administration et élaborent des bases de décision à son intention. En règle générale, la CEO participe aux séances des comités en qualité de conseillère. Il en va de même du président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration in corpore reste seul responsable des tâches confiées aux comités.

Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel. Ils ont cependant le droit de soumettre des avis et des recommandations au Conseil d'administration et le devoir de l'informer de tout manquement grave et/ou événement particulier qu'ils constateraient.

- Le Comité «Placements et risques» assiste et conseille le Conseil d'administration dans les domaines de la congruence actifs-passifs (Asset Liability Management), de la gestion des placements ainsi que de la gestion financière et des risques qui en découle.
- Le Comité d'audit fait de même dans les domaines de la surveillance des comptes, du reporting financier et du respect des lois, statuts et règlements internes ainsi qu'en matière de protection de la réputation.
- Enfin, le Comité «Transformation numérique» évalue le bien-fondé et le caractère approprié des activités de la Mobilière dans le domaine de la transformation numérique et des cyberrisques.

Comité dédié au développement durable

En 2022, le Conseil d'administration a constitué un comité dédié au développement durable. Outre le président, Aymo Brunetti, ce comité réunit les présidents des comités permanents du Conseil d'administration au niveau de la Coopérative et de la Holding ainsi que, pour le Comité «Placements et risques», Barbara Rigassi. Il évalue le bien-fondé et le caractère approprié des activités stratégiques de la Mobilière dans le domaine du développement durable et de sa gouvernance, et soumet des recommandations correspondantes au président du Conseil d'administration.

Aucune des personnes membres du Conseil d'administration, ni par conséquent de ses comités, n'exerce de fonction exécutive. Toutes les personnes membres du Conseil d'administration sont réputées indépendantes au sens du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise et de la circulaire de la

FINMA «Gouvernance d'entreprise – assureurs». La composition actuelle du [Conseil d'administration](#) et de ses [comités](#) permanents ainsi que des [informations complémentaires sur chaque membre](#) sont présentées dans les chapitres correspondants.

CEO et Comité de direction

La CEO est chargée de la conduite opérationnelle et de la direction globale du Groupe. Il lui incombe en outre d'informer régulièrement le Conseil d'administration sur la marche des affaires et les projets importants du Groupe, des secteurs du Comité de direction et des sociétés du Groupe. Le Comité de direction met en œuvre la stratégie d'entreprise arrêtée par le Conseil d'administration de la Holding. Il s'efforce de prendre ses décisions par consensus; à défaut, il appartient à la CEO de trancher.

Il n'y a pas de contrats de management. Les contrats de travail de la CEO et des membres du Comité de direction prévoient, sans exception, un délai de congé de six mois.

Droits de participation

Les dispositions statutaires relatives à la participation à l'Assemblée des délégués (Coopérative) et à l'Assemblée générale (Holding), les quorums, les modalités de convocation de ces deux assemblées ainsi que les règles régissant l'ordre du jour sont conformes aux dispositions du droit des obligations. Aucune limitation des droits de vote n'est prévue.

Prises de contrôle et mesures de défense

Les statuts de la Holding ne comportent ni règles concernant l'obligation de présenter une offre, ni clauses relatives aux prises de contrôle.

Révision

La révision fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise. Les activités de la Révision interne et de l'organe de révision externe sont surveillées par le Comité d'audit et, en dernière instance, par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2024, les organes compétents ont désigné la société KPMG SA comme organe de révision externe des comptes de la Coopérative, de la Holding et des filiales consolidées. Thomas Schwarz est le nouveau réviseur responsable. L'organe de révision externe est mandaté pour un an; ses prestations sont évaluées annuellement. Le réviseur responsable participe aux séances du Comité d'audit en particulier lorsque ce dernier discute du plan d'audit de la Révision interne et de l'organe de révision externe ainsi qu'à celles du Conseil d'administration quand celui-ci examine les rapports d'audit sur la clôture des comptes annuels. La somme des honoraires de révision facturés durant l'exercice sous revue se monte à CHF 1625 889 et les honoraires relatifs aux prestations connexes à l'audit s'élèvent à CHF 144 043.

Afin de garantir son indépendance vis-à-vis du Comité de direction, le responsable de la Révision interne rend compte de ses activités directement au président du Conseil d'administration de la Holding. La Révision interne soutient le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance en procédant à une évaluation indépendante de l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que du respect des prescriptions statutaires, légales et réglementaires. Tous les rapports sont mis à la disposition de la CEO, des membres du Comité de direction, des responsables de fonctions de contrôle des risques ainsi que de la ou du responsable de l'unité contrôlée. De plus, les résultats importants de la révision sont régulièrement communiqués au président du Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Politique d'information

Le Groupe Mobilière informe chaque année les déléguées et délégués, les administratrices et administrateurs, le personnel, les médias et le public sur ses résultats annuels ainsi que sur la marche de ses affaires dans son rapport de gestion, lors de la conférence de presse du bilan, par des communiqués de presse et via des médias numériques. Les résultats semestriels sont communiqués aux médias dans le courant du troisième trimestre.

De plus, des rapports sur les résultats du premier trimestre, du semestre et des trois premiers trimestres sont remis aux membres du Conseil d'administration de la Coopérative. Les contacts avec les déléguées et délégués sont entretenus non seulement à l'occasion de leur assemblée annuelle, mais également lors de réunions régionales d'information organisées chaque automne à leur intention. Les déléguées et délégués y sont informés oralement sur le résultat semestriel ainsi que sur différents thèmes d'actualité ayant trait à la branche des assurances et au Groupe Mobilière. Ils reçoivent en outre des rapports sur les résultats des premier et troisième trimestres. Enfin, le Groupe Mobilière informe sa clientèle de la marche de ses affaires et des questions d'actualité le concernant sur son site internet et sur divers autres canaux de communication.

Informations complémentaires:

- [Structure de direction](#)
- [Membres du Comité de direction](#)

La Mobilière applique une politique de rémunération qui tient compte des valeurs inhérentes à l'esprit de coopérative. Les rémunérations sont appropriées et, comparées à celles d'autres entreprises de la branche, s'avèrent aussi bien proportionnées que compétitives. La Mobilière fait participer ses collaboratrices et collaborateurs à son succès.

Suivant sur une base volontaire les recommandations de la FINMA, la Mobilière aligne son système de rémunération sur les «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers». Non cotée en Bourse, la Mobilière n'est pas soumise aux prescriptions légales de transparence applicables aux sociétés cotées.

Les principes de rémunération du Groupe Mobilière applicables à tous les échelons de fonction sont définis dans la politique de rémunération adoptée par le Conseil d'administration. Conformément à ces prescriptions, les rémunérations sont appropriées et, comparées à celles d'autres entreprises de la branche, aussi bien proportionnées que compétitives. De plus, le système de rémunération est simple, transparent et compréhensible.

Les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les cadres perçoivent un salaire de base et, selon la marche des affaires, une participation au résultat fixée par le Conseil d'administration. La rémunération globale annuelle directe de la CEO, des membres du Comité de direction et de la Direction se compose du salaire de base et d'une part variable définie annuellement. Cette part variable à court terme encourage une culture de la performance et récompense chaque année la réalisation des objectifs de l'entreprise. Elle est nettement inférieure à la rémunération de base, afin d'éviter autant que possible tout comportement indésirable, motivé par l'attrait du bonus.

La «participation au résultat orientée vers l'avenir» prévue en sus pour la CEO ainsi que les membres du Comité de direction et de la Direction (échelons de fonction 1 à 4) est axée sur les objectifs communs orientés vers l'avenir (objectifs Z) que sont la transformation numérique, la rentabilité future et l'image de la Mobilière. Tous les ans, les cadres des niveaux hiérarchiques supérieurs sont évalués par rapport à ces objectifs en fonction de l'évolution des quatre dernières années. En outre, la Mobilière ne verse ni prime d'embauche au sens de rémunération anticipée de prestations de travail futures, ni indemnité de départ ou «parachute doré».

Durant l'exercice sous revue, cette gratification a été versée à 109 ayants droit au total (y compris aux bénéficiaires de rentes, qui la perçoivent au prorata du temps), pour un montant total brut de CHF 1855 390.

Modèle salarial et composantes de la rémunération annuelle¹

	Salaire de base fixe	Rémunération variable à court terme	Participation au résultat (discrétionnaire)	Participation au résultat orientée vers l'avenir (discrétionnaire)
CEO / Comité de direction / Membres de la Direction	x	x		x
Cadres	x		x	
Collaboratrices et collaborateurs	x		x	

¹ Sites de Direction

L'Assemblée des délégués et le Conseil d'administration de la Coopérative fixent eux-mêmes les rémunérations versées à leurs membres. Pour ce qui est de la rémunération des membres du Conseil d'administration de la Holding, il appartient au Comité de gouvernance de la Mobilière Suisse Société Coopérative d'en décider.

Chaque année lors de sa séance de printemps, le Conseil d'administration de la Coopérative, qui exerce les droits d'actionnaire de cette dernière lors de l'Assemblée générale de la Mobilière Holding, prend connaissance du rapport sur la rémunération et des montants perçus par les membres du Conseil d'administration, la CEO et les membres du Comité de direction.

Les indications ci-après sur les composantes de la rémunération et sur les rémunérations versées durant l'année sous revue seront commentées et complétées lors de l'Assemblée générale de la Holding, dans le contexte de l'examen des comptes annuels et des comptes consolidés.

À cette occasion, un décompte exhaustif des rémunérations établi selon les dispositions de la circulaire précitée de la FINMA est présenté au Conseil d'administration de la Coopérative.

Déléguées et délégués de la Coopérative

La rémunération des membres de l'Assemblée des délégués se compose d'une indemnité fixe et d'une indemnité forfaitaire pour frais. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés. L'indemnité fixe s'élève à CHF 2000 par année. Durant l'exercice sous revue, le total des indemnités fixes et des indemnités forfaitaires pour frais payées aux membres de l'Assemblée des délégués en fonction a atteint CHF 419 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC afférentes à ces indemnités se montent à CHF 35 583 au total. Par ailleurs, un membre de l'Assemblée des délégués a perçu CHF 20 000 pour le mandat exercé au sein du conseil d'administration de bexio SA.

Conseil d'administration de la Coopérative

Les membres du Conseil d'administration de la Coopérative, qui siègent également au Conseil d'administration de la Holding, sont rémunérés séparément pour chacun de ces mandats. Leur rémunération d'administratrices et administrateurs de la Coopérative se compose d'une indemnité fixe. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération au prorata du temps. À cette rémunération fixe s'ajoute un jeton de présence de CHF 2000 par séance ou par participation à un atelier du Conseil d'administration.

Les membres qui siègent dans un comité permanent, un comité ad hoc ou un comité de pilotage créé par le Conseil d'administration perçoivent un jeton de présence de CHF 2000 par jour de séance. Ce jeton – qui inclut un montant forfaitaire couvrant la préparation personnelle de la séance – n'est versé qu'en cas de participation effective. Les frais d'hébergement sont remboursés sur présentation d'un justificatif; les frais de déplacement pour des séances en Suisse ne le sont pas. Depuis 2023, une

indemnité forfaitaire (y c. jetons de présence) est versée au président ou à la présidente du Comité de positionnement. Les rémunérations fixes versées en 2024 sont les suivantes:

- Conseil d'administration, président inclus: CHF 697 500
- Indemnité totale la plus élevée, Stefan Mäder, président: CHF 40 000

Durant l'exercice sous revue ont en outre été versés des jetons de présence pour un montant total de CHF 258 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC afférentes à ces indemnités se montent à CHF 74 843 au total. Les cotisations de l'employeur afférentes à la rémunération d'un membre assuré auprès de la Caisse de pension de la Mobilière ont représenté au total CHF 2670.

Par ailleurs, un membre du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative a également perçu CHF 25 000 pour le mandat exercé au sein du conseil d'administration de GARAIO REM AG.

Conseil d'administration de la Holding

Les principes de la rémunération du Conseil d'administration de la Holding, les différentes composantes de cette rémunération et les règles de remboursement des frais sont arrêtés dans un règlement sur la rémunération édicté par le Comité de gouvernance. La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration doit être globalement appropriée et, comparée à celles d'autres entreprises de la branche, être aussi bien proportionnée que compétitive. Elle doit tenir compte du niveau de responsabilité assumé par les membres et de la charge de travail qui leur incombe. La rémunération des administratrices et administrateurs de la Holding inclut celle à laquelle ils ont droit en tant qu'administratrices et administrateurs des sociétés du Groupe. La rémunération de la vice-présidente et des membres du Conseil d'administration se compose d'un montant de base fixe, auquel s'ajoute un complément pour la vice-présidente, ainsi que pour les présidents et les membres des comités permanents de cet organe. L'indemnité forfaitaire accordée au président ou à la présidente d'un comité permanent est plus élevée que celle versée aux autres membres du comité. Le Conseil d'administration décide de la rémunération des mandats spéciaux qu'il confie à ses membres au cas par cas. Aucun jeton de présence n'est versé pour la participation aux séances des comités permanents. Comme dans la Coopérative, les membres d'un comité ad hoc ou d'un comité de pilotage perçoivent, à titre forfaitaire, un jeton de présence de CHF 2000 par jour de séance, qui n'est versé qu'en cas de participation effective.

La participation aux séances du Conseil d'administration in corpore donne également droit à un jeton de présence de CHF 2000 par jour. La participation à plusieurs séances organisées en Suisse, le même jour, ne donne droit qu'à un jeton de présence. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas au lieu des séances, à Berne, ne sont pas remboursés. Le président, la vice-présidente et les membres du Conseil d'administration ont

droit à une indemnité de débours annuelle. Le président perçoit une rémunération annuelle fixe (forfait annuel) qui couvre notamment sa participation aux comités permanents et temporaires du Conseil d'administration et aux comités de pilotage ainsi que ses jetons de présence. Aucune bonification n'est versée. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération au prorata. Les rémunérations fixes (rémunérations de base et compléments, sans les jetons de présence) versées en 2024 sont les suivantes:

- Conseil d'administration, président inclus: CHF 1448 000
- Indemnité la plus élevée (rémunération forfaitaire), Stefan Mäder, président: CHF 628 000

Durant l'exercice sous revue, la vice-présidente et les membres du Conseil d'administration ont en outre perçu des jetons de présence pour un montant total de CHF 136 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC des membres soumis à cotisations se sont élevées à CHF 102 871. Les cotisations afférentes à la rémunération de la présidence versées par l'employeur à l'AVS/AI/APG/AC et à la Caisse de pension ont atteint respectivement CHF 92 548 et CHF 117 746. Les cotisations de l'employeur afférentes à la rémunération des membres assurés dans la Caisse de pension de la Mobilière ont représenté au total CHF 52 230.

CEO et membres du Comité de direction

La rémunération de la CEO et des membres du Comité de direction du Groupe Mobilière est arrêtée dans un règlement édicté par le Conseil d'administration de la Holding. Elle se compose d'un salaire de base fixe basé sur la classification individuelle et d'une indemnité variable dépendant des résultats (bonus). Le montant maximal de la rémunération variable est fixé individuellement chaque année. Pour la CEO et les membres du Comité de direction, il ne peut pas dépasser 50 % du salaire de base fixe convenu. Le bonus effectivement versé dépend du degré de réalisation des objectifs de l'entreprise (résultats globaux, croissance, satisfaction de la clientèle, coûts).

La CEO et les membres du Comité de direction sont assurés auprès de la Caisse de pension des collaborateurs et auprès de la Caisse de pension complémentaire du Groupe Mobilière.

Aucun apport allant au-delà des cotisations réglementaires de l'employeur n'est prévu. Le cas échéant, ces apports sont considérés comme des indemnités devant expressément faire l'objet d'une proposition au Conseil d'administration. Le remboursement des frais et les indemnités forfaitaires pour frais sont régis par le règlement sur le remboursement des frais du Groupe Mobilière et par le règlement complémentaire sur le remboursement des frais des cadres des échelons de la CEO, du Comité de direction et de la Direction; les deux règlements ont été agréés par les administrations fiscales du canton de Berne et du canton de Vaud.

La «participation au résultat orientée vers l'avenir» (objectifs Z) versée annuellement à la CEO et aux membres du Comité de direction et de la Direction (échelons de fonction 1 à 4) s'élève à 30 % au maximum de la rémunération variable (bonus) pour tous les ayants droit, conformément au règlement sur la rémunération.

En 2024, les rémunérations fixes (salaires de base fixes) et les rémunérations variables (bonus) ainsi que la «participation au résultat orientée vers l'avenir» versées aux membres du Comité de direction, CEO incluse, se sont élevées au total à CHF 6 822 525. La rémunération la plus élevée, d'un montant de CHF 1 499 430, a été versée à la CEO. Les cotisations afférentes aux rémunérations des membres du Comité de direction, CEO incluse, versées par l'employeur à l'AVS/AI/APG/AC et aux caisses de pension ont atteint respectivement CHF 490 378 et CHF 1301 841 au total.

Autres indications

Sont également considérés comme prestations de l'employeur les rabais accordés aux collaboratrices et collaborateurs sur les assurances et les prêts hypothécaires ainsi que les gratifications d'ancienneté. Ces prestations sont destinées à l'ensemble du personnel du Groupe Mobilière.

Aucune indemnité n'a été versée à d'anciens membres des organes dirigeants ni à des personnes liées à des membres d'organes dirigeants. En revanche, des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres anciens ou actuels des organes dirigeants aux conditions usuelles, avec, dans certains cas, le même rabais que celui accordé aux collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière.

125	Comptes annuels consolidés
130	Annexe aux comptes annuels consolidés
156	Rapport de l'organe de révision

Compte de profits et pertes du 1^{er} janvier au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2024	2023 (chiffres ajustés) ¹
Primes brutes émises	<u>2</u>	4 943 150	4 766 635
Primes cédées aux réassureurs		-259 510	-253 428
Variation du report de primes (brut)		-25 309	-25 765
Part des réassureurs à la variation du report de primes		399	3 437
Primes acquises pour compte propre		4 658 731	4 490 879
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	<u>3</u>	-3 140 749	-2 919 246
Variation des provisions techniques (brut)	<u>4</u>	-189 140	-160 314
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	<u>3</u>	111 480	145 283
Variation des provisions pour le compte et aux risques de tiers		-301 480	-309 284
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)		-1 216 639	-1 136 375
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance		45 232	49 909
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance		-62 611	-60 618
Produit des placements	<u>5</u>	394 521	262 139
Gains et pertes sur placements de capitaux	<u>6</u>	42 234	96 631
Frais de gestion des placements de capitaux		-34 679	-32 499
Résultat des placements de capitaux pour les assurances vie liées à des participations		164 546	88 629
Autres produits	<u>7</u>	149 632	121 363
Autres charges	<u>7</u>	-164 615	-244 039
Résultat d'exploitation		456 463	392 456
Résultat hors exploitation	<u>8</u>	-6 659	-7 670
Résultat avant impôts		449 804	384 786
Impôts	<u>9</u>	-59 116	-37 127
Bénéfice		390 688	347 660
dont attribuable à			
– Actionnaire de Mobilière Suisse Holding SA		390 952	347 958
– Actionnaires minoritaires		-264	-299

¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

Bilan consolidé au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2024	2023 (chiffres ajustés) ¹
Actifs			
Placements de capitaux	10, 12	21 237 489	20 033 280
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	11	1 746 823	1 437 202
Immobilisations incorporelles	12, 13	27 148	34 998
Immobilisations corporelles	12	200 217	215 029
Provisions techniques (brut)	15	255 768	264 255
Créances	14	269 711	203 927
Liquidités		193 405	211 341
Comptes de régularisation		215 630	185 090
Total actifs		24 146 190	22 585 121
Passifs			
Provisions techniques (brut)	15	12 549 524	12 307 767
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	16	1 724 388	1 422 996
Provisions (financières) non techniques	17	694 234	555 194
Fonds pour participations futures aux excédents	18	599 268	554 420
Engagements financiers		290 000	290 000
Autres engagements	19	1 073 307	1 103 147
Comptes de régularisation		140 693	160 902
Dettes		17 071 415	16 394 425
Capital-actions	20	200 000	200 000
Réserves de capital	20	575 000	575 000
Réserves de réévaluation	21	2 216 991	1 548 490
Réserves de bénéfice		5 204 234	5 007 358
Goodwill compensé	13	-1 103 229	-1 121 169
Différences de change		-19 142	-20 375
Parts des minoritaires au capital		920	1 392
Fonds propres consolidés		7 074 774	6 190 695
Total passifs		24 146 190	22 585 121

¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.



Tableau de financement consolidé

en milliers de CHF	2024	2023
Versements de clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	5 093 574	4 869 255
Versements résultant de la gestion de placements	-200 005	-173 747
Versements résultant d'autres prestations	45 873	40 935
Paiements aux clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	-3 017 188	-2 823 253
Paiements au personnel et aux agences générales	-1 270 515	-1 211 702
Paiements aux autorités fiscales et autres autorités	-208 806	-209 826
Autres encaissements et décaissements	-426 031	-425 460
Flux financiers relatifs à l'exploitation	16 902	66 202
Achat de participations consolidées (déduction faite des liquidités reprises)	-1 141	-6 981
Vente de participations consolidées (déduction faite des liquidités cédées)	22 695	-
Achat (-)/Vente (+) d'organisations associées / de participations non consolidées	-1 280	-6 428
Immobilisations incorporelles	-8 278	-10 026
Immobilisations corporelles	-11 851	-10 256
Flux financiers relatifs aux activités d'investissement	145	-33 692
Dividendes	-30 000	-30 000
Augmentation des engagements financiers	-	-5 241
Charges de financement	-5 190	-7 016
Flux financiers relatifs aux activités de financement	-35 190	-42 257
Variations des taux de change sur les liquidités	17	-221
Variation des liquidités	-18 125	-9 967
Total liquidités exercice précédent	211 341	221 612
Variation des liquidités	-18 125	-9 967
Gains et pertes de change sur les liquidités	189	-304
Total liquidités exercice sous revue	193 405	211 341

Tableau de variation des fonds propres consolidé

en milliers de CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice	Goodwill compensé	Différences de change	Fonds propres, sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Fonds propres, y c. parts des minoritaires
État publié au 31.12.2022	200 000	575 000	1 388 639	3 729 387	–	–13 878	5 879 147	1 673	5 880 821
Modification sur la base de la première application de la RPC 30	–	–	–	1 109 824	–1 109 824	–	–	–	–
Modification impôts Fonds d'excédents (retraitement)	–	–	–	–28 700	–	–	–28 700	–	–28 700
État au 31.12.2022 (chiffres ajustés)	200 000	575 000	1 388 639	4 810 511	–1 109 824	–13 878	5 850 447	1 673	5 852 121
Attribution au Fonds pour participations futures des assurés aux excédents	–	–	–	–150 000	–	–	–150 000	–	–150 000
Dissolution des impôts diffé- rés au titre de l'attribution au Fonds pour participa- tions futures aux excédents	–	–	–	28 700	–	–	28 700	–	28 700
Compensation du goodwill avec les fonds propres	–	–	–	–	–11 695	–	–11 695	–	–11 695
Recyclage du goodwill	–	–	–	–	349	–	349	–	349
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative	–	–	–	–30 000	–	–	–30 000	–	–30 000
Variation des parts des minoritaires	–	–	–	189	–	–	189	90	279
Variation des réserves de réévaluation	–	–	159 851	–	–	–	159 851	25	159 877
Différences de change	–	–	–	–	–	–6 497	–6 497	–97	–6 595
Bénéfice annuel consolidé	–	–	–	347 958	–	–	347 958	–299	347 660
État au 31.12.2023 (chiffres ajustés) ¹	200 000	575 000	1 548 490	5 007 358	–1 121 169	–20 375	6 189 303	1 392	6 190 695

¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

Tableau de variation des fonds propres consolidé (suite)

en milliers de CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice	Goodwill compensé	Différences de change	Fonds propres, sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Fonds propres, y c. parts des minoritaires
État au 31.12.2023 (chiffres ajustés) ¹	200 000	575 000	1 548 490	5 007 358	-1 121 169	-20 375	6 189 303	1 392	6 190 695
Attribution au Fonds pour participations futures des assurés aux excédents	-	-	-	-200 000	-	-	-200 000	-	-200 000
Dissolution des impôts diffé- rés au titre de l'attribution au Fonds pour participa- tions futures aux excédents	-	-	-	36 300	-	-	36 300	-	36 300
Compensation du goodwill avec les fonds propres	-	-	-	-	-21 265	-	-21 265	-	-21 265
Recyclage du goodwill	-	-	-	-	39 206	-	39 206	-	39 206
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative	-	-	-	-30 000	-	-	-30 000	-	-30 000
Variation des parts des minoritaires	-	-	-	607	-	-	607	-275	332
Variation des réserves de réévaluation	-	-	668 501	-983	-	-	667 518	5	667 523
Différences de change	-	-	-	-	-	1 234	1 234	62	1 296
Bénéfice annuel consolidé	-	-	-	390 952	-	-	390 952	-264	390 688
État au 31.12.2024	200 000	575 000	2 216 991	5 204 234	-1 103 229	-19 142	7 073 854	920	7 074 774

¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

Annexe aux comptes annuels consolidés

Informations générales et principes fondamentaux

Modifications des principes de présentation des comptes (retraitements)

Première application de la norme Swiss GAAP RPC 30 – Comptes consolidés

La norme comptable remaniée «Swiss GAAP RPC 30 – Comptes consolidés» est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le Groupe Mobilière l’a appliquée pour la première fois au cours de l’exercice 2024. Par rapport à la version précédente de la norme, il n’y a aucune différence eu égard aux principes d’évaluation. Les principaux changements apportés à la RPC 30 concernent les thèmes du goodwill et du goodwill négatif, y compris l’earn-out, l’acquisition et la vente de parts réalisées par étapes, le recyclage des écarts de conversion cumulés et le recours à la méthode de la mise en équivalence. Sur la base des dispositions transitoires, le Groupe Mobilière a décidé de ne pas procéder à des adaptations rétroactives par rapport à des acquisitions passées. En revanche, la première application de la norme RPC 30 a entraîné une modification de la présentation (retraitement) du goodwill compensé avec les fonds propres. Auparavant inclus dans les réserves provenant des bénéfices, il est désormais comptabilisé séparément.

Modification du principe de présentation des comptes relatif à la présentation fiscale de l’attribution au Fonds d’excédents

Selon les Swiss GAAP RPC et le droit fiscal, l’allocation au Fonds d’excédents est comptabilisée sur différents exercices. Jusqu’à présent, ce décalage n’a pas été pris en compte dans la comptabilité. Afin de présenter cette différence temporelle plus clairement, les engagements fiscaux différés sont désormais comptabilisés avec effet sur le résultat. Cette différence temporelle s’efface au moment de la comptabilisation de l’attribution au Fonds d’excédents dans le cadre de l’utilisation du bénéfice (mars/avril de l’année suivante), les engagements fiscaux différés étant déduits directement des fonds propres, à l’instar de la distribution du bénéfice au bilan. Il s’agit d’une modification d’un principe comptable pour garantir une présentation plus parlante dans le cadre des possibilités offertes par les Swiss GAAP RPC. Les chiffres de l’année précédente ont été retraités avec effet rétroactif et permettent une meilleure comparabilité des périodes.

Le tableau ci-dessous indique les répercussions sur les comptes annuels de l’exercice précédent:

en milliers de CHF	État publié au 31.12.2023	Modification sur la base de la première application de la RPC 30	Modification impôts Fonds d’excédents (retraitement)	État au 31.12.2023 (chiffres ajustés)
Bilan au 31.12.2023				
Provisions (financières) non techniques	518 894	–	36 300	555 194
Engagements	16 358 125	–	36 300	16 394 425
Réserves de bénéfice	3 922 489	1 121 169	–36 300	5 007 358
Goodwill compensé	–	–1 121 169	–	–1 121 169
Fonds propres consolidés	6 226 995	–	–36 300	6 190 695
Compte de profits et pertes 01.01.-31.12.2023				
Impôts	–827	–	–36 300	–37 127
Bénéfice	383 960	–	–36 300	347 660
Rapport sectoriel 01.01.-31.12.2023				
Impôts (segment non-vie)	2 811	–	–36 300	–33 489
Bénéfice (segment non-vie)	346 264	–	–36 300	309 964

Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés ont été établis conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC et répondent aux exigences de la législation suisse. Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs.

Principes de consolidation

Les sociétés dont Mobilière Suisse Holding SA détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote sont incluses intégralement dans le périmètre de consolidation. Font exception les sociétés immobilières non consolidées, qui sont présentées dans les placements immobiliers et sont portées au bilan à la valeur actuelle.

Les organisations dans lesquelles le Groupe Mobilière détient une participation de 20 à 50 % ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable sont inscrites au bilan selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence sur une entité est notable lorsque la possibilité est donnée d'influencer les décisions d'ordre opérationnel ou financier de l'entité. Les pertes dépassant la valeur d'acquisition ne sont inscrites au bilan que si le Groupe Mobilière s'engage en droit ou en fait à en assumer une partie ou à participer à un plan d'assainissement en cours d'exécution ou de lancement.

Si le Groupe Mobilière détient moins de 20 % du capital d'une société, n'y exerce pas d'influence notable et a l'intention de conserver durablement cette participation, celle-ci est présentée dans les placements au coût d'acquisition, déduction faite des dépréciations de valeur nécessaires. Le périmètre de consolidation se trouve [ici](#).

Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges des sociétés du Groupe sont pris en compte selon la méthode de la consolidation intégrale; les relations intragroupe sont éliminées. Les éventuelles parts du résultat et des fonds propres revenant aux actionnaires minoritaires sont présentées séparément dans les comptes annuels consolidés. Les bénéfices intermédiaires résultant de transactions intragroupe sont éliminés.

Date du bilan

Le bilan consolidé est établi au 31 décembre sur la base des comptes de l'exercice des sociétés du Groupe, clôturés à la même date.

Consolidation du capital

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition. La valeur comptable de la participation est compensée avec la part concernée de ses fonds propres, évaluée selon des règles uniformes, à la date de l'acquisition. Un goodwill positif ou négatif est compensé avec les fonds propres à la date de l'acquisition. Les valeurs incorporelles non inscrites au bilan qui sont décisives pour la prise de contrôle sont identifiées et comptabilisées au moment de l'acquisition. Lors d'une cession, le goodwill ayant fait précédemment l'objet d'une compensation est porté au compte de résultat. Les effets d'une inscription théorique du goodwill au bilan/compte de résultat sont présentés dans l'annexe. Les éléments du prix d'achat (earn-outs) dépendant d'événements futurs qui peuvent entraîner une sortie de fonds sont publiés.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en francs suisses. S'agissant des comptes annuels de filiales libellés en monnaie étrangère, les postes du bilan sont convertis dans la monnaie du Groupe au cours du jour de référence; les postes du compte de profits et pertes et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours annuels moyens. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans les fonds propres sans effet sur le résultat.

Les charges et les produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction ou au cours moyen. Les postes du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date du bilan. Les cours principaux sont les suivants:

Monnaies étrangères

Cours à la date du bilan		
en CHF	31.12.2024	31.12.2023
EUR	0,93823	0,92971
USD	0,90600	0,84145
Cours annuels moyens		
en CHF	2024	2023
EUR	0,95236	0,97161

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Chaque poste d'actif et de passif est évalué individuellement. Si l'évaluation ultérieure des actifs ou des passifs est effectuée non pas à la valeur historique (ou au coût d'acquisition amorti) mais à la valeur actuelle, on se sert, dans des conditions normales d'exploitation, du cours du jour ou de la valeur d'usage.

Immeubles de rendement

Les immeubles de rendement sont portés au bilan à la valeur actuelle, déterminée sur la base d'estimations périodiques de la valeur vénale par des spécialistes. La valeur actuelle des immeubles construits est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (discounted cash flow, DCF); elle correspond à la somme des recettes nettes (net cash flows) attendues de l'exploitation des immeubles de rendement, actualisées à la date du bilan.

L'évaluation inclut une analyse et une appréciation détaillées des divers postes de revenus et de dépenses. Comme base, les spécialistes en estimation immobilière disposent de la documentation du projet, de la situation locative actuelle et d'informations complètes sur le marché. À partir de ces éléments, ils estiment les cash-flows futurs attendus et fixent le taux d'actualisation. Les évaluations sont établies compte tenu de la poursuite de l'usage actuel pour les immeubles en portefeuille ou du projet planifié. L'actualisation est faite pour chaque bien conformément aux conditions du marché et ajustée en fonction des risques.

La différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat en tant qu'amortissement des placements. Les reprises de dépréciation jusqu'à la valeur d'acquisition sont également portées au compte de résultat.

Jusqu'à leur mise en exploitation, les immeubles en construction sont évalués aux coûts d'acquisition. En présence d'indices de surévaluation d'immeubles en chantier, des dépréciations de valeur sont comptabilisées immédiatement avec effet sur le résultat.

Placements à revenu fixe

Les titres à revenu fixe, les prêts et les prêts hypothécaires sont, en règle générale, détenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts si le débiteur a la capacité de payer les intérêts et de rembourser. La variation périodique de la valeur d'amortissement des coûts est présentée dans le compte de résultat. Si le remboursement intégral à la date d'échéance ou si le paiement des intérêts sont menacés, il est procédé immédiatement à une correction de valeur avec effet sur le résultat. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons le montant de la correction de valeur à l'aide de notre propre modèle d'évaluation. Si les motifs qui justi-

fiaient la correction de valeur disparaissent, cette dernière est immédiatement dissoute avec effet sur le résultat.

Actions et parts de fonds

Les actions et les parts de fonds en CHF sont portées au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements. Pour les actions et les parts de fonds en monnaie étrangère, la différence entre les taux de change actuel et historique est comptabilisée dans le compte de résultat, tandis que la différence entre les cours actuel et historique des titres est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions ainsi que des futures.

Dérivés à des fins de couverture: les contrats à terme sur devises ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir respectivement les risques de change et les fluctuations de prix du marché. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat.

Dérivés non utilisés à des fins de couverture: les contrats à options tactiques et les certificats sur indices d'actions ainsi que les futures sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion (préparation de l'acquisition et amélioration du rendement).

Les dérivés sont évalués aux cours du jour. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. Les fluctuations de valeur sont comptabilisées avec effet sur le résultat; pour les dérivés utilisés à des fins de couverture, il n'y a pas de compensation avec incidence sur le résultat de l'effet produit sur l'opération sous-jacente.

Or

L'or est porté au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est immédiatement inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements.

Placements alternatifs (tels que capital-risque, fonds spéculatifs, capital-investissement, dette privée)

Les instruments de capitaux étrangers non cotés sont portés au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les autres placements sont traités comme des actions et des parts de fonds, les instruments de fonds propres non cotés étant évalués à la valeur actuelle, déterminée par des prestataires tiers indépendants. Si aucune valeur actuelle n'est disponible, l'évaluation a lieu au coût d'acquisition, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Autres placements de capitaux

Autres placements de capitaux: sont comptabilisés sous ce poste les fonds gérés conformément à la stratégie de placement, mais qui ne sont temporairement pas investis. Il s'agit de dépôts et de dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, d'overnight, de placements au jour le jour, de dépôts à terme et d'avoirs à vue exigibles en tout temps. Font en outre partie des autres placements de capitaux les moyens affectés à l'achat de placements et qui seront investis prochainement dans des placements financiers. Ces placements sont évalués à la valeur actuelle (cours du jour).

Placements et provisions techniques pour le compte et au risque de tiers

Sont inscrits au bilan sous ces postes les assurances vie liées à des participations et les produits d'assurance vie constitutifs de capital pour lesquels la Mobilière ne supporte aucun risque de placement. En ce qui concerne les assurances liées à des participations, les preneurs d'assurance participent pour leur compte et à leur risque au résultat ou à la variation de valeur des placements. Les contrats d'assurance constitutifs de capital sont vendus par l'intermédiaire de banques qui garantissent une rémunération (minimale) du compte d'épargne lié au contrat. Les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), ce qui détermine dans le même temps le montant des provisions techniques correspondantes.

Placements provenant d'opérations de capitalisation et provisions techniques pour opérations de capitalisation

Les placements provenant d'affaires de capitalisation comprennent aussi bien les positions pour lesquelles la Mobilière assume elle-même le risque de placement que celles pour lesquelles ce risque est supporté par des tiers, que ce soit par le client pour les parts participatives ou par la banque partenaire pour les parts garanties vis-à-vis du client. Les placements provenant d'affaires de capitalisation sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour) pour toutes les catégories de placements. Les titres détenus dans le dépôt nostro sont aussi comptabilisés à la valeur actuelle, car destinés à la vente. Les fluctuations de valeur de marché sont présentées dans le compte de résultat en tant que résultat des placements pour les assurances vie liées

à des participations. Les provisions techniques pour affaires de capitalisation sont actualisées, pour les parts garanties, sur la base de la courbe swap actuelle. Pour les parts participatives, il est tenu compte de la valeur actuelle des placements concernés, afin de garantir l'égalité de traitement des actifs et des passifs.

Immobilisations incorporelles

Qu'elles soient créées en interne à des fins de commercialisation de licences d'utilisation ou acquises, les immobilisations incorporelles se trouvant dans le pouvoir de disposition de l'entité, à l'instar des logiciels informatiques, sont portées à l'actif lorsqu'elles apportent un avantage mesurable pendant plusieurs années. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur trois à cinq ans; dans des cas justifiés, la période d'amortissement peut toutefois être prolongée jusqu'à vingt ans au plus. La valeur des immobilisations incorporelles est contrôlée chaque année; si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à charge du résultat de la période correspondante.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition de polices d'assurance ne sont pas portés à l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation et sur la base du coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle éventuelle (y c. terrain), sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

La durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles a été fixée comme suit:

- Mobilier / machines / véhicules: de 2 à 10 ans
- Matériel informatique / réseaux: de 3 à 10 ans
- Installations: de 10 à 20 ans
- Immeubles d'exploitation: de 40 à 50 ans

La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année. Si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à charge du résultat de la période correspondante.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les dépôts et dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, gérés dans le cadre des opérations techniques. Ces postes sont comptabilisés à la valeur actuelle (cours du jour).

Créances et autres engagements

Ces postes sont évalués à la valeur historique. Le ducroire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles sur des créances présentant des risques spécifiques connus, des corrections de valeur sont constituées sur la base d'études statistiques sur le risque de défaillance.

Provisions techniques non-vie

L'évaluation des provisions techniques non-vie est effectuée en principe en brut et en net (c.-à-d. avant et après déduction des parts des réassureurs), selon les prescriptions du droit de la surveillance.

S'agissant des affaires non-vie, on distingue les provisions techniques suivantes: reports de primes, provisions pour sinistres, provisions pour frais de traitement des sinistres, provisions mathématiques pour rentes, provisions pour participations aux excédents, autres provisions techniques et provisions de fluctuations.

L'évaluation des provisions techniques s'effectue en principe sur une base nominale; autrement dit, hormis les provisions mathématiques pour rentes, en application des prescriptions du droit de la surveillance, les provisions ne sont pas actualisées. Les provisions mathématiques pour rentes sont calculées sur la base des normes comptables en vigueur, et si nécessaire renforcées.

- Le report de primes est délimité dans le temps au prorata pour chaque contrat conformément aux conditions contractuelles.
- Les provisions pour sinistres sont évaluées au moyen de modèles d'évaluation actuarielle reconnus. La base des données comporte, d'une part, les triangles de liquidation pour les paiements, les provisions pour sinistres individuels, le nombre de sinistres et les prétentions récursoires, et d'autre part, des informations relatives à la répartition des risques au sein du portefeuille, telles que les primes acquises, les sommes de salaires, les sommes d'assurance et le nombre de risques.
- L'évaluation des provisions pour frais de traitement de sinistres se fait selon deux composantes: les frais de traitement de sinistres directement allouables et les frais de traitement de sinistres non directement allouables. Les frais de traitement de sinistres directement allouables sont en principe représentés sous forme de triangles de liquidation et évalués au moyen des mêmes méthodes actuarielles que les provisions pour sinistres. L'évaluation des frais de traitement de sinistres non directement allouables se fait selon la méthode New York.
- Les provisions mathématiques pour rentes sont évaluées conformément aux prescriptions relatives aux normes comptables. Ces prescriptions incluent des prescriptions relatives au taux technique de rémunération et à la mortalité des bénéficiaires de rentes.

- Les provisions pour participations aux excédents sont évaluées selon les règles prescrites contractuellement pour la détermination de la participation aux excédents.
- Les autres provisions techniques englobent, entre autres, les différences d'évaluation résultant de différences entre paramètres externes et paramètres internes, par exemple par rapport à la mortalité (surmortalité / sous-mortalité dans l'assurance LAA), et de taux technique rémunérant les provisions mathématiques pour rentes (taux sans risque vs taux de calcul technique). S'agissant des affaires à liquidation longue, l'effet du renchérissement historique implicite de sinistre est comparé aux prévisions d'inflation à long terme d'établissements de renom (BNS, FINMA, etc.)

Provisions techniques vie

Les provisions techniques dans l'assurance vie sont déterminées conformément aux prescriptions du droit de la surveillance, en principe pour chaque contrat. Les provisions statutaires correspondent en principe aux provisions tarifaires, marges incluses. Les provisions statutaires insuffisantes sont renforcées. Ces renforcements sont constitués, si nécessaire, pour les risques biométriques, les risques de résiliation ainsi que les risques liés aux coûts et aux intérêts.

Les provisions techniques dans l'assurance vie sont globalement suffisantes au sens général de la directive de l'Association suisse des actuaires relative à la détermination des provisions techniques requises dans l'assurance vie, conformément aux prescriptions du droit de la surveillance et après examen par l'actuaire responsable et vérification par la FINMA. Les provisions techniques garantissent avec une sécurité suffisante le respect durable des engagements résultant des contrats d'assurance.

La comparaison se fonde sur des «provisions best estimate avec marges» selon la directive susmentionnée: la détermination des cash-flows tient compte, pour l'ensemble des hypothèses best estimate, de suppléments et de déductions, afin d'accroître la sécurité des calculs. Ces suppléments et déductions correspondent à ceux prévus dans la version de ladite directive faisant foi. La détermination du vecteur de rendement tient compte de la structure des placements, en particulier de la durée des propres placements de capitaux. Afin que les engagements puissent être garantis durablement avec une sécurité suffisante, les provisions constituées doivent nécessairement être supérieures au best estimate avec marge («provisions suffisantes»).

L'ensemble des provisions techniques satisfait au test d'exigences minimales de l'ASA. Parmi les trois scénarios que comporte ce test, le «scénario de rendement et longévité», qui se base sur des taux d'intérêt et une mortalité réduits, est le plus exigeant, et de ce fait déterminant pour les affaires vie de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

L'assurance vie individuelle couvre les risques biométriques décès et invalidité, tandis que l'assurance vie collective, outre les

risques décès et invalidité, couvre aussi, dans une faible mesure, la longévité.

Dans l'assurance vie, tant les provisions pour prestations d'assurance que les provisions mathématiques sont exposées au risque d'intérêt et au risque biométrique. Des renforcements ont été constitués pour les assurances vie constitutives de capital en raison de la prise en compte du risque d'intérêt, et pour les rentes de vieillesse et survivants, en raison de la prise en compte du risque d'intérêt et du risque biométrique (longévité).

Le risque d'annulation comporte différents aspects: dans le cas des assurances épargne, il s'agit d'une perte possible si la valeur de rachat est supérieure à la valeur du marché des placements correspondants; dans le cas de toutes les assurances, il s'agit de la disparition de gains attendus et de la disparition des contributions de couverture des coûts. Dans les affaires d'assurance vie, nous essayons de limiter le risque d'annulation en maintenant l'attractivité des produits. Étant donné que les provisions sont suffisantes, le risque d'annulation représente avant tout un risque de rendement et non un risque de solvabilité. Aucune provision n'a été constituée pour le risque de rachat, étant donné que les frais d'acquisition ne sont pas portés à l'actif.

Si nécessaire, afin d'assurer le financement des taux d'intérêt garantis, des provisions techniques statutaires sont renforcées comme mentionné ci-dessus. Le besoin de renforcement résulte de l'actualisation des flux de trésorerie déterminants au moyen d'un taux de deuxième ordre basé sur une moyenne mobile de taux sans risque et tenant compte, en outre, de la part des valeurs réelles dans le portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA. La moyenne mobile correspond à la moyenne sur sept ans des taux swap à dix ans.

En assurance vie, les excédents résultent de différences positives entre le rendement effectivement obtenu et l'intérêt garanti ainsi qu'entre les résultats prévisionnel et effectif des processus de risque et de frais. Les montants correspondants sont affectés les années suivantes aux provisions destinées à financer les futures attributions d'excédents aux assurés, dont le montant est fixé compte tenu des dispositions légales et contractuelles applicables ainsi que de la politique d'excédents propre à l'entreprise. Ces provisions incluent la part des plus-values et des moins-values avec ou sans effet sur le résultat revenant aux assurés, conformément aux dispositions relatives à la quote-part légale applicables dans les affaires de prévoyance professionnelle. La part revenant aux preneurs d'assurance sur les différences d'évaluation entre les comptes consolidés et les comptes individuels établis selon les principes du droit commercial (provenant des réserves issues du bénéfice, des réserves de réévaluation et d'opérations antérieures avec effet sur le résultat) est comprise dans les provisions pour participations futures des assurés aux excédents. Ces différences d'évaluation ont un caractère latent et ne sont pas distribuables. Les réserves de réévaluation sont diminuées de ces parts.

S'agissant des contrats de prévoyance professionnelle non soumis à la quote-part légale, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation. Les attributions d'excédents se fondent sur des facteurs techniques de succès et sont indépendantes de l'évolution du marché des capitaux. S'agissant des contrats de prévoyance privée, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation, en raison de l'absence d'obligation contractuelle d'accorder des participations futures aux excédents.

Provisions pour fluctuations

Les provisions pour fluctuations sont évaluées au niveau de chaque société. Les principes de constitution et de dissolution des provisions pour fluctuations sont définis dans le plan d'affaires de chaque société et se fondent sur des volatilités historiques. En raison de la propension au risque de la Mobilière, les valeurs minimale, cible et maximale sont définies selon des prescriptions méthodiques objectivant et limitant la gestion des provisions pour fluctuations. Les valeurs minimale, cible et maximale des provisions pour fluctuations sont réévaluées annuellement.

Provisions (financières) non techniques

Les provisions (financières) non techniques sont des engagements présumés découlant d'événements passés. Le montant et l'échéance de ces engagements sont incertains, mais peuvent être estimés. Le montant des provisions correspond à la valeur estimée des sorties futures de fonds. Le tableau des provisions renseigne sur leur utilisation, leur dissolution et leur constitution. Les provisions pour impôts comprennent uniquement des impôts différés. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation.

Fonds pour participations futures aux excédents

Selon ses résultats, la Mobilière – fidèle aux valeurs de la coopérative – rétrocède également une part de ses excédents aux assurés non-vie. La dotation et l'utilisation des provisions pour participations futures des assurés aux excédents sont décidées par l'Assemblée générale de chaque société.

Engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués en fonction de leur probabilité de réalisation et de l'importance des prestations et des coûts unilatéraux. Les éventuelles contre-prestations garanties sont prises en considération.

Impôts

Les impôts courants sur les bénéfices ainsi que les impôts sur le capital sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation. Si des principes d'évaluation autres que ceux relevant du droit fiscal sont appliqués, des impôts différés sont calculés sur les différences d'évaluation qui en résultent. Les impôts différés actifs et passifs se compensent, dans la mesure où ils concernent le même sujet fiscal. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés et présentés dans les créances que s'ils pourront vraisemblablement être compensés avec les futurs engagements fiscaux. Les réductions d'impôts potentielles non prises en compte en raison de reports de pertes sont présentées dans l'annexe. Les impôts différés passifs sont présentés dans les provisions pour impôts. Le taux d'imposition appliqué correspond au taux attendu.

Répercussions économiques des obligations de prévoyance

Les plans de prévoyance sont financés par des cotisations de l'employeur et des employés. Les cotisations de l'employeur sont présentées par période sous les charges de personnel. Les plans de prévoyance sont gérés par des personnes morales juridiquement autonomes et indépendantes de l'employeur. Ces plans à cotisations définies assurent des prestations vieillesse, invalidité et décès, versées conformément au règlement de l'institution de prévoyance. Le Groupe Mobilière calcule les excédents de couverture et les découverts selon la recommandation Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance». Les excédents de couverture et les découverts sont portés, les premiers, au passif et, les seconds, à l'actif en fonction de l'importance respectivement de l'avantage économique effectif ou des engagements qu'ils représentent pour l'employeur; les variations par rapport à l'exercice précédent sont portées au compte de résultat en tant que charges de personnel. L'avantage économique ne peut naître que du cumul des quatre conditions suivantes:

1. des réductions ou des exonérations des cotisations sont prévues par les statuts ou par un règlement;
2. l'organe suprême de l'institution de prévoyance a décidé d'une réduction ou d'une exonération des cotisations;
3. les buts de la prévoyance sont garantis et atteints;
4. la mise à jour comptable des prestations de libre passage doit être effectuée comme s'il n'était procédé à aucune réduction ou exonération temporaire des cotisations.

Les engagements économiques résultent de l'obligation ou de la volonté de financement (assainissement). En cas de nécessité d'assainissement suite à un découvert, les dispositions de la LPP et de l'OPP 2 prévoient notamment que l'institution de prévoyance puisse percevoir auprès de l'employeur et du salarié des cotisations (à fonds perdus) destinées à combler le découvert pendant toute la durée de ce dernier, ce qui se traduit par un engagement direct de l'employeur. Les réserves de cotisation de l'employeur sont comptabilisées à l'actif (actifs des institutions de prévoyance); les variations par rapport à la période précédente sont présentées sous les charges de personnel, compte tenu des renoncations à l'utilisation, des corrections de valeur et des opérations d'actualisation.

Périmètre de consolidation

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de CHF		Type d'intégration
Participations	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	–	–	200 000	200 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100	100	148 000	148 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100	100	25 000	25 000	Consolidation intégrale
Limmat Compagnie d'Assurances SA, Berne	100	100	10 000	10 000	Consolidation intégrale
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Mobi24 SA, Berne	100	100	200	200	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Risk Engineering SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
XpertCenter SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
Trianon SA, Nyon	100	100	685	685	Consolidation intégrale
SC, SwissCaution SA, Nyon	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Services SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
bexio SA, Rapperswil	100	100	618	618	Consolidation intégrale
Buildigo SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Lightbird Ventures SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Liiva SA en liquidation, Zurich (déconsolidation au 19.12.2024)	–	100	–	100	
Foundera SA, Zurich	100	100	100	100	Consolidation intégrale
Hotel Appenberg SA	100	100	900	900	Consolidation intégrale
Flatfox SA, Berne (déconsolidation au 04.01.2024)	49,0	100	331	331	Mise en équivalence
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	33,3	33,3	10 800	10 800	Mise en équivalence
Ringier SA, Zofingue	25,0	25,0	300	300	Mise en équivalence
Credit Exchange SA, Zurich ¹	20,7	20,8	169	168	Mise en équivalence
Swiss Entrepreneurs SA, Zurich	25,0	25,0	100	100	Mise en équivalence
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	23,0	23,0	2 825	2 825	Mise en équivalence
Nexxiot AG, Zurich	24,3	24,3	657	657	Mise en équivalence
GARAIO REM AG, Berne	40,0	40,0	107	107	Mise en équivalence
SMG Swiss Marketplace Group SA, Zurich ²	29,3	29,3	2 454	2 452	Mise en équivalence

¹ Au 31.12.2024, la part assortie au droit de vote est de 20,8 % (31.12.2023: 21,4 %).

² Au 31.12.2024, la part assortie au droit de vote est de 25,0 % (31.12.2023: 25,0 %).

La Mobilière détient au Luxembourg, conjointement avec les caisses de pension du Groupe Mobilière, une société d'investissement SICAV-FIS selon le droit luxembourgeois. La part correspondante de la valeur nette d'inventaire est incluse dans les placements du Groupe.



Périmètre de consolidation (suite)

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers d'EUR		Type d'intégration
Participations	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Companjon Holding Limited, Dublin ¹	98,9	98,6	127	127	Consolidation intégrale
Companjon Services DAC, Dublin ¹	98,9	98,6	40	40	Consolidation intégrale
Companjon Insurance DAC, Dublin ¹	98,9	98,6	95	95	Consolidation intégrale
Companjon Admin GmbH, Düsseldorf ¹	98,9	98,6	25	25	Consolidation intégrale
UAB Companjon Distribution, Vilnius ¹	98,9	98,6	20	20	Consolidation intégrale

¹ Au 31.12.2024, la part assortie du droit de vote est de 96,6% (part assortie du droit de vote au 31.12.2023: 95,9%).

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de GBP		Type d'intégration
Participations	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Companjon UK Limited, Londres (consolidation intégrale depuis le 16.03.2024) ²	98,9	-	0	-	Consolidation intégrale

² Au 31.12.2024, la part assortie du droit de vote est de 96,6%.

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers d'USD		Type d'intégration
Participations	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Companjon Insurance Services US LLC, Dover (consolidation intégrale depuis le 28.06.2024) ³	98,9	-	-	-	Consolidation intégrale

³ Au 31.12.2024, la part assortie du droit de vote est de 96,6%.

1 Rapport sectoriel

	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
	2024	2023 (chiffres ajustés)	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023 (chiffres ajustés)
Compte de profits et pertes										
Primes brutes émises	3 960 589	3 744 716	982 561	1 021 919	-	-	-	-	4 943 150	4 766 635
Primes cédées aux réassureurs	-253 861	-247 380	-5 649	-6 048	-	-	-	-	-259 510	-253 428
Variation du report de primes (brut)	-26 541	-27 227	1 232	1 462	-	-	-	-	-25 309	-25 765
Part des réassureurs à la variation du report de primes	399	3 437	-	-	-	-	-	-	399	3 437
Primes acquises pour compte propre	3 680 587	3 473 545	978 144	1 017 333	-	-	-	-	4 658 731	4 490 879
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	-2 512 522	-2 356 952	-628 227	-562 294	-	-	-	-	-3 140 749	-2 919 246
Variation des provisions techniques (brut)	-85 418	-15 251	-103 722	-145 063	-	-	-	-	-189 140	-160 314
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	110 814	144 938	666	345	-	-	-	-	111 480	145 283
Variation des provisions pour assurances vie liées à des participations	-	-	-301 480	-309 284	-	-	-	-	-301 480	-309 284
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)	-1 076 604	-994 498	-140 087	-142 320	-	-	52	444	-1 216 639	-1 136 375
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance	45 232	49 909	-	-	-	-	-	-	45 232	49 909
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance	-34 820	-31 334	-27 791	-29 284	-	-	-	-	-62 611	-60 618
Produit des placements	272 616	156 050	121 989	106 249	20 187	19 093	-20 270	-19 254	394 521	262 139
Gains et pertes sur placements de capitaux	41 966	38 707	267	57 924	-	-	-	-	42 234	96 631
Frais de gestion des placements de capitaux	-21 883	-21 031	-12 743	-11 445	-52	-24	-	-	-34 679	-32 499
Résultat des placements de capitaux pour les assurances vie liées à des participations	-	-	164 546	88 629	-	-	-	-	164 546	88 629
Autres produits ¹	72 623	54 969	32 930	25 863	44 645	41 307	-566	-776	149 632	121 363
Autres charges ¹	-83 165	-132 690	-27 167	-51 632	-54 231	-59 273	-52	-444	-164 615	-244 039
Résultat d'exploitation	409 427	366 362	57 324	45 021	10 548	1 104	-20 836	-20 030	456 463	392 456
Résultat hors exploitation	-22 541	-22 908	-4 354	-4 232	-601	-559	20 836	20 030	-6 659	-7 670
Résultat avant impôts	386 886	343 453	52 970	40 789	9 948	545	-	-	449 804	384 786
Impôts	-45 318	-33 489	-10 408	-2 989	-3 390	-648	-	-	-59 116	-37 127
Bénéfice / Perte	341 568	309 964	42 562	37 800	6 558	-104	-	-	390 688	347 660
- dont actionnaires minoritaires	-264	-299	-	-	-	-	-	-	-264	-299
¹ dont résultat de change des postes non techniques	9 433	-58 582	5 193	-26 247	-	-	-	-	14 626	-84 829



	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
Postes du bilan	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
en milliers de CHF										
Placements de capitaux	12 772 682	11 929 497	8 561 396	8 228 097	2 153 545	2 025 045	-2 250 135	-2 149 359	21 237 489	20 033 280
Provisions techniques brutes	5 872 734	5 758 221	6 676 790	6 549 546	-	-	-	-	12 549 524	12 307 767

Explications relatives au compte de profits et pertes

2 Primes brutes émises

en milliers de CHF	2024	2023
Par branche (affaires directes)		
Assurance incendie et autres assurances choses	1 324 406	1 248 048
Assurance responsabilité civile	364 803	355 820
Assurance véhicules à moteur	1 134 027	1 086 583
Assurance marine, aviation et transport	13 132	13 019
Assurance caution	69 699	66 488
Assurance accidents	308 772	290 341
Assurance maladie	467 936	428 315
Assurance de protection juridique	175 876	163 982
Autres assurances	34 707	32 788
Assurance annexe	2 158	823
Total affaires directes	3 895 516	3 686 208
Total affaires indirectes (réassurances acceptées)	65 073	58 508
Total primes brutes comptabilisées non-vie	3 960 589	3 744 716
Prévoyance professionnelle		
Assurances vie à primes périodiques	307 380	280 994
Assurances vie à prime unique	65 394	68 499
Total prévoyance professionnelle	372 774	349 493
Prévoyance privée		
Assurances vie à primes périodiques	367 144	363 988
Assurances vie à prime unique	3 830	3 000
Assurances vie liées à des participations	238 813	305 439
Total prévoyance privée	609 787	672 426
Total primes brutes vie	982 561	1 021 919
Total primes brutes comptabilisées	4 943 150	4 766 635

3 Sinistres et prestations d'assurance payés

en milliers de CHF	2024	2023
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	-3 140 749	-2 919 246
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	121 129	88 359
Sinistres et prestations d'assurance payés pour compte propre (net)	-3 019 620	-2 830 887

4 Variation des provisions techniques (brut)

en milliers de CHF

	2024	2023
Provisions pour prestations d'assurance	-218 840	36 126
Provisions mathématiques	-41 407	-76 985
Autres provisions techniques	71 107	-119 455
Variation des provisions techniques (brut)	-189 140	-160 314

Le total des provisions de fluctuations est resté inchangé au cours de l'exercice sous revue (comme en 2023).

5 Produits des placements

en milliers de CHF

	2024	2023
Immeubles de rendement	66 039	50 720
Participations non consolidées	1 928	-
Organisations associées	72 545	4 932
Titres à revenu fixe	73 956	52 493
Prêts	9 407	9 533
Hypothèques	23 927	18 064
Actions	50 236	49 786
Parts de fonds	50 737	44 662
Placements alternatifs	43 322	29 279
Liquidités	845	382
Autres placements de capitaux	1 579	2 286
Total	394 521	262 139

6 Gains et pertes sur placements de capitauxMoins-values reconnues
au compte de résultat
(amortissements)

Revalorisations

Gains réalisés

Pertes réalisées

Total des gains et pertes sur
placements de capitaux

en milliers de CHF	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Immeubles de rendement	-10 428	-12 511	2 271	2 845	-	-	-	-	-8 158	-9 666
Participations consolidées	-	-	-	-	38 349	-	-32 445	-	5 905	-
Participations non consolidées	-5 357	-3 182	-	4 772	-	-	-4 000	-4 008	-9 357	-2 418
Organisations associées	-64 793	-28 042	1 017	1 709	-	-	-	-	-63 776	-26 332
Titres à revenu fixe	-272	-543	-	-	19 971	11 594	-121 088	-18 915	-101 389	-7 864
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-333	-	-333
Actions	-40 742	-31 129	12 128	23 244	180 492	132 506	-21 789	-45 570	130 089	79 051
Parts de fonds	-13 185	-7 182	24 571	22 728	15 216	45 624	-431	-6 461	26 171	54 708
Produits dérivés	-5 192	-	-	-	25 297	29 257	-66 019	-35 623	-45 914	-6 365
Or	-	-5	5	-	95 466	-	-	-	95 471	-5
Placements alternatifs	-1 569	-1 504	645	10 160	14 521	8 944	-404	-1 746	13 193	15 855
Total	-141 539	-84 098	40 637	65 458	389 312	227 925	-246 176	-112 655	42 234	96 631

7 Autres produits / charges

en milliers de CHF

	2024	2023
Produits d'autres prestations	43 975	40 451
Gains de change sur les postes non techniques	104 151	79 854
Divers autres produits	1 506	1 058
Autres produits	149 632	121 363
Charges d'autres prestations	-54 259	-59 715
Pertes de change sur les postes non techniques	-89 524	-164 683
Diverses autres charges	-20 832	-19 640
Autres charges	-164 615	-244 039

8 Résultat hors exploitation

en milliers de CHF

	2024	2023
Frais de financement	-5 190	-6 993
Autres intérêts passifs	-1 470	-677
Résultat hors exploitation	-6 659	-7 670

9 Impôts

en milliers de CHF

	2024	2023 (chiffres ajustés)
Impôts courants sur les bénéfices et sur le capital	-33 225	-34 164
Impôts différés	-25 891	-2 963
Total impôts	-59 116	-37 127

Par prudence, il n'est pas tenu compte de réductions d'impôts susceptibles de résulter de reports de pertes fiscales, à savoir des impôts différés actifs de 29,6 MCHF (31.12.2023: 32,1 MCHF).

Explications concernant le bilan

10 Placements de capitaux

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Immeubles de rendement	2 327 268	2 277 393
Participations non consolidées	75 628	84 365
Organisations associées	195 058	271 260
Titres à revenu fixe (valeur actuelle 31.12.2024: 7 550 936; 31.12.2023: 6 914 121) ¹	7 435 953	7 229 298
Prêts (valeur actuelle 31.12.2024: 881 342; 31.12.2023: 924 222) ¹	883 481	957 296
Hypothèques (valeur actuelle 31.12.2024: 1 901 499; 31.12.2023: 1 648 828) ¹	1 881 627	1 682 538
Actions	2 585 501	2 322 069
Parts de fonds ²	2 633 658	2 322 641
Produits dérivés	-	77 506
Or	1 356 871	1 142 882
Placements alternatifs	1 596 304	1 433 513
Liquidités	217 447	200 847
Autres placements de capitaux	48 692	31 672
Total placements de capitaux³	21 237 489	20 033 280
¹ hors intérêts courus des placements à revenu fixe (comptes de régularisation)	44 494	33 465
² dont fonds à investisseur unique Mobifonds Pension Horizon	322 189	297 683
³ hors liquidités (ne font pas partie des placements de capitaux)	193 405	211 341

Mobifonds Pension Horizon

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Titres à revenu fixe	127 431	109 957
Actions	33 426	29 767
Parts de fonds	94 381	92 999
Placements alternatifs	62 300	59 967
Autres placements de capitaux	4 651	4 993
Mobifonds Pension Horizon	322 189	297 683

Corrections de valeur

en milliers de CHF

	31.12.2024	31.12.2023
Participations non consolidées	-43 314	-37 957
Organisations associées	-127 420	-48 634
Prêts	-525	-525
Actions	-57 825	-49 665
Parts de fonds	-57 994	-74 756
Produits dérivés	-5 192	-
Or	-	-5
Placements alternatifs	-4 241	-3 972
Total corrections de valeur	-296 512	-215 514

Placements de capitaux évalués aux valeurs d'acquisition après déduction des ajustements de valeur nécessaires

en milliers de CHF

	31.12.2024	31.12.2023
Placements alternatifs	1 161	1 161

	Valeur actuelle active Placements de capitaux		Valeur actuelle passive Autres engagements	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Instruments financiers dérivés				
en milliers de CHF				
Devises				
À des fins de couverture	-	77 506	83 258	10

11 Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations

	Pour le compte et au risque de tiers		Placements résultant d'opérations de capitalisation		Total	
	31.12.2024	31.12.2023 ¹	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023 ¹
en milliers de CHF						
Titres à revenu fixe	-	-	135 079	94 729	135 079	94 729
Parts de fonds	1 283 718	1 051 380	9 508	7 359	1 293 225	1 058 739
Autres placements de capitaux	313 283	280 955	5 235	2 779	318 518	283 734
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	1 597 001	1 332 335	149 822	104 867	1 746 823	1 437 202

Montant de la valeur du propre portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA pour

– les titres à revenu fixe: 22 690 kCHF (31.12.2023: 16 319 kCHF)

– les parts de fonds: 576 kCHF (31.12.2023: 502 kCHF)

– les autres placements de capitaux: 1 340 kCHF (31.12.23: 476 kCHF)

¹ Adaptation des chiffres de l'exercice précédent en raison d'un transfert entre les parts de fonds et les autres placements de capitaux (pas de modification dans le résultat global)

12 Tableau des actifs immobilisés

	Immeubles de rendement (placements de capitaux)	
	2024	2023
Immeubles de rendement en milliers de CHF		
Valeur comptable nette au 01.01	2 277 393	2 261 740
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 720 426	1 681 143
Entrées	20 685	39 442
Sorties	-231	-160
État au 31.12	1 740 879	1 720 426
Amortissements cumulés		
État au 01.01	-79 709	-70 043
Amortissements	-10 588	-12 511
Revalorisations	2 271	2 845
	-88 027	-79 709
Réserves de réévaluation (avant déduction d'impôts différée)	674 415	636 677
Valeur comptable nette au 31.12	2 327 268	2 277 393
Dont immeubles de rendement en construction	31 556	31 798
Dont terrains non bâtis	27 230	28 480
Différence entre valeurs actuelles et valeurs d'acquisition	586 388	556 968

Le taux d'actualisation réel moyen du portefeuille, pondéré par la valeur de marché, s'élevait à 2,9 % au terme de l'exercice écoulé (29 % au 31.12.2023), la fourchette des taux des différents immeubles oscillant entre 2,2 % et 4,0 % (entre 2,2 % et 4,0 % au 31.12.2023).

	Participations non consolidées (placements de capitaux)		Immobilisations incorporelles	
	2024	2023	2024	2023
Participations non consolidées et immobilisations incorporelles en milliers de CHF				
Valeur comptable nette au 01.01	84 365	82 196	34 998	35 291
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01	122 322	123 936	122 322	124 293
Entrées	1 280	9 698	7 449	10 948
Modifications du périmètre de consolidation	-0	0	-6 285	196
Sorties	-4 659	-11 313	-5 486	-13 115
État au 31.12	118 942	122 322	118 000	122 322
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-37 957	-41 740	-87 324	-89 002
Amortissements ordinaires	-	-	-9 490	-11 215
Amortissement extraordinaire	-5 357	-3 182	-2 003	-209
Revalorisations	-	4 772	-	-
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	2 505	-
Sorties	-	2 193	5 460	13 103
État au 31.12	-43 314	-37 957	-90 852	-87 324
Valeur comptable nette au 31.12	75 628	84 365	27 148	34 998

Organisations associées
(placements de capitaux)**Organisations associées**

en milliers de CHF

	2024	2023
Valeur au bilan au 01.01	271 260	299 478
Entrées	1 567	3 094
Part au résultat des organisations associées	-5 224	-26 379
Dividendes perçus	-72 545	-4 932
Valeur au bilan au 31.12	195 058	271 260

	Immeubles d'exploitation		Ouvrages et installations		Total immobilisations corporelles	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Immobilisations corporelles en milliers de CHF						
Valeur comptable nette au 01.01	169 145	171 679	45 883	50 476	215 029	222 155
Valeurs d'acquisition						
État au 01.01	389 788	384 988	122 237	120 573	512 025	505 560
Entrées	2 100	-	10 486	10 512	12 586	10 512
Modifications du périmètre de consolidation	-	4 800	-	40	-	4 840
Sorties	-	-	-7 943	-8 877	-7 943	-8 877
Effets de change	-	-	1	-10	1	-10
État au 31.12	391 888	389 788	124 781	122 237	516 669	512 025
Amortissements cumulés						
État au 01.01	-220 642	-213 309	-76 354	-70 096	-296 997	-283 405
Amortissements ordinaires	-13 328	-7 334	-14 018	-15 053	-27 346	-22 387
Sorties	-	-	7 891	8 788	7 891	8 788
Effets de change	-	-	-1	7	-1	7
État au 31.12	-233 970	-220 642	-82 482	-76 354	-316 452	-296 997
Valeur comptable nette au 31.12	157 917	169 145	42 300	45 883	200 217	215 029

13 Goodwill théorique des actifs immobilisés

	Goodwill théorique	
en milliers de CHF	2024	2023
Valeur comptable nette au 01.01	433 876	517 067
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 121 169	1 109 824
Entrées	21 265	11 695
Sorties	-39 206	-349
État au 31.12	1 103 229	1 121 169
Amortissements cumulés		
État au 01.01	-687 294	-592 757
Amortissements	-75 389	-87 965
Amortissements extraordinaires	-16 390	-6 740
Dissolutions	295	79
Sorties	24 799	90
État au 31.12	-753 979	-687 294
Valeur comptable nette au 31.12	349 250	433 876

Le goodwill issu d'acquisitions est directement compensé avec les fonds propres du Groupe au moment de l'acquisition.

L'inscription théorique du goodwill au bilan aurait les effets suivants sur les comptes consolidés:

Effet sur le compte de profits et pertes	2024	2023 (chiffres ajustés)
en milliers de CHF		
Bénéfice annuel consolidé	390 688	347 660
Amortissement net du goodwill	-66 685	-94 537
Bénéfice consolidé théorique, y compris l'amortissement net du goodwill	324 003	253 123

Effet sur le bilan	31.12.2024	2023 (chiffres ajustés)
en milliers de CHF		
Fonds propres consolidés selon bilan	7 074 774	6 190 695
Inscription théorique au bilan de la valeur comptable nette du goodwill	349 250	433 876
Fonds propres consolidés théoriques, y compris la valeur comptable nette du goodwill	7 424 025	6 624 571

14 Créances

en milliers de CHF

	31.12.2024	31.12.2023
Créances envers des réassureurs	24 590	29 132
Créances envers des preneurs d'assurance	229 904	217 613
./ ajustements de valeurs	-119 051	-109 477
Créances envers des agents et intermédiaires	6 136	8 815
./ ajustements de valeurs	-204	-211
Créances envers des compagnies d'assurance	6 797	12 563
Créances envers des participations non consolidées, d'autres entreprises ou personnes proches	89	1 286
Créances envers des caisses de pension	54	516
Créances envers des autorités fiscales	25 549	21 441
Créances envers d'autres prestations	6 129	5 612
./ ajustements de valeurs	-328	-250
Autres créances	91 057	17 225
./ ajustements de valeurs	-1 011	-337
Total créances	269 711	203 927

15 Provisions techniques (brut)

en milliers de CHF

	31.12.2024	31.12.2023
Reports de primes	760 164	734 857
Provisions pour prestations d'assurance	6 689 787	6 473 134
Provisions mathématiques	3 538 151	3 496 744
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	34 498	28 093
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	398 445	375 541
Autres provisions techniques	1 128 480	1 199 398
Provisions techniques (brut)	12 549 524	12 307 767
Reports de primes	-28 020	-27 621
Provisions pour prestations d'assurance	-226 294	-235 943
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	-1 454	-691
Part des réassureurs aux provisions techniques	-255 768	-264 255
Reports de primes	732 144	707 237
Provisions pour prestations d'assurance	6 463 493	6 237 191
Provisions mathématiques	3 538 151	3 496 744
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	34 498	28 093
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	396 991	374 850
Autres provisions techniques	1 128 480	1 199 398
Provisions techniques pour compte propre (net)	12 293 756	12 043 512

Le taux d'actualisation pondéré moyen appliqué pour le calcul des provisions techniques (CHF) devant être actualisées est de 0,99 % (31.12.2023: 1,06 %). Les provisions pour risques biométriques représentent 29 % (31.12.2023: 28 %) de la provision pour prestations d'assurance. S'agissant des provisions mathématiques, 64 % (31.12.2023: 62 %) de ces provisions ont été constituées pour la garantie octroyée par Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA pour les assurances épargne.

Provisions techniques (brut) en milliers de CHF	Report de primes	Provisions pour prestations d'assurance	Réserve mathématique	Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	Provisions pour participations futures aux excédents	Autres provisions techniques	Total des provisions techniques
État au 31.12.2022	709 096	6 511 496	3 419 759	24 255	354 422	1 079 773	12 098 801
Utilisation	–	–1 054 334	–287 318	–5 651	–47 577	–	–1 394 880
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	25 762	1 015 972	364 303	9 488	68 697	119 625	1 603 846
État au 31.12.2023	734 857	6 473 134	3 496 744	28 093	375 541	1 199 398	12 307 767
Utilisation	–	–1 171 345	–316 029	–6 235	–62 672	–	–1 556 281
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	25 306	1 387 998	357 436	12 640	85 576	–70 918	1 798 039
État au 31.12.2024	760 164	6 689 787	3 538 151	34 498	398 445	1 128 480	12 549 524

Traitement des sinistres

Analyse du traitement des sinistres en millions de CHF	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de surve- nance de sinistres
											Total
À la fin de l'année de survenance	1 717	1 844	1 774	1 943	1 926	2 169	2 294	2 216	2 395	2 572	
1 an après	1 692	1 855	1 783	1 954	1 926	2 165	2 361	2 250	2 448		
2 ans après	1 693	1 828	1 752	1 923	1 908	2 127	2 370	2 263			
3 ans après	1 685	1 781	1 725	1 915	1 914	2 296	2 373				
4 ans après	1 655	1 762	1 717	1 906	1 911	2 232					
5 ans après	1 627	1 755	1 715	1 900	1 913						
6 ans après	1 620	1 750	1 802	1 895							
7 ans après	1 619	1 751	1 799								
8 ans après	1 612	1 751									
9 ans après	1 615										
Frais de sinistres estimés	1 615	1 751	1 799	1 895	1 913	2 232	2 373	2 263	2 448	2 572	20 862
Indemnités de sinistre déjà versées	–1 466	–1 552	–1 727	–1 774	–1 762	–2 154	–2 260	–2 103	–2 114	–1 481	–18 393
Provisions pour prestations d'assurance constituées au cours des dix dernières années (brut)	149	199	73	122	151	78	112	160	334	1 091	2 470
Provisions pour sinistres constituées avant 2015 (brut)											2 214
Provisions affaires indirectes											64
Provisions pour prestations d'assurance (brut)											4 747
Part de la réassurance											–210
Provisions pour prestations d'assurance (net)											4 537

16 Provisions techniques des assurances vie liées à des participations

en milliers de CHF	Pour le compte et au risque de tiers		Placements résultant d'opérations de capitalisation		Total	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	1 595 085	1 332 201	129 303	90 794	1 724 388	1 422 996

17 Provisions (financières) non techniques

en milliers de CHF	Provisions pour impôts	Autres provisions	Total des provisions (financières) non tech.
État publié au 31.12.2022	488 282	69 082	557 364
Modification impôts Fonds d'excédents (retraitement)	28 700	–	28 700
État au 31.12.2022 (ajusté)	516 982	69 082	586 064
Utilisation	–	–9 898	–9 898
Dissolution	–84 859	–23 440	–108 299
Effets de change	–14	–	–14
Constitution	77 609	9 412	87 021
Modifications du périmètre de consolidation	280	40	320
État au 31.12.2023 (ajusté)	509 998	45 196	555 194
Utilisation	–	–3 647	–3 647
Dissolution	–74 240	–1 736	–75 975
Effets de change	–1	–	–1
Constitution	207 138	11 648	218 786
Modifications du périmètre de consolidation	–	–123	–123
État au 31.12.2024	642 896	51 339	694 234

Les provisions pour impôts concernent des impôts différés sur les bénéfices. Des impôts différés sur les bénéfices naissent lorsque des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. Les engagements fiscaux à court terme figurent dans les autres engagements ou dans les comptes de régularisation passifs.

Les autres provisions au 31.12.2024 concernent entre autres des éléments du prix d'achat dépendant d'événements futurs (31.12.2024: 10,5 MCHF; 31.12.2023: 12,5 MCHF) ainsi que les prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs. Les futures prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs sont actualisées aux taux basés sur les emprunts d'État au 31.12.2024.

18 Fonds pour participations futures aux excédents

en milliers de CHF	
État au 31.12.2022	601 537
Constitution	150 000
Utilisation	–197 117
État au 31.12.2023	554 420
Constitution	200 000
Utilisation	–155 152
État au 31.12.2024	599 268

19 Autres engagements

en milliers de CHF

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements envers des réassureurs	420	1 955
Engagements envers des preneurs d'assurance	697 042	683 733
Engagements envers des agents et intermédiaires	26 539	24 317
Engagements envers des compagnies d'assurance	2 054	2 768
Engagements envers des participations et d'autres entreprises ou personnes proches	25 896	22 705
Engagements envers d'autres prestations	709	2 300
Divers autres engagements	320 647	365 367
Autres engagements	1 073 307	1 103 147

20 Capital-actions / Réserves de capital

Le capital-actions de Mobilière Suisse Holding SA est constitué comme jusqu'ici de 2 millions d'actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur de CHF 100 l'unité. Il est détenu à 100 % par la Mobilière Suisse Société Coopérative. Les statuts contiennent des dispositions limitant la transmissibilité des actions nominatives.

Les réserves de capitaux correspondent à l'apport de capitaux provenant de la restructuration du Groupe Mobilière au 1^{er} janvier 2000.

21 Réserve de réévaluation

en milliers de CHF	Immeubles de rendement	Actions	Parts de fonds	Or	Placements alternatifs	Total
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2022	470 323	283 379	227 453	204 472	203 013	1 388 639
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	-8 451	238 602	33 652	37 449	33 260	334 512
Sortie par vente	-	-111 206	-37 539	-	-7 536	-156 281
Variation des impôts différés	7 361	-19 743	2 369	-4 335	-4 033	-18 380
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2023	469 233	391 031	225 935	237 586	224 704	1 548 490
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	41 049	376 625	175 866	360 479	44 550	998 569
Sortie par vente	-	-119 837	-7 019	-49 046	-10 856	-186 758
Variation des impôts différés	-6 924	-45 038	-28 737	-55 098	-7 512	-143 309
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2024	503 358	602 781	366 045	493 922	250 885	2 216 991

Modifications du périmètre de consolidation

Ventes de parts de sociétés consolidées en milliers de CHF	Flatfox SA 04.01.2024	Liiva SA en liquidation 19.12.2024
Postes du bilan aliénés		
Actifs		
Placements de capitaux	0	-
Immobilisations incorporelles	3 780	-
Créances	602	3
Liquidités	1 295	335
Comptes de régularisation	57	-
Total actifs	5 734	338
Passifs		
Provisions (financières) non techniques	120	3
Engagements financiers	17 090	11 726
Autres engagements	441	-
Comptes de régularisation	876	-
Dettes	18 526	11 729
Capital-actions	331	100
Réserves de capital	-	1 889
Réserves de bénéfice	-13 123	-13 380
Fonds propres	-12 793	-11 390
Total passifs	5 734	338
Produits nets		
Produits résultant d'autres prestations de service (01.01.2023-31.12.2023)	6 261	6
Produits résultant d'autres prestations de service (01.01.2024-31.12.2024)	-	14

Autres éléments comptables

Remarques concernant le bilan	31.12.2024	31.12.2023
en milliers de CHF		
Engagements conditionnels	2 066	3 529
Engagements d'investissement	594 762	751 416
Autres engagements non portés au bilan	212 447	209 691

Les engagements conditionnels comprennent, outre les engagements de garantie en faveur de tiers, d'autres engagements à caractère conditionnel.

Les autres engagements hors bilan comprennent les engagements de paiement irrévocables qui découlent de contrats ne figurant pas au passif, d'une durée contractuelle (résiduelle) de plus d'une année, d'autres obligations fermes de livraison et d'achat ainsi que d'éléments du prix d'achat non portés au bilan (31.12.2024: 0,7 MCHF; 31.12.2023: -).

Il existe des sûretés constituées en faveur de tiers pour un montant de 107,7 MCHF (31.12.2023: 107,7 MCHF) en garantie d'opérations de couverture et d'avances. Sur ce montant, 13,1 MCHF (31.12.2023: 11,1 MCHF) sont affectés au cautionnement et aux garanties.

Dans le cadre du groupe d'imposition TVA de la Mobilière, Mobilière Suisse Holding SA répond solidairement des engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale dudit groupe d'imposition TVA.

Postes au bilan avec des parties liées	31.12.2024	31.12.2023
en milliers de CHF		
Autres produits (frais d'administration imputés)	89	1 286
Produit d'intérêts sur prêts à long terme	8 389	18 178
Produit d'intérêts d'hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	1 655	2 300
Engagements financiers	290 000	290 000
Autres engagements	25 896	22 705

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Transactions avec des parties liées	2024	2023
en milliers de CHF		
Autres produits (frais d'administration imputés)	5 737	5 186
Produits d'intérêts sur prêts à long terme	186	292
Produit d'intérêts d'hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	17	26
Charges d'intérêts sur les engagements financiers	4 350	4 353
Charges d'intérêts sur les autres engagements	517	463

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Indications concernant les engagements de prévoyance

	Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26		Part économique de l'entreprise	Modification avec effet sur le résultat de l'exercice	Contributions pour la période	Coût de la prévoyance dans les charges de personnel	
Avantages économiques /engagement et coût en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	2024	2024	2024	2023
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture/découvert	-	-	-	-	-1 102	-1 102	-63 549
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	71 300	-	-	-	-64 311	-64 311	-
Institutions de prévoyance sans actifs propres	-	-	-	-	-619	-619	-579
Total	71 300	-	-	-	-66 031	-66 031	-64 128

Événements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 4 mars 2025 par le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. À cette date, aucun autre événement important ayant une origine antérieure à la date du bilan n'était connu et, partant, n'a été pris en compte dans les comptes annuels consolidés.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Mobilère Suisse Holding SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de Mobilère Suisse Holding SA et de ses filiales (le Groupe), comprenant le compte de profits et pertes pour l'année se clôturant au 31 décembre 2024, le bilan au 31 décembre 2024, le tableau de financement et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les [comptes consolidés](#) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés, les comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan consolidé sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le Groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du Groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Thomas Schwarz

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Olivier Gauderon

Expert-réviseur agréé

Zurich, le 4 mars 2025

159	Représentations
161	Où nous trouver
163	Impressum



Représentations

État au 1^{er} janvier 2025

Appenzell Rhodes-Extérieures	Herisau (Rhodes-Extérieures)	Adrian Künzli
Appenzell Rhodes-Intérieures	Appenzell	Thomas Rechsteiner
Argovie	Aarau Baden Lenzburg Muri (Freiamt) Reinach Rheinfelden Zofingue	Yves Probst Dominik Sinniger Markus Fisler Rolf Thumm Javier Conde Roger Schneider Raphael Arn
Bâle-Campagne	Aesch Liestal	Stephan Hohl Roger Kamber
Bâle-Ville	Bâle	Beat Herzog
Berne	Belp Berne (Berne-Ville) Berthoud Bienne Herzogenbuchsee Interlaken (Interlaken-Oberhasli) Langenthal Liebefeld (Berne-Ouest) Lyss Moutier (Moutier-St-Imier) Ostermundigen (Berne-Est) Spiez Thoune Worb (Emmental)	Manuel Stauffer Christoph Gaus Christian Jordi Alexandra Müller-Stucki Sascha Büttler Guido Wittwer Valérie Bodenmüller Steven Geissbühler Patrick Zahnd David Wahli Beat Klossner Bernhard Bigler Julian von Känel Christoph Zbinden
Fribourg	Bulle Estavayer-le-Lac (La Broye) Fribourg Région Guin Morat	Jacques Yerly Philippe Arrighi Julien Descoux Harry Grütter Marc Lehmann
Genève	Genève	Denis Hostettler
Grisons	Coire St-Moritz	Urs Fetz Dumeng Clavuot
Jura	Delémont (Jura)	Olivier Léchenne
Lucerne	Hochdorf (Seetal-Rontal) Lucerne Sursee Willisau (Willisau-Entlebuch)	Christoph Blum Toni Lötscher Herbert Heini Stefan Schärli
Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds (Montagnes et Vallées NE) Neuchâtel	Fabien Chapatte Stéphane Progin
Obwald et Nidwald	Sarnen (Obwald et Nidwald)	Roland Arnold
Saint-Gall	Buchs (Buchs-Sargans) Flawil Heerbrugg (Rheintal) Rapperswil (Rapperswil-Glaris) Rorschach (Arbon-Rorschach) Saint-Gall Wil	Patrick Cantieni Steven Stüdl Jérôme Weber Viktor Nikolic Roman Frei Gian Bazzi Thomas Broger
Schaffhouse	Schaffhouse	Philipp Früh
Schwytz	Lachen Schwytz	Kaspar Michel Lea Lüönd
Soleure	Balsthal Olten Soleure	Rita Meister Fabian Aebi-Marbach René Biri



Tessin	Bellinzone Lugano	Michele Masdonati Michele Bertini
Thurgovie	Frauenfeld Kreuzlingen Weinfelden (Moyenne Thurgovie)	Thomas Lange Daniel Bodenmann Franz Koller
Uri	Altdorf (Uri)	Marco Zanolari
Valais	Bas-Valais Brigue (Haut-Valais) Sion	Alex Bender Roland Lüthi Yanis Aymon
Vaud	Lausanne-Nord vaudois Nyon (de La Côte) Riviera	Philippe Paillard Carlo Fracheboud Fabrice Rendina
Zoug	Zoug	Patrick Göcking
Zurich	Affoltern a. A. Bülach Dielsdorf Dietikon (Limmattal) Horgen Meilen Opfikon (Glattal) Uster Wetzikon (Wetzikon-Pfäffikon) Winterthur Zurich	Thomas Naef Max Suter Stefan Bucher Stephan Egli Thomas Schinzel Alex Sauber Eric Dobernig Gabriela Battaglia Ramon Strittmatter Andreas Götz Christian Schindler
Principauté de Liechtenstein	Vaduz	Kilian Pfister



Où nous trouver

État au 1^{er} janvier 2025

Siège principal non-vie	Mobilière Suisse Société d'assurances SA Direction	Bundesgasse 35 3001 Berne téléphone +41 31 389 61 11 mobiliere.ch
Siège principal vie	Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA	Chemin de la Redoute 54 Case postale 1260 Nyon téléphone +41 22 363 94 94 mobiliere.ch
Asset Management	Mobilière Suisse Asset Management SA	Bundesgasse 35 3001 Berne téléphone +41 31 389 61 11 mobiliere.ch/asset-management
Direction Affaires Courtiers	Schweizerische Mobiliar Versicherungsgesellschaft AG Direktion Maklergeschäft	Elias-Canetti-Strasse 2 8050 Zurich téléphone +41 44 286 11 11 mobiliar.ch/makler
	Mobilière Suisse Société d'assurances SA Direction Affaires Courtiers	Chemin de la Redoute 54 Case postale 1260 Nyon téléphone +41 22 816 17 60 mobiliere.ch/courtier
Protection juridique	Protekta Assurance de protection juridique SA	Monbijoustrasse 5 3011 Berne téléphone +41 31 389 85 00 protekta.ch
Garantie de loyer	SC, SwissCaution SA	Chemin de la Redoute 54 Case postale 1260 Nyon téléphone +41 848 001 848 swisscaution.ch
Centre de contact	Mobi24 SA	Bundesgasse 35 3001 Berne téléphone +41 31 389 81 81 mobi24.ch
Mobilière Risk Engineering	Mobilière Suisse Risk Engineering SA	Monbijoustrasse 5 3011 Berne mobiliere.ch/risk-engineering
Gestion de sinistres	XpertCenter SA	Monbijoustrasse 5 3011 Berne téléphone +41 31 389 89 50 xpertcenter.ch
Gestion de caisses de pension et gestion administrative du personnel	Trianon SA	Chemin de la Redoute 54 B Case postale 1260 Nyon 1 téléphone +41 21 796 00 40 trianon.ch
	Trianon AG	Monbijoustrasse 5 3001 Berne téléphone +41 31 307 32 20 trianon.ch
	Trianon AG	Elias-Canetti-Strasse 2 8050 Zurich téléphone +41 44 355 60 00 trianon.ch



Location, achat, logement	Buildigo SA	Schwarzenburgstrasse 12a 3007 Berne téléphone +41 58 311 35 00 buildigo.ch
Location, achat, logement	Flatfox SA	Speicherstrasse 31 3011 Berne téléphone +41 44 515 45 56 flatfox.ch
Prestations de service pour PME	bexio SA	Alte Jonastrasse 24 8640 Rapperswil-Jona téléphone +41 71 552 00 60 bexio.com
Prestations de service pour PME	Foundera	Bellerivestrasse 18 8008 Zurich téléphone +41 44 283 90 90 foundera.ch
Promotion des start-up	Lightbird Ventures SA	Bundesgasse 35 3001 Berne lightbird.vc
Assurance add-on	Companion Insurance DAC	Custom House Plaza Harbourmaster Place IFSC Dublin 1, D01 V9V4 Irlande téléphone +353 1 592 53 33 companionjon.com

Impressum

Mobilière Suisse Holding SA
Bundesgasse 35
CH-3001 Berne
Téléphone +41 31 389 61 11
mobiliere.ch

Responsabilité générale

Communication d'entreprise, Direction Mobilière
unternehmenskommunikation@mobiliere.ch

Concept et mise en page

Linkgroup SA, Zurich, linkgroup.ch

Composition et programmation

NeidhartSchön SA, Zurich, neidhartschoen.ch

Rédaction

Communication financière, fonction support Communication
d'entreprise, Direction Mobilière

Illustrations

Büro Sequenz GmbH, Saint-Gall, sequenz.net

Photographie

Guillaume Perret, Cormondrèche, guillaumeperret.com

Traitement de l'image

Stämpfli Communication

Version française

Service linguistique de la Mobilière, Berne

Le présent rapport de gestion paraît en français et en allemand.
En cas de divergences, la version allemande fait foi.

mobiliere.ch/rapportannuel